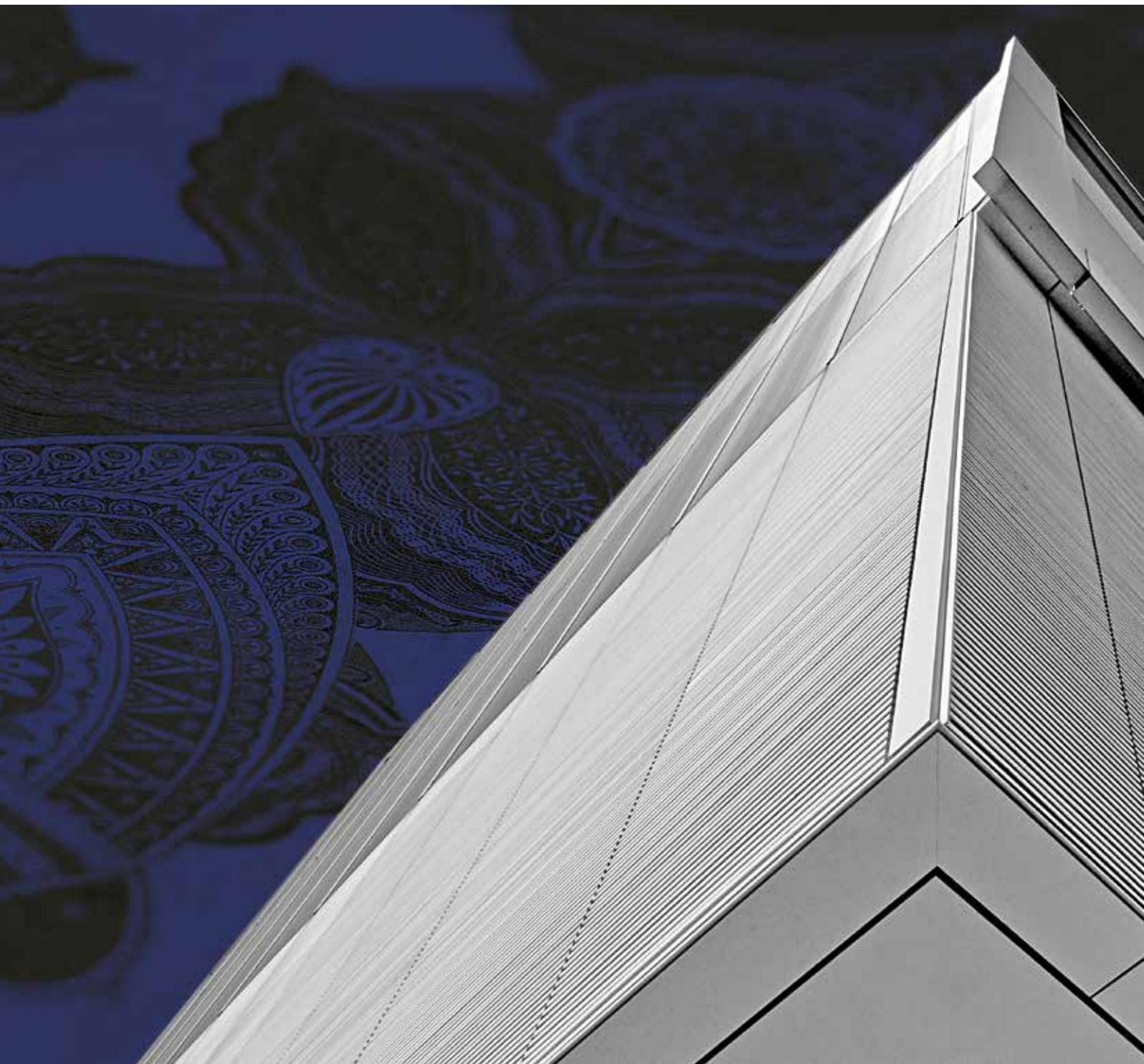


Rothschild & Co

Rapport Annuel 2018





Sommaire

Message du Président du Conseil de surveillance	2
Message du Président Exécutif	3
Message du Conseil de Gérance	4

1. Présentation

Faits marquants de l'année	8
Présentation des métiers	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme	17
Responsabilité sociale du Groupe	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

2. Revue des métiers

Conseil financier	26
Banque privée et gestion d'actifs	32
Capital-investissement et dette privée	40

3. Rapport de gestion

Résultats de l'exercice 2018	50
Informations relatives à la Société et au capital social	58
Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables	70
Gouvernement d'entreprise	77
Responsabilité sociale du Groupe	108

4. Comptes

Comptes consolidés	130
Comptes individuels	206

Message du Président du Conseil de surveillance



“Les membres de la direction générale demeurent, ensemble, fermement engagés à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en mettant en œuvre une stratégie claire et ciblée.”

Chères et chers actionnaires,

Je tiens, en premier lieu, à remercier les membres du Conseil de surveillance d'avoir approuvé ma nomination en tant que Président de ce Conseil après ma désignation comme membre lors de notre Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en mai 2018. Je souhaite saisir cette occasion pour remercier Éric de Rothschild, auquel je succède, pour son immense travail accompli à cette même présidence tout au long de ces 14 dernières années. Éric s'est toujours montré disponible pour apporter son conseil franc et avisé, et je me réjouis que le Groupe puisse continuer à bénéficier de son enthousiasme et de sa sagesse dans ses nouvelles fonctions de Vice-Président du Conseil de surveillance, aux côtés d'Adam Keswick.

Les membres du Conseil de Gérance, désormais représenté par mon fils, Alexandre de Rothschild, Président Exécutif, et les trois *Managing Partners*, Marc-Olivier Laurent, Robert Leitão et François Pérol, affichent d'ores et déjà d'excellents résultats et demeurent, ensemble, fermement engagés à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en mettant en œuvre une stratégie claire et ciblée.

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance, il m'appartient de veiller au bon respect des normes et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise. Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses documents comptables et financiers comme de son dispositif de contrôle interne.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale le 17 mai 2018 ont approuvé le renouvellement des mandats de Madame Lucie Maurel-Aubert et de Messieurs Sylvain Héfès, Anthony de Rothschild, Sipko Schat et Peter Smith. Je me réjouis que ces cinq membres aient accepté de demeurer à nos côtés où ils continueront de nous apporter leurs précieux conseils.

Monsieur André Lévy-Lang, qui était membre du Conseil de surveillance depuis 14 ans (en prenant en compte également ses mandats au sein de la Société avant sa transformation en 2012 en société en commandite par action), a décidé en septembre 2018 de se retirer. Il a été pendant ces longues années également membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations. Il se consacre depuis décembre 2018 à ses nouvelles fonctions au sein du Groupe, en qualité de membre du Conseil de surveillance de Rothschild Martin Maurel. Je tiens à lui exprimer toute ma gratitude, et nous ne pouvons que nous féliciter que le Groupe puisse continuer à bénéficier de la sagesse de ses avis et de sa grande connaissance du milieu bancaire dans ses nouvelles fonctions.

Dans le présent rapport annuel, ainsi que sur le site internet de la Société, vous trouverez des informations détaillées sur la composition du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés, ainsi que les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

En outre, le document d'Assemblée Générale qui sera publié prochainement sur notre site, vous fournira les informations légales sur les membres dont le renouvellement de mandat sera à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée Générale. Lors de cette même Assemblée, vous serez également invités à voter pour un dividende de 0,79 euro par action.

Enfin, je tiens, une nouvelle fois, à vous témoigner ma vive reconnaissance pour le soutien que vous apportez à Rothschild & Co.

David de Rothschild

Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co

Message du Président Exécutif



“Avec l’équipe de direction générale, nous nous réjouissons de contribuer ensemble à la prochaine étape du développement du Groupe.”

Chères et chers actionnaires,

L’année 2018 est à marquer d’une pierre blanche dans l’histoire de notre Groupe. Après avoir durant 40 années dirigé avec passion et clairvoyance cette maison familiale, qu’il a recréée *ex nihilo* au lendemain de la nationalisation de 1981 pour en faire l’un des tout premiers groupes de conseil financier indépendants au monde, mon père, David de Rothschild, a été nommé Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Je tiens à le remercier pour ce passage de témoin à la présidence d’un groupe aussi prospère et bien armé pour continuer à grandir. Il a toujours été, pour moi, un modèle et une source d’inspiration, et je suis heureux de pouvoir compter sur sa présence à mes côtés. Je suis très honoré de lui succéder au poste de Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, et me réjouis de contribuer, en association avec les *Managing Partners*, à la prochaine étape du développement de notre Groupe.

Le Conseil de Gérance se compose désormais des trois *Managing Partners* : Robert Leitão et François Pérol, qui co-président également le Comité Exécutif du Groupe, et Marc-Olivier Laurent. Nous sommes, tous les quatre, responsables de la direction générale et de la définition des orientations stratégiques de Rothschild & Co.

En 2018, nous sommes parvenus à un important accord avec le groupe Edmond de Rothschild sur l’utilisation de nos marques respectives, qui a également conduit au dénouement de nos participations croisées. En conséquence, la marque Rothschild & Co a été déployée à travers le Groupe afin d’harmoniser notre communication externe. Cette signature doit nous permettre de mieux en refléter la culture collégiale.

Notre succès se mesure non seulement aux nombreuses relations de confiance que nous avons su bâtir avec nos clients, et qui ont conduit aux excellents résultats financiers que nous publions cette année, mais aussi au-delà, par notre contribution positive à la société qui nous entoure. Nous sommes toujours plus convaincus que, dans un monde

en mutation rapide, nos valeurs fondées sur la responsabilité, la perspicacité et la créativité constituent un important facteur de différenciation dans le marché concurrentiel d’aujourd’hui. Au-delà de nos relations commerciales, nous nous attachons aussi à nouer des liens étroits avec les communautés localement, faisant ainsi réellement la différence pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Nous reconnaissons également que nos activités ont un impact sur l’environnement, que nous devons, dans le cadre de notre stratégie globale, chercher à limiter et nous sommes fiers que 14 de nos bureaux dans le monde n’utilisent plus de plastique à usage unique en 2018.

Depuis ma récente prise de fonction, j’ai eu l’occasion de rencontrer nombre de collaborateurs talentueux dont l’enthousiasme, le dévouement et l’engagement de long terme auprès de nos clients forcent l’admiration. L’une de nos priorités au cours des prochaines années sera de veiller à ce que notre Groupe offre à l’ensemble des collaborateurs, dans nos 63 bureaux à travers le monde, un environnement de travail équilibré, inclusif et flexible, leur permettant de concilier leurs aspirations professionnelles comme personnelles. Les *Managing Partners* et moi-même avons à cœur de promouvoir la diversité de nos équipes non seulement pour mieux refléter le monde dans lequel nous travaillons, mais aussi parce qu’une telle diversité, nous en sommes convaincus, constitue la clé de la poursuite de notre succès.

Au terme de cette année aux performances solides, je tiens à remercier nos actionnaires, nos clients pour la confiance qu’ils nous témoignent, et tous ceux qui travaillent chez Rothschild & Co, pour leur loyauté, leur dévouement et leur grand professionnalisme.

Alexandre de Rothschild

Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion,
Gérant de Rothschild & Co

Message du Conseil de Gérance



“2018 aura été une année solide avec d’excellentes performances pour l’ensemble du Groupe”

Chères et chers actionnaires,

2018 aura été une année solide avec d’excellentes performances pour l’ensemble du Groupe. Les revenus se sont élevés à 1 976 millions d’euros, en hausse de 3% et le résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels, à 303 millions d’euros, en hausse de 23%.

Nos trois métiers ont affiché de bonnes performances : le métier de Conseil financier a connu la meilleure année de son histoire avec une performance record en fusions et acquisitions ; le métier de Banque privée et gestion d’actifs a enregistré une forte croissance de sa collecte nette en banque privée, qui s’est élevée à 2,2 milliards d’euros, et des profits venant en partie compenser les performances négatives des marchés. L’activité de Capital-investissement et dette privée a connu une progression de 34% des actifs sous gestion.

Au cours de l’année 2018, les revenus du **Conseil financier** ont de nouveau atteint un montant record pour s’établir à 1 271 millions d’euros, en hausse de 7%. Rothschild & Co s’est classé au 6^{ème} rang mondial en termes de revenus⁽¹⁾, soit le même niveau que l’année précédente.

Le résultat d’exploitation pour 2018, en excluant le montant relatif aux investissements liés au développement de l’activité de fusions-acquisitions en Amérique du Nord, s’est élevé à 255 millions d’euros, soit une marge opérationnelle de 20%. Cette marge se maintient dans le haut de notre fourchette cible.

Dans l’activité de Conseil en fusions-acquisitions, nous continuons à faire mieux que le marché global. En 2018, Rothschild & Co s’est classé à la 1^{ère} place mondiale par le nombre d’opérations réalisées et 1^{er} en Europe par le nombre d’opérations annoncées et réalisées⁽²⁾. Au cours de l’année, nous avons conseillé des clients sur près de 400

opérations de fusions-acquisitions finalisées d’une valeur totale de 380 milliards de dollars US⁽³⁾. En conséquence, les revenus de cette activité se sont élevés à 941 millions d’euros, un nouveau record annuel, en hausse de 17% par rapport à 2017.

Les revenus du Conseil en financement ont diminué de 13% à 330 millions d’euros, après une année record en 2017, sous l’effet conjugué du ralentissement des marchés boursiers et de l’activité de conseil en restructuration aux États-Unis. Pour autant, nous sommes intervenus dans de nombreuses opérations importantes et complexes de restructuration et de conseil en matière de dette, conseillant des clients sur près de 200 opérations d’une valeur totale autour de 210 milliards de dollars US⁽³⁾. Ainsi, Rothschild & Co s’est classé 1^{er} en Europe et au 3^{ème} rang mondial par le nombre d’opérations de restructuration réalisées⁽⁴⁾ cette année. Nous avons également conseillé de nombreuses introductions en bourse pour une valeur totale d’environ 35 milliards de dollars US et nous continuons à remporter plus de mandats européens que tout autre conseiller indépendant⁽⁵⁾.

Nous cherchons en permanence à étoffer nos équipes. Ainsi, en 2018, dix nouveaux *Managing Directors* (MDs) ont été recrutés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine. Aux États-Unis, six MDs ont rejoint nos équipes en fusions-acquisitions dans les secteurs des technologies, de la chimie, des institutions financières, de l’industrie, des télécommunications et des médias. Nous venons de lancer récemment une équipe dédiée au conseil auprès d’actionnaires qui sera intégrée à l’activité de conseil stratégique du métier de Conseil financier, pour répondre à la demande de meilleure interaction entre les sociétés cotées et leur base d’investisseurs.

(1) Publication des sociétés.

(2) Refinitiv. Exclut les cabinets comptables.

(3) Refinitiv. Données internes.

(4) Refinitiv.

(5) Dealogic.

Concernant l'activité de **Banque privée et gestion d'actifs**, comme annoncé en octobre 2018, Rothschild & Co a finalisé la vente de son activité d'ingénierie patrimoniale et de fiducie en février 2019. Cette cession est en ligne avec notre décision stratégique de nous consacrer plus pleinement à nos activités de gestion de patrimoine et de banque privée.

En excluant l'activité de fiducie, les revenus pour 2018 se sont élevés à 480 millions d'euros, en hausse de 2%, avec une marge opérationnelle qui ressort à 18%. La progression des revenus est le résultat d'une augmentation des commissions de gestion à la faveur d'une collecte nette positive en Banque privée, minorée par une diminution des commissions de surperformance en Gestion d'actifs.

Le Groupe a enregistré une amélioration de sa rentabilité de 5% : le résultat d'exploitation, hors coûts d'intégration de Martin Maurel s'est établi à 85 millions d'euros en 2018. L'intégration opérationnelle de Martin Maurel a été finalisée fin 2018.

Le modèle économique est toujours aussi performant, la collecte nette en Banque privée s'est élevée à 2,2 milliards d'euros, soit un taux de croissance de 5% par rapport aux actifs sous gestion, avec une collecte positive au sein de toutes les filiales européennes. La Gestion d'actifs a enregistré une décollecte nette de 0,7 milliard d'euros, toutefois, l'impact est limité sur les marges car la collecte brute (3,9 milliards d'euros) a des marges plus élevées que les sorties brutes (4,6 milliards d'euros).

L'activité de **Capital-investissement et dette privée** a continué d'enregistrer de solides performances en 2018, générant 175 millions d'euros de revenus. Par rapport à la moyenne des trois dernières années, les revenus de l'exercice sont en hausse de 20%.

Les revenus proviennent des revenus récurrents pour 70 millions d'euros et des revenus liés à la performance des investissements pour 105 millions d'euros. Les revenus récurrents ont plus que doublé au cours des cinq dernières années pour représenter 40% du total des revenus en 2018 (contre 22% en 2014).

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 102 millions d'euros en 2018, correspondant à une marge opérationnelle de 59%. Cette baisse est le reflet de moindres revenus. Malgré cela, les revenus liés aux performances des investissements sont restés élevés en 2018, après une année record en 2017 qui avait vu de nombreuses cessions d'investissements issus du premier fonds Five Arrows Principal Investments I, fonds primaire de capital-investissement européen phare de l'activité Capital-investissement.

Les actifs sous gestion de l'activité Capital-investissement et dette privée s'élevaient à 11,1 milliards d'euros au 31 décembre contre 8,3 milliards d'euros l'année précédente.

Cette division continue de se développer notamment suite au *closing* final à 1,25 milliard d'euros en 2019 du 3^{ème} fonds FAPI, Five Arrows Principal Investments III et de la création du fonds Five Arrow Capital Partners, fonds primaire de capital-investissement centré sur l'Amérique du Nord, d'un montant total de 655 millions de dollars US. Enfin, en 2018, la division a étendu ses activités de dette privée et de *credit management*.

Perspectives

Dans le Conseil financier, tout en considérant que la conjoncture demeure porteuse pour ce métier, nous restons attentifs aux signes marquant éventuellement un point d'inflexion du cycle. Aujourd'hui, notre portefeuille de mandats demeure important. À terme, nous continuerons de concentrer notre effort de développement de l'activité de fusions-acquisitions en Amérique du Nord, dont les revenus ne cessent de croître du fait des investissements en cours, et pour lequel nous espérons un fort potentiel de croissance.

L'activité de Banque privée et gestion d'actifs repose sur des bases solides, propices à la poursuite de sa croissance. Cependant, les facteurs macro-économiques sont incertains et entraînent une volatilité accrue des marchés. Quoiqu'il en soit, grâce à la poursuite des investissements dans nos équipes et nos processus, nous anticipons un niveau élevé de collecte nette en Banque privée dans les principales régions où nous opérons.

L'activité de Capital-investissement et dette privée entend poursuivre la croissance de ses actifs sous gestion et maintenir sa forte contribution aux résultats du Groupe. Les efforts se concentreront sur le déploiement des fonds récemment levés. Il est également prévu de lever des fonds successeurs et de développer des activités de *direct lending* et de *credit management*. La performance des portefeuilles reste solide. Pour autant et conformément à notre stratégie, nos investissements demeurent prudents et centrés sur des opportunités qui concilient le mieux possible le risque et le rendement offrant des protections appropriées face à une baisse des marchés.

Si l'année 2018 a été excellente, 2019 s'annonce plus difficile en raison des incertitudes grandissantes entourant l'environnement macro-économique et de leur impact sur les marchés financiers. Nous continuerons à nous concentrer sur notre stratégie de développement de nos trois métiers et sur l'amélioration des synergies entre ces derniers, tout en restant attentifs à la maîtrise des coûts en cas de détérioration des conditions de marché.

Nous sommes particulièrement fiers de ces excellents résultats, fruit d'un travail continu et de notre engagement sans faille en faveur des intérêts à long terme de nos clients. Or, tel est précisément notre atout différenciant qui nous singularise parmi nos pairs. Notre culture forte conjugée à un développement à l'international garantit la pérennité de notre offre d'excellence et sans équivalent dans l'environnement concurrentiel qui est le nôtre. La qualité de nos équipes constitue un enjeu majeur, et c'est pourquoi nous mobilisons toutes nos forces pour le recrutement, l'épanouissement et la fidélisation de nos talents, gage de remarquables performances pour nos actionnaires.

Alexandre de Rothschild

Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion

Marc-Olivier Laurent

Robert Leitão

François Pérol

Managing Partners de Rothschild & Co Gestion



1

Présentation

Faits marquants de l'année	8
Présentation des métiers	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme	17
Responsabilité sociale du Groupe	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

Faits marquants de l'année

2018 a été une année solide pour notre Groupe, marquée par nombre d'évolutions favorables à nos activités.



Changements au sein de la direction de Rothschild & Co Gestion

Alexandre de Rothschild a été nommé Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, tandis que David de Rothschild a rejoint le Conseil de surveillance de Rothschild & Co en qualité de Président en remplacement d'Éric de Rothschild, devenu Vice-Président.

François Pérol a été nommé *Managing Partner* et Co-Président du Comité Exécutif du Groupe aux côtés de Robert Leitão.



Déploiement de la marque Rothschild & Co

La marque Rothschild & Co a été déployée à travers le Groupe afin de mieux refléter la culture collégiale qui prévaut entre les membres de la famille, la direction et l'ensemble des collaborateurs.



Accord avec le groupe Edmond de Rothschild

Rothschild & Co et Edmond de Rothschild ont annoncé la signature d'un accord global sur l'usage de leurs marques respectives. Les deux groupes ont achevé le dénouement de l'ensemble de leurs participations croisées.

Investissement dans nos ressources humaines

600 nouveaux collaborateurs ont été recrutés par le Groupe à l'échelle mondiale, dont 144 jeunes diplômés ayant intégré notre programme mondial de formation, soit la promotion la plus nombreuse à ce jour. Ils ont rejoint 24 de nos bureaux à travers le monde.





Solide performance de l'activité de Capital-investissement et dette privée

Le métier de Capital-investissement et dette privée a déployé avec succès ses capitaux entre tous les fonds et stratégies, et a réalisé plusieurs sorties très rentables, supérieures aux montants attendus.

Les actifs sous gestion ont atteint 11 milliards d'euros.



Poursuite de la rationalisation de nos activités de Banque privée

L'activité de fiducie a été cédée pour mieux nous centrer sur nos métiers de base que sont la gestion de patrimoine et la banque privée. Nous avons renforcé notre offre en ouvrant un nouveau bureau à Düsseldorf.

Une étape majeure a été franchie concernant l'intégration structurelle complète de nos équipes de Banque privée après notre rapprochement avec Martin Maurel.

Un Comité de direction, dédié à ce métier, a été créé pour promouvoir les synergies entre nos activités de Banque privée et gestion d'actifs à l'échelle du Groupe.



Poursuite de l'extension géographique au sein du Conseil financier

Le Conseil financier a maintenu sa position de banque d'investissement la plus active au monde.

L'extension de notre couverture géographique et le recrutement en Amérique du Nord sont restés une priorité stratégique, avec l'arrivée de six nouveaux banquiers seniors en 2018.

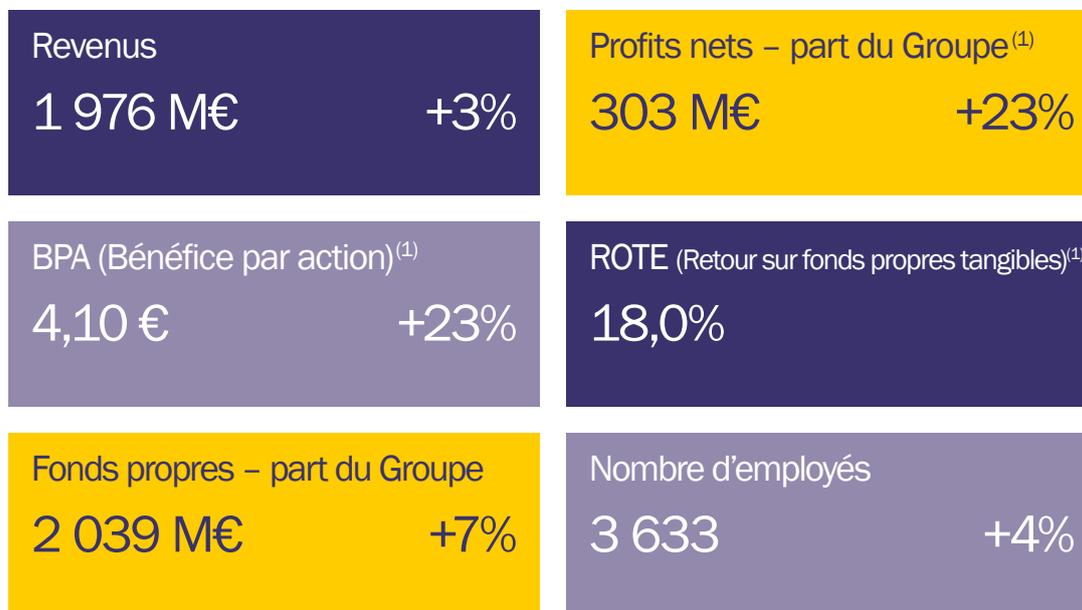


Entrée de l'action Rothschild & Co dans les indices

L'action Rothschild & Co a fait son entrée dans plusieurs indices d'Euronext Paris : CAC® SMALL, CAC® MID & SMALL et CAC® ALL TRADABLE, puis, à la fin de l'année, dans l'indice SBF 120.

Présentation des métiers

Chiffres clés pour 2018 (par rapport à 2017)



Conseil financier

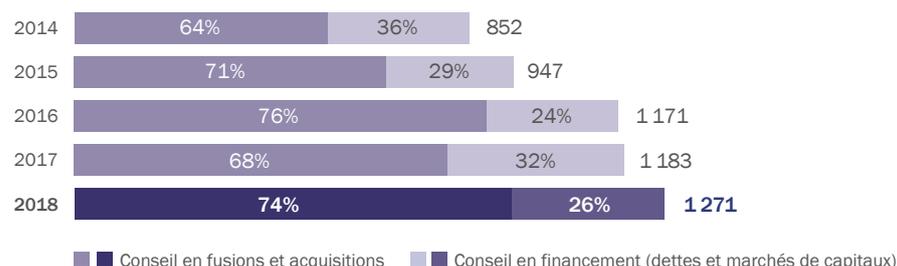
- Conseil en fusions et acquisitions et stratégie
- Conseil en financement
 - Financement et restructuration de dette
 - Marchés de capitaux
- Plateforme mondiale avec une présence dans plus de 40 pays
- 1 089 banquiers, dont 218 *Managing Directors*
- Conseil de quelque 660 transactions d'une valeur totale de 600 milliards de dollars US

1^{er} mondial et 1^{er} en Europe
en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽²⁾

6^{ème} mondial en termes des revenus
(12 mois glissants à fin décembre 2018)

Revenus

(en millions d'euros, 12 mois à fin décembre)



(1) Hors éléments exceptionnels. Pour plus d'informations, se référer à la page 52.

(2) Source : Refinitiv.

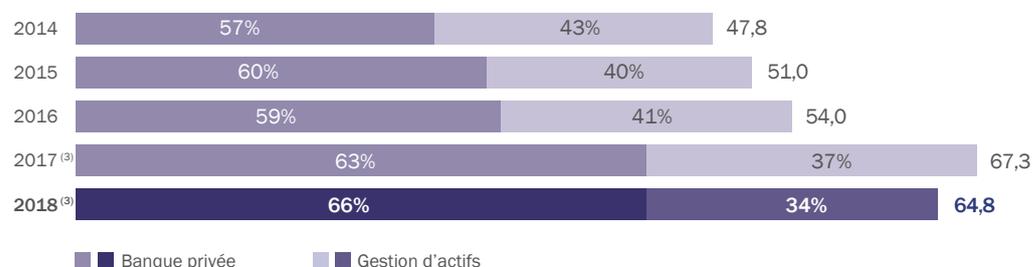
Banque privée et gestion d'actifs

- Banque privée
- Gestion d'actifs
- Forte présence en Europe avec des extensions ciblées en Asie et aux États-Unis
- 161 banquiers privés
- 47 *Investment Managers* en gestion d'actifs

64,8 Mds€
Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2018)

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros, au 31 décembre)



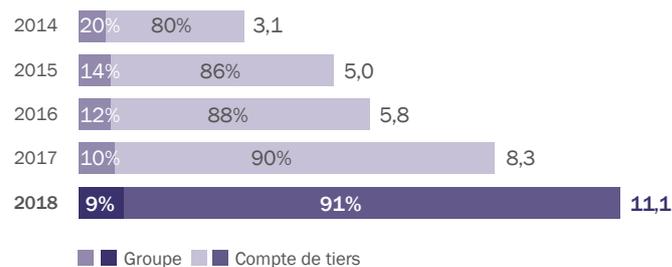
Capital-investissement et dette privée

- Capital-investissement
- Secondaire, multi-gestion et co-investissement
- *Direct Lending*
- *Credit Management*
- Position solide en Europe
- 99 professionnels de l'investissement

11,1 Mds€
Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2018)

Actifs sous gestion

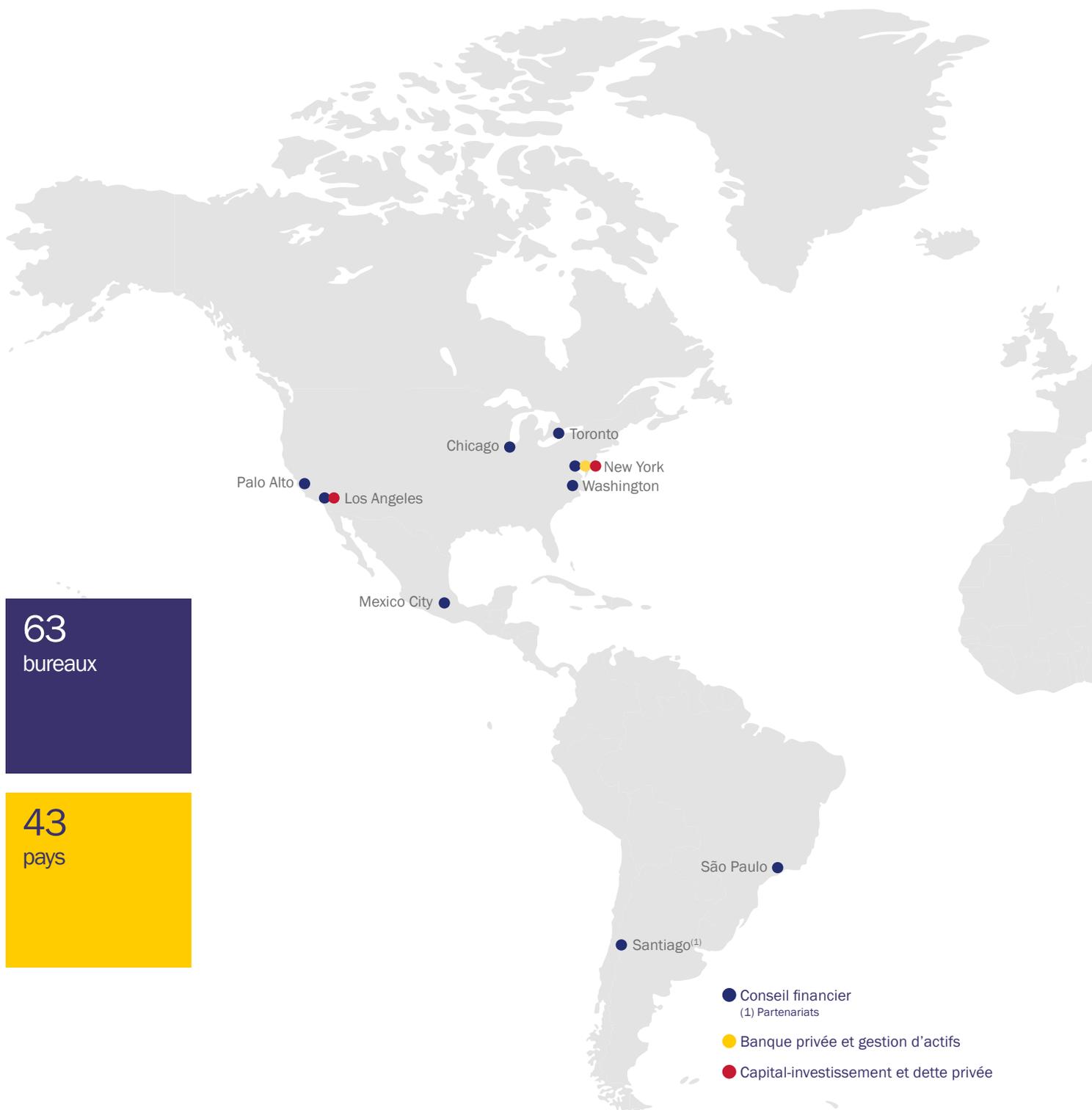
(en milliards d'euros, au 31 décembre)



(3) Fusion avec le Groupe Martin Maurel.

Présence mondiale

Un réseau unique de spécialistes au centre des marchés financiers mondiaux, alliant vision mondiale et compétence locale approfondie



63
bureaux

43
pays



Le Gérant

Au 31 décembre 2018 et à la date du présent rapport, Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co, assure la direction de la Société, holding opérationnelle du Groupe.

Dans ce cadre notamment, le Gérant définit les orientations stratégiques, supervise l'information comptable et financière, et pilote le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et de ses filiales sur base consolidée.

Le Gérant s'appuie sur le Conseil de gérance pour accomplir sa mission.

Composition du Conseil de gérance :



Alexandre de Rothschild
Président Exécutif



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner



Robert Leitão
Managing Partner
Co-Président du Comité Exécutif



François Pérol
Managing Partner
Co-Président du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe

14
membres

Au 31 décembre 2018 et à la date du présent rapport, le Comité Exécutif du Groupe (*Group Executive Committee/GEC*), composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, est le comité exécutif de Rothschild & Co. Dans ses attributions, le GEC participe à la direction globale et à la définition des orientations stratégiques du Groupe par Rothschild & Co, représentée par le Président Exécutif et les *Managing Partners*, afin de permettre leur bonne mise en œuvre au sein du Groupe.

Présidé par Robert Leitão et François Pérol, le GEC se compose de :



Paul Barry
Directeur des ressources
humaines du Groupe



Grégoire Chertok
Responsable France
du Conseil financier
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Mark Crump
Directeur Financier et
Directeur des Opérations
du Groupe



Laurent Gagnebin
Responsable de Rothschild & Co
Bank AG
Co-responsable monde du
Wealth Management & Trust



Javed Khan
Responsable adjoint du
Capital-investissement
et dette privée



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner
Responsable du Capital-
investissement et dette privée



Alain Massiera
Responsable de la Banque
privée et gestion d'actifs
en France



Jimmy Neissa
Responsable de Rothschild & Co,
Amérique du Nord
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Gary Powell
Président Exécutif du
Wealth Management



Martin Reitz
Responsable de Rothschild & Co,
Allemagne
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Helen Watson
Responsable UK du Wealth
Management & Trust
Co-responsable monde du
Wealth Management & Trust



Jonathan Westcott
Directeur juridique et de
la conformité du Groupe

Conseil de surveillance et comités spécialisés

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses documents comptables et financiers et de son dispositif de contrôle interne.

Le Conseil de surveillance s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité des risques⁽¹⁾.

Membres	Conseil de surveillance	Comités spécialisés		
		Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques
David de Rothschild – Français	■ ■			
Éric de Rothschild – Français	■ ■			
Adam Keswick – Britannique	■ ■			
Dr. Daniel Daeniker – Suisse	■			■
Anthony de Rothschild – Britannique	■			
Angelika Gifford – Allemande	■			■
Sylvain Héfès – Français	■	■	■ ■	
Suet-Fern Lee – Singapourienne	■	■		
Arielle Malard de Rothschild – Française	■			■
Lucie Maurel-Aubert – Française	■			
Carole Piwnica – Belge	■		■	
Sipko Schat – Néerlandais	■			■ ■
Peter Smith – Britannique	■	■ ■	■	
Luisa Todini – Italienne	■		■	
François Henrot – Français	■			

- Président
- Vice-Président
- Membre indépendant
- Membre non-indépendant
- Censeur

14
membres du
Conseil de
surveillance

7
membres
indépendants

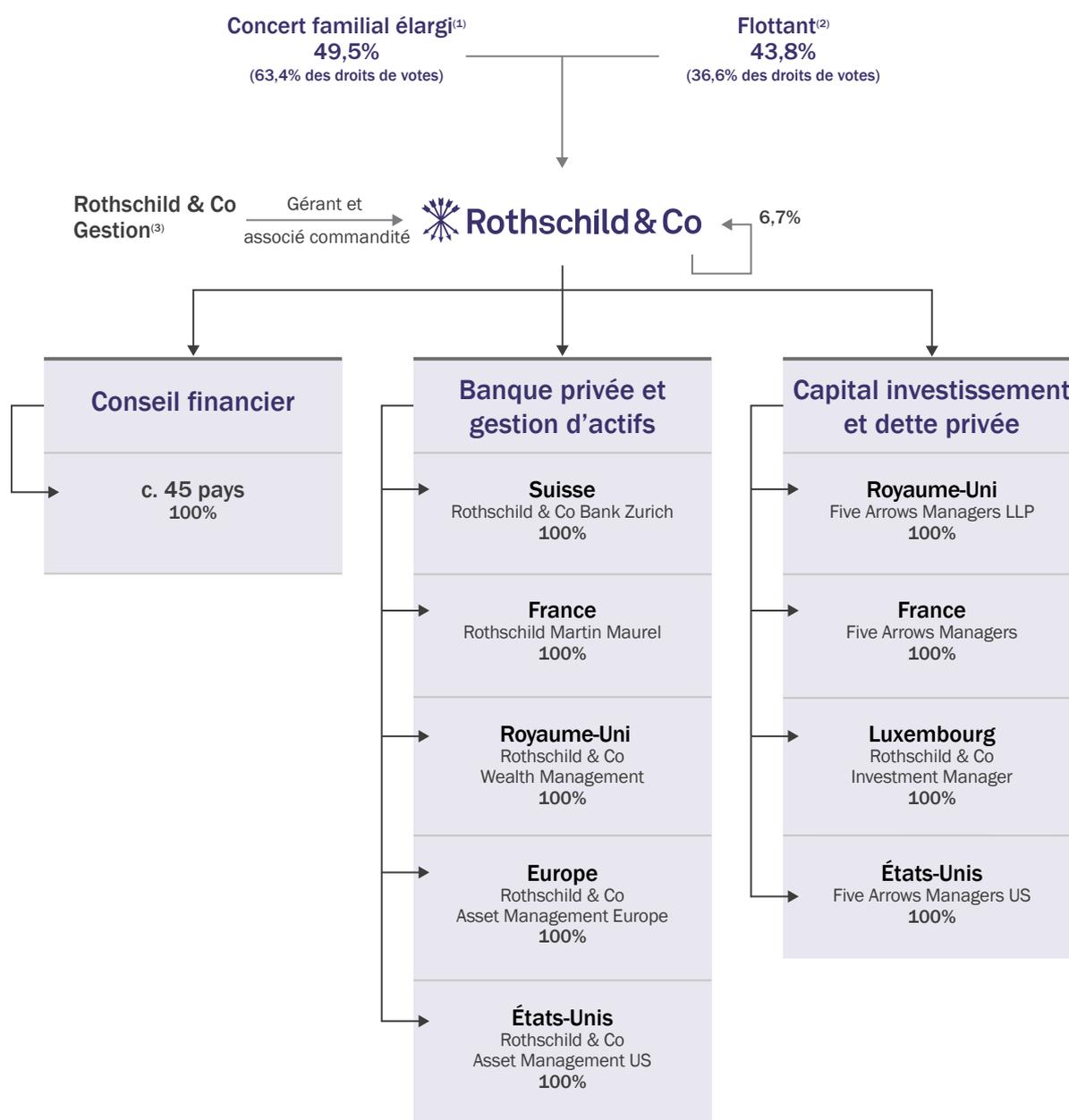
8
nationalités

40%
de femmes

(1) Il a été décidé lors de l'exercice social 2017 que le Comité stratégique cesserait de fonctionner dans sa configuration antérieure de manière à associer directement le Conseil de surveillance aux questions stratégiques.

Organigramme au 31 décembre 2018

Alignement des intérêts de la famille Rothschild avec ceux du Groupe



(1) Pour plus de détails, se référer à la page 65.

(2) Y compris Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl.

(3) Société contrôlée par la famille Rothschild.

Responsabilité sociale du Groupe

Rothschild & Co est animée par un sens aigu de la responsabilité à l'égard de ses collaborateurs, de l'environnement et des communautés au sein desquelles elle évolue.

- Collaborateurs
- Environnement
- Engagement communautaire

Quelques-unes des actions menées en 2018



Investir dans l'avenir

144 diplômés recrutés dans 24 de nos bureaux ont participé à notre programme mondial de formation, soit la promotion la plus nombreuse à ce jour.

Transition vers les énergies renouvelables

54% de l'électricité consommée par Rothschild & Co provient d'énergies renouvelables.



Engagement Communautaire : Missions Globales

Nous avons confié une nouvelle mission à notre programme d'engagements communautaires : avoir un réel impact envers les jeunes issus de milieux défavorisés.

Ce programme mondial sera déployé au cours du premier trimestre 2019.

Équilibre et inclusion

Nous avons lancé l'initiative Équilibre et inclusion, sous le contrôle de la Direction générale, dans le but de créer un environnement plus équilibré, inclusif et flexible.





Réduction du plastique à usage unique

Rothschild & Co a reçu le prix « Ville sans plastique » (*Plastic Free City*) décerné pour la première fois par la City of London Corporation. 14 de nos bureaux ont été certifiés sans plastique à usage unique inutile en 2018.



Mécénat de compétence

Nous avons officiellement lancé une initiative de mécénat de compétence dont la finalité est de contribuer à la croissance et au développement d'associations caritatives et d'entreprises sociales prometteuses en accord avec la mission de notre programme d'engagement communautaire.



Développement personnel

Nous avons lancé le programme Shine pour le coaching et l'accompagnement de nos collaboratrices expérimentées, visant à optimiser leur potentiel et leur développement personnel.



Questions environnementales au niveau du Groupe

Le Groupe a publié sa première déclaration en matière environnementale, alignée sur les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Cette déclaration met l'accent sur les responsabilités, les engagements et la volonté du Groupe de faire vraiment la différence par une démarche positive en matière d'environnement.

Compétences pour la vie

Nos collaborateurs ont aidé des centaines de jeunes issus de milieux défavorisés en participant au programme de bénévolat « Compétences pour la vie » (*Skills for life*) et à ses nombreuses initiatives de mentorat et tutorat.



Données de marché

Principales données boursières

	2014/15 (12 mois jusqu'à mars)	2015/16 (12 mois jusqu'à mars)	2016/17 (12 mois jusqu'à mars)	2017 (12 mois jusqu'à décembre)	2018 (12 mois jusqu'à décembre)
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 403	1 546	2 077	2 364	2 391
Cours de l'action (en euros)					
À la fin de l'exercice	19,7	21,7	26,9	30,5	30,9
Maximum	19,7	30,1	28,0	32,5	37,3
Minimum	16,4	19,1	20,2	25,6	28,4
Cours moyen au cours de l'année	17,6	24,5	23,3	29,2	31,6
Nombre d'actions et certificats d'investissement					
Émis	71 137 036	71 137 036	77 290 012	77 407 512	77 512 776
<i>dont actions propres</i>	442 701	551 434	1 054 574	909 770	3 023 132
Capital (en euros)	142 274 072	142 274 072	154 580 024	154 815 024	155 025 552
Indices boursier					
				SBF 120 (entrée le 24/12/2018)	
				CAC Mid & Small (entrée le 24/09/2018)	
				CAC All tradable (entrée le 24/09/2018)	

Évolution du cours de l'action Rothschild & Co



Le 24 septembre 2018, l'action Rothschild & Co a fait son entrée dans trois indices Euronext : CAC® SMALL, CAC® MID & SMALL et CAC® ALL TRADABLE.

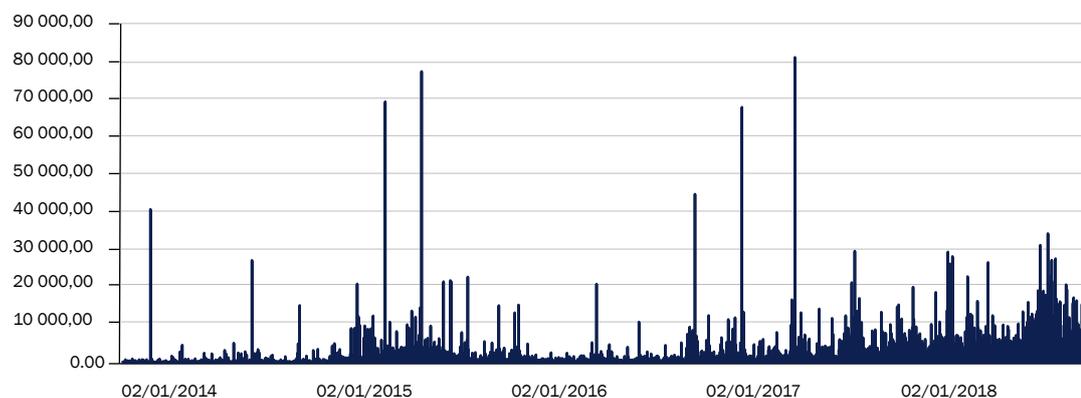
De plus, le 24 décembre, l'action est entrée dans l'indice SBF 120, un des indices phares de la Bourse de Paris qui regroupe les 120 premières valeurs cotées en termes de liquidité et de capitalisation boursière.

Ces entrées reflètent l'amélioration significative de la liquidité du titre de Rothschild & Co au cours de ces dernières années.

Carnet de l'actionnaire

	2014/15 (12 mois jusqu'à mars)	2015/16 (12 mois jusqu'à mars)	2016/17 (12 mois jusqu'à mars)	2017 (12 mois jusqu'à décembre)	2018 (12 mois jusqu'à décembre)
Dividende net par action	0,60	0,63	0,68	0,72 ⁽¹⁾	0,79 ⁽²⁾
Bénéfice par action (BPA)	2,08	3,37	2,64	3,18	3,88
BPA hors éléments exceptionnels	2,31	1,95	2,74	3,33	4,10
Données de marché					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	63,8	307,0	151,2	355,1	773,3
Volume total des échanges	3 463 602	12 636 659	6 369 137	12 056 919	23 934 305
Volume moyen journalier	13 583	49 556	24 497	47 279	93 860
% échangé sur Euronext	65%	37%	46%	49%	36%
% échangé sur les plateformes électroniques et OTC	35%	63%	54%	51%	64%
Hors blocs exceptionnels sur la période⁽³⁾					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	63,8	213,4	117,3	312,7	722,5
Volume total des échanges	3 463 602	8 846 659	4 942 137	10 568 848	22 434 305
Volume moyen journalier	13 583	34 693	19 008	41 446	87 978

Évolution du volume de l'action Rothschild & Co sur cinq années



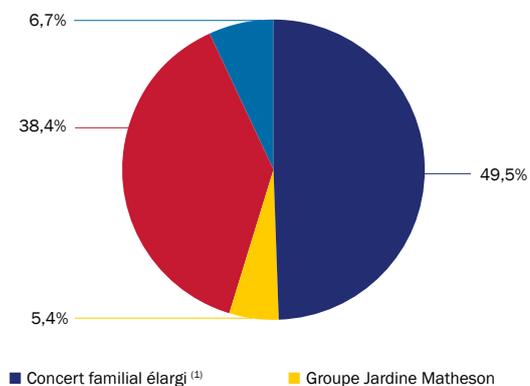
(1) Ce montant représente le dividende pro-forma équivalent à une année de 12 mois pour 2017, en lien avec l'exercice de 9 mois de 2017 suite au changement de la date de clôture de mars à décembre.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 16 mai 2019.

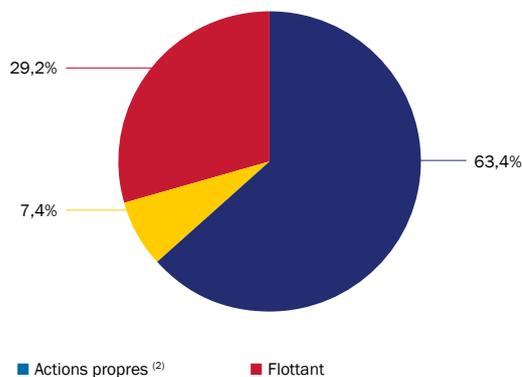
(3) Blocs exceptionnels supérieurs à 500 000 actions.

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2018

Capital social



Droits de vote exerçables



Communication financière

Tout au long de l'année, Rothschild & Co publie des informations sur ses métiers, résultats et perspectives à l'intention de ses actionnaires, investisseurs et analystes grâce à des communiqués en français et en anglais, sur les résultats semestriels et annuels, les revenus trimestriels et tout autre événement majeur, conformément à la réglementation et à l'usage en ces domaines.

Les communiqués de presse, les rapports financiers et les présentations du Groupe sont disponibles sur le site internet www.rothschildandco.com dans la rubrique « Relations investisseurs ».

Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Afin d'assurer une relation de qualité avec la communauté financière, le département des Relations Investisseurs participe régulièrement à des événements permettant aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers de rencontrer la Direction générale. En 2018, Rothschild & Co a organisé plus de 140 réunions en Europe et en Amérique du Nord.

(1) Se reporter à la page 65 et suivantes pour plus de détails.

(2) Hors actions d'autocontrôle détenus par N M Rothschild & Sons Ltd, membre du Concert familial élargi.

Calendrier Financier

14 mai 2019

Publication du premier trimestre 2019
(janvier – mars)

17 septembre 2019

Publication des résultats semestriels 2019
(janvier – juin)

13 novembre 2019

Publication du troisième trimestre 2019
(juillet – septembre)

Calendrier de l'actionnaire

16 mai 2019

Assemblée Générale Annuelle : 10h30
– Auditorium de Capital 8
– 32 rue de Monceau 75008 Paris

20 mai 2019

Détachement du dividende

21 mai 2019

Date d'arrêté

22 mai 2019

Mise en paiement du dividende

Actions au nominatif :

Service Titres nominatifs purs
de la Société Générale
GSSI/GIS/NPO/NOM
32, rue du Champ de Tir – BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

Relations Investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschildandco.com
Tél : +33 (0)1 40 74 65 26

Presse et médias

Caroline Nico

caroline.nico@rothschildandco.com
Tél : +33 (0)1 40 74 43 44



2

Revue des métiers

Conseil financier	26
Banque privée et gestion d'actifs	32
Capital-investissement et dette privée	40

Conseil financier

L'activité de Conseil financier offre une vision éclairée et neutre pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs, en concevant et en mettant en œuvre des solutions stratégiques de fusions et acquisitions, et de financement.

Nous offrons, en toute indépendance, des prestations de conseil aux moyennes et grandes entreprises, fonds de capital-investissement, chefs d'entreprise, familles et gouvernements. Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions stratégiques de fusions et acquisitions et de financement pour nos clients, et les assistons en qualité de partenaire de confiance – dans un esprit d'indépendance et selon une approche de long terme – face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Notre compréhension approfondie des marchés financiers, le volume considérable des transactions pour lesquelles nous intervenons en qualité de conseil et notre réseau inégalé de spécialistes des financements et des secteurs couvrant plus de 40 pays sont pour nos clients le gage d'une approche exhaustive au service de leurs objectifs stratégiques. Cela nous permet d'obtenir des résultats exceptionnels pour le compte de nos clients, en accomplissant leurs objectifs stratégiques et en les accompagnant dans la durée en notre qualité de partenaire de confiance.

Volumes des transactions de l'activité de Conseil financier (12 mois à fin décembre)⁽¹⁾

En fonction des valeurs d'opérations (en milliards US\$)	2018	2017	Variation en %
Fusions et acquisitions	381	297	+28%
Conseil en financement	242	275	(12%)
Valeur totale	623	572	+9%

En fonction du nombre d'opérations	2018	2017	Variation en %
Fusions et acquisitions	383	356	+8%
Conseil en financement	243	281	(14%)
Total du nombre d'opérations	626	637	(2%)

Notre expertise a été récompensée par plusieurs prix prestigieux :



The Banker Investment Banking Awards, 2018

- Banque d'investissement indépendante la plus innovante
- Banque conseil en fusions-acquisitions de l'année la plus innovante



IFR, 2018

- Conseiller financier de l'année en marchés de capitaux
- Conseiller en fusions-acquisitions de l'année
- Prêt de l'année pour la région EMEA : prêt accordé à Melrose pour financer une opération d'acquisition (4,5 milliards de livres sterling)
- Émission d'actions secondaire de l'année en région EMEA : augmentation de capital de Cineworld (1,7 milliard d'euros)



Mergermarket European M&A Awards, 2018

- Conseiller financier de l'année en fusions-acquisitions sur le marché européen des moyennes capitalisations
- Conseiller financier de l'année en fusions-acquisitions pour la région des pays baltes (avec Porta Finance)



GlobalCapital Loan Awards, 2018

- Plus impressionnant conseiller en matière de dettes
- Conseiller financier de l'année en gestion des risques
- Conseiller financier de l'année en marchés de capitaux

1^{er} mondial
1^{er} en Europe
en nombres d'opérations réalisées de fusions et acquisitions⁽¹⁾

6^{ème} mondial
en montant des revenus⁽²⁾

1 089
banquiers
dont **218**
Managing Directors

(1) Source : Refinitiv, analyse interne. Transactions finalisées (basé sur la valeur de la cible).

(2) Source : Publication des sociétés.

Résultats financiers pour l'année 2018

Au cours de l'année 2018, les revenus du Conseil financier ont de nouveau atteint un montant record pour s'établir à 1 271 millions d'euros, en hausse de 7% par rapport à 2017 (1 183 millions d'euros). Rothschild & Co figure depuis quelques années entre la 4^{ème} et la 6^{ème} place mondiale en termes de revenus; ce classement varie en fonction de nos revenus trimestriels qui peuvent être volatils selon la date de réalisation des opérations. Au cours des douze derniers mois se finissant en décembre 2018, Rothschild & Co s'est classé au 6^{ème} rang mondial en termes de revenus⁽¹⁾.

Le résultat d'exploitation pour 2018, en excluant le montant relatif aux investissements liés au développement de l'activité de fusions-acquisitions en Amérique du Nord, s'est élevé à 255 millions d'euros (2017 : 211 millions d'euros), soit une marge opérationnelle de 20,0% (2017 : 17,8%). Cette marge se maintient dans le haut de notre fourchette cible. En incluant les investissements liés aux recrutements de collaborateurs expérimentés en Amérique du Nord, le résultat d'exploitation s'est élevé à 233 millions d'euros (2017 : 185 millions d'euros) soit une marge de 18,4% (2017 : 15,7%).

Le taux de rémunération, qui rapporte le total des charges de personnel d'un exercice, y compris les bonus différés, ajusté des impacts relatifs aux coûts des recrutements de collaborateurs expérimentés en Amérique du Nord et des départs, aux revenus était de 63,4% en 2018 (2017 : 65,0%).

Dans l'activité de Conseil en fusions-acquisitions, nous continuons à faire mieux que le marché global. En 2018, Rothschild & Co s'est classé à la 1^{ère} place mondiale par le nombre d'opérations réalisées et 1^{er} en Europe par le nombre d'opérations annoncées et réalisées⁽²⁾. Nous avons conseillé des clients sur 400 opérations de fusions-acquisitions réalisées pour une valeur totale de 380

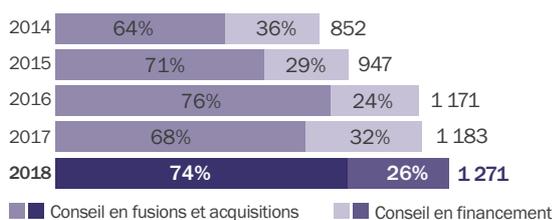
milliards de dollars US⁽³⁾. En conséquence, les revenus de cette activité de conseil en fusions-acquisitions, au titre de l'exercice, se sont élevés à 941 millions d'euros, un nouveau record annuel, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente (2017 : 804 millions d'euros).

Les revenus du Conseil en financement ont diminué de 13% à 330 millions d'euros (2017 : 379 millions d'euros), après une année record en 2017, sous l'effet conjugué du ralentissement des marchés boursiers et de l'activité de restructuration des entreprises aux États-Unis. Pour autant, nous sommes intervenus dans de nombreuses opérations importantes et complexes de restructuration et de conseil en matière de dette, conseillant des clients sur près de 200 opérations d'une valeur totale autour de 210 milliards de dollars US⁽³⁾. Ainsi, Rothschild & Co s'est classé 1^{er} en Europe et au 3^{ème} rang mondial par le nombre d'opérations de restructuration réalisées⁽⁴⁾. Nous avons également conseillé de nombreuses introductions en bourse pour une valeur totale d'environ 35 milliards de dollars US et nous continuons à remporter plus de mandats européens que tout autre conseiller indépendant⁽⁵⁾.

L'excellence de nos équipes constitue notre principal avantage concurrentiel et nous cherchons en permanence à les étoffer. Ainsi, en 2018, dix nouveaux *Managing Directors* (MDs) ont été recrutés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine. Aux États-Unis, six MDs ont rejoint nos équipes en fusions-acquisitions dans les secteurs des technologies, de la chimie, des institutions financières, de l'industrie, des télécommunications et des médias. Nous venons de lancer récemment une équipe dédiée de conseil auprès d'actionnaires qui s'alliera à l'activité de Conseil financier pour répondre à la demande de meilleure interaction entre les sociétés cotées et leur base d'investisseurs.

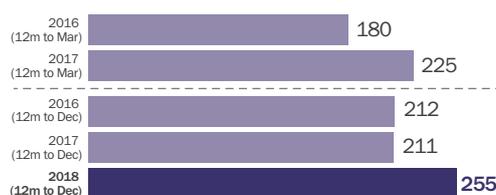
Revenus

(en millions d'euros, 12 mois à fin décembre)



Résultat avant impôt – hors investissements aux États-Unis

(en millions d'euros)



(1) Source : Publication des sociétés.

(2) Source : Refinitiv, exclut les cabinets comptables.

(3) Source : Refinitiv, analyse interne.

(4) Source : Refinitiv.

(5) Source : Dealogic.

Conseil en fusions et acquisitions

Nos équipes apportent des conseils spécialisés sur tous les aspects des fusions et acquisitions ainsi que des conseils stratégiques dans des domaines tels que les *joint-ventures*, la gouvernance d'entreprise, les questions propres aux gouvernements, aux comités spéciaux américains et aux activités fiduciaires.

Au cours de l'année 2018, Rothschild & Co s'est classé parmi les meilleurs conseillers du monde en fusions et acquisitions en se positionnant à la 1^{ère} place mondiale en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées et à la 2^{ème} place en nombres de transactions annoncées⁽¹⁾. En Europe, le Groupe a continué de dominer le marché en intervenant sur plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents – une position que Rothschild occupe depuis plus d'une décennie déjà⁽¹⁾.

Rothschild & Co est intervenu sur de nombreuses opérations de fusions et acquisitions au cours de l'exercice 2018, pour une valeur totale de près de 380 milliards de dollars US, y compris sur sept opérations parmi les 50 plus importantes réalisées dans le monde, et cinq en Europe parmi les 20 plus significatives par valeur.

Notre envergure internationale couplée à un réseau unique de dirigeants nous permet d'être continuellement sollicités pour intervenir dans les situations internationales les plus complexes. Rothschild & Co a ainsi continué de gagner des parts de marché sur les opérations transfrontalières, et se positionne à la 1^{ère} place mondiale en nombre de transactions transfrontalières réalisées qui représentent aujourd'hui plus de 50% de notre activité totale⁽¹⁾.

Au titre de l'année, nous nous sommes classés dans les cinq premières places⁽¹⁾ dans la majorité des secteurs, tant sur le plan mondial qu'europpéen, et avons été particulièrement actifs dans les secteurs industriels de la consommation et de la santé. Au demeurant, nous sommes le conseiller le plus actif pour les transactions faisant intervenir un sponsor financier, au niveau mondial et pour l'Europe⁽¹⁾.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales opérations de fusions et acquisitions que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice.

c.400
transactions
conseillées en
2018 pour une
valeur totale de
c.380 MdsUS\$

Les transactions
transfrontalières
représentent
plus de **50%**
de notre activité⁽¹⁾

Classement des fusions et acquisitions par géographie (au 31 décembre)⁽¹⁾

Région	En fonction des valeurs d'opérations		En fonction du nombre d'opérations	
	2018	2017	2018	2017
Monde	10	12	1	1
Monde – opérations transfrontalières	8	10	1	1
Europe	6	8	1	1
Asie (y compris Japon)	14	17	19	13
Amérique du Nord	14	15	15	10
Reste du monde	8	7	2	1

(1) Source : Refinitiv, transactions finalisées.

Rothschild & Co a conseillé de nombreuses opérations de fusions et acquisitions majeures au cours de l'année, notamment :

 <p>AccorHotels (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession d'une participation majoritaire dans AccorInvest (6,25 milliards d'euros) • Transaction très complexe représentant la plus grande opération de cession d'hôtels à la fois par le nombre d'établissements et par sa valeur 	 <p>A.P. Moller-Maersk (Danemark et France)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession de Maersk Oil à Total (7,4 milliards de dollars US) • Flux de travail coordonnés sur la dette et les capitaux propres et équipes sectorielles dédiées, dans le cadre de notre mission de conseil sur la monétisation des activités énergétiques du Groupe sur une période de deux ans 	 <p>Atos (État-Unis et France)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition en numéraire de Syntel (3,4 milliards de dollars US) • Relation de longue date, 11^{ème} transaction (entre le conseil en fusions et acquisitions et le conseil en financement) pour Atos en 14 années 	 <p>Bayer (Allemagne et États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre entièrement en numéraire pour l'acquisition de Monsanto (66 milliards de dollars US) • Plus grande opération mondiale de reprise entièrement en numéraire de l'histoire, ayant abouti à la création d'un leader mondial dans l'agriculture
 <p>CVC Capital Partners (Royaume-Uni et Canada)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession de Sky Betting & Gaming à The Stars Group (4,7 milliards de dollars US) • Étude simultanée entre une cession et une entrée en bourse pour une optimisation de la valeur 	 <p>Informa (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fusion avec UBM (4,3 milliards de livres sterling) • Conseil indépendant intégré pour le financement de la dette, dont le choix des banques, la structure, le prix et les conditions de l'opération, ainsi que la stratégie ultérieure de financement à long terme 	 <p>KapStone (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession à WestRock (4,9 milliards de dollars US) • Transaction phare portant sur une société cotée dans le secteur de l'emballage papier ; opération décisive sur le marché des sociétés cotées pour notre équipe en charge du Midwest 	 <p>Kering (France et Allemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'une participation de 70% dans PUMA (5,1 milliards d'euros) • Gestion des complexités liées aux différences de positionnements de Kering et de PUMA sur le marché (grande capitalisation vs moyenne capitalisation) et de places de cotation
 <p>Melrose Industries (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> • OPA/OPE hostile sur GKN (8,1 milliards de livres sterling) • Succès de l'importante offre publique d'achat, opération qui a nécessité des interactions complexes avec les diverses parties prenantes, dont le gouvernement britannique 	 <p>PAI Partners et bcIMC (Pays-Bas)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rachat de Refresco dans le cadre d'une opération public-to-private (3,3 milliards d'euros) • Transaction très complexe impliquant une analyse détaillée de la dynamique du secteur public-to-private 	 <p>Pinnacle Foods (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession à Conagra Brands (10,9 milliards de dollars US) • Plus grande opération sur le marché américain de la consommation, réalisée en 2018 	 <p>Rio Tinto (Australie/Royaume-Uni, Indonésie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession d'une participation dans la mine d'or et de cuivre de Grasberg à Inalum (3,5 milliards de dollars US) • Opération complexe et de grande envergure impliquant trois parties et un risque réglementaire élevé
 <p>Santos (Australie et États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en stratégie de défense face à l'OPA d'Harbour Energy (10,9 milliards de dollars US) • Fourniture de conseils tactiques et stratégiques complets pour réussir à contrer l'OPA 	 <p>VTG (Allemagne et États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • OPA lancée par Morgan Stanley Infrastructure (4,3 milliards d'euros) • Équipe parfaitement intégrée, comportant des spécialistes du conseil en refinancement, un élément clé de la transaction 	 <p>Westfield (Australie et France)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fusion avec Unibail-Rodamco (61 milliards d'euros) • Intervention en qualité de conseiller chef de file, un rôle obtenu grâce à notre relation de longue date en matière de conseil avec la société et ses dirigeants 	 <p>Zodiac Aerospace (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fusion avec Safran (35 milliards d'euros) • Plus grande transaction jamais réalisée en Europe dans le secteur de l'aéronautique et de la défense, impliquant la mise en place d'une structure innovante pour tenir compte des contraintes actionnariales différentes des deux parties

Conseil en financement

Le métier de Conseil en financement au sens large regroupe le Conseil en financement et en restructuration de dette et le Conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Les équipes collaborent étroitement et fréquemment avec celles du Conseil en fusions et acquisitions afin d'offrir un service intégré à nos clients.

Conseil en financement et restructuration de dette

Les équipes offrent des services de conseil stratégique en matière de structure de bilan et proposent des solutions de refinancement et de restructuration de dette. Tout au long de l'année, nous sommes restés très actifs sur le conseil en financement et les opérations de restructuration, notamment en intervenant dans près de 200 opérations de financement et restructuration pour une valeur totale de près de 210 milliards de dollars US⁽¹⁾.

Les capacités du Groupe en matière de conseil en financement incluent le conseil sur les levées de capitaux et les refinancements sur l'ensemble des marchés bancaires ou obligataires, ainsi que le conseil sur les notations, les produits dérivés et les produits de couverture. Nous sommes l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Notre palmarès exceptionnel en termes d'optimisation des sources et échéances de financement continue de générer une forte activité.

En matière de restructuration les capacités du Groupe incluent les négociations avec les prêteurs, les recapitalisations, les offres d'échange, les rachats d'entreprises en difficulté, les restructurations par voie judiciaire ou à l'amiable et la représentation des créanciers. L'indépendance du Groupe le préserve des conflits d'intérêts auxquels sont confrontés les principaux établissements bancaires universels et l'important volume d'opérations conseillées lui procure une connaissance unique du marché, permettant ainsi de fournir des conseils personnalisés, centrés sur les intérêts de ses clients.

Rothschild & Co continue d'être sollicité pour intervenir dans le cadre de missions de restructuration très complexes. Le Groupe a amélioré sa position, déjà forte, sur ce marché durant l'exercice 2018, en se positionnant au 1^{er} rang européen et au 3^{ème} rang mondial par nombre d'opérations de restructuration réalisées⁽²⁾.

Conseils sur les marchés de capitaux

Le Groupe accompagne les émetteurs dans toutes leurs opérations sur les marchés de capitaux primaires et secondaires, telles que les introductions en bourse, les scissions, les placements de blocs d'actions et les émissions d'obligations convertibles. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels du conseil en fusions et acquisitions pour offrir à nos clients un conseil intégré, notamment en cas d'étude simultanée entre une cession ou une entrée en bourse.

Rothschild & Co bénéficie d'une présence mondiale inégalée et de ressources plus importantes que n'importe quel autre conseiller indépendant dans ce domaine avec des équipes spécialisées implantées sur les principaux marchés boursiers du monde entier, notamment à New York, Hong Kong, Singapour, Sydney, Moscou et en Europe.

Au cours de 2018, nous avons conseillé quelque 50 transactions à l'échelle mondiale sur les marchés de capitaux pour une valeur totale de près de 35 milliards de dollars US⁽¹⁾. Pour la 5^{ème} année consécutive, nous sommes intervenus dans plus d'introductions en bourse en Europe que n'importe quel autre conseiller indépendant⁽³⁾.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales transactions financières que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice 2018.

c.200
opérations de
financement pour
une valeur totale
de c.210 MdsUS\$

Conseil sur plus
d'introductions en
bourse en Europe
que n'importe
quel autre
conseiller
indépendant⁽¹⁾

Classement des restructurations par région (au 31 décembre)⁽²⁾

Région	En fonction des valeurs d'opérations		En fonction du nombre d'opérations	
	2018	2017	2018	2017
Monde	5	2	3	2
EMEA	3	1	1	1

(1) Source : data internes.

(2) Source : Refinitiv, transactions finalisées.

(3) Source : Dealogic.

Parmi les missions confiées au Groupe au cours de l'année figurent notamment :



Avast (République Tchèque)

- Conseil pour l'introduction à la bourse de Londres (692 millions de livres sterling)
- Plus importante introduction en bourse jamais réalisée dans le secteur des logiciels en région EMEA



CEVA Logistics (Suisse)

- Conseil pour l'introduction en bourse en Suisse (890 millions de dollars US)
- Une des dix plus importantes introductions en bourse jamais effectuées sur le SIX Swiss Exchange, une étape importante dans le cadre du renforcement de notre présence en Suisse



Corporación América Airports (Argentine)

- Conseil pour l'introduction à la bourse de New York (486 millions de dollars US)
- Offre nettement sursouscrite après une tournée de 12 jours dans 8 villes et sur 3 continents, au cours de laquelle la société a rencontré plus de 180 investisseurs



République de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)

- Conseil pour l'opération sur instruments dérivés notionnels EUR/USD (1,4 milliard de dollars US)
- Fait partie de notre mission globale de conseil, qui a commencé en 2014, soit 7 opérations, dont l'émission obligatoire de 1,7 milliards d'euros en deux tranches (12 et 30 ans) libellée en euros en 2018



Danaos (Grèce)

- Conseil auprès du Comité ad hoc de créanciers sur la restructuration de la société (2,3 milliards de dollars US)
- Solution de restructuration alternative et négociations menées avec la société et les prêteurs, entraînant une hausse significative de la valeur perçue par le Comité



EG Group (Royaume-Uni)

- Conseil en matière de dette sur une opération de refinancement transfrontalier (3,5 milliards d'euros)
- Plus importante opération notée « simple B », entièrement financée par un prêt, réalisée en Europe depuis la crise financière



Empresas ICA (Mexique)

- Conseil pour la restructuration par voie judiciaire et la levée de capitaux (3,4 milliards et 215 millions de dollars US respectivement)
- Processus complexe impliquant la plus grande société de construction et l'une des plus grandes entreprises concessionnaires au Mexique

Energy Future Holdings

Energy Future Intermediary Holdings (États-Unis)

- Conseil en financements de type « second lien » pour la restructuration de la société (41,8 milliards de dollars US)
- Conclusion de l'une des opérations de restructuration les plus importantes et les plus complexes jamais réalisées



République hellénique (Grèce)

- Conseil en matière de dette pour la sortie de la Grèce des plans d'aide des institutions européennes et pour la réduction de la dette publique (97 milliards d'euros)
- Opération historique pour la Grèce, qui marque la fin de huit années d'assistance financière publique



ING et Société Générale (Singapour – Hong Kong)

- Conseiller auprès de services de financement du commerce international pour la restructuration de la dette de Noble Group (3,5 milliards de dollars US)
- Opération de restructuration très complexe impliquant plusieurs territoires et un processus de négociation de 12 mois



LISEA (France)

- Conseil en matière de dette pour le refinancement et la restructuration de swaps (2,8 et 3,8 milliards d'euros respectivement)
- Opération impliquant une stratégie de couverture innovante, dont la restructuration de swaps



OCI (Pays-Bas)

- Conseil en matière de dette pour la recapitalisation, sous forme d'emprunt obligatoire à haut rendement et de mécanisme de crédit (2,2 milliards de dollars US)
- Transaction ayant suscité un vif intérêt de la part des investisseurs, largement sursouscrite, autorisant la société à durcir les conditions de tarification plusieurs fois malgré une structure de financement complexe



Old Mutual (Royaume-Uni/Afrique du Sud)

- Conseil pour la cotation de Quilter aux bourses de Londres et de Johannesburg par le biais d'une introduction en bourse et d'une scission simultanée (263 millions de livres sterling et 2,8 milliards de livres sterling, respectivement)
- Opération faisant partie de notre mission de conseil auprès d'Old Mutual pour son processus de séparation géré, impliquant le concours d'équipes spécialisées à Londres et en Afrique du Sud



Sasol (Afrique du Sud)

- Conseil en matière de dette pour l'émission d'obligations en deux tranches (2,25 milliards de dollars US)
- Opération complexe de financement transfrontalier pour un client international et une transaction emblématique en matière de repositionnement de la structure de capital de la société



Seadrill Limited (Bermudes)

- Conseil auprès d'un Groupe ad hoc de détenteurs d'obligations non garanties pour la restructuration de la société dans le cadre du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites (13 milliards de dollars US)
- Opération très complexe menée dans le cadre du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites, impliquant plus de 30 fonds d'investissement du monde entier



SIG Combibloc Group (Suisse)

- Conseil pour l'introduction en bourse sur SIX Swiss Exchange (1,5 milliard d'euros)
- Plus importante introduction en bourse en Suisse en 2018 et la plus significative jamais réalisée dans le secteur européen de l'emballage

Banque privée et gestion d'actifs

La Banque privée propose des objectifs à long terme dans le placement, la structuration et la protection des actifs de nos clients, afin de préserver et faire fructifier leur patrimoine.

La Gestion d'actifs propose des solutions d'investissements innovantes, fruit d'une vision indépendante et de long terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de nos clients.

Nous offrons nos services de Banque privée et gestion d'actifs à une clientèle variée depuis nos bureaux à Aix-en-Provence, Bruxelles, Düsseldorf, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Grenoble, Londres, Manchester, Marseille, Milan, Monaco, New York, Paris et Zurich. Nous poursuivons notre développement dans les activités de Banque privée et gestion d'actifs, conformément à notre stratégie de diversification des sources de revenus.

Présentation du marché

Après un début d'année solide, les marchés financiers ont reculé en 2018 et la volatilité a augmenté par rapport aux niveaux exceptionnellement bas de 2017. Les marchés boursiers ont vite perdu leurs gains initiaux et ont rechuté à partir de l'automne. Les marchés du crédit se sont également affaiblis. Les obligations d'État ont quant à elles produit des performances inégales, le rendement des bons du Trésor américain (titres de référence) atteignant son plus haut niveau depuis 2011. Globalement, les retours sur investissement sont restés largement inférieurs à l'inflation.

Les grandes économies ont ralenti après l'expansion marquée et synchronisée de la fin 2017, mais cet essoufflement était ni surprenant ni exagéré. Le taux de chômage a de nouveau diminué, atteignant son plus bas niveau depuis 50 ans aux États-Unis et depuis plusieurs dizaines d'années au Royaume-Uni, en Allemagne et au Japon. À noter que l'inflation sous-jacente est restée stable. La Réserve fédérale américaine a poursuivi la hausse progressive de ses taux d'intérêt et la réduction de son bilan, mais les autres grandes banques centrales sont restées beaucoup plus accommodantes. La Banque centrale européenne et la Banque du Japon ont poursuivi leurs programmes d'achat de titres tout au long de l'année (mais celui de la BCE était censé prendre fin en décembre), et la Banque d'Angleterre n'a relevé ses taux d'intérêt qu'à une seule reprise. La Banque populaire de Chine a assoupli sa politique en réduisant le taux de réserves obligatoires des banques. Les bénéfices des entreprises ont régulièrement augmenté, soutenus par une forte hausse aux États-Unis où des réductions d'impôts importantes et des marges élevées ont amplifié l'impact de la croissance des revenus.

Les devises ont évolué latéralement et le prix du pétrole en dents de scie, augmentant initialement avant de lourdement chuter à l'automne en raison du niveau de l'offre venant des États-Unis. La bulle des cryptomonnaies a éclaté.

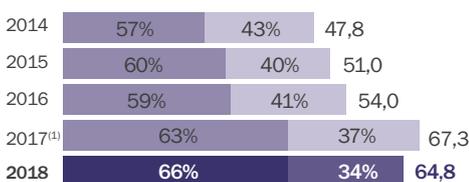
Des inquiétudes politiques récurrentes ont ponctué les fluctuations du marché. Les tensions commerciales se sont fortement amplifiées avec la hausse des droits de douane introduite par le gouvernement américain, visant non plus l'Amérique du Nord et l'Europe mais la Chine : une trêve timide et peu convaincante était envisagée au début décembre. En Europe, les négociations sur le Brexit se sont poursuivies. Le projet d'accord de sortie initial s'est attiré les foudres des deux camps au Royaume-Uni, où le sujet domine toujours l'agenda politique. En France, le programme de réforme d'Emmanuel Macron s'est heurté à une résistance accrue. En Allemagne, Angela Merkel a confirmé qu'elle ne se présenterait pas aux élections de 2021. Durant l'été, une rencontre sans précédent a eu lieu entre les présidents des États-Unis et de la Corée du Nord.

Malgré des problèmes largement médiatisés au sein de certaines entreprises, les signes d'excédents macroéconomiques ont quasiment disparu du cycle économique américain (qui a entamé sa dixième année, atteignant ainsi le deuxième cycle le plus long de l'histoire du pays) pendant l'été. Les valorisations globales des actions, qui s'étaient affaiblies au dernier trimestre, se sont de nouveau rapprochées des niveaux tendancielles. Les bénéfices vont probablement ralentir de manière significative après la flambée de 2018, mais le prochain exercice débute dans un climat d'investissement moins surchauffé, mais pas gelé.

64,8 Mds€
Actifs sous gestion

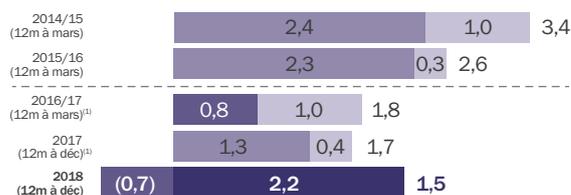
1,5 Mds€
Collecte nette en 2018

Actifs sous gestion
(en milliards d'euros, au 31 décembre)



■ Banque privée

Collecte nette
(en milliards d'euros)



■ Gestion d'actifs

(1) Fusion avec le Groupe Martin Maurel.

Résultats financiers pour l'année 2018

Le métier de Banque privée et gestion d'actifs comprend deux activités principales : (i) Rothschild Martin Maurel, qui regroupe nos activités de Banque privée en France, Monaco et Belgique ainsi que celles de Gestion d'actifs en Europe, (ii) nos activités de Banque privée en Suisse, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Asie. Rothschild & Co compte également une petite activité de Gestion d'actifs en Amérique du Nord.

Comme annoncé en octobre 2018, Rothschild & Co a finalisé la vente de son activité de fiducie en février 2019. Cette cession est en ligne avec notre décision stratégique de nous consacrer plus pleinement à nos activités de gestion de patrimoine et de banque privée.

En excluant l'activité de fiducie, les revenus se sont élevés à 480 millions d'euros (2017 : 470 millions d'euros), en hausse de 2%, avec une marge opérationnelle qui ressort à 18% (2017 : 17%). La progression des revenus est le résultat d'une augmentation des commissions de gestion à la faveur d'une collecte nette positive en Banque privée, minorée par une diminution des commissions de surperformance en Gestion d'actifs. Le Groupe a enregistré une amélioration de sa rentabilité de 5% : le résultat d'exploitation, hors coûts d'intégration de Martin Maurel (2018 : 9 millions d'euros, 2017 : 27 millions d'euros) s'est établi à 85 millions d'euros en 2018 (2017 : 81 millions d'euros).

L'intégration opérationnelle en France entre les deux banques privées des groupes Rothschild & Co et Martin Maurel, suite à la fusion en 2017, a été finalisée fin 2018.

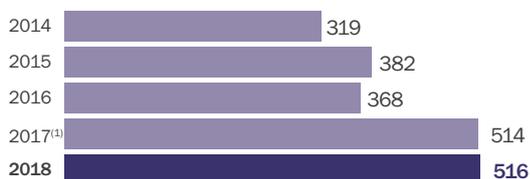
En incluant l'activité de fiducie (revenus 2018 : 36 millions d'euros, 2017 : 44 millions d'euros), les revenus sont restés stables à 516 millions d'euros (2017 : 514 millions d'euros), avec une marge opérationnelle de 17% (2017 : 16%). La contribution au résultat d'exploitation de l'activité de fiducie, en 2017 comme en 2018, n'a pas été significative.

Le modèle économique est toujours aussi performant, la collecte nette en Banque privée s'est élevée à 2,2 milliards d'euros, soit un taux de croissance de 5% par rapport aux actifs sous gestion, avec une collecte positive au sein de toutes les filiales européennes. La Gestion d'actifs a enregistré une décollecte nette de 0,7 milliard d'euros, toutefois, l'impact est limité sur les marges car la collecte brute (3,9 milliards d'euros) a des marges plus élevées que les sorties brutes (4,6 milliards d'euros).

La collecte nette totale, de 1,5 milliard d'euros, n'a pas permis de compenser, en dépit d'un modeste effet de change positif, les performances négatives des marchés du dernier trimestre 2018. De cela, il résulte une baisse de 4,0 milliards d'euros, ramenant les actifs sous gestion à 64,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 67,3 milliards d'euros). Depuis janvier 2019, le redressement des marchés financiers a entraîné une croissance significative des actifs sous gestion.

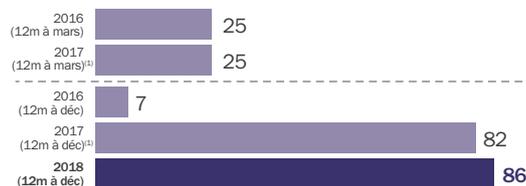
Revenus

(en millions of euros, 12 mois à fin décembre)



Résultat avant impôt – hors éléments exceptionnels⁽²⁾

(en millions d'euros)



(1) Fusion avec le Groupe Martin Maurel.

(2) Les éléments exceptionnels représentent les coûts d'intégration de Martin Maurel, s'élevant à 9 M€ (2017 : 27 M€).

Banque privée et gestion d'actifs

Banque Privée

Notre banque privée offre une large gamme de services de gestion privée à une clientèle internationale composée de familles fortunées, d'entrepreneurs, de fondations et d'organismes caritatifs. Alors que notre environnement se caractérise souvent par des objectifs à court terme, notre vision à long terme nous démarque de nos concurrents. Nous sommes convaincus qu'une gestion de patrimoine de qualité doit privilégier sa préservation.

Nous comprenons les problématiques auxquelles nos clients sont confrontés, et nous pouvons les aider à protéger leurs actifs. Nous les conseillons sur l'ensemble de leur patrimoine, qu'il soit financier ou non. En ce qui concerne leurs investissements, notre objectif est d'atteindre une performance satisfaisante avec des risques limités, même dans les environnements financiers les plus complexes.

Nous avons l'envergure, les ressources intellectuelles et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de nos clients, tout en assurant un service personnalisé. Cette perspective unique nous permet de gérer les actifs de nos clients en toute sécurité et dans la durée, les protégeant ainsi pour les générations futures.

Nous mettons, en outre, à la disposition de nos clients des facilités de prêt. Notre portefeuille de prêts se chiffrait à 2,9 milliards d'euros en décembre 2018 (3,0 milliards d'euros en 2017), dont 2,5 milliards d'euros (comme en 2017) de prêts à la clientèle privée (tels que les crédits garantis par des portefeuilles dont nous avons la garde et des prêts garantis par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels) et 0,4 milliard d'euros (contre 0,5 milliard d'euros en 2017) d'autres prêts liés aux activités de nos clients. Ces offres de crédit sont complémentaires à nos services de gestion de patrimoine, nous permettant de répondre aux exigences plus larges de notre clientèle en matière de banque privée.

Nous sommes convaincus que notre banque privée est bien positionnée pour relever les défis futurs de notre secteur. Le succès de notre approche, reposant sur le conseil et l'indépendance, ainsi que notre actionnariat, familial et stable depuis plusieurs générations, nous rendent uniques sur ce marché très concurrentiel. Nous continuons à investir dans notre infrastructure et dans le recrutement de collaborateurs de très haut niveau, qui deviendront les conseillers de confiance pour nos clients. Nous attendons, pour les années qui viennent, une croissance continue, accompagnée d'une amélioration durable de notre rentabilité.

42,4 Mds€
Actifs sous gestion

2,2 Mds€
Collecte nette en 2018

Notre expertise a été récompensée par plusieurs prix prestigieux :



- Premier prix, Meilleur service client – Ultra High Net Worth, 2018
- Prix gagné pour la 5^{ème} année consécutive



- Gagnant, équipe HNW, 2018



- Le classement Private-Banking-Rating publié par le magazine Bilanz en Suisse en 2018 place Rothschild Private Wealth parmi les trois premières places
- En outre, Rothschild Private Wealth a reçu la mention d'honneur « leader de qualité de longue date », un prix supplémentaire attribué par Bilanz aux banques se situant systématiquement aux meilleures places de son classement



- Équipe de l'année Gestion de patrimoine 2018



- Meilleure banque privée indépendante

Rothschild Martin Maurel

Rothschild Martin Maurel regroupe les activités de banque privée de Rothschild & Co en France, en Belgique et à Monaco.

Rothschild Martin Maurel est un acteur majeur indépendant dans la banque privée en France, en Belgique et à Monaco avec un positionnement différenciant et ciblé notamment vis à vis d'une clientèle d'entrepreneurs. Elle apporte à ses clients une offre complète de conseils et de services d'investissement, à destination tant des grands clients privés que des PME familiales, des associations et fondations. Le nouvel ensemble opère en France sous le nom de Rothschild Martin Maurel, en gardant un esprit entrepreneurial et en restant une structure à taille humaine et proche de ses clients.

Dans le prolongement du rapprochement entre les banques privées françaises de Rothschild & Co et de la Compagnie Financière Martin Maurel, nous avons conclu en 2018 l'acquisition totale de la filiale monégasque et opérons désormais sous le nom de Rothschild Martin Maurel à Monaco.

Forte d'un modèle reposant sur deux piliers, l'ingénierie patrimoniale et la gestion financière, l'offre de Rothschild Martin Maurel s'adresse en France à l'ensemble de nos clients privés, entreprises et issus du monde associatif, selon leurs besoins et attentes. Les équipes sont régionales, suivant ainsi le maillage géographique des implantations, tout en conservant une dimension nationale couverte par les responsables de ligne métier (Banque privée, Gestion financière, Ingénierie patrimoniale et *Corporate banking*), avec un accès à la richesse du réseau Rothschild & Co à travers le monde.

En Belgique et à Monaco, nos services de Gestion financière et de Banque privée s'adressent tout particulièrement aux grandes familles, entrepreneurs internationaux ainsi qu'aux associations et organismes à but non lucratif.

Au 31 décembre 2018 les encours sous gestion s'élèvent à 20,6 milliards d'euros contre 21,1 milliards d'euros un an auparavant, grâce à une collecte nette positive significative ne compensant que partiellement l'effet marché négatif du dernier trimestre 2018.

La croissance des actifs sous gestion tient notamment à la mise en œuvre du modèle historique en régions et dans l'ensemble des équipes.

Enfin, en 2018, nous avons finalisé l'intégration des systèmes informatiques selon le calendrier prévu, et nos équipes travaillent dorénavant avec des systèmes *front* unifiés et un système bancaire unique.

Le développement de nos activités en France se concrétisera en 2019 par l'ouverture d'une nouvelle implantation à Bordeaux, qui permettra de densifier le maillage du territoire en adressant le Sud-Ouest.

Rothschild & Co Wealth Management

Rothschild & Co Wealth Management regroupe les activités de banque privée à Düsseldorf, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Londres, Manchester, Milan et Zurich.

Nous conseillons nos clients sur l'ensemble de leur patrimoine, financier ou non. Notre objectif est de préserver et de valoriser la valeur réelle de leur patrimoine, en privilégiant un retour attractif sur le capital investi. Cela implique d'investir dans des actifs dont la valeur augmente au fil du temps, au-delà de l'inflation, et d'éviter des pertes importantes. Cette approche de la gestion d'investissement ainsi que la stabilité de notre Groupe grâce à son actionnariat familial depuis sept générations, continuent d'attirer un nombre croissant de clients du monde entier, en particulier dans le contexte économique actuel.

En 2018, les actifs sous gestion ont légèrement augmenté, à 21,9 milliards d'euros. La collecte nette s'est élevée à 1,3 milliard d'euros. Toutefois, cette collecte n'a pas permis de compenser les performances négatives des marchés des derniers mois de l'année 2018.

Malgré une volatilité élevée, nos portefeuilles sous gestion discrétionnaire ont bien résisté aux chutes du marché et ont largement surperformé ceux de nos concurrents. Parallèlement, le nombre de nos mandats de conseil a augmenté de 80%, dépassant 2,5 milliards de CHF d'actifs sous gestion. Nous avons élargi la gamme proposée à nos clients cette année, lançant notamment le fonds Exbury Fund en novembre 2018 à l'intention des investisseurs soucieux des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons également produit de nouveaux podcasts et publications relatifs à l'investissement pour les clients souhaitant obtenir des informations sur les stratégies, des conseils sur les thèmes d'investissement et des performances discrétionnaires.

Afin de mieux cibler nos activités de Gestion de patrimoine et de Banque privée, ainsi que nos marchés de base, nous avons annoncé la vente de notre activité de fiducie en octobre 2018. Dans l'optique de cette stratégie, nous avons également décidé de fermer notre implantation à Singapour et de renforcer notre présence en Allemagne en ouvrant un nouveau bureau à Düsseldorf. Parallèlement, nous avons investi dans nos systèmes informatiques et de gestion de la relation client, et avons réexaminé nos processus afin d'optimiser la qualité de tous nos services en les rendant conformes aux normes les plus strictes. Ainsi, nous pourrions servir au mieux les intérêts de nos clients.

Au cours du dernier exercice, nous avons remporté plusieurs prix prestigieux du secteur, ce que nous souhaitons voir comme une approbation de tout ce que nous avons réalisé dans notre entreprise au cours des douze derniers mois.

Gestion d'actifs

Rothschild & Co Asset Management offre des services de gestion et des solutions d'investissement personnalisées à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs en Europe et aux États-Unis.

Rothschild & Co Asset Management Europe

Au sein de Rothschild & Co Asset Management Europe, notre modèle de développement repose sur une compréhension approfondie des besoins de nos clients, institutionnels et distributeurs (B2B2C), afin d'offrir des services et des solutions d'investissement sur-mesure innovantes.

Au cours de l'exercice, nous avons consolidé notre position sur le marché institutionnel français en développant une nouvelle offre de fonds commun de placement. En fin d'année, nous avons remporté un appel d'offre grâce à notre expertise sur les marchés d'actions en zone euro, pour un important client institutionnel français désireux de restructurer son portefeuille à travers une stratégie d'investissement à faible émission de carbone. Dans un contexte où les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) constitue un enjeu majeur, ce succès confirme la pertinence de notre approche ESG et participe à renforcer notre expertise.

Notre équipe de distribution enregistre une année record grâce à de nouveaux partenariats B2B2C, notamment pour des solutions d'investissement en architecture ouverte au travers de notre plateforme R-co Inside. Nous avons également remporté un important appel d'offre pour la structuration et la gestion d'un nouveau fonds, associant actifs liquides et alternatifs (capital-investissement, dette privée, immobilier), émis à l'initiative d'un des leaders des produits en unités de compte en France.

De nouvelles synergies ont été développées au sein du Groupe entre la Gestion d'actifs et l'activité de Capital-investissement et dette privée au travers d'investissements en actions et obligations au niveau européen.

L'ensemble de ces réalisations nous permet d'élaborer une offre complémentaire et globale, tant en termes d'expertise de gestion que de solutions d'investissement, ayant mené à la création de près de 15 nouveaux fonds/mandats au cours de l'année. Nous avons dans le même temps obtenu de nouveaux agréments nous permettant de distribuer nos fonds dans différents pays européens, notamment en ce qui concerne notre gestion thématique.

Enfin, en tant que signataire des UN-PRI depuis 2011, nous sommes engagés pour une prise en compte pertinente des problématiques ESG dans le secteur de la gestion d'actifs. En 2018, cet engagement s'est concrétisé par l'intégration des critères ESG à l'ensemble de notre gamme et par la création d'un nouveau poste de « Responsable de l'Investissement Durable ».

Rothschild & Co Asset Management Europe articule son développement autour d'expertises complémentaires en gestion active et de conviction, ainsi qu'en solutions d'investissement en architecture ouverte. Basée à Paris et implantée dans dix pays européens, Rothschild & Co Asset Management Europe regroupe près de 170 employés et gère plus de 18 milliards d'euros.

Faisant suite à la fusion entre Rothschild & Cie Banque et la Banque Martin Maurel intervenue en 2017, cette année conclut la pleine et entière intégration des expertises de Martin Maurel au sein de notre gamme de fonds distribuée en Europe. Nous avons enrichi notre offre grâce au développement de nouveaux fonds, expertises et mandats :

- InRIS, la plateforme de fonds alternatifs UCITS de Rothschild & Co Asset Management Europe, a annoncé le lancement de R-co Perdurance Market Neutral Fund, un fonds « Market Neutral », en partenariat avec la société Perdurance Asset Management ;
- Fort du succès de deux produits phares de notre gamme, R-co Valor et R-co Euro Crédit, nous avons développé un nouveau fonds, réunissant ces deux stratégies d'investissement baptisé R-co Valor Balanced, lancé en octobre 2018.

26,6 Mds€
Actifs sous gestion

18,1 Mds€
Actifs sous gestion en Europe

Gestion de conviction

En alliant les approches *top-down* et *bottom-up*, Rothschild & Co Asset Management Europe propose une gestion de conviction affirmée, sélective et diversifiée sur l'ensemble des classes d'actifs, secteurs et zones géographiques. Notre construction de portefeuille et notre sélection de titres résultent d'une analyse fondamentale approfondie du cycle économique et de la valorisation des actifs, actions comme obligations.

Nous prenons des décisions d'investissement marquées pour offrir un potentiel de surperformance significatif par rapport aux indices traditionnels. Nos portefeuilles reflètent les plus fortes convictions des équipes de gestion, parfois à contre-courant du consensus. Nous cherchons à identifier des primes de risque attractives et effectuer des choix d'investissement opportunistes. Nous visons ainsi à offrir des performances robustes à moyen/long terme, quel que soit l'environnement de marché, sur l'intégralité du cycle économique.

En 2018, nous avons continué à déployer les stratégies propres à notre gestion de conviction dans un environnement économique plus incertain. Les marchés financiers ont été impactés par la montée des incertitudes et les changements de politiques monétaires. Néanmoins, les perspectives pour l'année à venir demeurent favorables et la plupart des craintes devrait être amené à s'atténuer progressivement en 2019. Dans ce contexte, nos gestionnaires de portefeuille ont dû déployer tout leur savoir-faire afin de naviguer dans cet environnement complexe et saisir les opportunités générées par les différents mouvements de marchés.

Rothschild & Co Asset Management Europe a remporté la « Corbeille » dans la catégorie Meilleurs gérants de fonds diversifiés sur cinq ans pour la deuxième année consécutive, attribué par le magazine *Mieux Vivre Votre Argent*. En Italie, pour la troisième année consécutive, nous avons été récompensés par le prix du Meilleur Gérant de Fonds Diversifié en euros et Meilleure Société de Gestion en 2018 dans la même catégorie pour le fonds R-co Valor de Citywire Italie.

Architecture ouverte et solutions d'investissement

Rothschild & Co Asset Management Europe se donne pour ambition de comprendre les besoins réels de ses clients et d'apporter des solutions d'investissement adaptées grâce à trois offres innovantes : l'architecture ouverte, les solutions d'investissement R-co Inside et la gestion déléguée InRIS et ESSOR.

Notre approche en matière d'architecture ouverte vise la sélection des meilleurs gérants présents sur les plus grandes places financières mondiales, que ce soit sur les stratégies long only ou alternatives. Rothschild & Co Asset Management Europe propose ainsi des fonds ouverts, des mandats dédiés, des fonds de hedge funds ainsi que de la multi-gestion long only.

Dans un environnement réglementaire complexe et face à des besoins cruciaux de diversification, nous avons développé R-co Inside, une offre sur-mesure de sélection et de gestion en architecture ouverte. Nos modules « à la carte » s'étendent du conseil au partenariat, en passant par la gestion en marque blanche.

Grâce à la gestion déléguée InRIS et ESSOR, Rothschild & Co Asset Management Europe offre à ses clients l'accès à l'expertise d'une sélection restreinte de gérants alternatifs ou long only de qualité exprimant leur stratégie dans un format UCITS. Cette plateforme résolument innovante offre des briques de diversification supplémentaires pour ses clients en quête de fonds de performance absolue décorrélés des classes d'actifs traditionnelles. Ces partenariats exclusifs et de conviction s'inscrivent sur le long terme.

Rothschild & Co Asset Management – Amérique du Nord

Rothschild & Co Asset Management US Inc., qui a son siège à New York, gère des investissements couvrant une gamme de titres américains, notamment des grandes capitalisations, des petites/moyennes capitalisations, des petites capitalisations et des stratégies diversifiées.

Rothschild & Co Asset Management US offre des performances supérieures tout en contrôlant le risque. Nos équipes expérimentées de professionnels de l'investissement utilisent une philosophie d'investissement rigoureuse et un processus intégré axé sur les fondamentaux.

Nous gérons des actifs pour un large éventail de clients tels que des sociétés, dotations, fondations, organisations de santé, investisseurs très fortunés (HNWI), fonds de pension publics, distributeurs et plans Taft-Hartley.

Gestion active axée sur les fondamentaux

Au cours des douze derniers mois, nous avons ajouté 18 nouveaux comptes institutionnels, totalisant environ 600 millions de dollars US. Ce total provient des plans Taft-Hartley (multi-employeurs), des fonds de pensions et des segments dotations et fondations, dans lesquels nous avons été en mesure de remporter de nouveaux clients importants malgré des défis en termes de performance et la concurrence de la gestion passive.

Au 31 décembre 2018, nos actifs s'établissaient à 9,6 milliards de dollars⁽¹⁾. Malgré un repli par rapport au niveau du début de l'année, dû à une forte volatilité sur les marchés, ce montant représente une progression de 53,6 %, par rapport au 31 décembre 2015.

Parmi les faits marquants de l'année écoulée : l'obtention d'un important compte multi-employeur, le renforcement de notre relation de conseil auprès de Pacific Funds par le biais d'un fonds actions mid-cap, et la capitalisation sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance et sur l'intérêt qu'elles suscitent avec le lancement de notre stratégie Diversité de genre.

Même si notre méthode « bottom-up » avec contrôle du risque trouve habituellement une résonance auprès des investisseurs en période de volatilité des marchés, certains d'entre eux peuvent décider d'alléger leur exposition aux actions.

Solutions fondées sur le risque

Cela faisait exactement trois ans, en octobre dernier, que nous avons démarré notre relation avec la National Bank Investments au Canada, pour laquelle nous conseillons un fonds actions canadiennes et un fonds global actions. Ce troisième anniversaire, qui marquait une étape importante pour les conseillers comme pour les clients, a été l'occasion de dresser un bilan.

Les actifs, qui s'inscrivaient à 462 millions de dollars US au 31 décembre 2017, ont progressé à 477 millions de dollars US au 31 décembre 2018. Alors que les fonds ont collecté environ 56 millions de dollars US en 2018, le volume total des actifs sous gestion n'a guère évolué en raison des replis enregistrés sur les marchés boursiers au quatrième trimestre.

En septembre 2018, notre relation avec Nationwide en était à son premier anniversaire. Nous sommes intervenus en qualité de fournisseur d'indices pour un ETF américain et un ETF international, avec, respectivement, 100 millions de dollars US et 105 millions de dollars US d'actifs au 31 décembre 2018.

Compte tenu de la volatilité récente des marchés, nos stratégies fondées sur le risque donnent les résultats escomptés, réduisant le taux de perte maximum de l'exercice 2018, de 21%-31% et augmentant le rendement corrigé du risque de 37%-47%, selon l'indice.

9,6 Mds\$
Actifs sous
gestion à
New York
(8,5 Mds€)

(1) Comprend environ 1 milliard de dollars en actifs de Rothschild & Co Risk Based Investments LLC.

Capital-investissement et dette privée

Dans le cadre de l'activité de Capital-investissement et dette privée, nous investissons le capital du Groupe aux côtés d'investisseurs institutionnels et privés. Avec plus de 11,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion, nous gérons un ensemble de fonds dédiés au capital-investissement primaire et secondaire, et aux co-investissements, ainsi que des fonds de dette privée. Notre activité se fonde sur une véritable passion pour l'investissement, mais aussi sur la connaissance des risques et une culture du partenariat.

Depuis sa création en 2009, le volume d'actifs gérés par notre activité est passé d'environ 1 milliard d'euros à 11,1 milliards d'euros aujourd'hui grâce au lancement d'une série de fonds de capital-investissement et de dette privée. Notre plateforme homogène propose désormais une offre complète en Europe. Au total, la division Merchant Banking emploie 99 experts en investissement répartis entre cinq bureaux (Londres, Paris, New-York, Los Angeles et Luxembourg).

Notre culture d'entreprise est ancrée dans la tradition d'investissement de la famille Rothschild : produire de la valeur à long terme en accordant autant d'importance aux risques qu'aux performances. Ceci repose sur trois principes indissociables qui constituent notre mission :

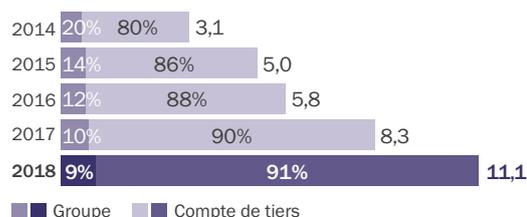
- **La passion pour l'investissement** : la famille Rothschild investit depuis plus de 200 ans auprès d'entrepreneurs en avance sur leur temps. Nous sommes fiers de cet héritage et nous veillons à ce qu'il demeure au cœur de notre culture.
- **Une discipline de risque rigoureuse** : notre philosophie est d'offrir à nos investisseurs un couple risque/rendement équilibré. Cette démarche repose sur la volonté de Rothschild & Co de toujours préserver activement ses investisseurs de pertes en capital.
- **La culture du partenariat** : nous cherchons à forger des relations de confiance et de long terme avec chacune de nos parties prenantes : nos investisseurs, les cadres dirigeants de nos sociétés, nos collaborateurs, nos conseils et banquiers, et plus largement l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous accompagnons nos investisseurs en déployant de façon importante notre propre argent dans chacun de nos fonds. Nous développons ainsi une culture du partenariat pour chacune des décisions importantes que nous prenons.

Nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI) établis par les Nations Unies. Au travers d'un partenariat avec la Fondation Epic, notre activité a apporté en 2018 son soutien à quatre ONG et entreprises sociales dont l'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes défavorisés à travers le monde. Notre partenariat repose sur l'engagement individuel de nos équipes, avec un dispositif d'abondement de Rothschild & Co.

Au 31 décembre 2018, les 11,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion étaient répartis entre le capital-investissement pour 4,9 milliards d'euros et la dette privée pour 6,2 milliards d'euros au travers de quatre stratégies :

- **Corporate Private Equity** : Five Arrows Principal Investments (FAPI) et Five Arrows Capital Partners (FACP)
- **Secondaire, multi-gestion et co-investissements** : Five Arrows Secondary Opportunities (FASO), Five Arrows Private Equity Program (FAPEP, anciennement Arolla) et Rothschild & Co Proprietary Investments (R&Co PI)
- **Direct Lending** : Five Arrows Credit Solutions (FACS) et Five Arrows Direct Lending (FADL)
- **Credit Management (R&Co CM)** : Oberon et Elsinore ainsi que les fonds de CLO (*Collateralised Loan Obligation*).

Actifs sous gestion (en milliards d'euros, au 31 décembre)



Remarque : les actifs sous gestion publiés entre 2014 et 2016 comprenaient le capital engagé lorsqu'un fonds sous gestion était toujours en période d'investissement et ils incluaient la valeur de l'actif net lorsque la période d'investissement avait expiré. Cette définition a été modifiée en 2018 : les actifs sous gestion correspondent désormais à la somme de la valeur d'actif net, des capitaux engagés non utilisés et des revenus distribués remboursables, ainsi que des co-investissements.

11,1 Mds€
Actifs sous gestion

99
professionnels
de
l'investissement

4
stratégies

Résultats financiers pour l'année 2018

Dans le cadre de l'activité de Capital-investissement et dette privée, nous investissons les capitaux du Groupe et ceux de tiers dans des entreprises non cotées et des instruments de dette. Ce métier a continué d'enregistrer de solides performances en 2018, générant 175 millions d'euros de revenus (2017 : 185 millions d'euros). Par rapport à la moyenne des trois dernières années, les revenus de l'exercice sont en hausse de 20%.

Ceux-ci proviennent essentiellement de deux sources :

- des revenus récurrents pour 70 millions d'euros, comprenant les commissions de gestion nettes des frais de placement, en progression de 15% (2017 : 61 millions d'euros), et
- des revenus liés à la performance des investissements pour 105 millions d'euros, en baisse de 15% (2017 : 124 millions d'euros), dont :
 - 36 millions d'euros de *carried interest* (2017 : 31 millions d'euros, en hausse de 16%), et
 - 69 millions d'euros de plus-values réalisées et latentes et de dividendes (2017 : 93 millions d'euros, en baisse de 26%).

La stratégie de ce métier consiste à accroître régulièrement les flux de revenus récurrents grâce à l'augmentation des actifs sous gestion, générée par le lancement de nouveaux fonds. Elle s'est révélée pertinente jusqu'à présent avec des revenus récurrents ayant plus que doublé au cours des cinq dernières années pour représenter 40% du total des revenus en 2018 (contre 22% en 2014). Par ailleurs, cette activité déploie son capital sur une gamme plus étendue et plus diversifiée de classes d'actifs, ce qui devrait réduire la volatilité des revenus liés à la performance future.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 102 millions d'euros en 2018 (2017 : 120 millions d'euros), correspondant à une marge opérationnelle de 59% (2017 : 65%). Cette baisse est le reflet de moindres revenus liés à la performance

des investissements, notamment suite à la cession d'un investissement ancien dans la Banque de Qingdao, qui avait généré 13 millions d'euros de profit en 2017. Malgré cela, les revenus liés aux performances des investissements sont restés élevés en 2018, après une année record en 2017 qui avait vu de nombreuses cessions d'investissements issus du fonds Five Arrows Principal Investments I (FAPI I).

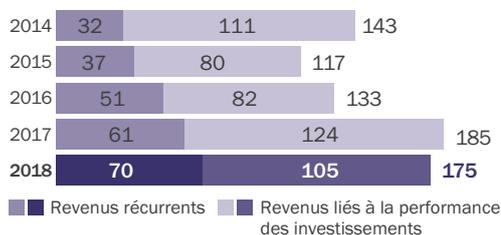
Le RORAC (*Return On Risk Adjusted Capital*), calculé en prenant le résultat opérationnel avant impôt ajusté, rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques sur trois exercices glissants, est l'indicateur qui nous permet de mesurer la performance de ce métier d'investissement. Au 31 décembre 2018, le RORAC s'élevait à 28% (31 décembre 2017 : 26%), un niveau bien supérieur à notre objectif (plus de 15% sur le cycle).

La convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. En 2018, le Groupe a investi 81 millions d'euros et a cédé pour 200 millions d'euros d'actifs, principalement via le fonds FAPI I, avec la vente de Datix, leader de la sécurité des patients et des solutions de gestion du risque (MCI⁽¹⁾ de 4,5x), de Prospitalia, leader allemand de l'organisation des achats centré sur le secteur de la santé (MCI de 8,0x), de Forno d'Asolo, le numéro deux italien de produits de boulangerie congelés (MCI de 3,9x) et d'Etanco, fournisseur français de fixations mécaniques pour l'extérieur (MCI de 1,4x).

Les actifs sous gestion de l'activité Capital-investissement et dette privée s'élevaient à 11,1 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 8,3 milliards d'euros), en hausse de 34%, principalement en raison du lancement du nouveau fonds américain (FACP), du troisième fonds de capital-investissement européen (FAPI III) et de la levée de capitaux pour les nouveaux véhicules CLO (*Collateralised Loan Obligation*).

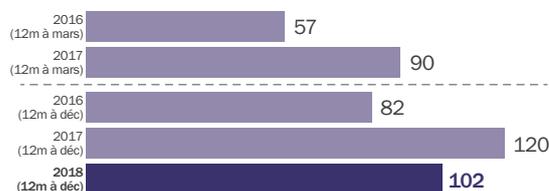
Revenus

(en millions d'euros, 12 mois à fin décembre)



Résultat avant impôt

(en millions d'euros)



(1) MCI : Multiple du Capital Investi.

Capital-investissement et dette privée

Au cours du second semestre 2018, le marketing de Five Arrows Principal Investments III (FAPI III), fonds de 3^{ème} génération centré sur le segment du *mid-market* européen, a été lancé. Au 31 décembre 2018, les capitaux engagés s'élevaient à 1,1 milliard d'euros, le *closing* final étant prévu pour 2019. Ce fonds a une taille plus importante que ces prédécesseurs (FAPI II – 781 millions d'euros et FAPI I – 583 millions d'euros). La rapidité du processus de levée et la part plus importante d'investisseurs institutionnels témoignent de leur confiance en les fonds gérés par nos équipes.

La couverture géographique a été étendue avec le lancement du fonds Five Arrows Capital Partners (FACP) en 2018, fonds primaire de capital-investissement centré sur l'Amérique du Nord. Ce fonds a achevé sa levée de fonds à 655 millions de dollars US, un montant supérieur à sa cible initiale, levés auprès d'investisseurs nouveaux et existants, ainsi qu'auprès du Groupe, conformément à notre stratégie d'alignement.

Enfin, en 2018, la division a élargi ses activités de dette privée et de *credit management* avec :

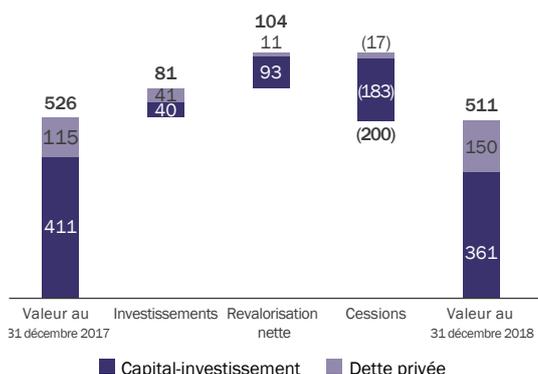
- le *closing* final de Five Arrows Direct Lending (FADL – fonds investissant dans des prêts uni-tranche européens) à 657 millions d'euros;
- le premier *closing* d'Elsinore (fonds de dette multi-stratégies) à 68 millions d'euros,
- et le lancement d'Oberon USA (fonds ouvert de dettes seniors investi au travers d'un portefeuille de prêts sécurisés américains) dont les actifs sous gestion s'élevaient à 104 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'expansion de la gamme de fonds CLO s'est poursuivie avec la clôture des véhicules Contego V et Contego VI pour une valeur de 400 millions d'euros chacun et le lancement d'un véhicule supplémentaire dédié au marché américain, Ocean Trails VII (en phase de préfinancement au 31 décembre 2018).

Évolution de la valeur des actifs investis dans ce métier

En millions d'euros	2018	2017	Actifs sous gestion
Fonds gérés	382	386	10 535
Capital-investissement	242	278	4 306
Primaires (inc. FAPI/FACP)	185	235	3 304
Secondaires (inc. FASO/FAPEP)	57	43	1 002
Dette privée	140	108	6 229
Prêts directs (inc. FACS/FADL)	43	36	1 168
Gestion du crédit (inc. Oberon/CLOs)	97	72	5 061
Rothschild & Co Proprietary Investments (R& Co PI) et autres	129	140	532
VALEUR NETTE DES ACTIFS DU GROUPE	511	526	11 067

Variation de la valeur nette des actifs du Groupe (en millions d'euros)



Capital-investissement

L'activité de capital-investissement gère 4,9 milliards d'euros d'actifs avec une équipe de 58 professionnels de l'investissement. Elle repose sur deux lignes de métiers :

- le Corporate Private Equity ; et
- le secondaire, la multi-gestion et les co-investissements.

Corporate Private Equity

Five Arrows Principal Investments (FAPI)

Lancé en 2010, le fonds FAPI est notre initiative phare s'inscrivant dans la continuité de la stratégie d'investissement développée par Rothschild & Co sur le segment du mid-market européen ces deux dernières décennies.

FAPI est spécialisé dans les opérations de moyenne capitalisation en Europe en capital-développement et capital-transmission. L'équipe gère aujourd'hui trois fonds : FAPI I, un fonds de 583 millions d'euros levé en 2010, FAPI II, un fonds de 781 millions d'euros levé en 2015 et FAPI III qui a levé 1,1 milliard d'euros à la fin de 2018. Les équipes sont basées à Londres et à Paris.

FAPI I est investi dans 15 valeurs de moyenne capitalisation de sept pays différents en Europe. Parce qu'il fait partie de Rothschild & Co, ce fonds est devenu l'un des rares à avoir la capacité d'intervenir dans toute l'Europe.

En 2018, FAPI I a vendu dans d'excellentes conditions ses participations dans quatre sociétés : Datix pour un multiple brut sur capital investi (MCI⁽¹⁾ brut de 4,5x), Prospitalia (MCI brut de 8,0x), Forno D'Asolo (MCI brut de 3,9x) et Etanco (MCI brut de 1,4x).

Son fonds successeur, FAPI II, applique la même stratégie et est géré par la même équipe qui réalise des opérations dans des secteurs économiques qui bénéficient d'une tendance favorable : santé, données, services aux entreprises, logiciels et services faisant appel aux nouvelles technologies. FAPI II a réalisé trois investissements en 2018 : CBA, principal fournisseur de logiciels de télétransmission et de gestion des patients pour les infirmiers libéraux en France, Centric, leader des services de santé en Irlande, centré sur les soins de santé primaire, l'imagerie diagnostique et le recrutement médical, et Datix (après la vente de la participation détenue par FAPI I dans la société, comme indiqué plus haut), leader de la sécurité des patients et des logiciels de gestion du risque au Royaume-Uni, avec une part de marché bien établie et une forte expansion aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Moyen-Orient. Au total, FAPI II détient huit sociétés en portefeuille. Au 31 décembre 2018, le fonds avait investi environ 72% de son capital engagé.

Les investissements du portefeuille de FAPI II ayant été, dans leur quasi-totalité, menés à bien, le marketing de FAPI III a commencé en 2018. Le *closing* final a eu lieu en mars 2019.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans les fonds FAPI s'élève à 173 millions d'euros.



En janvier 2018, FAPI II a acheté Centric Health, un groupe du secteur de la santé, basé en Irlande et fondé en 2003 par deux médecins. Leader des services de santé en Irlande, la société est spécialisée dans les soins de santé primaire, l'imagerie diagnostique et le recrutement médical. Au cours des 15 dernières années, Centric est devenu le seul centre de spécialités médicales en Irlande ; il en comptait 42 à la date de l'acquisition. FAPI II, qui était en pourparlers avec la société depuis environ un an, a obtenu l'accord du fondateur et de la direction pour une transaction bilatérale exclusive avant une plus large opération de cession. Le fonds a obtenu l'exclusivité en raison de sa large couverture du secteur européen des soins ambulatoires depuis de nombreuses années, de solides capacités technologiques et de son réseau international. Le fondateur tenait à trouver un investisseur engagé et fiable ayant l'expérience nécessaire pour contribuer à la création de valeur et permettre l'intégration des nouvelles technologies dans l'entreprise.



En juillet 2018, Prospitalia a été cédé à un fond scandinave de capital-investissement ayant une longue expérience dans les domaines de la santé et de la technologie. Prospitalia est la principale plateforme allemande de gestion des dépenses et d'amélioration des performances cliniques, offrant une gamme de services, de gestion des données et de solutions logicielles aux prestataires de santé et à leurs fournisseurs. FAPI I a investi en juillet 2014 dans le cadre d'une initiative visant à identifier de solides modèles de revenus dans l'externalisation des soins de santé. De plus, pour enrichir le contenu technologique de l'offre de Prospitalia, FAPI I a aidé la société à étendre son modèle économique, aux marchés voisins des produits alimentaires et produits médicaux pour les centres hospitaliers et à se positionner en leader de l'organisation des achats pour la chirurgie cardiaque et les produits médicaux associés. La société a réalisé d'excellentes performances lorsque FAPI I en était l'actionnaire, l'EBITDA est passé de 17 millions d'euros, à environ 34 millions d'euros en 2018. L'investissement dans Prospitalia a généré un MCI⁽¹⁾ de 8,0x.

(1) MCI : Multiple du Capital Investi.

Five Arrows Capital Partners (FACP)

Face au succès du programme FAPI, Five Arrows Capital Partners (FACP), sa version américaine, a été lancée aux États-Unis. Le fonds a cloturé à 655 millions de dollars de capitaux engagés, un niveau supérieur à son objectif, auprès d'un groupe diversifié d'investisseurs au plan international, dont de prestigieuses institutions et sociétés, ainsi que de grands *family-office* et des entrepreneurs.

À l'instar de FAPI I et FAPI II, la stratégie d'investissement de FACP est axée sur le segment des petites et moyennes capitalisations, dont la valorisation est comprise entre 75 et 500 millions de dollars US, exclusivement dans le secteur de la santé, des données et des solutions logicielles ainsi que des services aux entreprises, en ciblant en particulier les sociétés présentant un plus grand potentiel d'intégration technologique. Le mandat du fonds FACP se limitera, sur le plan géographique, aux entreprises ayant leur siège aux États-Unis et au Canada ou qui vendent leurs produits dans ces pays. FACP est spécialisé dans l'investissement dans des activités ayant un positionnement dominant sur le marché avec de remarquables équipes de direction ; des modèles économiques offrant des revenus élevés et une bonne visibilité des résultats, ainsi que de multiples leviers opérationnels pour libérer la valeur latente des actifs. En général, le fonds envisage d'investir de 30 à 70 millions de dollars US par transaction avec la possibilité d'engager des montants nettement plus élevés de capitaux sous forme de co-investissements.

À ce jour, FACP a réalisé deux investissements dans la santé, les données et les solutions logicielles, reflétant les capacités de *sourcing* et l'expérience de l'équipe. Ayant mené à bien son premier investissement fin 2017, le fonds a procédé à sa deuxième opération en investissant, en avril 2018, dans la société Datix, conjointement avec FAPI II après la cession de sa participation par FAPI I. En juillet 2018, Datix a signé un accord portant sur le rachat de RL Solutions, basé à Toronto, faisant de la société le leader mondial incontesté des solutions logicielles pour la sécurité des patients. Suite à cette acquisition, les investissements réalisés par le fonds FACP représentaient environ 15% de ses capitaux engagés.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FACP s'élève à 12 millions d'euros.

Secondaire, multi-gestion et co-investissements

Five Arrows Secondary Opportunities (FASO)

FASO est un fonds spécialisé dans les opérations sur le marché secondaire, et plus particulièrement sur les petites et moyennes capitalisations européennes. FASO rachète des actifs à des vendeurs en quête de liquidité désireux de céder des actifs non-stratégiques, ainsi qu'auprès de gestionnaires de fonds soucieux de ré-équilibrer leurs portefeuilles. L'équipe gère actuellement deux fonds : FASO III, levé en 2012, et FASO IV, levé en 2016/2017. Elle est sur le point d'initier la levée de fonds de FASO V.

Avec 80% de transactions secondaires directes portant sur 30 opérations de FASO III et FASO IV, FASO continue à jouer un rôle de premier plan sur le marché fragmenté des petites et moyennes capitalisations européennes. Son portefeuille largement diversifié couvre la totalité de l'Europe et plus de 13 secteurs. En 2018, FASO a vendu des participations dans 26 sociétés et a réalisé cinq nouvelles transactions.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FASO III et IV s'élève à 55 millions d'euros.

Multi-Gestion – Five Arrows Private Equity Program (FAPEP – anciennement Arolla)

FAPEP est l'activité de multi-gestion de Merchant Banking. Bénéficiant de l'expertise en capital-investissement du Groupe, FAPEP investit à l'international à la fois dans les fonds de capital-investissement, en secondaire et en co-investissement. Cette stratégie d'investissement flexible, tant en matière de segments sous-jacents que de géographies, ainsi que l'expérience de l'équipe dans ces domaines offrent une perspective unique.

FAPEP a réuni 195 millions d'euros d'engagements, et est désormais engagé à 85% dans 32 transactions à travers l'Europe, les États-Unis et les marchés émergents. FAPEP a

accélééré la cadence de ses investissements en 2018 avec onze transactions réalisées comprenant cinq investissements majeurs. Durant l'année 2018 FAPEP a également réalisé 24 sorties. Compte tenu du niveau d'investissement réalisé dans Arolla en 2018, l'équipe va redoubler d'efforts en vue de lever des fonds pour FAPEP II.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FAPEP s'élève à 2 millions d'euros.

Rothschild & Co Proprietary Investments (R&Co PI)

Rothschild & Co Proprietary Investments, branche historique du Groupe Rothschild & Co. chargée des investissements, investit de manière opportuniste depuis les années 1990. Depuis 2005, l'équipe de R&Co PI a acquis une solide expertise dans le co-investissement en accompagnant son propre réseau de gestionnaires de fonds internationaux. R&Co PI a déployé plus de 500 millions d'euros dans le monde entier à l'occasion de plus de 80 transactions concernant principalement des opérations de capital-développement et des rachats d'entreprises avec effet de levier.

Rothschild & Co Private Opportunities (R&Co PO)

Parallèlement à l'activité d'investissement de R&Co PI dans le cadre de la gestion du haut de bilan, l'équipe gère le programme de co-investissement de Rothschild & Co Private Opportunities, un club d'investissement lancé en 2013 sous forme d'initiative conjointe entre les divisions Capital-investissement et dette privée et Banque privée réservée aux principaux partenaires du Groupe. R&Co PO a proposé trois possibilités de co-investissement à ses membres en 2018.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans R&CO PI et R&CO PO s'élève à 134 millions d'euros.

REFINITIV

En septembre 2018, R&Co PO a investi 16 millions de dollars US aux côtés de Blackstone dans l'activité *Financial & Risk* de Thomson Reuters, baptisée Refinitiv après la scission. La nouvelle société occupe une place de leader dans la fourniture de données financières, de solutions de *trading* et d'analyse des données. Elle est bien placée pour tirer parti de l'explosion de la consommation de données par les institutions financières dans les années à venir. Cet investissement a également donné lieu à une expérience convaincante en matière de réorganisation : Blackstone a, en effet, repensé la société de manière à la rendre plus légère et agile tout en générant d'importantes économies.

GRUPEBIO7

En juin 2018, R&Co PO a annoncé la vente de sa participation dans Bio7, générant un MCI de 3,0x et un TRI de 38 %, une performance réalisée en l'espace de trois ans et demi pendant lesquels R&CO PO en était actionnaire. Bio7 est un laboratoire d'analyses médicales de la région parisienne, avec environ 80 sites en Île-de-France regroupés autour de quatre plateformes. Le Groupe fournit une gamme complète de tests de routine, selon un modèle efficace, dit hub-and-spoke (point de connexion central relié aux terminaisons), les prélèvements étant collectés dans les laboratoires et traités sur quatre plateformes techniques largement automatisées.

Dette privée

Nos activités de Dette privée représentent plus de 6,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion et notre équipe compte 41 professionnels de l'investissement.

Nous opérons au travers de deux lignes de métiers :

- Dette privée, et
- Rothschild & Co Credit Management

Comme pour les autres initiatives du Merchant Banking, l'affiliation avec les autres divisions du Groupe garantit une bonne appréhension du marché et une connaissance solide des secteurs qui nous permettent d'améliorer en permanence nos processus de sélection d'opportunités en dette privée.

Grâce à nos activités de Dette privée, nous permettons à nos investisseurs d'accéder au marché européen du crédit aux entreprises de taille moyenne, ainsi qu'aux marchés européen et américain du crédit aux entreprises de grande taille. Cette classe d'actifs connaît actuellement une forte demande de la part des investisseurs qui recherchent une diversification en dehors des produits à taux traditionnels affichant aujourd'hui de faibles rendements.

Prêts directs

Five Arrows Credit Solutions (FACS)

FACS, fonds de dette junior, a réalisé son *closing* final à 415 millions d'euros en 2014. FACS se concentre sur les prêts privés aux entreprises européennes de taille moyenne, en leur proposant des solutions de financement juniors/subordonnées sur-mesure. Le fonds accompagne les fonds de capital-investissement, les entrepreneurs et les entreprises familiales dans leur large panel de besoins incluant les LBO, le capital-développement, le financement d'acquisitions, ainsi que les recapitalisations et les refinancements. Cette année, le fonds a poursuivi son rythme de déploiement soutenu et, au 31 décembre 2018, il avait investi 462 millions d'euros, représentant 111% de son capital engagé initial, dans 14 entreprises assurant un couple risque/rendement attractif. Au 31 décembre 2018, le fonds affichait un rendement élevé puisqu'il avait déjà distribué aux investisseurs environ 0,5x le capital apporté dans le cadre des appels de fonds et vendu dans de bonnes conditions cinq participations en obtenant à chaque fois un rendement substantiel (TRI compris entre 13,6% et 28,3%) et, dans tous les cas, supérieur aux objectifs du fonds.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FACS s'élève à 33 millions d'euros.

Five Arrows Direct Lending (FADL)

2017 a été marquée par le lancement de FADL, qui assure des financements par dette senior garantie aux sociétés de taille moyenne et s'appuie sur notre expertise en matière de dette privée, nos références et nos structures pour exploiter à plein le potentiel de cette classe d'actifs. Il a réalisé son *closing* final en 2018, réunissant 657 millions d'euros d'engagements finaux. Ce fonds, très complémentaire de FACS, élargit notre offre de prêts directs aux financements par dette senior, principalement sous la forme de prêts uni-tranche de premier rang. Les sociétés de taille moyenne sont très intéressées par ce type de financements puisque le retrait des banques du marché se poursuit en raison des contraintes de capital imposées par la réglementation. Le succès de la levée de fonds atteste de la solidité des flux d'affaires que nous traitons et de notre réseau. Au 31 décembre 2018, le fonds, avec huit investissements en portefeuille, avait déployé 49% de son capital engagé.

Au 31 décembre 2018, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FADL s'élève à 10 millions d'euros.



FACS a procédé en juillet 2018 à un investissement de 41 millions d'euros dans le cadre d'une émission obligataire PIK d'un montant total de 120 millions d'euros en lien avec l'acquisition par Bridgepoint d'une participation minoritaire aux côtés de Groupe Bertrand dans le franchiseur Burger King® pour la France. Cette opération permettra de compléter le regroupement des restaurants Quick® de France sous le nom Burger King® et la mise en place de nouvelles initiatives stratégiques. Bridgepoint et Groupe Bertrand possèdent chacun un historique de succès et une expertise reconnue en gestion de chaîne-fournisseurs et en gestion et opération de réseaux.



FADL a complété en novembre 2018 un investissement de 53,7 millions d'euros via un instrument de dette de type second-lien dans le cadre d'une opération de financement de la croissance de Biogroup-LCD, une des chaînes leaders en France de laboratoires d'analyses médicales. Cette opération a également inclus une augmentation du financement senior, l'introduction d'un instrument second-lien et une émission obligataire réservée à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec. Désormais, Biogroup va pouvoir poursuivre sa stratégie de croissance externe et acquérir des chaînes régionales de laboratoires.

Rothschild & Co Credit Management

Rothschild & Co Credit Management (R&Co CM) est présent sur le marché européen et sur celui des prêts bancaires sécurisés nord-américains. R&Co CM compte 5,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion par le biais de fonds de CLO, de fonds de crédit senior, de fonds de dette multi-stratégies et de mandats dédiés. Le cœur de la philosophie d'investissement de R&Co CM est la préservation du capital via une analyse fondamentale des crédits associée à une gestion active.

Au 31 décembre 2018, l'investissement du Groupe dans les différents fonds de R&Co CM représente 97 millions d'euros.

Gestion de CLO

Les équipes d'investissement européenne et américaine gèrent activement huit fonds de CLO au 31 décembre 2018 :

- trois fonds « *Ocean Trails* » investis dans des actifs aux États-Unis ; et
- cinq fonds « *Contego* » investis dans des actifs en Europe.

Tous nos fonds de CLO maintiennent des niveaux de performance supérieurs à leurs indices de référence européens et présentent des taux de défaut très bas. C'est le résultat d'analyses de crédits solides, de l'établissement d'un portefeuille conservateur dans son approche et de professionnels expérimentés. En 2018, R&Co CM a lancé Contego V et Contego VI, deux CLO européens de 400 millions d'euros chacun, et a commencé le lancement d'*Ocean Trails VII*.

Stratégie Oberon

Oberon est une famille de fonds de dettes seniors sans effet de levier et de mandats dédiés couvrant une large sélection de grandes sociétés emprunteuses d'Europe occidentale. En 2018, les actifs sous gestion de la stratégie Oberon ont augmenté de plus de 600 millions d'euros. Cette croissance est due à la fois aux fonds et aux mandats gérés pour le compte d'investisseurs institutionnels et de clients privés, portant le volume total des actifs sous gestion d'Oberon à 2,1 milliards d'euros à fin 2018. Ce chiffre tient également compte du lancement sur le marché américain du fonds Oberon USA. La stratégie Oberon continue de produire un rendement trimestriel régulier et ses performances demeurent supérieures à celles de son indice de référence, le *Credit Suisse Western European Leveraged Loan Index*.

Crédit multi-stratégies Elsinore

Elsinore, lancé en 2017, a pour but d'offrir une proposition unique à nos clients en combinant avec soin plusieurs des stratégies de crédit les plus performantes de notre activité sous la forme d'un portefeuille unique géré activement. En répartissant ses actifs entre plusieurs stratégies de crédit incluant la dette privée, les obligations à haut rendement et les produits structurés, Elsinore vise un rendement attrayant tant à l'intérieur des différentes classes d'actifs qu'entre elles. À ce jour, 162 millions d'euros ont été levés pour cette stratégie sur les fonds et les mandats d'investissement.



Cineworld

- Opérateur mondial de salles de cinéma
- 4,1 Mds€ de dettes senior assorties de garanties permettant l'acquisition de Regal



TDC

- Opérateur danois de réseaux de télécommunications
- 4,0 Md€ de dettes senior assorties de garanties permettant l'acquisition de la société par Macquarie



Refinitiv

- Fournisseur de données financières et de technologies
- 11,0 Mds\$ de dettes senior assorties de garanties permettant l'acquisition de la société par Blackstone



Nouryon

- Division chimie de spécialité d'Akzo Nobel
- 5,4 Mds\$ de dettes senior permettant l'acquisition de la société par Carlyle



Upfield

- Leader dans l'industrie de la margarine
- 3,9 Md€ de dettes senior assorties de garanties permettant l'acquisition de la société par KKR



Zentiva

- Laboratoire européen de médicaments génériques
- 0,9 Md€ de dettes senior assorties de garanties permettant l'acquisition de la société par Advent



3

Rapport de gestion

Résultats de l'exercice 2018	50
Informations relatives à la Société et au capital social	58
Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables	70
Gouvernement d'entreprise	77
Responsabilité sociale du Groupe	108

Résultats de l'exercice 2018 (1^{er} janvier – 31 décembre)

1 Présentation sommaire des résultats du Groupe (comptes consolidés)

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de Rothschild & Co au 31 décembre 2018 figure en pages 194 et suivantes du présent rapport annuel.

1.2 Résultats consolidés

En millions d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/01/17 31/12/17 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
COMPTE DE RÉSULTAT			
Revenus	1 976	1 910	1 423
Charges de personnel	(1 098)	(1 087)	(821)
Charges administratives	(309)	(320)	(237)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(30)	(34)	(26)
Coût du risque	(4)	(13)	(4)
Résultat d'exploitation	535	456	335
Autres produits/(charges) (net)	(4)	21	19
Résultat avant impôt	531	477	354
Résultat net consolidé	454	412	315
Résultat net – part du Groupe	286	236	191
Éléments exceptionnels ⁽¹⁾	17	11	8
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels⁽¹⁾	303	247	199
Bénéfice net par action (BPA) ⁽²⁾	3,88€	3,18 €	2,55 €
BPA – hors éléments exceptionnels⁽²⁾	4,10€	3,33 €	2,66 €
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	17,0%	16,4%	16,1%
ROTE – hors éléments exceptionnels	18,0%	17,2%	16,8%
BILAN			
Total de bilan	13 211	12 116	12 116
Avoirs auprès des banques centrales	4 692	3 869	3 869
Prêts et créances sur la clientèle	2 929	2 990	2 990
Dettes envers la clientèle	8 726	7 771	7 771
Participations ne donnant pas le contrôle	456	540	540
Capitaux propres – part du Groupe	2 039	1 912	1 912

(1) Les éléments exceptionnels correspondent aux coûts liés à l'intégration du groupe Martin Maurel, à des provisions relatives à l'activité de fiducie et aux pensions minimales garanties.

(2) Le BPA dilué s'élève à 3,82 € sur l'exercice de douze mois clos au 31 décembre 2018 (3,12 € pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2017 et 2,50 € pour l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2017).

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 figurent en pages 130 et suivantes du présent rapport.

1.3 Analyse des principaux agrégats des comptes consolidés

À la suite de la modification en 2017 de la date de clôture de l'exercice, les comptes statutaires annuels portent sur la période de douze mois allant jusqu'au 31 décembre 2018 et les informations comparatives sur la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2017.

Pour une meilleure compréhension de la performance, les éléments ci-après présentent les résultats annuels 2018 par rapport à ceux de l'année 2017.

1.3.1 Revenus

En 2018, les revenus se sont élevés à 1 976 millions d'euros (2017 : 1 910 millions d'euros), en hausse de 66 millions d'euros, soit +3%. Cette progression s'explique principalement par les activités de Conseil financier dont les revenus ont augmenté de 88 millions d'euros. La variation des taux de change a eu un impact négatif de 26 millions d'euros.

1.3.2 Charges d'exploitation

CHARGES DE PERSONNEL

En 2018, les charges de personnel se sont élevées à 1 098 millions d'euros (2017 : 1 087 millions d'euros), soit une augmentation de 11 millions d'euros, en raison notamment de l'accroissement de la rémunération variable liée aux excellents revenus de l'activité de Conseil financier. La variation des taux de change a eu pour effet de réduire les charges de personnel de 18 millions d'euros. Les charges de personnel ont bénéficié d'un crédit de 30 millions d'euros (2017 : charge de 7 millions d'euros) lié à la constatation de bonus différés.

Le taux de rémunération du Groupe, tel qu'il est défini dans la Section 1.4 sur les Indicateurs Alternatifs de Performance, s'établit à 62,0% au 31 décembre 2018 (2017 : 63,4%). Corrigé des impacts relatifs aux recrutements de collaborateurs expérimentés aux États-Unis dans l'activité de Conseil financier, aux provisions pour pensions minimales garanties au Royaume-Uni et à la variation des taux de change, le taux de rémunération s'élève à 60,8% (2017 : 62,4%), un niveau conforme à notre objectif financier (de 60% à 65% sur la durée du cycle).

Enfin, le nombre de collaborateurs du Groupe est passé de 3 502 au 31 décembre 2017 à 3 633 au 31 décembre 2018, du fait principalement du recrutement de collaborateurs juniors.

CHARGES ADMINISTRATIVES

En 2018, les charges administratives se sont établies à 309 millions d'euros (2017 : 320 millions d'euros), soit une diminution de 11 millions d'euros, due principalement à la réduction des coûts d'intégration de Martin Maurel (9 millions d'euros en 2018 contre 27 millions d'euros en 2017). La variation des taux de change a eu pour effet de réduire les charges administratives de 3 millions d'euros.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En 2018, les dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées à 30 millions d'euros (2017 : 34 millions d'euros), soit une baisse de 4 millions d'euros. La variation des taux de change a eu pour effet de les réduire d'1 million d'euros.

COÛT DU RISQUE

En 2018, le coût du risque a représenté une charge de 4 millions d'euros (2017 : 13 millions d'euros) en raison d'une réévaluation de certains risques de crédit.

1.3.3 Autres produits/charges

En 2018, les autres produits et charges, qui incluent notamment les résultats des sociétés mises en équivalence et les plus-values/moins-values de cession de filiales, ont représenté une charge de 4 millions d'euros (2017 : produit de 21 millions d'euros). Cette diminution s'explique principalement par un gain de 13 millions d'euros en 2017 relatif à la cession d'un investissement et par une provision centrale de 5 millions d'euros en 2018 relative à la cession de l'activité de fiducie.

1.3.4 Impôt sur les bénéfices

En 2018, la charge d'impôt s'est élevée à 77 millions d'euros (2017 : 65 millions d'euros), répartis entre une charge d'impôt courant de 70 millions d'euros et une charge d'impôt différé de 7 millions d'euros, soit un taux d'imposition effectif de 14,5% (2017 : 13,7%).

1.3.5 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2018, ce poste s'est élevé à 168 millions d'euros (2017 : 176 millions d'euros). Il comprend principalement les intérêts payés sur les dettes perpétuelles subordonnées et le dividende précipitaire versé aux associés français en ligne avec la performance de l'activité française de Conseil financier.

Résultats de l'exercice 2018

1.4 Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Dans un objectif de meilleure lisibilité de sa performance opérationnelle, Rothschild & Co utilise les indicateurs alternatifs de performance suivants dans la communication des résultats financiers du Groupe. Des commentaires complémentaires concernant certains de ces indicateurs alternatifs de performance figurent dans la section relative à la Responsabilité Sociale du Groupe du présent rapport.

Indicateurs alternatifs de performance	Définition	Justification de l'utilisation	Référence aux données du présent rapport
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels	Résultat net – part du Groupe retraité des éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat réel du Groupe Rothschild & Co hors éléments exceptionnels d'un montant significatif	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Bénéfice par action hors éléments exceptionnels	Bénéfice par action retraité des éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat par action hors éléments exceptionnels d'un montant significatif	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Taux de rémunération ajusté	Charges de personnel ajustées rapportées au Produit Net Bancaire consolidé de Rothschild & Co. Les charges de personnel ajustées représentent : 1. les charges de personnel comptabilisées au compte de résultat (y compris les effets des bonus différés acquis au cours de l'exercice par rapport à ceux reçus), 2. auxquelles il faut ajouter le montant du dividende précapitaire versé aux associés gérants français, 3. et desquelles il faut déduire les sommes versées lors du départ de certains collaborateurs, la réévaluation des paiements fondés sur des actions et les coûts d'acquisition considérés comme une rémunération selon les règles IFRS, donnant un total de charges de personnel utilisées pour calculer le taux de rémunération basique 4. desquelles il faut déduire les coûts d'investissements liés au recrutement de banquiers seniors aux États-Unis, 5. déduire également la provision relative aux pensions minimales garanties au Royaume-Uni 6. le montant de ces charges de personnel est ajusté de l'effet de change afin de neutraliser les variations de change d'un exercice à l'autre. donnant un total de charges de personnel ajustées utilisées pour calculer le taux de rémunération.	Mesurer la partie du Produit Net Bancaire octroyée à l'ensemble des collaborateurs Indicateur clé publié par toutes les banques d'investissement comparables cotées Rothschild & Co calcule ce ratio avec des ajustements afin de donner le calcul le plus juste et le plus proche de celui calculé par les autres sociétés comparables cotées	Se référer aux commentaires à la Section 1.3.2 ci-dessus
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE) hors éléments exceptionnels	Rapport entre le résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels et les capitaux propres tangibles moyens sur la période. Les capitaux propres tangibles correspondent aux capitaux propres diminués des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Les capitaux propres tangibles moyens sur la période sont égaux à la moyenne entre les capitaux propres tangibles au 31/12/2018 et ceux au 31/12/2017.	Mesurer la rentabilité des capitaux propres tangibles de Rothschild & Co hors éléments exceptionnels	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Marge opérationnelle des métiers	Résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels de chacun des métiers rapporté aux revenus générés par ce métier. La marge exclut les éléments exceptionnels.	Mesurer la rentabilité opérationnelle des métiers	Se référer aux commentaires en pages 27, 33 et 41
Return on Risk Adjusted Capital (« RORAC ») pour le métier de Capital-investissement et dette privée	Rapport entre le résultat après impôt ajusté rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques (« RAC ») de l'activité sur trois exercices glissants. Le montant de fonds propres et de dette raisonnablement nécessaire pour financer les investissements du Groupe dans les fonds de Capital-investissement et dette privée est estimé selon une approche prudente de gestion des risques. Sur la base de la composition de son portefeuille d'investissement aux dates de clôture, le <i>management</i> estime que le montant de « capital ajusté aux risques » (RAC) correspond à environ 70% de ses expositions, le solde pouvant être financé par de la dette. Ce pourcentage représente globalement la moyenne pondérée à 80% pour les investissements en fonds propres, à 50% pour ceux de dette junior, à 40% pour les tranches verticales de CLO et à 33% pour ceux de dette senior. Pour calculer le RORAC, le résultat avant impôt de ce métier est ajusté du coût de la dette notionnelle avec un intérêt de 2,5% (soit sur 30% de la NAV du Groupe) divisé par le RAC. Le RORAC publié est calculé sur trois exercices glissants afin de tenir compte de la volatilité inévitable des résultats financiers de l'activité, notamment liée au calendrier des réalisations et à la comptabilisation des incitations assises sur la performance, comme le <i>carried interest</i> .	Mesurer la performance du métier de Capital-investissement et dette privée	Se référer aux commentaires à la page 41

2 Présentation résumée des comptes sociaux de la Société

2.1 Résultat de l'exercice 2018

En millions d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
COMPTE DE RÉSULTAT		
Résultat courant avant impôt	86	110
Résultat des opérations en capital	(6)	2
Résultat net⁽¹⁾	90	122
BILAN		
Total bilan	1 913	1 923
Immobilisations financières	1 763	1 701
Actif circulant	142	213
Emprunts et dettes financières	85	132
Capitaux propres	1 705	1 666

(1) Résultat net après impôts. Merci de se référer à la Note 20 des comptes sociaux de la Société en page 214 pour plus d'informations.

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2018 figurent en pages 206 et suivantes du présent rapport.

Les principales évolutions de l'actif de la Société entre 2017 et 2018 sont les suivantes :

- dans le cadre d'un accord entre les deux groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild sur l'utilisation de leurs marques respectives, Rothschild & Co a racheté l'intégralité de ses propres actions (2,5 millions d'actions anciennement détenues par Edmond de Rothschild) pour un montant de 75 millions d'euros.
- augmentation des titres de participation en raison de l'acquisition de titres de la filiale française Martin Maurel SA auprès de certains cadres de la banque pour 1,2 millions d'euros.
- augmentation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille de 63 millions d'euros en raison de l'acquisition d'actions propres Rothschild & Co.

Les principales évolutions du passif de la Société entre 2017 et 2018 concernent le remboursement de 47 millions d'euros d'emprunts sans qu'aucun nouveau crédit n'ait été contracté sur l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a perçu 104,3 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales françaises (Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS 74,8 millions d'euros ; K Développement SAS 24,8 millions d'euros ; Martin Maurel SA 4,7 millions d'euros), contre 122,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

L'augmentation des produits d'exploitation de 5 millions d'euros correspond principalement à des charges d'exploitation refacturées. Le montant résiduel d'augmentation des charges d'exploitation correspond principalement à des honoraires facturés par N M Rothschild & Sons Ltd. Enfin, le résultat des opérations en capital en perte de 6,2 millions d'euros est principalement expliqué par la cession d'action Rothschild & Co dans le cadre de l'*Equity Scheme*.

Résultats de l'exercice 2018

2.2 Résultat des cinq derniers exercices

En euros	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (9 mois)	31/03/17 (12 mois)	31/03/16 (12 mois)	31/03/15 (12 mois)
I – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	155 025 552	154 815 024	154 580 024	142 274 072	142 274 072
b) Nombre d'actions ou certificats d'investissement émis	77 512 776	77 407 512	77 290 012	71 137 036	71 137 036
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (produits financiers et d'exploitation)	116 616 132	127 139 989	88 576 446	68 170 967	26 542 974
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	81 957 909	113 649 623	52 866 266	63 837 937	8 507 693
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(10 800 247)	(8 981 132)	(3 885 460)	2 580 799	(3 832 636)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	90 363 885	121 763 776	60 712 772	61 498 968	11 764 158
e) Résultat distribué hors actions propres	53 282 700 ⁽²⁾	52 637 108	52 557 208	44 562 497	42 423 795
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1,20	1,58	0,73	0,93	0,07
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,17	1,57	0,79	0,86	0,17
c) Dividende attribué à chaque action	0,79 ⁽²⁾	0,68	0,68	0,63	0,60
IV – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	16	18	19	23	25
b) Montant de la masse salariale	1 956 242	1 992 491	3 036 180	3 164 335	3 451 711
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 241 251	858 405	1 764 709	1 816 360	1 595 239

(1) Les montants négatifs correspondent à des crédits d'impôt.

(2) Dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019.

2.3 Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Gérant de la Société proposera à l'Assemblée générale des actionnaires l'affectation suivante du résultat de l'exercice 2018 :

En euros	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (9 mois)
Résultat de l'exercice	90 363 885	121 763 776
Affectation à la réserve légale	(21 053)	(32 500)
Report à nouveau (crédeur)	178 440 897	109 992 321
Bénéfice distribuable	268 783 730	231 723 597
Dividende précipitaire attribué aux associés commandités	1 343 919	1 158 618
Affectation		
- au versement d'un dividende brut de 0,79 € par action ⁽¹⁾ aux actionnaires	61 235 093	52 637 108
- au report à nouveau	206 204 718	177 927 871

(1) Sur un total de 77 512 776 actions pouvant prétendre au dividende.

Le résultat net de la Société s'élève à 90 363 885 € pour l'exercice 2018 (contre 121 763 776 € pour l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2017).

Ce résultat net, diminué de la dotation de la réserve légale d'un montant de 21 053 € et augmenté du report à nouveau d'un montant de 178 440 897 €, constitue un bénéfice distribuable de 268 783 729 € (contre 231 723 597 € pour la dernière période de neuf mois).

En application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 1 343 919 € (contre 1 158 618 € pour la dernière période de neuf mois) correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable, sera attribué de plein droit aux deux Associés Commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS.

Il sera proposé de verser un dividende de 0,79 € par action aux actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 16 mai 2019. La date de détachement du dividende sera le 20 mai 2019 et sa mise en paiement se fera le 22 mai 2019.

2.4 Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les sommes distribuées aux actionnaires au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	31/12/17 (exercice social de 9 mois)	31/03/17 (12 mois)	31/03/16 (12 mois)
Nombre d'actions et de certificats d'investissements pouvant prétendre au dividende ⁽¹⁾	77 447 512	76 361 200	70 734 123 ⁽²⁾
Dividende brut par action (en euros)	0,68	0,68	0,63
Montant total distribué (en euros)	52 264 602 ⁽³⁾	51 925 616	44 562 497

(1) Nombre d'actions et de certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende, détenus à la date de détachement du dividende, hors actions et certificats d'investissement auto-détenus.

(2) Montant corrigé par rapport au rapport de gestion 2017/2018.

(3) Conformément à l'autorisation conférée par la 2^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 17 mai 2018, le Gérant a réajusté le montant final de la distribution effective puisque la Société n'a pas reçu de dividende relatif aux actions qu'elle détenait à la date de mise en paiement. Le montant du dividende correspondant à ces actions a été automatiquement ajouté au report à nouveau. Le dividende a été mis en paiement le 24 mai 2018.

2.5 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé comprennent une charge de 13 161 € au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3 Politique en matière d'application des délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

Les délais appliqués par Rothschild & Co en matière de dettes fournisseurs et créances clients sont conformes aux dispositions des articles L. 441-6 et D. 441-1 du Code de commerce. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions générales de vente ou convenues avec les fournisseurs, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Factures reçues	Factures reçues non réglées au 31/12/18 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées		4	4	3	15	26
Montant cumulé des factures concernées (TTC) (en euros)		131 445	79 372	13 618	30 547	254 982
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1%	1%	0%	0%	2%
(B) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux <input type="checkbox"/> Délais contractuels						

Factures émises	Factures émises non réglées au 31/12/18 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées		59	2	0	40	101
Montant cumulé des factures concernées (TTC) (en euros)		2 216 899	188 922	0	239 563	2 645 384
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC		16%	1%	-	2%	19%
(B) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement <input type="checkbox"/> Délais légaux <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels						

4 Événements significatifs en 2018

4.1 Effets de la réorganisation juridique et opérationnelle des groupes Rothschild & Co et Martin Maurel sur l'exercice 2018

Effective le 2 janvier 2017, la réorganisation opérationnelle des groupes Rothschild & Co et Martin Maurel a été mise en œuvre en 2018 pour se finaliser fin 2018⁽¹⁾.

Le 3 janvier 2018, Rothschild a acquis 4 049 actions supplémentaires de la filiale monégasque de Martin Maurel, Martin Maurel Sella Banque Privée SAM pour un montant de 13,95 millions d'euros. Suite à cette acquisition, le Groupe contrôle désormais 100% de cette filiale.

4.2 Évolutions dans la gouvernance

Les informations détaillées sur les changements intervenus dans la gouvernance de Rothschild & Co dans le cadre du plan de succession de David de Rothschild avec la nomination d'Alexandre de Rothschild comme président de Rothschild & Co Gestion, sont plus amplement détaillées dans la section relative au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.3 Accord entre les groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild sur l'utilisation de leur marque respective et dénouement des participations capitalistiques croisées

Par communiqué de presse en date du 29 juin 2018, les groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild ont annoncé avoir trouvé un accord sur l'utilisation de leur marque respective en vue de poursuivre le développement respectif de leurs métiers et de leur clientèle.

Dans le cadre de cet accord, le Groupe utilise le nom Rothschild & Co. Rothschild Martin Maurel est utilisé pour les activités de banque privée et de gestion d'actifs de Rothschild & Co en France, Belgique et à Monaco.

Le groupe Edmond de Rothschild utilise, quant à lui, la marque Edmond de Rothschild pour le développement de ses activités.

Enfin, aucun des deux groupes ne peut utiliser, à l'avenir et sous quelque forme que ce soit, le nom Rothschild seul.

Parallèlement, le 6 août 2018, les deux groupes ont dénoué l'ensemble de leurs participations croisées. Il s'agissait principalement de :

- 8,4% du capital d'Edmond de Rothschild, détenu par Rothschild & Co Holding AG (holding intermédiaire de Rothschild & Co en Suisse),
- 9,5% du capital de Rothschild & Co Holding AG, détenu par Edmond de Rothschild,
- et 5,7% du capital de Rothschild & Co, détenu par Edmond de Rothschild (4,4 millions d'actions).

Edmond de Rothschild a ainsi livré à Rothschild & Co Holding AG 1,9 million d'actions Rothschild & Co au titre du règlement de la différence entre les valeurs des participations dans Edmond de Rothschild et dans Rothschild & Co Holding AG. Rothschild & Co a acquis auprès d'Edmond de Rothschild les 2,5 millions d'actions restant en sa possession pour 75 millions d'euros en numéraire. Les actions Edmond de Rothschild et Rothschild & Co ont été valorisées sur la base de leur valeur de marché (respectivement, 17 000 francs suisses et 30 euros).

Ces transactions se sont traduites par une diminution du ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 1,4% au 31 décembre 2018. Elles auront, par ailleurs, un effet légèrement relatif sur le bénéfice par action.

4.4 Dérogation au dépôt d'une offre publique visant les actions de Rothschild & Co

Les opérations de dénouement de l'ensemble de participations croisées des deux groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild ont entraîné la perte de 3 929 580 droits de vote double attachés aux 4 423 830 actions Rothschild & Co que détenait le groupe Edmond de Rothschild.

Par conséquent, Rothschild & Co Concordia, membre du concert élargi de la famille Rothschild, a mécaniquement accru sa participation en droit de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur moins de douze mois consécutifs, se plaçant ainsi dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant la totalité du capital de Rothschild & Co. Elle a donc sollicité de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un tel projet d'offre publique.

Le 20 juillet 2018, l'AMF a octroyé la dérogation sollicitée au motif que Rothschild & Co Concordia demeurerait le principal actionnaire du concert élargi de la famille Rothschild, lequel détient préalablement à l'opération de transfert envisagée, la majorité des droits de vote de Rothschild & Co (AMF 218C1328 du 20 juillet 2018).

4.5 Indices boursiers

Rothschild & Co a rejoint le SBF 120 le 24 décembre 2018. Le SBF 120 est un des indices phares de la Bourse de Paris qui regroupe les 120 premières valeurs cotées sur Euronext Paris en termes de liquidité et de capitalisation boursière. Cette entrée fait suite à celles dans les indices boursiers CAC® SMALL, CAC® MID & SMALL et CAC® ALL TRADABLE fin septembre 2018.

5 Événements significatifs après la clôture de l'exercice

Néant.

6 Perspectives d'avenir

Dans le Conseil financier, même si la valeur des opérations de fusions-acquisitions annoncées au niveau mondial a augmenté en 2018 par rapport à 2017, principalement sous l'effet d'un nombre élevé de larges transactions aux États-Unis et en Europe, la valeur des opérations annoncées au second semestre 2018 a ralenti par rapport au premier semestre. Par conséquent, tout en considérant que la conjoncture demeure porteuse pour ce métier, nous restons attentifs aux signes marquant éventuellement un point d'inflexion du cycle. Aujourd'hui, notre portefeuille de mandats demeure important. À terme, nous continuerons de concentrer notre effort de développement en Amérique du Nord, où les revenus ne cessent de croître du fait des investissements en cours, et où nous espérons voir un fort potentiel de croissance à l'avenir.

L'activité de Banque privée et gestion d'actifs repose sur des bases solides, propices à la poursuite de sa croissance. Cependant, les facteurs macro-économiques sont incertains et entraînent une volatilité accrue des marchés. Quoi qu'il en soit, grâce à la poursuite des investissements dans nos équipes et nos processus, nous anticipons une augmentation de la collecte nette en Banque privée dans les principales régions où nous opérons.

(1) Se référer à la Section 4 du Rapport Annuel 2016/2017 pour davantage d'informations.

L'activité de Capital-investissement et dette privée entend poursuivre la croissance de ses actifs sous gestion et maintenir sa forte contribution aux résultats du Groupe. Les efforts se concentreront sur le déploiement des fonds récemment levés. Il est également prévu de lever des fonds successeurs et de développer des activités de *direct lending* et de *credit management* (lancement de nouveaux fonds CLO et d'un fonds CLO de capital-investissement). La performance des portefeuilles reste solide. Pour autant et conformément à notre stratégie, nos investissements demeurent prudents et centrés sur des opportunités qui concilient le mieux possible le risque et le rendement offrant des protections appropriées face à une baisse des marchés.

Si l'année 2018 a été excellente, 2019 s'annonce plus difficile en raison des incertitudes grandissantes entourant l'environnement macro-économique et leur impact sur les marchés financiers. Nous continuerons à nous concentrer sur notre stratégie de développement de nos trois métiers et sur l'amélioration des synergies entre ces derniers, tout en restant attentifs à la maîtrise des coûts en cas de détérioration des conditions de marché.

7 Risques spécifiques relatifs à l'économie globale et les marchés financiers

7.1 Conséquences du Brexit

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne était prévue pour le 29 mars 2019 et l'Union européenne l'a prolongée jusqu'au 12 avril 2019. Compte tenu de la complexité des enjeux et de l'absence d'avancées à ce jour, il est possible que la période d'incertitude se prolonge au-delà de cette date.

Le modèle d'implantations multiples est résistant et la mise en œuvre du Brexit ne devrait impliquer que peu de modifications au niveau des structures juridiques et opérationnelles. Les changements en cours d'introduction sont mineurs et concerneront essentiellement nos activités de Banque privée et de gestion d'actifs; nous envisageons, en effet, de transférer une partie de la gestion d'actifs vers nos filiales au sein de l'UE. La décision prise conjointement, le 1^{er} février 2019, par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et les régulateurs de marché sur la conclusion de protocoles d'accord avec l'Autorité britannique de régulation des marchés financiers (*Financial Conduct Authority* – FCA) a permis de faire évoluer la situation.

Bien entendu, il reste de très fortes incertitudes sur les conditions du départ du Royaume-Uni de l'UE, mais, selon notre analyse, le principal risque susceptible d'affecter notre activité reste l'impact du Brexit sur l'environnement économique au Royaume-Uni et en Europe. Nous demeurons très attentifs à ces évolutions.

7.2 Impacts potentiels des taux d'intérêt faibles sur Rothschild & Co (et plus spécifiquement sur ses activités de Banque privée et de Gestion d'actifs)

Le niveau faible des taux d'intérêt ces dernières années impacte directement les activités de Rothschild & Co au travers des rendements de sa trésorerie, nonobstant les variations qui peuvent exister en fonction des différentes devises. La stratégie a été de maintenir un profil de risque faible pour ces liquidités, qui sont en grande partie déposées auprès des banques centrales, mais aussi investies dans des obligations de première qualité (*investment-grade*), auprès de banques de premier rang et plus récemment aussi, auprès de fonds monétaires et de fonds obligataires. Rothschild & Co a également engagé des fonds pour soutenir sa stratégie court-terme de développement des prêts à la clientèle de la banque privée, en réponse à une demande croissante de la part des clients. Cette croissance s'accompagne d'une dotation de garanties importantes, à travers par exemple l'octroi de crédits Lombard et de prêts hypothécaires résidentiels, se fondant sur une approche conservatrice du ratio prêt-valeur.

En matière de placements pour ses clients, Rothschild & Co ne leur a pas fait porter les taux d'intérêt négatifs mais l'environnement de taux d'intérêts faibles accroît le coût des liquidités détenues pour leur compte, particulièrement en francs suisses et en euros. Rothschild & Co s'efforce de faire en sorte que, dans la mesure du possible, l'amélioration des rendements n'aille pas de pair avec une augmentation du risque. De manière plus générale, les faibles rendements, même des titres à long terme à revenu fixe, peuvent affecter les processus de construction des portefeuilles aussi bien dans le cadre de la gestion-conseil que de la gestion discrétionnaire. Cependant, Rothschild & Co considère que les taux d'intérêts faibles résultent plutôt de la politique des banques centrales et de la gestion du passif à long terme par les institutions financières que d'une dégradation des conditions économiques. La rentabilité des entreprises, autres que celles des secteurs énergétique et bancaire, qui sont volatiles, est à des niveaux historiquement élevés, et les entreprises comprises dans les portefeuilles de Rothschild & Co n'ont généralement pas augmenté de manière imprudente leur ratio d'endettement en raison des taux d'intérêt faibles.

Il semblerait que cette période prolongée de faibles taux d'intérêt dans les grandes économies pourrait prendre fin, les banques centrales s'attendant à des augmentations graduelles.

Des informations détaillées sur les autres risques identifiés par la Société au titre de l'exercice 2018 sont présentés en pages 70 et suivantes du présent rapport.

1 Présentation de la Société

1.1 Forme juridique

Rothschild & Co a été transformée en société en commandite par actions (SCA) par délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 qui a approuvé une réorganisation du Groupe, constitutive d'une étape significative dans la poursuite de son développement international et dans la simplification de sa structure.

L'un des volets de cette réorganisation consistait au changement de la forme juridique de Rothschild & Co en société en commandite par actions pour renforcer l'engagement et le contrôle de la famille Rothschild sur le long terme, modifiant ainsi la structure et la gouvernance de la Société.

Cette forme juridique repose sur l'existence de deux catégories d'associés : les associés commandités, ayant la qualité de commerçants, qui participent activement à la gestion de la Société et qui sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société, et les associés commanditaires (également dénommés actionnaires), dont la responsabilité, en cas de pertes, est limitée au montant de leur apport.

1.2 Associés commandités

1.2.1 Associés commandités désignés par les statuts de la Société

Les associés commandités de la Société ont été désignés par les statuts lorsque cette dernière a été transformée en société en commandite par actions le 8 juin 2012. Ils sont contrôlés par les membres des branches françaises et anglaises de la famille Rothschild :

- Rothschild & Co Gestion, une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € et dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris (à qui les statuts ont aussi confié les fonctions de Gérant de la Société) ; et
- Rothschild & Co Commandité, une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € et dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris.

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire pour régler ses dettes.

En cas de pertes, la répartition entre les associés commandités se fait à parts égales, à savoir 50% pour Rothschild & Co Commandité SAS et 50% pour Rothschild & Co Gestion SAS.

Toutefois, en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un dividende précipitaire égal à 0,5% de ce bénéfice est attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné, et réparti entre eux dans les mêmes proportions que la répartition des pertes prévue par les présents statuts, étant toutefois précisé qu'en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la rémunération de l'associé en question au titre de l'exercice sera calculée prorata temporis, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités.

1.2.2 Pouvoirs des associés commandités

Les associés commandités disposent du pouvoir de nommer ou de révoquer les Gérants de la Société à tout moment, exception faite des Gérants statutaires pour lesquels l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire est requise.

En cas de cessation des fonctions du Gérant de la Société entraînant une vacance de la Gérance, les associés commandités assurent la Gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux Gérants, dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Conformément aux dispositions légales, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par les deux associés commandités, à l'exception des décisions suivantes pour lesquelles les dispositions légales excluent expressément le vote des associés commandités : nomination des membres du Conseil de surveillance, nomination et révocation des Commissaires aux comptes, distribution des dividendes de l'exercice et approbation des conventions et engagements réglementés. Par ailleurs, conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, son utilisation du nom Rothschild, ou le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont des activités financières, doit être soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait pas l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

1.2.3 Mode de décisions par les associés commandités

Les associés commandités délibèrent, au choix du Gérant, en Assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts de la Société, une décision requiert l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée générale des actionnaires, le Gérant recueille les votes des associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, sauf en cas de transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée qui n'exige que la majorité des associés commandités.

1.3 Associés commanditaires (actionnaires)

1.3.1 Présentation générale

Les associés commanditaires, en tant qu'apporteurs de capitaux, sont, à ce titre, des actionnaires.

Ils ne participent pas à la gestion quotidienne de la Société mais la loi leur confère une compétence exclusive pour, notamment :

- la nomination des membres du Conseil de surveillance de la Société, qui doivent être désignés parmi les actionnaires, et les Commissaires aux comptes ;
- l'approbation des comptes arrêtés par le Gérant et l'affectation du résultat de l'exercice (y compris la distribution de dividendes) ;
- l'approbation des conventions réglementées ;
- l'avis consultatif sur les éléments de rémunération versée au Gérant ;
- la modification des statuts de la Société ; et
- les délégations financières relatives aux augmentations de capital social.

1.3.2 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les associés commanditaires votent en assemblée générale à la majorité simple pour les décisions ordinaires et à la majorité des deux-tiers pour les décisions extraordinaires.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Gérant ou le Conseil de surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées générales sont présidées par le Gérant de la Société ou, avec l'accord du Gérant, par le Président du Conseil de surveillance ; à défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Ces personnes peuvent adresser leur formulaire de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. Le Gérant a la faculté d'accepter tout formulaire de vote, procuration ou attestation de participation reçu ou présenté jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision du Gérant publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Des informations supplémentaires sur les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales de Rothschild & Co sont fournies dans le Document d'Assemblée générale publié sur le site Internet de la Société avant l'Assemblée générale conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2 Informations relatives au capital social

2.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société était composé de 77 512 766 actions ordinaires.

Au cours de l'exercice 2018, trois augmentations de capital ont été décidées par le Gérant après l'exercice d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'*Equity Scheme* de 2013 (tel que ce terme est défini à la Section 2.3.2) et de la délégation de compétence consentie par les actionnaires :

- le 30 avril 2018, avec l'émission de 40 000 actions nouvelles suite à l'exercice de 40 000 options ;
- le 5 juin 2018, avec l'émission de 15 000 actions nouvelles suite à l'exercice de 15 000 options ; et
- le 20 novembre 2018, avec l'émission de 50 264 actions nouvelles suite à l'exercice de 50 264 options.

2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2018, le nombre total de droits de vote se répartissait ainsi :

Nombre total de droits de vote	31/12/2018	31/12/2017
Exercibles	114 022 849	121 754 623
Théoriques ⁽¹⁾	120 457 497	124 121 787

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques comprend les droits de vote attachés aux actions privées du droit d'exercer ce droit de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les actions concernées sont les actions d'autocontrôle et d'auto-détention. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les franchissements de seuils légaux ou statutaires doivent être calculés sur la base des publications mensuelles de Rothschild & Co sur le nombre total des droits de vote et d'actions composant son capital.

(2) Dans le cadre des *restricted share units* prévus par l'*Equity Scheme*, des actions de Rothschild & Co ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants de l'*Equity Scheme* exercent des fonctions de cadres ou de dirigeants. Ces actions, devant être attribuées aux détenteurs de *restricted share units* à l'issue de la date d'acquisition de droits (*vesting date*) et sous certaines conditions, sont actuellement, et jusqu'à la *vesting date*, des actions d'autocontrôle et donc dépourvues de droits de vote.

Chaque mois, la Société publie un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital, disponible sur son site internet (www.rothschildandco.com, à la rubrique « Actualités/Information réglementée »).

Chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées générales. Toutefois, depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, l'article 11.1 des statuts de la Société prévoit que le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

2.3 Valeurs mobilières donnant accès au capital

2.3.1 Contexte et cadre juridique

Le Gérant est autorisé sur délégation des actionnaires de la Société à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de certains employés cadres seniors ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Pour aller plus loin que la simple utilisation de cette délégation de compétence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux bénéficiaires, la Société a également souhaité promouvoir la convergence d'intérêts des bénéficiaires de ces options avec l'actionnaire de contrôle familial ainsi que les actionnaires.

Les plans (les « *Equity Schemes* ») mis en œuvre comportent ainsi une caractéristique propre à la Société, dans la mesure où il est requis des bénéficiaires d'options pressentis, d'acquiescer au préalable des actions de Rothschild & Co pour se voir octroyer des options.

Selon le règlement de chaque plan d'options :

- les actions sont investies au préalable sous forme d'acquisition directe d'actions de Rothschild & Co, ou, sous forme d'attribution de *restricted share units*, donnant à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions de Rothschild & Co à l'issue d'une période d'acquisition de droits déterminée (*vesting date*), sous réserve de certaines conditions⁽²⁾, ou par une combinaison des deux ;
- pour chaque action investie, il est attribué aux bénéficiaires un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
- les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice.

Par ailleurs, les bénéficiaires de ces options ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre ou de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options, sous réserve des quelques exceptions spécifiques stipulées dans les règlements des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Informations relatives à la Société et au capital social

Avant l'ouverture de la période d'exercice des options attribuées, le Gérant de la Société décide si les options sont exercées par voie de souscription d'actions nouvellement émises, ou par voie d'acquisition d'actions Rothschild & Co existantes affectées dans ce cadre.

Dans le cadre de cette délégation de compétence et des caractéristiques spécifiques de la Société, quatre plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été mis en œuvre et sont toujours en vigueur au 31 décembre 2018, à savoir :

- le 11 octobre 2013 (l'« *Equity Scheme 2013* »),
- le 9 décembre 2015 (l'« *Equity Scheme 2015* »),
- le 13 décembre 2017 (l'« *Equity Scheme 2017* »), et
- le 20 juin 2018 (l'« *Equity Scheme 2018* »).

2.3.2 Equity Scheme 2013

L'*Equity Scheme 2013* était destiné à certains *Global partners* au sein de l'activité de Conseil financier, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif du Groupe, soit 57 personnes issues de dix pays différents.

Les participants ont acquis un montant total de 780 000 actions Rothschild & Co, représentant 1,10% du capital social de la Société à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 11 octobre 2013, a octroyé un total de 3 120 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options attribuées dans le cadre de l'*Equity Scheme 2013* sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2013-1, les Options 2013-2, les Options 2013-3 et les Options 2013-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme 2013*, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 17,50 €, 18 €, 19 € et 20 € par option.

Par décision en date du 23 septembre 2016, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-1 pouvaient exercer leurs options par souscription d'actions Rothschild & Co nouvellement émises.

Par décision en date du 28 septembre 2017, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-2 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Par décision en date du 9 octobre 2018, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-3 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Au cours de l'exercice 2018, 115 000 Options 2013-1, 105 000 Options 2013-2 et 115 000 Options 2013-3 ont été exercées. 10 000 Options 2013-3 et 10 000 Options 2013-4 ont été annulées en raison du départ d'un bénéficiaire.

2.3.3 Equity Scheme 2015

L'*Equity Scheme 2015* a été étendu à certains *Global partners* au sein des activités de Banque privée et de Capital-investissement et dette privée, soit un total de dix participants.

Les participants ont acquis un montant total de 115 000 actions Rothschild & Co, représentant 0,16% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 9 décembre 2015, a octroyé un total de 460 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme 2015* sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2015-1, les Options 2015-2, les Options 2015-3 et les Options 2015-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme 2015*, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 23,62 €, 24,12 €, 25,12 € et 26,12 € par option.

Par décision en date du 9 décembre 2015, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2015-1 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Au cours de l'exercice 2018, 20 000 Options 2015-1 ont été exercées. En raison du décès d'un bénéficiaire, la période d'acquisition des droits d'exercice a été accélérée et 20 000 Options 2015-1, 20 000 Options 2015-2, 20 000 Options 2015-3 et 20 000 Options 2015-4 ont été exercées.

2.3.4 Equity Scheme 2017

L'*Equity Scheme 2017* a été étendu à certains *Global partners* au sein des activités de Gestion d'actifs et à certains autres collaborateurs seniors ayant des fonctions transversales au sein du Groupe, soit un total de 20 participants.

Les participants ont acquis un montant total de 277 500 actions Rothschild & Co, représentant 0,36% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le Gérant, par décisions du 13 décembre 2017, a octroyé un total de 1 110 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme 2017* sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2017-1, les Options 2017-2, les Options 2017-3 et les Options 2017-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme 2017*, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 31,56 €, 32,06 €, 33,06 € et 34,06 € par option.

En ce qui concerne un participant ayant le statut de dirigeant mandataire social au sein d'une entité du Groupe à la date d'attribution, l'exercice de ses options est conditionné au respect d'une condition de performance. Cette condition de performance est déterminée en fonction de l'entité au sein de laquelle le participant est *Global partner*. Pour les *Global partners* dont l'entité de rattachement n'est pas Rothschild Martin Maurel à la date d'attribution des options, l'exercice de leurs options est conditionné à l'attribution effective d'une rémunération variable au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ou le 31 mars 2017 (en fonction de la date de clôture de l'entité Rothschild & Co concernée) déterminée avant l'ouverture de la date d'exercice des droits considérée (ou la date de décès en cas de décès du participant).

2.3.5 Equity Scheme 2018

L'*Equity Scheme 2017* a été étendu en 2018 à un *Global partner* au sein de l'activité de Conseil financier.

Ce participant a acquis un montant total de 20 000 actions Rothschild & Co, représentant 0,02% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, le Gérant, par décisions du 20 juin 2018, a octroyé un total de 80 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme 2018* sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2018-1, les Options 2018-2, les Options 2018-3 et les Options 2018-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme 2018*, et exerçables aux dates d'acquisitions des droits à un prix de 31,56 €, 32,06 €, 33,06 € et 34,06 € par option.

Ce participant ayant le statut de dirigeant mandataire social au sein d'une entité du Groupe à la date d'attribution, l'exercice de ses options est conditionné au respect d'une condition de performance déterminée en fonction de l'entité au sein de laquelle le participant est *Global partner*.

2.3.6 Situation au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives aux plans d'options toujours en vigueur au 31 décembre 2018.

	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes	
Options 2013	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	277 500	20 000	482 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	217 500	20 000	542 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	115 000	30 000	635 000
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	-	30 000	750 000
Options 2015	Options 2015-1	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	9 déc. 2025	23,62	40 000	-	75 000
	Options 2015-2	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	9 déc. 2025	24,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	9 déc. 2025	25,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	9 déc. 2025	26,12	20 000	-	95 000
Options 2017	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	277 500
	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	277 500
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	277 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	277 500
Options 2018	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
Total			4 770 000	88	6,56%					710 000	100 000	3 960 000	

(1) Se référer à la synthèse des conditions de performance figurant aux sections 2.3.4 et 2.3.5.

Au 31 décembre 2018, 3 960 000 options étaient toujours en circulation et exerçables selon les termes et conditions des *Equity Schemes* 2013, 2015, 2017 et 2018.

Informations relatives à la Société et au capital social

2.4 Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d'actions de la Société. Ce programme, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le 17 mai 2018, en vigueur au cours de l'exercice 2018, est récapitulé ci-après :

Autorisation du programme	Assemblée générale du 17 mai 2018
Période de validité	du 17 mai 2018 au 17 novembre 2019
Résolution approuvant le programme	14
Nombre maximum d'actions pouvant être achetées	10% du capital à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues à l'issue de ces achats, directement ou indirectement, ne pourra excéder 10% du capital
Prix d'achat maximum par action	50 €
Montant maximum autorisé	387 037 550 €

Dans le cadre de ce programme et conformément à la réglementation européenne, les actions pourront être achetées, vendues ou cédées en vue de :

- leur annulation par voie de réduction du capital social ;
- leur cession dans le cadre d'opérations d'actionariat salarié, d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou de remise d'actions sur exercice, par leurs attributaires, d'options d'achat d'actions de la Société ;
- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant dans les conditions définies par l'Autorité des marchés financiers ;
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe ;
- plus généralement, tout autre objectif conforme – ou venant à l'être – aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment toute autre pratique admise ou reconnue – ou venant à être admise ou reconnue – par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations effectuées par la Société dans le cadre de cette autorisation au cours de l'exercice 2018 sont récapitulées ci-après.

	Au titre du contrat de liquidité ⁽¹⁾	Couverture des stock options	Autres affectations	Non couvert par les programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	TOTAL
Nombre d'actions au 31 décembre 2017	24 000	428 624	(275 000)	587 106	764 730
Nombre d'actions acquises	449 026	-	-	2 645 040 ⁽²⁾	3 094 066
Nombre d'actions cédées	(439 344)	(320 000)	(20 000) ⁽³⁾	(56 320)	(835 664)
Nombre d'actions prêtées aux membres du Conseil de surveillance	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-	-
Prix d'acquisition ou de cession moyen ⁽⁴⁾ (en euros)	-	-	-	-	-
- acquisition	31,63	-	-	30,00	n/a
- cession	31,70	20,40	30,00	29,90	n/a
Nombre d'actions au 31 décembre 2018	33 682	108 624	(295 000)	3 175 826	3 023 132

(1) Opérations ayant fait l'objet d'un règlement-livraison.

(2) Ces actions propres ne sont pas des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat. Elle se composent de 145 040 actions recomposées de plein droit par la réunion de certificats d'investissement détenus historiquement par la Société et des certificats de droits de vote qui leur sont liés, et de 2 500 000 actions acquises à la suite des opérations de dénouement de l'ensemble des participations croisées des groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild le 6 août 2018. Ces actions propres ne sont donc pas soumises aux obligations prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

(3) Actions cédées dans le cadre de la mise en place du plan d'Equity Scheme 2018 (informations détaillées en section 2.3.5 du présent rapport).

(4) Moyenne des prix de souscription ou d'achat des actions dans le cadre des plans d'Equity Scheme de Rothschild & Co pour les opérations conclues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 (informations détaillées en section 2.3 du présent rapport).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-212 du Code de commerce, Rothschild & Co effectue mensuellement auprès de l'AMF une déclaration relative aux acquisitions, cessions, annulations et transferts effectués par la Société en application de l'article L. 225-209 dudit Code.

3 Informations relatives à l'actionnariat

Le tableau ci-après mentionne les actionnaires de Rothschild & Co détenant un pourcentage du capital ou des droits de vote théoriques supérieur aux seuils de déclaration visés à l'article L. 233-9 du Code de commerce, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Actionnaires	31/12/2018			31/12/2017		
	Total titres	% du capital social	% des droits de vote exerçables	Total titres	% du capital social	% des droits de vote exerçables
• Rothschild & Co Concordia SAS ⁽¹⁾	24 806 341	32,00%	43,51%	24 806 341	32,05%	40,74%
• Famille David de Rothschild	346 734	0,45%	0,31%	346 734	0,45%	0,29%
• Famille Éric et Robert de Rothschild	1 089 254	1,41%	1,19%	670 861	0,87%	0,77%
• Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	4 057 079	5,23%	7,12%	4 057 079	5,24%	6,27%
• N M Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾	1 262 173	1,63%	-	1 240 507	1,60%	-
• Famille Bernard Maurel	4 229 704	5,46%	7,02%	4 229 704	5,46%	6,57%
• Autres membres du Concert Familial Élargi ⁽⁴⁾	2 611 072	3,36%	4,26%	2 759 572	3,56%	3,74%
Total du Concert Familial Élargi⁽⁴⁾	38 402 357	49,54%	63,41%	38 110 798	49,23%	58,39%
Actions auto-détenues	3 023 132	3,90%	-	909 770	1,18%	-
Autres actions d'autocontrôle ⁽⁵⁾	2 149 343	2,77%	-	206 887	0,27%	-
Groupe Edmond de Rothschild ⁽⁵⁾	-	-	-	5 413 586	6,99%	8,28%
Groupe Jardine Matheson	4 217 310	5,44%	7,40%	4 217 310	5,45%	6,93%
Flottant	29 720 634	38,34%	29,19%	28 549 161	36,88%	26,40%
TOTAL	77 512 776	100,00%	100,00%	77 407 512	100,00%	100,00%

(1) Des informations détaillées concernant le contrôle de la société Rothschild & Co Concordia SAS sont présentées en Section 3.1.1.

(2) Contrôlée par Édouard de Rothschild.

(3) Sociétés du Groupe contrôlées par Rothschild & Co. Conformément aux dispositions légales applicables, les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote.

(4) Des informations détaillées concernant la composition du Concert Familial Élargi sont présentées en section 3.1 du présent rapport.

(5) Concert des sociétés du groupe Edmond de Rothschild déclaré à l'AMF (AMF - D&I n° 214C2351 du 7 novembre 2014 ; AMF - D&I n° 216C2637 en date du 23 novembre 2016).

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2018.

3.1 Contrôle de la Société par un Concert Familial

Depuis 2008, le contrôle de la Société est assuré par un concert comprenant des membres de la famille Rothschild (le « Concert Familial Initial »), élargi à de nouveaux concertistes depuis la réorganisation du Groupe en 2012 (le « Concert Familial Élargi »). Les relations entre les membres du concert sont régies par des pactes d'actionnaires dont les principales stipulations sont présentées en section 4 du présent rapport.

3.1.1 Concert Familial Initial après la réorganisation du Groupe de janvier 2008

La réorganisation du Groupe de janvier 2008 s'est notamment traduite par la mise en place de deux conventions entre actionnaires.

Une seule de ces conventions était toujours en vigueur au 31 décembre 2018 et à la date du présent rapport. Cette convention est intervenue sous la forme d'un pacte d'actionnaires, et a été conclue le 25 janvier 2008 entre les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS (le « Pacte Rothschild & Co Concordia »), tous membres de la famille Rothschild. Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires sont résumées en section 4.1 du présent rapport et instaurent une action de concert relative aux actions Rothschild & Co détenues par Rothschild & Co Concordia SAS entre les actionnaires de cette dernière.

Au 31 décembre 2018, la composition de l'actionnariat de Rothschild & Co Concordia SAS était la suivante :

Actionnaires	Total actions	% du capital social	% des droits de vote
Branche familiale de David de Rothschild ⁽¹⁾	269 551 815	33,02%	33,02%
Branche familiale d'Éric et Robert de Rothschild ⁽²⁾	374 927 451	45,94%	45,94%
Branche Integritas BV ⁽³⁾	171 728 995	21,04%	21,04%
Total Rothschild & Co Concordia SAS	816 208 261	100,00%	100,00%

(1) M. David de Rothschild, sa famille et les sociétés holdings contrôlées par sa famille.

(2) MM. Éric et Robert de Rothschild et les sociétés holdings contrôlées par leur famille.

(3) Contrôlée par la branche anglaise de la famille Rothschild.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, cette convention a été publiée par l'AMF le 25 janvier 2008 (AMF – D&I n° 208C0180 du 25 janvier 2008).

3.1.2 Concert Familial Élargi après la réorganisation du Groupe de juin 2012

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe en juin 2012, l'AMF a été informée le 12 juin 2012 de la nouvelle composition du concert qui s'est élargi à de nouveaux membres : Rothschild & Co Concordia SAS, les branches familiales de MM. David, Éric et Édouard de Rothschild, certains membres des organes de direction et la Compagnie Financière Martin Maurel. Par la même occasion, l'AMF a été informée de la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires (défini comme étant le « Pacte d'actionnaires Rothschild & Co ») dont les principales stipulations ont été publiées par l'AMF (AMF – D&I n° 212C0752 du 13 juin 2012 et AMF – D&I n° 212C0783 du 19 juin 2012), et qui sont résumées en section 4.2 du présent rapport.

En décembre 2014, l'AMF a été informée de l'adhésion de quatre nouveaux membres au Concert Familial Élargi : MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois et Christophe Desprez, quatre cadres exécutifs du Groupe. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un avenant au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co dont les principales stipulations ont été publiées par l'AMF (AMF – D&I n° 215C0073 du 14 janvier 2015).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, certains membres du Concert Familial Élargi (les branches MM. David, Édouard, Éric et Robert de la famille Rothschild et Olivier Pécoux) ont acquis 404 142 actions Rothschild & Co supplémentaires le 19 octobre 2015, représentant 0,39% du capital de la Société. À cette occasion, des déclarations ont été effectuées auprès de l'AMF (AMF – D&I n° 2015DD396509, 2015DD396510 et 2015DD396511 du 23 octobre 2015).

Le 4 janvier 2016, l'AMF a été informée de l'adhésion au Concert Familial Élargi d'un nouveau membre, M. Nigel Higgins, *Managing Partner* (anciennement Directeur exécutif) de Rothschild & Co Gestion SAS, consécutivement à l'acquisition par ce dernier de 4 362 actions Rothschild & Co (AMF D&I n° 216C0119 du 12 janvier 2016).

L'AMF a été informée d'une série de reclassements d'actions Rothschild & Co par certains membres du Concert Familial Élargi. À cette occasion, six membres ont apporté tout ou partie des actions qu'ils détenaient individuellement à leurs sociétés holding patrimoniales, également membres du concert. Cette série de reclassement d'actions, réalisée le 31 mars 2016, a eu pour conséquence la perte pour le Concert Familial Élargi de 434 000 droits de vote doubles attachés à certaines actions apportées, lesquelles étaient détenues depuis plus de deux ans sous la forme nominative par certains apporteurs.

Le 2 janvier 2017, suite à la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel, ses trois principaux actionnaires (M. Bernard Maurel, Mme Lucie Maurel-Aubert et BD Maurel) se sont substitués dans le Concert Familial Élargi à la Compagnie Financière Martin Maurel qu'ils contrôlaient avant la fusion. Leur adhésion au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co est devenue effective par la signature d'un avenant audit pacte. À cette occasion, l'AMF a été informée de la modification de l'actionnariat de Rothschild & Co, suite à la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel (AMF – D&I n° 217C0092 du 9 janvier 2017).

Le 20 mars 2017, l'AMF a été informée de la cession des actions Rothschild & Co détenues par la Fondation Eranda Rothschild (AMF – D&I n° 217C0678 du 20 mars 2017).

Le 28 juin 2017, l'AMF a été informée de la cession par la Fondation Eranda Rothschild le 22 juin 2017 de la totalité des actions de Rothschild & Co qu'elle détenait. Par l'effet de cette cession, la Fondation Eranda Rothschild a franchi de concert en baisse l'ensemble des seuils légaux entraînant sa sortie du Concert Familial Élargi et le Concert Familial Élargi n'a en revanche franchi aucun seuil (AMF – D&I n° 217C1391 du 29 juin 2017).

Au 31 décembre 2018, le Concert Familial Élargi se composait de la manière suivante :

Concert Familial Élargi	Actions	% du capital social	Droits de vote	% des droits de vote exerçables
Rothschild & Co Concordia SAS	24 806 341	32,00%	49 612 682	43,51%
Famille David de Rothschild ⁽¹⁾	346 734	0,45%	349 254	0,31%
Famille Éric et Robert de Rothschild ⁽¹⁾	1 089 254	1,41%	1 356 384	1,19%
Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	4 057 079	5,23%	8 114 158	7,12%
N M Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾	1 262 173	1,63%	-	-
Philippe de Nicolay-Rothschild	102	0,00%	202	0,00%
Alexandre de Rothschild	158	0,00%	158	0,00%
Famille François Henrot ⁽¹⁾	762 470	0,99%	1 524 930	1,34%
Famille Olivier Pécoux ⁽¹⁾	438 251	0,57%	584 530	0,51%
Rothschild & Co Gestion SAS	1	0,00%	2	0,00%
Famille Bernard Maurel ⁽¹⁾	4 229 704	5,46%	8 004 674	7,02%
Famille Nicolas Bonnault ⁽¹⁾	328 260	0,42%	656 510	0,58%
Famille Laurent Baril ⁽¹⁾	404 570	0,52%	809 140	0,71%
Famille Philippe Le Bourgeois ⁽¹⁾	293 260	0,38%	523 510	0,46%
Famille Christophe Desprez ⁽¹⁾	384 000	0,50%	767 700	0,67%
Total du Concert Familial Élargi	38 402 357	49,54%	72 303 834	63,41%

(1) Incluant leurs sociétés holding patrimoniales.

(2) Contrôlée par M. Édouard de Rothschild.

(3) Société contrôlée par Rothschild & Co, actions privées de droits de vote en application des dispositions légales et réglementaires.

3.2 Franchissement de seuil

3.2.1 Obligations de déclaration des franchissements de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un pourcentage supérieur aux seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote de Rothschild & Co doit en informer la Société et l'AMF, au plus tard le quatrième jour de bourse à compter du franchissement de seuil, et indiquer le total d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote détenus. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés.

En plus des franchissements de seuils légaux décrits ci-dessus, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose une obligation de déclaration pour tout actionnaire qui vient à posséder un pourcentage supérieur au seuil de 1% du capital ou des droits de vote de la Société, et tout multiple de ce pourcentage. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Les actionnaires concernés doivent en informer la Société, dans le même délai que celui de l'obligation légale, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, et ce compris dans les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

Informations relatives à la Société et au capital social

Récapitulatif des obligations de déclaration :

Seuil (%)	Déclaration à la Société	Déclaration à l'AMF	Obligations corrélatives
1,00% et tout multiple	Oui	Non	
5,00%	Oui	Oui	
10,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
15,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
20,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
25,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
30,00%	Oui	Oui	Déposer une offre publique ⁽¹⁾
33,33%	Oui	Oui	
50,00%	Oui	Oui	
66,66%	Oui	Oui	
90,00%	Oui	Oui	
95,00%	Oui	Oui	

(1) Obligation également applicable dans le cas d'une augmentation de plus de 1% du capital ou des droits de vote sur une période de douze mois consécutifs pour toute personne détenant entre 30% et 50% du capital ou des droits de vote.

En cas d'inobservation des obligations de déclaration prévues ci-dessus, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans.

Chaque mois, la Société émet un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au dernier jour du mois précédant la publication, disponible sur son site internet (www.rothschildandco.com à la rubrique « Actualités/Information réglementée »). Les actionnaires sont invités à se référer à ces publications pour déterminer s'ils sont soumis aux obligations de déclarations de franchissement de seuil décrites ci-dessus.

3.2.2 Franchissements de seuil légaux au cours de l'exercice 2018

En conséquence des opérations de dénouement de l'ensemble des participations croisées des groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild le 6 août 2018 présentées en section 4.3 des Résultats de l'exercice 2018, la société anonyme de droit suisse Edmond de Rothschild Holding SA a déclaré avoir franchi à la baisse, le 6 août 2018, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Edmond de Rothschild (Suisse) SA qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et annoncé ne plus détenir aucune action de Rothschild & Co (AMF 218C1439 du 13 août 2018).

3.3 Participations des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés au capital de la Société s'établissait, au 31 décembre 2018, à 0,05% du capital détenu par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

3.4 Actions détenues par la Société

Au 31 décembre 2018, Rothschild & Co détenait 3 023 132 de ses propres titres, dépourvus de droits de vote, répartis comme suit :

Nombre d'actions auto-détenues	3 023 132
- Affectées au contrat de liquidité	33 682
- Affectées à la couverture des <i>stock options</i> ⁽¹⁾	88 624
- Autres actions auto-détenues ⁽²⁾	2 900 826
% du capital	3,90%
Valeur comptable	85 326 299,78 €

(1) Actions acquises conformément à l'autorisation accordée au Gérant par l'Assemblée générale mixte du 22 septembre 2015 dans sa 12^{ème} résolution à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. L'allocation des titres a été déclarée à l'AMF et publiée sur le site internet de la Société le 22 octobre 2015.

(2) Incluant 400 826 actions reçus par Rothschild & Co à la suite de la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel le 2 janvier 2017 (dont les modalités ont été détaillées dans le rapport de gestion 2017 de la Société) et 2 500 000 actions acquises auprès du groupe Edmond de Rothschild le 6 août 2018. Ces actions peuvent être utilisées pour la mise en place de futurs plans d'*Equity Scheme* (se référer aux informations détaillées en section 2.3 du présent rapport) et attribuées en rémunération à certains employés du Groupe dans le cadre de plans d'instruments financiers autres qu'en numéraire (*non-cash instrument*).

3.5 Actions détenues par des sociétés contrôlées par la Société

Au 31 décembre 2018, 3 411 516 actions de Rothschild & Co étaient détenues par des entités contrôlées par Rothschild & Co, représentant 4,40% du capital social. Ces actions sont par nature dépourvues de droits de vote.

Entités contrôlées par Rothschild & Co	Actions détenues au 31/12/2018	% du capital social
N M Rothschild & Sons Ltd ⁽¹⁾	1 262 173	1,63%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des règlements des <i>Equity Schemes</i> ⁽²⁾	168 666	0,22%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des plans d'instruments financiers autres qu'en numéraire (<i>non-cash instruments</i>) ⁽³⁾	56 742	0,07%
Autres entités contrôlées détenant des actions pour d'autres raisons	1 923 935	2,48%

(1) Sur 1 262 173 actions, 205 122 actions sont détenues en application des règlements des *Equity Schemes* et du plan de rémunération en instruments non financiers.

(2) Actions d'autocontrôle acquises dans le cadre des *Equity Schemes*, décrits en section 2.3 du présent rapport, dans le cadre de l'investissement en actions Rothschild & Co réalisé par certains employés du Groupe.

(3) Politique de rémunération mise en place pour satisfaire les exigences réglementaires de CRD 3 relatives au règlement des rémunérations des personnes régulées au sein du Groupe.

4 Pactes d'actionnaires

4.1 Pacte d'actionnaires du 22 janvier 2008

L'AMF a publié les principales clauses de ce pacte, conclu le 25 janvier 2008 entre les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS (AMF – D&I n° 208C0180). Les principales stipulations du Pacte Rothschild & Co Concordia sont résumées ci-dessous.

- Le Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia SAS est composé de douze membres. Chacune des trois branches de la famille Rothschild a le pouvoir de désigner quatre membres (dont trois représentants de la famille Rothschild et un membre indépendant). Ce droit de nomination sera réduit à deux membres si la participation de la branche concernée devient inférieure à 15% du capital de Rothschild & Co Concordia SAS et sera supprimé si cette participation devient inférieure à 5%.
- Certaines décisions importantes du Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia SAS (les « Décisions Importantes ») sont prises à la majorité de 75% de ses membres. Ces décisions concernent notamment :
 - tout investissement par Rothschild & Co Concordia SAS autre que dans Rothschild & Co ou dans le Groupe ;
 - toute décision relative au vote de Rothschild & Co Concordia SAS aux assemblées générales extraordinaires de Rothschild & Co ;
 - toute cession d'actions Rothschild & Co ou tout autre opération dont il résulterait une réduction de la participation de Rothschild & Co Concordia SAS dans le capital de Rothschild & Co ou toute autre opération ayant pour conséquence la perte de contrôle dans le capital de N M Rothschild & Sons Ltd ; et
 - toute action dont il résulterait la cession, l'aliénation ou la concession à tout tiers du nom « Rothschild » et de tout droit de propriété intellectuelle qui y est attaché.
- Toutes les décisions du Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia SAS à l'exception des Décisions Importantes doivent être votées à la majorité simple des votes exprimés lors des réunions du Conseil d'administration. Cela comprend l'exercice des droits de vote de Rothschild & Co Concordia SAS aux Assemblées générales ordinaires de Rothschild & Co (et en particulier les décisions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance de Rothschild & Co).
- Le Président de Rothschild & Co Concordia SAS doit consulter le Conseil d'administration avant toute décision ou action du Conseil de surveillance de Rothschild & Co afin d'atteindre un consensus au niveau de Rothschild & Co Concordia SAS pour tous sujets susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe.

- La période de dix ans à compter de la date de conclusion du Pacte durant laquelle aucune action de Rothschild & Co Concordia SAS ne pourra être transférée à des tiers et aucune opération de sortie (comme définie par le Pacte Rothschild & Co Concordia) ne pourra être effectuée a pris fin le 22 janvier 2018.
- Aucun actionnaire de Rothschild & Co Concordia SAS ne peut, directement ou indirectement, seul ou de concert, acquérir des actions Rothschild & Co ou effectuer des opérations pouvant conduire au déclenchement d'une offre publique obligatoire sans en informer préalablement le Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia SAS.
- Rothschild & Co Concordia SAS bénéficiera d'une priorité pour toute acquisition de titres Rothschild & Co sur les associés de Rothschild & Co Concordia SAS.

Le Pacte Rothschild & Co Concordia était toujours en vigueur au 31 décembre 2018.

4.2 Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012

L'AMF a publié les principales clauses de ce pacte (le « Pacte d'actionnaires Rothschild & Co ») (AMF – D&I n° 212C0752 du 13 juin 2012 et AMF – D&I n° 212C0783 du 19 juin 2012). Celles-ci sont résumées ci-après.

- Les actionnaires agissent de concert. Ils feront leurs meilleurs efforts pour que s'établisse un consensus quant au sens dans lequel leurs droits de vote seront exercés lors de toute Assemblée générale d'actionnaires de Rothschild & Co. Si un tel consensus ne peut être atteint, ils s'engagent à voter dans le sens qui sera recommandé par le Président de Rothschild & Co Concordia SAS (M. Éric de Rothschild à la date du présent rapport).
- Chaque actionnaire s'est engagé à conserver au minimum les proportions suivantes des actions de Rothschild & Co qui ont été émises à son profit en rémunération des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 :
 - 100% pendant douze mois à compter du 8 juin 2012 ; et
 - 50% pendant les 24 mois suivants.
- En cas de cession ou de transfert d'actions de Rothschild & Co par un actionnaire, Rothschild & Co Concordia SAS dispose d'un droit de premier refus (assorti d'un droit de substitution, dans l'exercice de ce droit par Rothschild & Co Concordia SAS, de toute personne de son choix pour autant que cette personne agisse de concert avec elle) relativement à l'acquisition des actions que l'intéressé souhaite céder. Ce droit de premier refus de Rothschild & Co Concordia SAS porte sur l'ensemble des actions de Rothschild & Co détenues par tout actionnaire au 8 juin 2012, que celui-ci en soit devenu propriétaire par l'effet des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 ou de toute autre manière.

Informations relatives à la Société et au capital social

- Rothschild & Co Concordia SAS peut exercer son droit de premier refus sur tout ou partie des actions concernées (c'est-à-dire les acquérir par priorité), à un prix égal au cours moyen pondéré par les volumes échangés de l'action Rothschild & Co sur Euronext Paris pendant les 20 jours de négociation précédant la date de la notification de l'intéressé à Rothschild & Co Concordia SAS.
- Le droit de premier refus de Rothschild & Co Concordia SAS est également applicable en cas de cession ou transfert par un actionnaire de tout droit préférentiel de souscription, droit de priorité ou bon de souscription d'actions émis ou attribué dans le cadre d'une augmentation de capital de Rothschild & Co.
- Les actionnaires perçoivent intégralement les dividendes distribués par Rothschild & Co relativement aux actions qu'ils détiennent et en ont la libre disposition, étant toutefois précisé que si ces dividendes sont distribués en actions Rothschild & Co, les actions ainsi reçues sont soumises au pacte dans les mêmes conditions que les actions au titre desquelles ce dividende en actions aura été reçu.
- Les actionnaires sont libres (dans le respect des règles légales, notamment en matière d'opérations d'initiés) d'acquérir des actions Rothschild & Co supplémentaires, étant précisé que celles-ci ne seront pas soumises au pacte et que tout actionnaire envisageant d'augmenter sa participation dans Rothschild & Co devra au préalable :
 - informer les autres actionnaires afin d'apprécier les conséquences de cette augmentation projetée sur la participation globale des actionnaires dans Rothschild & Co ; et
 - le cas échéant, obtenir toute dérogation à toute obligation de déposer une offre publique relativement aux actions de Rothschild & Co et/ou toute autorisation requise des autorités de tutelle.

Il est précisé que le Pacte d'actionnaires Rothschild & Co permet aux parties qui le souhaitent de transférer à des membres de leur famille par voie de donation et ou à des sociétés qu'ils contrôlent, les actions de Rothschild & Co qu'ils détiennent. En cas de transfert, ces actions restent soumises aux stipulations du Pacte d'actionnaires Rothschild & Co (notamment l'accord des parties d'agir de concert).

À ce titre, l'AMF a été informée que MM. Éric de Rothschild et Olivier Pécoux, membres du concert familial, ont fait une donation en juillet 2012 d'une partie de leurs actions Rothschild & Co au bénéfice de membres de leurs familles. Suite à ces donations, les donataires sont devenus membres du Concert Familial Élargi. Leur adhésion au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co a été formalisée par la signature d'un avenant, dont les principaux termes et conditions sont demeurés inchangés.

Par ailleurs, le 7 janvier 2015, l'AMF a été informée de l'adhésion de MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois et de la société CD GFA SARL au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un deuxième avenant au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co dont les principales stipulations ont été publiées par l'AMF et sont disponibles sur le site internet de l'AMF (AMF - D&I n° 215C0073 du 14 janvier 2015).

Le 6 janvier 2017, l'AMF a été informée de la substitution de la Compagnie Financière Martin Maurel par M. Bernard Maurel, Mme Lucie Maurel-Aubert et BD Maurel au sein du Concert Familial Élargi, suite à la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel (AMF - D&I n° 217C0092 du 9 janvier 2017). À cette occasion un troisième avenant au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co a été signé afin de prendre acte de ce changement et de l'adhésion au Pacte d'actionnaires des holdings familiales de certains signataires.

Le Pacte d'actionnaires Rothschild & Co (et ses avenants successifs) était toujours en vigueur au 31 décembre 2018.

4.3 Pactes Dutreil

Le tableau ci-après mentionne les pactes, entrant dans le cadre de la loi dite « Dutreil » portés à la connaissance de la Société, échus ou toujours en vigueur au cours de l'exercice 2018 :

	Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif de conservation	% des droits financiers et des droits de vote visés par le pacte	Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants au sens de l'Art. L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾
Pacte 2012.9	CGI Art. 885 I bis (ISF)	20 déc. 2012	Six ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 27 déc. 2018	Plus de 20% des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance
Pacte 2012.11	CGI Art. 885 I bis (ISF)	27 déc. 2012	Six ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 28 déc. 2018	Plus de 20% des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance • François Henrot, censeur du Conseil de surveillance
Pacte 2017.1	CGI Art. 787 B 7 (transmission)	7 juil. 2017	Deux ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 7 juil. 2019	Plus de 20% des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant
Pacte 2017.2	CGI Art. 787 B 8 (transmission)	8 déc. 2017	Deux ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 12 déc. 2019	Plus de 20% des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance
Pacte 2018.1	CGI Art. 787 B 30 (transmission)	30 janv. 2018	Deux ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 21 fév. 2020	Plus de 20% des droits financiers et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant • David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance

(1) À la date du présent rapport.

4.4 Autres pactes d'actionnaires

Dans le cadre des opérations de réorganisation du Groupe approuvées par délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012⁽¹⁾, divers engagements de conservation d'actions Rothschild & Co ont été souscrits. Des pactes d'actionnaires ont ainsi été conclus avec les apporteurs en nature, non-membres du Concert Familial Élargi, de parts sociales de Rothschild Martin Maurel SCS (anciennement Rothschild & Compagnie Banque SCS) et leurs actions de Financière Rabelais SAS à la Société.

Les apporteurs, non-membres du Concert Familial Élargi, de parts sociales de Rothschild Martin Maurel SCS (anciennement Rothschild & Compagnie Banque SCS) et d'actions de Financière Rabelais SAS sont tenus d'une obligation de conservation portant sur la totalité des actions Rothschild & Co reçues en rémunération de leurs apports, pour des durées s'échelonnant de 1 à 18 ans, et d'une obligation d'information de Rothschild & Co et de Rothschild & Co Concordia SAS préalablement à toute cession desdites actions. Certains de ces pactes, qui concernent des personnes physiques exerçant des fonctions au sein du Groupe, octroient par ailleurs à Rothschild & Co une option d'achat exerçable dans le cas où l'actionnaire concerné cesserait d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son engagement de conservation.

(1) Des informations détaillées sur cette réorganisation sont disponibles dans le Document E ayant reçu le numéro d'enregistrement E.12-019 de l'AMF en date du 16 mai 2012, figurant en annexe au rapport du Directoire de la Société présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

1. Contexte réglementaire

Rothschild & Co figure sur la liste des compagnies financières holding supervisées sur base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les règles encadrant les dispositions prises par le Groupe en matière de gestion des risques et de contrôle émanent du Code monétaire et financier et de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. L'Arrêté du 3 novembre 2014 fixe les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, systèmes comptables et traitement de l'information, systèmes de mesure des risques et des performances, système de supervision et de contrôle des risques et système de *reporting* et de documentation du contrôle interne.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par Rothschild & Co, repose sur la séparation des unités et responsables en charge du contrôle permanent (y compris conformité, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et gestion des risques) et du contrôle périodique (audit interne).

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co doit également prendre en compte le règlement général de l'AMF, les réglementations applicables localement aux succursales et aux filiales situées en dehors de la France et à des activités spécifiques telles que la gestion de portefeuilles, les usages professionnels les plus reconnus en la matière et les recommandations des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité bancaire européenne et Autorité européenne des marchés financiers).

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques reposent sur trois lignes de défense.

Première ligne de défense	Deuxième ligne de défense	Troisième ligne de défense
Il appartient à la Direction générale de chaque ligne de métier du Groupe de mettre en place et maintenir des systèmes efficaces de gestion des risques et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des risques.	Celle-ci regroupe les fonctions support spécialisées du Groupe : risque, conformité, juridique, finance et ressources humaines. Ces fonctions fournissent : <ul style="list-style-type: none">des recommandations opérationnelles et techniques ;des conseils à la Direction générale du Groupe et aux entités opérationnelles ;une analyse critique et indépendante aux responsables métiers ; etune aide à l'identification, l'évaluation, la gestion, la mesure, le contrôle et le suivi des risques financiers et non financiers.	La fonction Audit interne du Groupe exerce une revue indépendante quant à l'efficacité des procédures de contrôle incluant celles relatives à la gestion des risques au sein du Groupe dans son ensemble.

2. Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Rothschild & Co et de celui du Groupe sur base consolidée.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux membres du conseil de surveillance, dirigeants et actionnaires, des garanties raisonnables sur la réalisation des objectifs suivants :

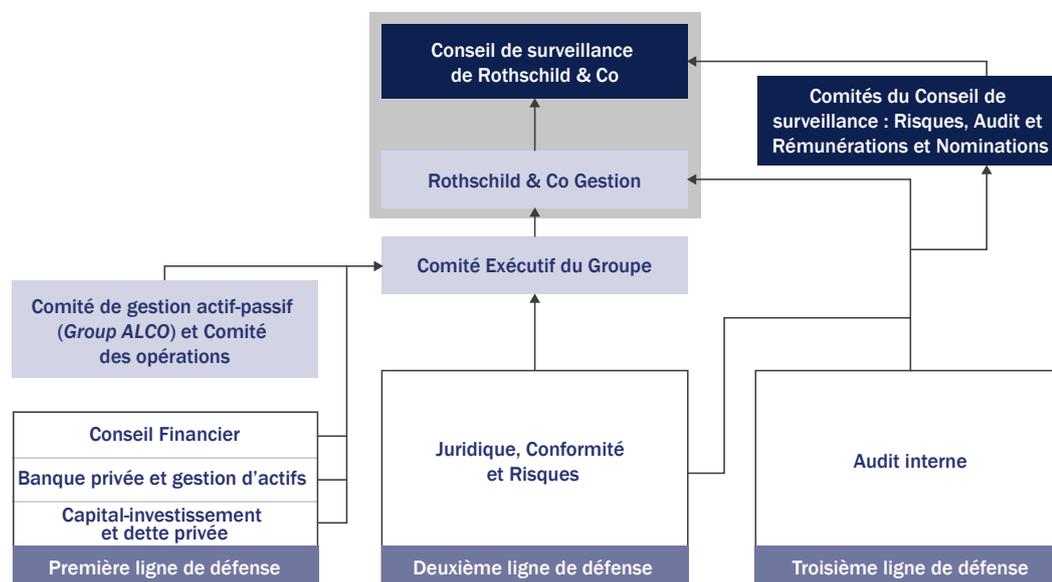
- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ; et
- la protection des actifs de l'organisation.

Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières holding sous la supervision de l'ACPR sur base consolidée.

3. Organisation du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne de défense repose sur les responsables opérationnels des pôles concernés. La deuxième ligne de défense concerne les fonctions risques, conformité (incluant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et juridique, fonctions indépendantes qui assurent un contrôle permanent de l'activité des responsables opérationnels de première ligne et, dans une moindre mesure, les fonctions finance et ressources humaines. La troisième ligne de défense repose sur l'audit interne, en charge de la surveillance périodique des activités opérationnelles du Groupe et des fonctions support.

L'organigramme fonctionnel ci-dessous présente la structure de gouvernance du contrôle interne du Groupe afin de se conformer à ces obligations.



3.1 Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de Rothschild & Co s'assure que Rothschild & Co met en œuvre les procédures et processus fiables et efficaces de surveillance des systèmes de contrôle interne du Groupe visant à identifier, évaluer et gérer les risques. Le Conseil de surveillance s'appuie sur ses comités spécialisés risques, audit et rémunérations et nominations pour les questions relevant de leur compétence et ayant un impact sur la gestion des risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risque et Audit interne rendent compte du résultat de leurs missions à Rothschild & Co Gestion et lorsque cela s'avère nécessaire, en application des dispositions légales et réglementaires, au Conseil de surveillance.

3.2 Rothschild & Co Gestion

Rothschild & Co Gestion est le Gérant statutaire de Rothschild & Co et le seul représentant légal responsable de la direction globale du Groupe.

Le processus de prise de décision au sein de Rothschild & Co Gestion est présenté en Section 1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'organisation interne de Rothschild & Co Gestion repose sur son Conseil de gérance et son Président Exécutif, lesquels sont assistés par les co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe (*Group Executive Committee*) et/ou *Managing partners* de Rothschild & Co Gestion.

Conformément à l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, le Président de Rothschild & Co Gestion et l'un des *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion sont en charge :

- d'assurer de la détermination efficace de l'orientation stratégique de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- de définir la surveillance de l'information comptable et financière, et la direction du dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- et de déterminer les exigences de capital réglementaire de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée.

3.3 Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe, dont la composition est présentée en page 15 du rapport annuel, est le Comité exécutif de Rothschild & Co. Le Comité Exécutif du Groupe est responsable d'établir et de veiller à la stratégie du Groupe, au suivi et à l'examen de la performance de l'entreprise, ainsi que des *business plans*, des prévisions budgétaires et des prévisions de chiffre d'affaires. Par ailleurs ce Comité a pour mission la discussion et la mise en œuvre des effets de synergies au sein du Groupe, de débattre et d'examiner les débouchés de l'entreprise, les innovations stratégiques des ressources humaines, la gestion des risques du Groupe, et le contrôle comptable ainsi que la communication.

Le Comité Exécutif du Groupe est assisté par le Comité des opérations du Groupe, en charge d'assurer l'efficacité de l'ensemble du Groupe et de ses activités.

3.4 Fonctions indépendantes de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co repose sur un contrôle permanent et un contrôle périodique des opérations. Tout en étant distinctes et indépendantes l'une de l'autre, les deux fonctions de contrôle sont complémentaires :

- le contrôle permanent vise l'ensemble du dispositif de surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé en raison de ses opérations et activités courantes. Il est assuré par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, ainsi que par les fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées au sein des entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique vise l'ensemble du dispositif par lequel est assurée la vérification *ex post* de la conformité des opérations du Groupe au moyen d'audits conduits par la fonction de l'Audit interne du Groupe de manière indépendante avec des vérifications périodiques portant sur le contenu et l'efficacité des deux premières lignes de défense.

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

3.4.1 Fonction juridique et conformité du Groupe (incluant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)

Les missions de la fonction juridique et conformité du Groupe comprennent notamment : l'élaboration et la mise à jour des procédures et politiques de conformité (y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), la mise en œuvre et la supervision des programmes de surveillance, la gestion des enquêtes de toute nature, la délivrance de tout conseil nécessaire sur la conformité de tout processus transactionnel ou dans le cadre des activités ; la médiation de certains aspects de gouvernance des risques (par exemple, le Comité des Risques de la division Conseil financier, le Comité de direction de Conformité du Groupe des crimes financiers, etc.) ; le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe ; la communication à la Direction générale des résultats des programmes de surveillance mis en place ; ainsi que la mise en place de toute action correctrice ou de modification à apporter à ces procédures en concertation avec la Direction générale. Ces fonctions indépendantes de contrôle interne sont placées sous l'autorité du Responsable Juridique et Conformité du Groupe qui est membre du Comité Exécutif du Groupe. Le Responsable Juridique et Conformité rend compte au Comité Exécutif, à Rothschild & Co Gestion et aux Comités d'audit et Comité des risques du Conseil de surveillance ainsi qu'à différents comités (ou leur équivalent) au sein du Groupe.

3.4.2 Fonction risque du Groupe

La Direction Risques du Groupe est chargée de vérifier l'existence de procédures de gestion des risques adéquates au sein du Groupe et de présenter une vision consolidée de l'exposition aux risques du Groupe. À ce titre, la fonction Risque évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement extérieur, fournit une évaluation indépendante et objective des risques attachés à l'activité et s'assure de leur conformité à la stratégie et à l'appétence au risque approuvées pour le Groupe. Le Directeur des Risques rend compte à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co du sens des dispositions du Code monétaire et financier applicables à Rothschild & Co, en tant que compagnie financière holding. La fonction Risque informe Rothschild & Co Gestion et le Comité Exécutif du Groupe de tout incident significatif conformément aux dispositions de la politique relative au risque opérationnel du Groupe (*Group Operational Risk Policy*). Cette politique fixe les critères et les seuils en fonction desquels les incidents en matière de risque opérationnel significatifs sont identifiés et indique la procédure à suivre pour les faire remonter et veiller à ce que l'exécution des mesures correctrices soit suivie de manière appropriée.

En plus de ses responsabilités susvisées, la Direction Risque présente trimestriellement au Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co, un rapport de gestion du risque. Ce rapport porte sur les exigences requises en matière de fonds propres réglementaires, d'analyse des risques de crédit, de liquidité, de marché et de risque opérationnel. Ce rapport qui aborde également les questions réglementaires et juridiques, traite des nouveaux produits et met en exergue tout dépassement significatif de limites fixées ou toute autre problématique identifiée par la Direction Risque dans le cours normal de ses activités.

D'autres fonctions jouent un rôle important et participent au système de contrôle interne dans le cadre de leurs domaines de responsabilité, par exemple les Directions financières et des ressources humaines du Groupe.

3.4.3 Fonction Audit interne du Groupe

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit interne du Groupe. Le Responsable de l'Audit interne rencontre formellement tous les trois à quatre mois et chaque fois que cela s'avère nécessaire, les co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe et *Managing Partners* du Gérant. Chaque rencontre a pour objet de passer en revue l'activité de la fonction d'Audit interne du Groupe ainsi que les principaux points d'audit de la période. Le Responsable de l'Audit interne présente trimestriellement l'activité de son département au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Le Comité d'audit approuve au début de chaque exercice social le plan d'audit pour l'année à venir et examine de manière approfondie, lors de réunions qu'il tient en mai et en septembre, l'activité de la fonction Audit interne selon les principes décrits ci-dessous. Le Responsable de l'Audit interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre. Ces réunions qui ont pour principal objectif de passer en revue avec le responsable opérationnel concerné l'évolution et de son activité et des risques propres qui y sont associés contribuent à l'information régulière de la fonction Audit interne sur l'évolution du profil risque du Groupe.

En parallèle de la couverture géographique qui lui est assignée au plan local, chaque responsable de mission au sein de l'Audit interne est en charge d'une ligne métier spécifique : Conseil financier, Banque privée, Gestion d'actif, Capital-investissement et dette privée, Banque de financement et Trésorerie, et Informatique. Les autres collaborateurs de l'Audit interne qui ne sont pas dédiés à des activités spécifiques se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel. Le Responsable de l'Audit interne rend compte à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co et au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Ce dernier reçoit une synthèse de tous les rapports de vérification établis par la fonction Audit interne.

4 Gestion des risques

Le principe directeur de la gestion des risques au sein du Groupe est pour le *management* d'adopter une approche prudente et conservatrice dans la prise et la gestion du risque. Le maintien de la réputation du Groupe est le moteur fondamental de l'appétit au risque et gestion des risques de Rothschild & Co. Le risque de réputation est déterminant et conditionne l'entrée en relation avec les clients et les activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

La nature et la méthode de vérification et de *reporting* varient selon le type de risque. Les risques sont contrôlés à travers les informations de gestion qui sont fournies aux comités concernés régulièrement : sur une base hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également évalué à l'aide de tests de sensibilité et de *stress tests*, lorsqu'un type de risque permet cette évaluation.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont intégrés dans la gestion par Rothschild & Co de ses activités. Les politiques et procédures de gestion des risques sont régulièrement mises à jour pour répondre aux évolutions constantes de nos activités et pour se conformer aux meilleures pratiques.

4.1 Risque de crédit et de contrepartie

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêts à la clientèle privée (par le biais de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Bank AG et Rothschild Martin Maurel SCS, et de son activité de prêts aux entreprises à travers Rothschild Martin Maurel SCS. En outre, N M Rothschild & Sons Ltd présente une exposition au risque de crédit due à son portefeuille résiduel de prêts (comprenant des prêts commerciaux aux entreprises) et à son activité de co-investissement aux côtés de fonds de gestion de dettes immobilières.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'un contrôle étroit et régulier et les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit rigoureuse par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. Une proportion élevée de l'exposition au risque de crédit est garantie.

Le département Crédit du Groupe est responsable du suivi au niveau global d'exposition au risque de crédit au sein du Groupe, de la formalisation du soutien au crédit relatif aux prêts accordés aux clients de la Banque privée et à l'exposition résultant de prêts aux entreprises et examine le risque de crédit liés aux contreparties du Trésor. Le département Crédit travaille en étroite collaboration avec les équipes en charge des crédits au sein de Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild Martin Maurel SCS et fournit une première ligne de défense compte tenu de son expertise et du suivi de l'activité globale de prêt par catégorie et par montant. Le département Crédit intervient de manière critique et indépendante dans le processus de demande de crédit et comme deuxième niveau de contrôle auprès du Comité Exécutif du Groupe et des comités chargés du risque sur les limites d'exposition.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

Le Comité de crédit du Groupe (*Group Credit Committee* ou « GCC ») supervise tous les prêts à l'échelle du Groupe par le biais de trois sous-comités : le Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque privée (*Private Client Credit Committee* ou « PCCC »), le Comité dédié au crédit octroyé en France (*Group Credit Committee – France* ou « GCCF ») et le Comité dédié au crédit aux entreprises (*Corporate Credit Committee* ou « CCC »).

Le PCCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée (en ce compris, le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe en dehors de la France et examine les prêts à la clientèle de la Banque privée figurant aux bilans des entités prêteuses suivantes : Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild & Co Wealth Management (UK) Limited. Les politiques de prêts en faveur de la clientèle de la Banque privée ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont confirmées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant) de chacune de ses entités.

Le GCCF est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée et les expositions résultant de prêts aux entreprises (en ce compris le risque de crédit et la tarification des prêts) par Rothschild Martin Maurel SCS (l'« Entité Bancaire Française »). Les politiques de prêts ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont confirmées par l'organe compétent de l'Entité Bancaire Française.

Le CCC est responsable du contrôle des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification des prêts) par les entités du Groupe (à l'exception des prêts aux clients par l'Entité Bancaire Française), en ce compris le portefeuille de prêts aux entreprises de N M Rothschild & Sons Ltd, les hypothèques Credit Select Series 4, les limites de contreparties bancaires du Groupe et les limites de contreparties et prêts aux sociétés du Groupe/investissements dans les fonds du Groupe.

Le CCC est également responsable de l'examen des prêts au personnel et de tout co-investissement ou exposition directe aux risques de crédit des transactions de la division Capital-investissement et dette privée du Groupe. Les expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée et les politiques de crédit suivies par le Groupe sont soumises au contrôle du Comité des risques de Rothschild & Co. Le PCCC, le GCCF et le CCC examinent le niveau de risque assumé au titre des prêts afin de s'assurer qu'il est conforme à l'appétence au risque du Groupe ainsi qu'à la politique de gestion du risque de crédit. Toute modification notable des politiques de prêts est soumise à l'examen du Comité Exécutif du Groupe et à celui du Comité de gestion actif-passif de Rothschild & Co et sera ensuite portée à la connaissance du Comité des risques de Rothschild & Co.

4.1.2 Approche du risque de crédit

Le Groupe applique des politiques de gestion du risque de crédit et des grands risques établies par Rothschild & Co et revues par le Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. En fonction de l'appétit au risque du Groupe, ces politiques définissent le profil risque de crédit du Groupe, les limites en matière d'exposition aux risques ainsi que les protocoles de déclaration.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse détaillée de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. Une part significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est garantie par des actifs immobiliers ou autres actifs. Le Groupe contrôle la valeur de toutes les garanties obtenues. Il recourt en outre à des accords de compensation avec les contreparties afin de réduire l'exposition au risque de crédit. Pour des raisons de contrôle interne, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les *stress tests* constituent un important outil de gestion du risque utilisé pour évaluer et comprendre l'impact d'événements inattendus ou extrêmes ainsi que pour valider l'appétence au risque du Groupe. Chaque entité bancaire est tenue de préciser dans sa politique de risque de crédit son approche en matière de *stress tests* et si ces derniers sont jugés appropriés à la gestion du risque par l'entité concernée.

4.1.3 Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas d'une ou de plusieurs obligations de règlement en numéraire ou de livraison de titres à l'égard de l'une de ses contreparties. Au sein du Groupe, le risque de règlement peut découler de transactions de change et sur instruments dérivés, ainsi que d'opérations de vente et d'achat de titres. Plusieurs mesures d'atténuation ont été adoptées pour réduire ces risques le plus possible et les gérer correctement.

4.2 Risque opérationnel

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance des procédures, à des collaborateurs ou à des systèmes internes ainsi qu'à des événements externes.

4.2.1 Gestion du risque opérationnel

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle du risque opérationnel visant essentiellement à atténuer ce type de risque au moyen de politiques, procédés, systèmes et procédures, à communiquer sur l'appétence au risque du Groupe, à protéger ses actifs, à définir les rôles et responsabilités en son sein et à instaurer une méthode cohérente d'identification, de surveillance, d'évaluation et de *reporting* du risque opérationnel à l'échelle du Groupe.

La politique du Groupe en matière de risque opérationnel, qui s'inscrit dans le cadre de son dispositif de gestion du risque, est revue annuellement. Cette politique formalise le dispositif de contrôle en matière de risque opérationnel et vise à assurer la conformité avec les exigences réglementaires dans ce domaine. La surveillance des problématiques de risque opérationnel repose sur Rothschild & Co Gestion, le Comité Exécutif et le Comité des opérations, sous la supervision du Conseil de surveillance assisté de son Comité des risques.

Les principales entités opérationnelles ont instauré des processus et constitué des équipes en vue d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels elles sont exposées, compte tenu de leurs propres conditions de marché. Elles ont également mis en place des contrôles appropriés ainsi que des techniques d'atténuation des risques. Pour apprécier le risque opérationnel, le *management* se fonde sur les évaluations des risques réalisées au moins une fois par an.

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

Tous les incidents entraînant une perte supérieure à 30 000 euros sont signalés dans le rapport trimestriel établi par les fonctions juridique et conformité du Groupe, qui est soumis au Comité Exécutif, au Comité des risques et au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co.

4.2.2 Risque de conformité

Des programmes ciblés de formation à la conformité sont régulièrement organisés pour permettre aux collaborateurs du Groupe de connaître parfaitement leurs responsabilités au regard de la réglementation ainsi que le cadre réglementaire dans lequel ils exercent leur activité.

La fonction Conformité définit les besoins en formation d'après plusieurs facteurs, notamment le suivi régulier des contrôles permanents, les contrôles de conformité, l'évolution de la réglementation, les évaluations annuelles du risque de conformité, les violations de la politique de conformité, ainsi que les pratiques et procédures en la matière, et d'autres facteurs. Des programmes de formation sur-mesure sont également proposés au niveau des lignes métiers et des entités juridiques. Des séances de formation sont, en outre, organisées pour assurer, au sein du personnel, une diffusion rapide des informations sur le plan commercial et des bonnes pratiques, ainsi qu'en matière de conformité et de réglementation.

La protection de la marque Rothschild & Co revêt la plus haute importance pour un Groupe éponyme. Le nom Rothschild & Co et la réputation qui y est attachée constituent des actifs principaux pour le Groupe, raison pour laquelle un ensemble de contrôles mis en place visent à assurer le maintien d'une culture axée sur le professionnalisme et à protéger la réputation de la Société.

Les mesures pour limiter le risque de réputation sont définies dans les politiques du Groupe et dans chaque guide sur la conformité adressé aux métiers. Ces politiques et guides décrivent les mesures permettant de prévenir le risque de réputation, notamment des principes exigeants orientant les comportements et les procédures détaillées appliquées à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients dans toutes les divisions opérationnelles.

Pour chacune de nos principales activités, la fonction Conformité est tenue d'établir un rapport mensuel comprenant des données quantitatives et des évaluations qualitatives émanant des responsables conformité locaux. Ces rapports permettent d'avoir une vision globale à l'échelle du Groupe du risque de conformité et de disposer des informations nécessaires par ligne métier ou sujet abordé.

4.2.3 Risque relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

Les fonctions juridiques, conformité et risque du Groupe contrôlent et coordonnent pour l'ensemble des entités du Groupe la prévention du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le Directeur juridique et conformité du Groupe supervise la stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux ainsi que le dispositif de contrôle du risque y afférent et rend compte au Gérant. Il s'appuie sur le concours d'experts spécialisés au sein de l'équipe conformité dédiée à la criminalité financière ainsi que pour l'ensemble du Groupe sur les équipes juridiques, conformité et risques en charge de l'exécution des procédures opérationnelles.

Un Comité en charge de la Conformité en matière de criminalité financière (présidé par le responsable de l'équipe conformité dédiée à la criminalité financière) examine la conception et l'efficacité des politiques, procédures et programmes de suivi du Groupe en matière de criminalité financière. Il a également pour mission de développer une approche stratégique pour la prévention du blanchiment de capitaux au niveau du Groupe. Ce comité, qui se réunit une fois par trimestre, est composé des responsables régionaux en matière de criminalité financière.

L'équipe conformité dédiée à la criminalité financière examine une fois par an toutes les politiques mises en œuvre au sein du Groupe dans ce domaine.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de changes, d'actions et de titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de portefeuille de transaction demeure faible par rapport aux capitaux propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de portefeuille du Groupe portent uniquement sur des produits dits « classiques » (*vanilla products*) – le Groupe ne mène aucune activité de négociation sur des dérivés complexes ou autres instruments financiers dits « exotiques ».

Chaque entité bancaire doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et les limites approuvées par le *Group ALCO*.

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en calculant son impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts (et sur celles des dérivés de taux d'intérêt) par modélisation d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse ou à la baisse. Cet impact est calculé au niveau de chaque entité.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'est pas significative en terme de fonds propres. Aucun changement significatif du profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'a été signalé au titre des douze derniers mois.

4.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la situation par laquelle une entité bancaire du Groupe n'est pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à l'échéance. La gestion du risque de liquidité constitue par conséquent un élément essentiel permettant de garantir, dans la continuité, la viabilité de l'entité bancaire concernée et du Groupe dans son ensemble.

4.4.1 Gestion du risque de liquidité

L'approche prudente du risque de liquidité et de la gestion de ce risque, adoptée par le Groupe, s'inscrit dans le cadre global de la stratégie mise en œuvre au sein de la gestion de patrimoine.

Conformément aux limites fixées dans sa position relative à l'appétence au risque, le Groupe doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en matière de trésorerie ainsi qu'un coussin de sécurité complémentaire par rapport aux exigences réglementaires et à l'évaluation interne des besoins de liquidité. La politique de gestion du risque de liquidité du Groupe est soumise à un examen annuel. Chaque entité bancaire doit être dotée d'une politique de gestion du risque de liquidité, approuvée par le *Group ALCO*, qui définit ses limites en matière de risque de liquidité ainsi que la manière de mesurer, de surveiller et de contrôler ce dernier.

Le *Group ALCO* est chargé, en s'en tenant aux directives du Gérant, de développer une stratégie de gestion de la liquidité et d'en superviser la mise en œuvre, d'approuver les politiques et limites locales relatives au risque de liquidité et d'introduire des mesures raisonnables pour faire en sorte que ces dernières soient conformes au profil risque du Groupe. Le *Group ALCO* établit et assure le maintien d'une structure de gestion du risque de liquidité, comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité ainsi que pour identifier des changements significatifs du profil de liquidité. Le *Group ALCO* est habilité, après évaluation des résultats des *stress tests* appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire, l'adoption de mesures s'inscrivant dans le cadre d'un Plan de financement d'urgence (*Contingency Funding Plan* ou « CFP »). Le *Group ALCO* s'assure que l'impact et le coût appropriés des transactions en matière de liquidité soient pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit. Il approuve, enfin, le taux de référence pour le coût de la liquidité, retenu par les équipes bancaires comme principal élément entrant dans la fixation du prix correspondant ainsi que l'évaluation des activités nouvelles et existantes au regard du couple risque-rendement.

Le Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co examine les politiques et procédures d'identification, d'évaluation, de suivi et de contrôle du risque de liquidité.

4.4.2 Système de surveillance du risque de liquidité

Les positions de liquidité de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Bank AG et Rothschild Martin Maurel SCS font l'objet d'un examen et d'un rapport détaillé adressé au *Group ALCO*. Un rapport synthétique est également transmis au Comité des risques, conformément au règlement intérieur de ce dernier. De plus, le Groupe est tenu de se doter d'un plan de financement d'urgence impliquant un examen périodique de l'importance et du degré de gravité des hypothèses utilisées, du niveau et de la viabilité des engagements de financement reçus, ainsi que du montant et de la qualité des actifs liquides détenus. Le Groupe doit également disposer d'un Plan de reconstitution de la liquidité, définissant des stratégies et mesures appropriées pour remédier à une éventuelle insuffisance des liquidités. Ces plans complètent les programmes existants au sein de chaque entité du Groupe.

Les responsables de la fonction Trésorerie sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la liquidité, de gérer l'activité selon les limites fixées en matière de liquidité dans les politiques définies localement, telles qu'approuvées par le *Group ALCO*, et d'en rendre compte lors des réunions de ce dernier.

La Direction financière est chargée de contrôler le respect des limites fixées en matière de risque de liquidité et de signaler dans les meilleurs délais tout manquement au regard des limites et objectifs établis. L'équipe est, par ailleurs, tenue d'établir les rapports réglementaires sur la liquidité, de soumettre le profil de liquidité à des *stress tests*, de vérifier l'adéquation de ces derniers en consultation avec la fonction Risque du Groupe et de communiquer les résultats obtenus au *Group ALCO*.

La Direction Risque est responsable du contrôle du risque de liquidité du Groupe, de l'établissement de rapports périodiques destinés à être soumis au Comité Exécutif et au Comité des risques du Conseil de surveillance, ainsi que de la vérification de l'adéquation des *stress tests* en consultation avec la Direction financière.

5 Organisation comptable du Groupe

La Direction financière a les effectifs nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant le Groupe, sur une base consolidée et réglementaire. La Direction financière est constituée de quatre divisions : comptabilité des sociétés, comptabilité financière (incluant la consolidation), systèmes et *reporting* réglementaire.

5.1 Aperçu de l'organisation comptable

Les services comptables au niveau local ont la responsabilité des comptes sociaux. La Direction financière produit uniquement les comptes consolidés de Rothschild & Co bien qu'elle examine également les comptes sociaux afin de garantir la cohérence de ceux-ci, le cas échéant. La division de systèmes gère le plan comptable dans SAP FC, l'outil de consolidation de la Direction financière au niveau mondial et des bases de données associées, ainsi que le grand livre SAP utilisé par l'ensemble du Groupe. Par ailleurs elle gère l'interface entre SAP et SAP FC.

5.2 Processus d'établissement des comptes consolidés

Le service en charge de la comptabilité financière est en charge de la consolidation Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans SAP FC, toutes les filiales soumettent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format commun à l'ensemble du Groupe.

Les données comptables sont directement présentées selon les normes IFRS dans SAP FC. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doit être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres directives comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Rothschild & Co. Il existe également des instructions de *reporting* trimestriel et une lettre d'information/note trimestrielle de la Direction financière du Groupe.

Une fois les liasses saisies sur SAP FC, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables, dont :

- la vérification du rapprochement des transactions intra-groupe et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications de l'enregistrement des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse des soldes des comptes consolidés de capital ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et ratios à chaque trimestre et depuis le début de l'année ; et
- l'examen des données après s'être assuré qu'elles étaient recueillies régulièrement.

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

5.3 Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable au niveau du Groupe complète les systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau du Groupe.

5.4 Dispositif de contrôle comptable

La Direction financière s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de première ligne sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les données comptables sont essentiellement collectées en utilisant le grand livre SAP et sont ensuite cartographiées grâce à l'outil de consolidation du Groupe, SAP FC. Les Directions financières locales sont responsables de la validation des données comptables saisies dans SAP et SAP FC grâce à trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – du type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les *managers* du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et
- un troisième niveau, qui implique les Commissaires aux comptes qui certifient les comptes, sur une base annuelle et semestrielle. Il convient de noter que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart le sont) et que seules les principales entités et les états financiers de celles-ci sont examinés pour les comptes semestriels. La fonction Audit interne du Groupe peut également être impliquée dans les procédures de contrôle en tant que troisième niveau de contrôle, en fonction de son plan de travail annuel et de son échéancier.

Les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de SAP FC. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

5.5 Dispositifs de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle au niveau des entités décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires en matière d'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- la Direction financière, en plus des procédures de contrôle de l'intégrité des informations comptables qu'elle opère, veille à la cohérence des données saisies avec :
 - sa connaissance des principales transactions ;
 - les comptes de gestion (*management accounts*) du Groupe et la réconciliation des différences entre les différents états financiers ;
 - une analyse par catégorie des principaux soldes ; et
 - les documents établis par les autres comités (par exemple, le Comité des rémunérations et des nominations, le *Group ALCO*, le Comité Exécutif du Groupe, etc) ;
- Rothschild & Co Gestion, en tant que Gérant de Rothschild & Co, qui approuve les comptes consolidés avant qu'ils ne soient adressés au Comité d'audit ;
- les Commissaires aux comptes, dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément à leurs normes professionnelles ; et
- le Comité d'audit, qui constitue le dernier niveau de contrôle, ce comité étant en charge de l'examen des comptes consolidés de Rothschild & Co.

5.6 Dispositif de contrôle de reporting réglementaire

Le département *Reporting* réglementaire du Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires.

Au niveau du Groupe, les rapports préparés pour l'ACPR portent sur :

- le ratio de solvabilité (incluant les rapports sur l'adéquation du capital et les risques), le ratio de levier et les principaux risques ;
- le ratio de couverture des besoins en liquidité, des indicateurs supplémentaires de liquidité et le *Net Stable Funding Ratio* (« NSFR ») ; et
- les rapports IFRS/FINREP et leur cadre réglementaire.

Quatre procédures principales sont actuellement liées au processus de *reporting* réglementaire :

- la procédure de ratio de solvabilité, qui a été écrite et communiquée en mai 2010 ;
- la procédure relative aux grands risques ;
- les procédures définies pour FINREP et la liste de filiales ; et
- la procédure de données de référence de contrepartie.

En outre, chaque trimestre, la division chargée du *Reporting* réglementaire du Groupe communique des instructions en la matière ainsi qu'une lettre d'information sur la réglementation financière à tout le personnel financier concerné du Groupe.

Le rapport du Conseil de surveillance sur la gouvernance d'entreprise a été élaboré conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Il vise à fournir une présentation de la gouvernance d'entreprise de Rothschild & Co.

Du fait de la forme juridique de la Société, sa gouvernance repose sur le Gérant et sur le Conseil de surveillance.

La Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Afep et le Medef (révisé en juin 2018) (le « Code Afep-Medef »). Ce Code peut être consulté sur le site Internet de l'Afep (<http://www.afep.com>) et sur celui du Medef (<http://www.Medef.com>).

Dans les hypothèses où Rothschild & Co ne se conforme pas, ou ne se conforme que partiellement, à certaines des recommandations du Code Afep-Medef, des explications sont apportées en section 2.7 du présent rapport.

1. Gérant commandité, Rothschild & Co Gestion SAS

1.1 Rôle et missions

Rothschild & Co Gestion est le seul Gérant commandité et représentant légal de Rothschild & Co (« Rothschild & Co Gestion » ou « le Gérant »). Rothschild & Co Gestion a été nommé par les statuts de Rothschild & Co pour la durée de la Société en qualité de premier Gérant statutaire. En sa qualité de Gérant, Rothschild & Co Gestion a pour mission la conduite générale des affaires de la Société.

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de Rothschild & Co afin, notamment :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et piloter le contrôle interne de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de Rothschild & Co ;
- de fixer l'ordre du jour et le projet des résolutions des Assemblées générales d'actionnaires de Rothschild & Co ;
- de convoquer les Assemblées générales d'actionnaires de Rothschild & Co ; et
- de préparer les rapports et décisions établis en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co.

En application des statuts de Rothschild & Co Gestion, son Président est son unique représentant légal.

Sous réserve des pouvoirs attribués à la collectivité des associés de Rothschild & Co Gestion, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Rothschild & Co Gestion, laquelle agit au nom et pour le compte de Rothschild & Co, en tant que Gérant.

Au 31 décembre 2018 M. Alexandre de Rothschild est Président Exécutif du Gérant. Conformément aux dispositions de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier applicables à Rothschild & Co comme compagnie financière holding supervisée sur base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en tant que représentant légal il est dirigeant effectif de Rothschild & Co.

M. François Pérol, *Managing Partner* du Gérant et sur délégation de M. Alexandre de Rothschild, remplit aux côtés du Président les fonctions de dirigeant effectif de Rothschild & Co.

Les mandats détenus par le Gérant et par M. Alexandre de Rothschild sont indiqués ci-après.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rothschild & Co Gestion SAS

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Gérant statutaire

Informations générales

Société par actions simplifiée
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 1

Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : N/A (désigné en tant que Gérant dans les statuts)
Date d'échéance : pour la durée de la Société

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Président de RCI Gestion SAS
Président de RAM Gestion SAS
Associé-gérant de RMM Gestion SNC

À l'étranger :
Néant

À l'extérieur du Groupe

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Néant

Alexandre de Rothschild

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

Informations générales

Français
Né en 1980
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 158

Date de première nomination : 17 mai 2018
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : mandat de trois ans renouvelable

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS
Associé commandité gérant de RCB Partenaires SNC
Associé commandité gérant de Rothschild Martin Maurel SCS
Président de K Développement SAS
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA

À l'étranger :
Président de Rothschild & Co Continuation Holdings AG (Suisse)
Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co Bank AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild & Co Concordia AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild & Co Holding AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild & Co Japan Ltd (Japon)

À l'extérieur du Groupe

En France :
Président de Rothschild Martin Maurel Associés SAS
Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RMM Gestion SNC
Associé commandité gérant de Société Civile du Haras de Reux SC (France)
Associé commandité gérant de SCI 66 Raspail SC (France)
Administrateur de Bouygues SA ⁽¹⁾ (France)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Associé commandité de Rothschild Assurance & Courtage SCS (depuis 2018)
Administrateur de Treillard Investissements SA (depuis 2017)
Associé commandité de Rothschild & Compagnie Gestion SCS (depuis 2017)
Président de Messine Managers Investissements SAS (depuis 2016)
Membre du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (depuis 2014)
Membre du Comité stratégique de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (depuis 2014)

À l'étranger :
Administrateur de Five Arrows (Scotland) General Partner Ltd (Écosse) (depuis 2018)

(1) Société cotée.

1.2 Conseil de gérance de Rothschild & Co Gestion

Le processus décisionnel du Gérant s'appuie sur son Conseil de gérance dans l'esprit d'un directoire de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le Conseil de gérance est un organe collégial qui assiste le Président Exécutif du Gérant dans l'exercice de sa mission en sa qualité de représentant légal du Gérant de Rothschild & Co.

Le Conseil de gérance exerce une fonction consultative, les décisions finales sont prises par son Président. Le Conseil de gérance est composé, aux côtés du Président Exécutif du Gérant qui en préside les réunions et en fixe l'ordre du jour, de *Managing Partners* tous nommés par le Président Exécutif du Gérant.

Afin d'assurer le fonctionnement efficace et cohérent de la direction et de la supervision du Groupe et d'optimiser la transmission des informations au Conseil de surveillance, le Conseil de gérance se réunit mensuellement, ou plus souvent si le Président Exécutif en fait la demande. Chaque trimestre, une réunion précède les réunions du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés, notamment afin de permettre une préparation et un examen adéquats en amont des rapports qui sont soumis au Conseil de surveillance ainsi qu'à ses comités.

Au cours de l'exercice 2018, la composition du Conseil de gérance a évolué à la suite de la nomination le 17 mai 2018 de M. Alexandre de Rothschild comme Président Exécutif du Gérant pour succéder à M. David de Rothschild dans le cadre du plan de succession de ce dernier.

Ainsi :

- le 2 juillet 2018 M. François Pérol a été nommé *Managing Partner* du Gérant, et en remplacement de M. Olivier Pécoux, dirigeant effectif de Rothschild & Co ;
- à compter du 1^{er} septembre 2018, MM. Robert Leitão et François Pérol ont pris les fonctions de co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe Rothschild & Co en remplacement de MM. Nigel Higgins et Olivier Pécoux ;
- la composition du Comité Exécutif du Groupe a été modifiée selon la composition qui figure en page 15 de ce rapport.

À la date du présent rapport, le Conseil de gérance est composé aux côtés de M. Alexandre de Rothschild de :

- MM. François Pérol et Robert Leitão, *Managing Partners*, et co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe ; et
- de M. Marc-Olivier Laurent, *Managing Partner*.

Une courte biographie de chaque membre du Conseil de gérance est disponible sur le site de la Société www.rothschildandco.com.

2. Conseil de surveillance

Cette section a pour objet de présenter s'agissant du Conseil de surveillance, sa composition, les obligations de ses membres, ses attributions et son bilan d'activité, l'évaluation de son organisation et de ses méthodes de travail, ses comités spécialisés, ainsi que les explications qui sont données par le Conseil de surveillance au sujet des recommandations du Code Afep-Medef qui ne sont pas suivies.

Ceux-ci ressortent des dispositions des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des règlements intérieurs de ses comités spécialisés.

2.1 Composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance ne peut être composé de plus de 18 membres. Les membres du Conseil de surveillance représentent les associés commanditaires de la Société, ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui détermine également, conformément aux statuts de la Société, la durée de leurs mandats. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion sont réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

Conformément à la recommandation n° 13.2 du Code Afep-Medef, l'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de surveillance.

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 17 mai 2018 :

- M. David de Rothschild a été nommé membre du Conseil de surveillance dans le cadre du plan de succession avec la nomination de son fils M. Alexandre de Rothschild pour lui succéder comme Président Exécutif du Gérant ; et
- les mandats de cinq membres du Conseil de surveillance – Mme Lucie Maurel-Aubert et MM. Sylvain Héfès, Anthony de Rothschild, Sipko Schat et Peter Smith – ont été renouvelés.

À la suite de l'Assemblée générale mixte des actionnaires, le Conseil de surveillance qui s'est réuni le même jour a décidé :

- de nommer M. David de Rothschild comme Président du Conseil de surveillance pour succéder à M. Éric de Rothschild ; et
- sur proposition de M. David de Rothschild, de nommer MM. Éric de Rothschild et Adam Keswick comme Vice-Présidents du Conseil de surveillance.

À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance compte 14 membres et un censeur, dont sept membres indépendants :

David de Rothschild, Président	■	Arielle Malard de Rothschild	■	Carole Piwnica	■
Éric de Rothschild, Vice-Président	■	Angelika Gifford	■	Sipko Schat	■
Adam Keswick, Vice-Président	■	Sylvain Héfès	■	Peter Smith	■
Dr. Daniel Daeniker	■	Suet-Fern Lee	■	Luisa Todini	■
Anthony de Rothschild	■	Lucie Maurel-Aubert	■	François Henrot	■

■ Membres non indépendants ■ Membres indépendants au sens du Code Afep-Medef ■ Censeur

Le Secrétaire général (et Directeur juridique) de la Société assure le secrétariat des réunions du Conseil de surveillance sous le contrôle du Président du Conseil de surveillance.

2.1.1 Profil des membres du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats et fonctions

Une présentation synthétique du profil de chaque membre et du seul censeur du Conseil de surveillance ainsi qu'une liste de leurs mandats et fonctions au 31 décembre 2018 au sein et à l'extérieur du Groupe, en France et à l'étranger, sont présentées ci-après.

Plus d'informations, et notamment une courte biographie de chaque membre, sont disponibles sur le site de la Société www.rothschildandco.com.

David de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Président du Conseil de surveillance (à compter du 17 mai 2018)

Principale fonction :

- Président du Conseil de surveillance de la Société

Informations générales

Français
Né en 1942
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 2 520

Date de première nomination : 17 mai 2018
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Au sein du Groupe

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA
Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS
Président de SCS Holding SAS
Président de Rothschild & Co Commandité SAS
Président de RCG Partenaires SAS
Président de RCI Partenaires SAS
Président de Aida SAS
Président de Cavour SAS
Président de Verdi SAS
Président de Financière Rabelais SAS
Président de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS
Président de Financière de Reux SAS
Président de Financière de Tournon SAS
Gérant de Béro SCA
Administrateur unique de GIE Sagitas

À l'étranger :

Président de Rothschild & Co Europe BV (Pays-Bas)

À l'extérieur du Groupe

En France :

Associé-gérant de Rothschild Ferrières SC
Associé-gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC
Associé-gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
Administrateur de Casino SA⁽¹⁾
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Casino SA⁽¹⁾
Administrateur unique de GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président de Rothschild & Co Concordia SAS (depuis 2018)
Président de Rothschild & Co Gestion SAS (depuis 2018)
Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RCB Gestion SNC (depuis 2018)
Gérant de Rothschild Martin Maurel SCS (depuis 2018)
Associé-gérant de Rothschild & Cie SCS (depuis 2018)
Président de Rothschild Martin Maurel Associés SAS (depuis 2018)
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (depuis 2018)
Membre du Comité Gouvernance et RSE de Casino SA⁽¹⁾ (depuis 2018) (hors Groupe)
Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS (depuis 2017)
Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA (depuis 2017)
Administrateur de Edmond de Rothschild SA (depuis 2015) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Euris SAS (depuis 2014) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (depuis 2018)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2016)
Vice-Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild Holding AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (depuis 2016)
Président de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (depuis 2015)
Président de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2014)
Administrateur de Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine) (depuis 2014)
Président de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2014)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éric de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Vice-Président du Conseil de surveillance

Principale fonction :

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Société

Informations générales

Français
Né en 1940
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 29 octobre 2004
Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2020

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Président de Rothschild & Co Concordia SAS
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Associé commandité gérant de Béro SCA
Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS

À l'étranger :

Président de Rothschild & Co Holding AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe

En France :

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Co-Gérant de Château Lafite Rothschild SC
Président de la Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques
Membre du Conseil de surveillance de Milestone SAS
Membre du Conseil de surveillance de SIACI Saint-Honoré SA
Administrateur de The Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Baronnes et Barons Associés SAS
Administrateur de Christie's France SA
Administrateur de la Société des Amis du Louvre
Administrateur du Centre National de la Photographie

À l'étranger :

Président et administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)
Administrateur de Los Vascos SA (Chili)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA⁽¹⁾
Directeur général de Rothschild & Co Concordia SAS (depuis 2018)
Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Société du Château Rieussec SAS et Gérant de Château Duhart-Milon SC (depuis 2018) (hors Groupe)
Représentant permanent de Béro SCA en qualité de gérant de La Viticole de Participation SCA, co-Gérant de Domaines Barons de Rothschild (Lafite) SCA (depuis 2017) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (depuis 2018)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2016)
Président de Rothschild Asset Management Holdings AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild's Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (depuis 2016)
Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (depuis 2014)
Administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2014)

(1) Société cotée.

Adam KESWICK

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Vice-Président du Conseil de surveillance

Fonction principale :

- Président de Matheson & Co Limited (Royaume-Uni)

Informations générales

Britannique
Né en 1973
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 29 septembre 2016
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Président de Jardine Pacific Holdings Limited (Bermudes)
Président de Jardine Schindler Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques)
Président de Matheson & Co., Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Jardine Matheson Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Jardine Motors Group UK Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Dairy Farm International Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Hongkong Land Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Mandarin Oriental International Limited⁽¹⁾ (Bermudes)

Administrateur de Jardine Strategic Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de JMH Finance Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Investments Limited (Îles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Management Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Treasury Limited (Îles Vierges Britanniques)
Administrateur de JSH Treasury Limited (Îles Vierges Britanniques)
Vice-Président de Jardine Lloyd Thompson Group plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
Administrateur non-exécutif de Ferrari NV⁽¹⁾ (Pays-Bas)
Administrateur non-exécutif de Yabuli China Entrepreneurs Forum (Chine)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Président-Directeur général permanent de Jardine Motors Group Holdings Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président-Directeur général permanent de Jardine Motors Group Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président de Jardine Pacific Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président de Jardine, Matheson & Co., Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président de Zung Fu Company Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président de Fu Tung Holdings Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président et administrateur non-exécutif de Gammon China Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Vice-Président et Directeur Général Délégué de Jardine Matheson Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Zhongsheng Group Holdings Limited⁽¹⁾ (Îles Caïmans) (depuis 2016)
Administrateur de JRE Asia Capital Management Limited (Îles Caïmans) (depuis 2016)
Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group International Limited (Bermudes) (depuis 2016)

Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Dairy Farm Management Services Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Yonghui Superstores Co. Limited⁽¹⁾ (Chine) (depuis 2016)
Administrateur de Hongkong Land Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Jardine Matheson (China) Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de The Hongkong Land Co., Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Hongkong Land China Holdings Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Maxim's Caterers Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Mindset Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur d'OHTL Public Company Limited⁽¹⁾ (Thaïlande) (depuis 2016)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Dr. Daniel DAENIKER

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques

Fonction principale :

- Associé-gérant du cabinet d'avocats Homburger AG (Suisse)

Informations générales

Suisse
Né en 1963
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 2 010

Date de première nomination : 25 septembre 2014
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Hilti AG (Liechtenstein)
Administrateur de dormakaba Holding AG⁽¹⁾ (Suisse)
Administrateur de Homburger AG (Suisse)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de GAM Holding AG⁽¹⁾ (Suisse) (depuis 2016) (hors Groupe)
Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2014)

Angelika GIFFORD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques

Fonction principale :

- Membre de divers organes d'administration et de direction du secteur de la Technologie

Informations générales

Allemande
Née en 1965
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Membre du Directoire de Atlantic Bridge e.V (Allemagne)
Administrateur de ProSieben Sat.1 Media SE⁽¹⁾ (Allemagne)
Membre du Conseil de surveillance de TUI AG⁽¹⁾ (Allemagne)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité Software de Micro Focus GmbH (Allemagne) (depuis 2018)
Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité Software de Hewlett-Packard GmbH (depuis 2017)

(1) Société cotée.

Sylvain HÉFÈS

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Président et membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité d'audit

Fonction principale :

- Président Europe de Rhône Capital

Informations générales

Français

Né en 1952

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS
Membre du Comité consultatif de Five Arrows Managers SAS
Président Europe de Rhône Capital

À l'étranger :

Senior Advisor de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)
Membre du Comité des investissements de Five Arrows Principal Investments SCA SICAR (Luxembourg)
Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Îles Vierges britanniques)
Président de Francarep, Inc. (États-Unis)

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Rhône Capital LLC (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Rothschild Group Risk Committee (depuis 2014)

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur d'IntercontinentalExchange Group, Inc⁽¹⁾ (États-Unis) (depuis 2015)

Suet-Fern LEE

Fonctions exercées au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit

Fonction principale :

- Administrateur de Morgan Lewis Stamford LLC (Singapour)
- Présidente, International Leadership Team, Morgan Lewis & Bockius

Informations générales

Singapourienne

Née en 1958

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 28 septembre 2017

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2020

Autres mandats et fonctions exercés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Administrateur de Sanofi SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Administrateur pour s'accorder avec toutes les autres instances de Morgan Lewis Stamford LLC (Singapour)
Administrateur de Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour)
Administrateur de The World Justice Project (États-Unis)
Administrateur de Caldecott Inc. (Îles Caïmans)
Associée de Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Administrateur et membre du comité financier d'Axa SA⁽¹⁾

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur d'Axa Asia (Hong Kong) (depuis 2018)
Administrateur de Rickmers Trust Management Pte Ltd⁽¹⁾ (Singapour) (depuis 2017)
Présidente de l'Asian Civilisations Museum (Singapour) (depuis 2015)
Administrateur de National Heritage Board (Singapour) (depuis 2015)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Arielle MALARD de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques
- Membre du Comité de Direction sur le leadership féminin
- Membre du Comité relatif à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients

Fonction principale :

- Gérante de Rothschild & Cie SCS

Informations générales

Française
Née en 1963
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement
au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Gérant de Rothschild & Cie SCS
Administrateur de la Fondation de Rothschild (association caritative)

À l'étranger :
Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :
Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS
Membre du Conseil d'administration de la Société Foncière Lyonnaise ⁽¹⁾
Membre du Comité d'Audit de la Société Foncière Lyonnaise ⁽¹⁾
Membre du Comité de Nomination et Rémunération de la Société Foncière Lyonnaise ⁽¹⁾
Administrateur de Traditions pour demain (association caritative)

À l'étranger :
Membre du Conseil de Surveillance et Trésorière de CARE International (Suisse) (association caritative)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France (hors Groupe) :
Administrateur d'Imerys SA ⁽¹⁾ (depuis 2017)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Imerys SA ⁽¹⁾
(depuis 2017)

À l'étranger (hors Groupe) :
Administrateur d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018)
Membre du Comité d'audit et des risques d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018)
Présidente de CARE France (association caritative) (depuis 2018)

(1) Société cotée.

Lucie MAUREL-AUBERT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance

Fonction principale :

- Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA

Informations générales

Française
Née en 1962
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 12 610

Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA
Présidente de Hoche Paris SAS
Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés SAS
Présidente du Conseil de surveillance de Wargny BBR SA

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Vice-Présidente de l'Association Française des Banques
Administrateur de Compagnie Plastic Omnium SA⁽¹⁾
Gérante de SC BD Maurel
Gérante de SC Paloma
Administrateur du Fonds de dotation du Grand Paris

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Présidente du Conseil de surveillance de Hoche Gestion Privée SA (depuis 2018)
Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (depuis 2018)
Présidente de Immobilière Saint Albin SAS (depuis 2018)
Membre du Conseil de surveillance de BBR Rogier SA (depuis 2018)
Administrateur de Théâtre du Châtelet (depuis 2017) (hors Groupe)
Présidente du Conseil de surveillance d'International Capital Gestion SA (depuis 2017)
Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA (depuis 2017)
Présidente de Grignan Participations SAS (depuis 2017)
Présidente du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (depuis 2017) (hors Groupe)
Membre du Directoire et Directrice générale de Banque Martin Maurel SA (depuis 2017)
Vice-Présidente, Directrice générale déléguée et Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel SA (depuis 2017)
Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA (depuis 2017)
Représentante permanente de la Banque Martin Maurel en qualité de membre du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (depuis 2017) (hors Groupe)
Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (depuis 2016) (hors Groupe)
Administrateur de Montupet SA⁽¹⁾ (depuis 2016) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Aéroport Marseille Provence (depuis 2015) (hors Groupe)
Présidente du Groupement Européen de Banques (depuis 2015) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA SA (depuis 2014) (hors Groupe)

À l'étranger :

Gérant (Type A) de Mobilim International SàRL (Luxembourg) (depuis 2018) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Carole PIWNICA

Fonctions au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Fonction principale :

- Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni)

Informations générales

Belge
Née en 1958
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur d'Elevance (États-Unis)
Administrateur d'Amyris Inc.⁽¹⁾ (États-Unis)
Administrateur de I2O (Royaume-Uni)

À l'extérieur du Groupe

En France :

Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA⁽¹⁾
Membre indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾
Présidente du Comité de la gouvernance et des nominations d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Comité d'audit de Rothschild & Co SCA⁽¹⁾ (depuis 2018)
Membre du Comité d'audit de Sanofi SA⁽¹⁾ (depuis 2018) (hors Groupe)
Présidente du Comité des rémunérations d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾ (depuis 2016) (hors Groupe)

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur de Big Red (États-Unis) (depuis 2018)
Administrateur de RecyCoal Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2015)

Anthony de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance

Fonction principale :

- Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

Informations générales

Britannique
Né en 1977
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

À l'étranger :

Administrateur d'Ascott Farms Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur d'Ascott Nominees Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Southcourt Stud Company Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur d'Ascott Properties Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2015)
Administrateur de William and Suzue Curley Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2014)

(1) Société cotée.

Sipko SCHAT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre du Conseil de surveillance
- Président du Comité des risques

Fonction principale :

- Administrateur non-exécutif OCI N.V.

Informations générales

Néerlandais
Né en 1960
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :
Administrateur Rothschild & Co Bank AG (Suisse)
Président du Comité d'audit et des risques de Rothschild & Co Bank AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :
Membre du Conseil de surveillance de Drienim B.V. (Pays-Bas)
Président du Conseil de surveillance de VanWonen Holding B.V. (Pays-Bas)
Administrateur non-exécutif OCI N.V.⁽¹⁾ (Pays-Bas)
Administrateur de Trafigura Group Pte Ltd (Singapour)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger (hors Groupe) :
Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas) (depuis 2018)
Administrateur de Bank Sarasin & Cie AG (Suisse) (depuis 2014)

Peter SMITH

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président et membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Fonction principale :

- Président non-exécutif et administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)

Informations générales

Britannique
Né en 1946
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 27 septembre 2012
Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :
Président non-exécutif et administrateur de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse)
Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe

En France :
Néant

À l'étranger :
Président du Conseil d'administration de Land Restoration Trust (association caritative) (Royaume-Uni)
Administrateur de Casa San Damian Limited (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :
Néant

À l'étranger :
Président non-exécutif du Conseil d'administration de Savills Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2016)
Administrateur de Associated British Foods Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2016)
Président non-exécutif du Conseil d'administration de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2015) (hors Groupe)
Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2014)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Luisa TODINI

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Fonction principale :

- Présidente de Green Arrow Capital SGR (Italie)

Informations générales

Italienne
Née en 1966
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014
Date du dernier renouvellement : 29 septembre 2016
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Présidente de Green Arrow Capital SGR (Italie)
Présidente de Net Insurance SpA (Italie)
Présidente de Todini Finanziaria SpA (Italie)
Présidente d'honneur de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)
Vice-Présidente de Green Arrow Capital Asset Management 1 Srl (Italie)
Administrateur de Green Arrow Capital Srl (Italie)
Administrateur de Green Arrow Capital Asset Management 2 Srl (Italie)
Administrateur de Save SpA (Italie)
Administrateur de Salini Costruttori SpA (Italie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie) (depuis 2018)
Présidente de Ecos Energia Srl (Italie) (depuis 2017)
Présidente de Poste Italiane⁽¹⁾ (Italie) (depuis 2017)
Présidente d'Uni-Esco Srl (Italie) (depuis 2016)
Gérant unique de Proxima Srl (Italie) (depuis 2016)
Administrateur de Cediv SpA (Italie) (depuis 2014)
Administrateur de RAI SpA⁽¹⁾ (Italie) (depuis 2014)

François HENROT

Fonctions au sein de Rothschild & Co :

- Censeur au sein du Conseil de surveillance

Principale fonction :

- Associé Commandité – Gérant de Rothschild & Cie SCS (à travers son EURL FH GFA)

Informations générales

Français
Né en 1949
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2018 : 476 260

Date de première nomination : 29 septembre 2016
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2019

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)
Administrateur de Yam Invest NV (Pays-Bas)
Administrateur non-exécutif de BMCE Bank SA⁽¹⁾ (Maroc)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Gérant de Rothschild & Compagnie Banque SCS (depuis 2017)
Censeur du Conseil de surveillance de Vallourec SA⁽¹⁾ (depuis 2015) (hors Groupe)
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie Banque SCS (depuis 2014)
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (depuis 2014)

(1) Société cotée.

Il est précisé que lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se réunira le 16 mai 2019, les actionnaires de la Société seront appelés à se prononcer sur le renouvellement de plusieurs mandats arrivant à échéance comme suit :

- renouvellement des mandats en tant que membres du Conseil de surveillance de Mmes Arielle Malard de Rothschild, Luisa Todini, Carole Piwnica et Angelika Gifford ainsi que de MM. Daniel Daeniker et Adam Keswick ;
- renouvellement du mandat en tant que Censeur du Conseil de surveillance de M. François Henrot pour une année.

Sur recommandation des membres de son Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de surveillance qui s'est réuni le 12 mars 2019 a exprimé une opinion favorable sur ces renouvellements. Les informations nécessaires sur ces renouvellements de mandats qui seront soumis aux actionnaires, seront disponibles dans le Document d'Assemblée Générale qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, en ce compris le rapport du Conseil de surveillance aux actionnaires, lequel sera publié sur le site de la Société à l'adresse www.rothschildandco.com.

2.1.2 Politique de diversité appliquée dans la composition du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés

Le Conseil de surveillance attache beaucoup d'importance à l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalités, âges, qualifications et expériences professionnelles).

En outre, le Conseil de surveillance peut s'appuyer, au regard des métiers du Groupe, sur les qualifications et expériences professionnelles de ses membres ainsi que sur une grande diversité de nationalités.

2.1.3 Représentation équilibrée des femmes et des hommes membres du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance est conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, qui impose la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance, ce dernier comprenant huit hommes et six femmes.

En outre, le Conseil de surveillance veille à un équilibre hommes-femmes dans la composition de ses comités spécialisés.

2.1.4 Membres indépendants

Rothschild & Co se conforme aux recommandations que les conseils des sociétés du SBF 120 intègrent au moins 33% de membres indépendants dans les sociétés contrôlées. Selon les termes du règlement intérieur du Conseil de surveillance, un tiers au moins des membres du Conseil de surveillance doivent être indépendants. Un membre du Conseil est indépendant quand il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction.

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n° 8.4 et 8.5 du Code Afep-Medef à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions (douze ans) qui est expressément écarté, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ; et

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financier conseil :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
 - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ; et
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Le Conseil de surveillance peut estimer qu'un membre du Conseil, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le Conseil de surveillance peut estimer qu'un membre ne remplissant pas strictement tous les critères visés ci-dessus est cependant indépendant.

Chaque année, le Conseil de surveillance examine sur recommandations de son Comité des rémunérations et nominations, la situation de chaque membre au regard des critères d'indépendance.

Le Conseil de surveillance a reconsidéré lors de sa réunion du 12 mars 2019 dans le cadre de sa revue annuelle de la composition du Conseil, la situation de l'un de ses membres, M. Sipko Schat.

M. Sipko Schat entretient une relation d'affaires avec une entité du Groupe, la société N M European Partnership au titre d'un contrat de conseil portant sur les activités de Conseil financier. Le Conseil de surveillance a renouvelé son appréciation sur le fait que cette relation d'affaires n'avait pas de caractère significatif. Le Conseil a également reconduit son opinion reposant sur le fait que M. Schat bénéficie d'une expertise et d'une capacité de jugement qui enrichit le Conseil de surveillance du fait de ses précédentes fonctions dans de grands groupes bancaires internationaux.

Sur recommandation des membres du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil a cependant mesuré avec une attention particulière les modalités de rémunération de M. Schat au titre de son accord passé avec la société N M European Partnership. Il en résulte que tout en réitérant que la situation de M. Schat ne remettait pas en cause, dans l'esprit, son indépendance, le Conseil de surveillance a cependant considéré que M. Sipko Schat ne remplissait plus les critères d'indépendance.

2.1.5 Assiduité des membres du Conseil de surveillance

Le nombre des séances du Conseil de surveillance et des réunions de ses comités spécialisés tenues au cours de l'exercice écoulé est indiqué ci-après dans la partie de ce rapport sur le bilan d'activité du Conseil et de ses comités spécialisés. Le tableau ci-après donne conformément à la recommandation n° 10.1 du Code Afep-Medef, toutes les informations utiles sur la participation individuelle des membres du Conseil de surveillance à ces séances et réunions.

Il est cependant souligné que la non-participation d'un membre du Conseil n'altère ni ne compromet le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités et elle ne remet pas en cause son implication dans les travaux du Conseil. En effet, lorsqu'un membre se trouve dans l'impossibilité d'assister physiquement ou par téléphone ou visio-conférence à une séance du Conseil ou réunion d'un comité, son point de vue, son opinion, ses recommandations, sont toujours portés à la connaissance du Conseil dans la mesure où tous les membres du Conseil entretiennent des relations étroites à la fois entre eux, mais aussi avec le Président du Conseil et le Secrétaire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Membre	Conseil de surveillance	Comité d'audit	Comité des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Taux de participation par membre
David de Rothschild	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Éric de Rothschild	100%	n/a	n/a	n/a	100%
André Lévy-Lang ⁽¹⁾	83%	50%	n/a	0%	44%
Daniel Daeniker	71%	n/a	75%	n/a	73%
Sylvain Héfès	100%	100%	n/a	100%	100%
Angelika Gifford	86%	n/a	100%	n/a	93%
Arielle Malard de Rothschild	71%	n/a	100%	n/a	86%
Lucie Maurel-Aubert	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Carole Piwnica	100%	100%	n/a	100%	100%
Anthony de Rothschild	71%	n/a	n/a	n/a	71%
Sipko Schat	86%	n/a	100%	n/a	93%
Peter Smith	86%	100%	n/a	75%	87%
Luisa Todini	100%	n/a	n/a	100%	100%
Adam Keswick	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Suet-Fern Lee	100%	100%	n/a	n/a	100%
Total	90%	90%	94%	75%	90%

(1) André Lévy-Lang a été membre du Conseil de surveillance, du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations jusqu'au 25 septembre 2018.

2.2 Obligations des membres du Conseil de surveillance

2.2.1 Règles de déontologie

Conformément aux recommandations de l'article 19 du Code Afep-Medef, le règlement intérieur du Conseil de surveillance sensibilise chaque membre du Conseil aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et l'encourage à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Ainsi, chaque membre du Conseil de surveillance s'assure, avant d'assumer ses fonctions, qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de surveillance sont remis aux nouveaux entrants préalablement à leur entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de surveillance entraîne l'adhésion aux termes de son règlement intérieur.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance consacre à la préparation des réunions du Conseil, ainsi que des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Les membres du Conseil de surveillance doivent participer à chaque réunion du Conseil de surveillance et aux réunions des comités dont ils sont membres, le cas échéant, ainsi qu'aux Assemblées générales des actionnaires, sauf en cas d'empêchement et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le Secrétaire.

Les dossiers de réunion du Conseil de surveillance, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la réunion sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce en dehors du cadre normal de leurs fonctions ou de leur profession, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison

desquelles ils ont été obtenus. Ils doivent prendre toutes les mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

2.2.2 Revue des conflits d'intérêt

Dans la mesure où Rothschild & Co est contrôlée par un groupe d'actionnaires agissant de concert, le Conseil de surveillance veille avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à tenir compte de tous les intérêts.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de surveillance à une opération à laquelle Rothschild & Co est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de surveillance, est portée à la connaissance du Conseil de surveillance préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentielles, directement ou indirectement, celles du Groupe Rothschild & Co sans en informer préalablement ledit Conseil.

Conformément à la recommandation n° 19 du Code Afep-Medef et au règlement intérieur du Conseil de surveillance, il est imposé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

À ce titre, chaque membre doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil de surveillance ; et
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote ;
 - ne pas assister à la réunion du Conseil de surveillance pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ; ou
 - à l'extrême, démissionner de ses fonctions au sein du Conseil de surveillance.

Chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de surveillance, d'informations non encore rendues publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence significative sur le cours desdits instruments financiers ou le cours des instruments financiers qui leur sont liés. Ce devoir s'impose sans que la Société ait à préciser que les informations concernées sont confidentielles ou privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquiescer ou de céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil de surveillance à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites au nominatif :
 - soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société,
 - soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil de surveillance ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, *warrants*, obligations échangeables ...) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ; et
- toute transaction sur l'action Rothschild & Co, y compris les opérations de couverture, pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des comptes sociaux et consolidés annuels, semestriels et le cas échéant, des comptes trimestriels complets (la période est réduite à 15 jours s'agissant de la publication financière de l'information trimestrielle) ainsi que le jour de la publication est strictement interdite pour tout membre du Conseil de surveillance ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil de surveillance au cours de laquelle ces résultats ont été examinés ; la même règle s'applique pour l'annonce de l'estimation des résultats annuels et semestriels.

2.3 Attributions du Conseil de surveillance

Les attributions, le mode de fonctionnement, et l'activité du Conseil de surveillance doivent s'apprécier au regard de sa nature de société en commandite par actions laquelle constitue une forme juridique propre, même si elle emprunte à la fois à la société en nom collectif et à la société par actions.

En effet, le second alinéa de l'article L. 226-1 du Code de commerce dispose que la société en commandite par actions est d'abord régie par des règles particulières (articles L. 226-1 à L. 226-14 et R. 226-1 à R. 226-3 du Code de commerce), et qu'elle emprunte également aux règles des sociétés en commandite simple (qui obéissent elles-mêmes aux règles des sociétés en nom collectif) et des sociétés anonymes, mais seulement « dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions

particulières prévues par le présent chapitre » (à savoir le chapitre relatif aux sociétés en commandite par actions). Les règles de la société anonyme relatives au gouvernement de la société sont même expressément écartées (articles L. 225-17 à L. 225-93).

Le caractère hybride des sociétés en commandite par actions commande le mode d'organisation et de fonctionnement que le Conseil de surveillance a adopté dans son règlement intérieur pour lui permettre d'accomplir au mieux ses missions.

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment du système de *reporting* de l'information financière et comptable et du dispositif de contrôle interne en matière de risques, de conformité et d'audit interne, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

À l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de surveillance ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Gérant présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Gérant soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels opérationnels et, au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;
- les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L. 226-10 et L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ; et
- il veille à la qualité de l'information fournie par le Groupe à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par le Gérant et le rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononce selon les modalités déterminées sous l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans du Groupe,
 - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, et
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe ; et
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de distribution de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

2.3.1 Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance

CONVOICATIONS

Sur proposition de son Président, le Conseil de surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir, un calendrier de ses réunions. Le Conseil est également tenu informé du programme annuel de travail de ses comités spécialisés.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, du Gérant de la Société, ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La(es) personne(s) convoquant le Conseil de surveillance arrête(nt) l'ordre du jour de la réunion et le communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés aux membres du Conseil de surveillance.

Tous les membres du Conseil de surveillance peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services ; ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués 48 heures au moins avant la réunion du Conseil de surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Les membres du Conseil de gestion participent aux réunions du Conseil de surveillance, avec voix consultative afin de donner *quibus* au Gérant vis-à-vis du Conseil de surveillance à l'égard de son obligation de *reporting*. Toute autre personne externe au Conseil de surveillance peut être invitée à participer en tout ou en partie aux réunions du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président du Conseil de surveillance ou sur recommandation du Gérant faite au Président du Conseil de surveillance.

TENUE DES SÉANCES

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent se tenir soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil de surveillance 48 heures au moins avant chaque réunion, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité. En toute circonstance, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour mais qui sont communiquées aux membres du Conseil.

Lors de chaque réunion du Conseil de surveillance, le Gérant porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs aux activités du Groupe et intervenus depuis la précédente réunion du Conseil de surveillance.

À la suite de l'évaluation annuelle menée par le Conseil de surveillance en 2018, le Conseil a décidé de consacrer le temps nécessaire à l'issue de chacune de ses réunions, afin de permettre des discussions entre les membres du Conseil hors la présence des représentants du Gérant et des directeurs occupant des positions seniors au sein de la Société et du Groupe.

PARTICIPATION ET MAJORITÉ

Les membres du Conseil de surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication.

Sont réputés présents les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par les moyens autorisés susvisés, sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux et consolidés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

2.3.2 Conseil de surveillance et la stratégie du Groupe

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, conformément à l'article 10.2.3 des statuts de la Société, le Conseil de surveillance donne un avis consultatif au Gérant de la Société sur les sujets suivants :

- les politiques stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires sur les trois ans du Groupe ; et
- toute initiative stratégique majeure du Groupe.

2.4 Bilan d'activité du Conseil de surveillance pendant l'exercice

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an.

Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant l'ordre du jour de la réunion, les rapports, notes et études nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Chaque réunion trimestrielle du Conseil de surveillance est précédée d'une réunion du Comité d'audit et du Comité des risques. Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au minimum en février et en décembre de chaque année.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil de surveillance s'est réuni à six reprises les 7 février, 13 mars, 25 avril, 17 mai, 25 septembre et 19 décembre 2018. L'information sur le taux de présence de chaque membre du Conseil de surveillance figure en section 2.1 du présent rapport.

Au cours de sa réunion du 7 février 2018, les points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de surveillance comportaient notamment :

- la revue globale pour avis du budget du Groupe pour l'exercice 2018 communiqué par le Gérant ;
- la prise de connaissance d'une lettre de suite adressée par le Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, à la suite d'une inspection menée par le régulateur sur le dispositif déployé par le Groupe sur base consolidée de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La réunion du 13 mars 2018 a porté essentiellement sur les résultats et comptes de l'exercice de neuf mois, clos le 31 décembre 2017. Outre la revue des comptes, la proposition de distribution de dividende du Gérant soumise aux actionnaires et la revue du projet de communiqué de presse sur les résultats, les principaux points de l'ordre du jour ont porté notamment sur :

- l'activité du Groupe et les résultats de l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2017 ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- la prise de connaissance du rapport que Rothschild & Co en tant que compagnie financière holding doit adresser au Conseil de surveillance conformément aux articles 258, 259, 260, 262, et 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- la prise de connaissance des fonds propres réglementaires et du rendement du capital ;
- pour avis au Gérant, le plan d'affaires sur trois ans ;
- la planification des fonds propres réglementaires ; et
- la préparation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires convoquée par le Gérant le 17 mai 2018.

La réunion du 25 avril 2018 a porté uniquement sur la demande exprimée par un actionnaire de la Société d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte des actionnaires convoquée le 17 mai 2018 de deux résolutions supplémentaires portant sur la nomination de deux de ses représentants au sein du Conseil de surveillance.

La réunion du 17 mai 2018 qui a suivi l'Assemblée Générale mixte des actionnaires a porté sur les principaux points suivants de l'ordre du jour :

- les changements sur la gouvernance et organes exécutifs du Gérant et de la Société, à la suite de la nomination de M. Alexandre de Rothschild comme Président du Gérant pour succéder à M. David de Rothschild ;
- la nomination de M. David de Rothschild comme nouveau Président du Conseil de surveillance, à la suite de sa nomination comme membre par les actionnaires, la nomination de MM. Éric de Rothschild et Adam Keswick comme Vice-Présidents du Conseil de surveillance, et la nouvelle composition du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- la prise de connaissance des résultats de l'évaluation annuelle conduite par les membres du Conseil de surveillance, et l'approbation d'un plan d'action consécutif à ces résultats ;
- divers sujets de contrôle interne à l'échelle du Groupe dont la revue des limites bancaires arrêtées par l'organe exécutif et la déclaration relative à la tolérance aux risques du Groupe.

La réunion du 25 septembre 2018 a porté essentiellement sur les résultats et les comptes du premier semestre de l'exercice 2018 arrêtés par le Gérant, et les prévisions de résultats au 31 décembre 2018. En outre, les principaux points de l'ordre du jour ont porté notamment sur :

- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit et du Comité des risques ;
- la revue du portefeuille de crédit des entités bancaires du Groupe ;
- pour avis au Gérant, le projet de cession des activités de fiducie (*Trust business*) du Groupe ;
- l'information du déroulement des opérations d'intégration bancaire
- l'approbation d'un plan d'action répondant aux résultats de l'évaluation annuelle conduite par les membres du Conseil de surveillance communiqués lors sa réunion du 17 mai 2018.

Au cours de sa réunion du 19 décembre 2018, les points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de surveillance comportaient notamment :

- l'activité du Groupe et les résultats sur dix mois (31 octobre 2018) ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- la revue des activités de Conseil financier et de Merchant Banking aux États-Unis ;
- une présentation sur la cyber-sécurité au sein du Groupe ;
- la prise de connaissance des programmes d'activité pour l'année 2019 du Comité d'audit et du Comité des risques.

2.5 Évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance

Conformément au Code Afep-Medef, le Secrétaire du Conseil a procédé au cours de l'exercice 2018 en liaison avec le président du Comité des rémunérations et des nominations et d'un membre indépendant de ce comité, à l'évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance.

Cette évaluation a pris la forme d'un questionnaire abordant les sujets suivants :

- composition du Conseil de surveillance.
- les missions du Conseil de surveillance.
- l'organisation des réunions et le fonctionnement du Conseil de surveillance.
- l'accès aux informations nécessaires permettant au Conseil de remplir ses missions.
- les travaux des comités spécialisés.
- la supervision du contrôle interne et de la gestion des risques.
- la communication avec les actionnaires.
- les méthodes d'évaluation du Conseil de surveillance.
- l'éthique et la prévention des conflits d'intérêts.
- la politique de rémunération de membres du Conseil et de ses comités.

Aux résultats de cette évaluation annuelle, le Conseil de surveillance a approuvé lors de sa réunion du 19 décembre 2018 un plan d'action formulé autour de cinq principaux thèmes : granularité des informations transmises au Conseil et à ses comités, sélection des principaux sujets que le Conseil souhaite débattre jusqu'à la fin de l'exercice 2019, information du Conseil et formation de ses membres sur les principaux sujets réglementaires, durée des réunions du Conseil et composition du Conseil et de ses comités.

Le Conseil a jugé nécessaire de recevoir une fois par an des informations sur les questions portant sur l'éthique et la culture, le portefeuille de crédit des entités bancaires du Groupe et la stratégie associée, la cyber-sécurité, le déploiement des activités aux États-Unis, l'intégration de Rothschild Martin Maurel, les plans de succession au sein des principales divisions opérationnelles du Groupe.

Sur la stratégie, le Conseil a décidé tous les deux ans à l'occasion d'une journée entière de réunion de délibérer sur des questions telles que l'utilisation et l'allocation des fonds propres, la performance des résultats du Groupe dans une vue d'ensemble, ainsi que les plans de succession pris dans leur globalité.

Sur l'organisation des réunions du Conseil, la durée de chaque réunion trimestrielle a été portée à quatre heures.

En ce qui concerne la composition du Conseil et de ses comités, le Conseil a exprimé le souhait dans le cadre de la stratégie d'expansion du Groupe en Amérique du Nord, de bénéficier des compétences d'un nouveau membre nord-américain. Le Comité des nominations et des rémunérations se consacrera dans ce cadre durant 2019 à la sélection d'un membre pouvant apporter au Conseil et à la Société l'expérience nécessaire. À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance a décidé lors de sa réunion du 12 mars 2019 de procéder au cours de l'exercice 2019 à une évaluation formalisée conformément à la recommandation n° 9.3 du Code Afep-Medef.

2.6 Comités spécialisés du Conseil de surveillance

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité des risques, pour lesquels il a défini leur composition, leurs missions ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

Seuls des membres du Conseil de surveillance peuvent être membres de ces comités et ce pour la durée de leur mandat. La composition de chaque comité est déterminée par le Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de gérance peuvent être tenus ou invités à participer aux réunions d'un comité du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président dudit comité.

2.6.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Au 31 décembre 2018, le Comité d'audit était composé de trois membres : M. Peter Smith (Président et membre indépendant), M. Sylvain Héfès et Mme Suet-Fern Lee (membre indépendant).

Mme Carole Piwnica était membre du Comité d'audit jusqu'au 18 septembre 2018 inclus et M. André Lévy-Lang (indépendant) a cessé d'être membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit le 25 septembre 2018.

RESPONSABILITÉS

Le Comité d'audit a pour missions principales les suivantes :

- procéder à la revue du processus d'élaboration de l'information financière telle que les comptes annuels, semestriels et l'information trimestrielle ;
- procéder à la revue de l'audit comptable et du contrôle légal des comptes annuels et consolidés réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- procéder au contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- donner une recommandation concernant la nomination des Commissaires aux comptes proposée à l'Assemblée générale des actionnaires ; et
- procéder à la revue de l'efficacité des systèmes de contrôle interne au niveau du Groupe.

Le Comité d'audit a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de ses missions de la part des membres de l'organe exécutif de la Société, des collaborateurs de la Société et du Groupe comme auprès des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales. Les membres du Comité d'audit ont la possibilité, si nécessaire, d'entendre les principaux dirigeants ainsi que, par ailleurs, les Commissaires aux comptes.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Avant chaque réunion du Comité d'audit, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour.

Le Directeur financier, le Directeur du *reporting* externe, le Responsable de l'audit interne, le Responsable juridique et conformité, le Responsable Risque, le Secrétaire général (et Directeur Juridique de la Société) et les Commissaires aux comptes sont invités permanents aux réunions du Comité d'audit.

Depuis le changement de date de clôture de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre, les réunions de mars et septembre sont axées respectivement sur l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés et les comptes semestriels ainsi que sur la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport sur ces comptes. En outre, lors de la réunion de mars, le Comité d'audit examine le rapport sur les procédures de gestion des risques et méthodes comptables mises en œuvre par la Société, qui sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et les méthodes comptables.

Lors de la réunion de mars, il est remis au Comité d'audit, afin qu'il puisse en prendre connaissance, le rapport établi conformément aux articles 258, 259, 260, 262, et 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution devant être transmis au Conseil de surveillance puis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

En amont de chaque réunion, les membres du Comité d'audit reçoivent le rapport d'activité de l'Audit interne ainsi que les recommandations des Commissaires aux comptes. Les activités des comités d'audit des filiales du Groupe sont également présentées au Comité d'audit lors de ces deux réunions. Cette année, le Comité d'audit a également examiné la liste des honoraires qui ne sont pas liés aux activités d'audit et pris connaissance des nouvelles règles en matière de rotation des associés signataires des Commissaires aux comptes et des exigences en matière d'audit issues de la révision de la directive sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés.

À l'issue de chaque réunion du Comité d'audit, ses membres s'entrelient généralement avec le Responsable de l'Audit interne du Groupe et les Commissaires aux comptes hors de la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion du Comité d'audit, son Président adresse un rapport aux membres du Conseil de surveillance sur les travaux menés par le comité.

Par ailleurs, avant chaque réunion il est communiqué au Comité d'audit le rapport trimestriel Risque et Conformité du Groupe, également adressé au Comité des risques.

En outre, à la requête du Président du Comité d'audit, le Secrétaire général coordonne chaque année avec les membres du Comité d'audit un examen de leur programme de travail annuel, afin de s'assurer que le Comité d'audit s'acquie de ses responsabilités conformément à son règlement intérieur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises les 24 janvier, 7 mars, 9 mai, 18 septembre et 6 décembre 2018. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1 du présent rapport.

L'ordre du jour de la réunion du 24 janvier 2018 a essentiellement porté sur :

- le programme d'activité d'audit interne pour l'année 2018 ;
- l'information du comité sur les actions menées dans le cadre des réponses à une inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- un point d'étape sur les principales questions comptables relatives à l'arrêté des comptes de l'exercice social (de neuf mois) clos le 31 décembre 2017 ;
- la revue d'une version amendée du règlement intérieur du Comité d'audit.

L'ordre du jour de la réunion du 7 mars 2018 a essentiellement porté sur :

- la revue des comptes consolidés et des comptes annuels de Rothschild & Co de l'exercice social (de neuf mois) clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport du collège des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice social (de neuf mois) clos le 31 décembre 2017 ;
- la revue des honoraires du collège des Commissaires aux comptes perçus en rémunération de services autres que le commissariat aux comptes de Rothschild & Co et des sociétés du Groupe ;
- le projet de rapport de gestion aux actionnaires, y compris la section sur le contrôle interne, la gestion des risques, les politiques comptables et le rapport CSR ;
- la revue du rapport établi conformément aux articles 258, 259, 260, 262, et 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- une information sur le résultat des examens externes informatiques ;
- le rapport d'activité trimestriel de l'Audit interne du Groupe ;
- un point sur les principaux sujets fiscaux concernant le Groupe, y compris le récapitulatif des questions ou litiges fiscaux importants et la préparation de la politique fiscale du Groupe.

L'ordre du jour de la réunion du 9 mai 2018 a essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- l'état d'avancement sur les actions menées sur les recommandations émises par l'inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- le rapport d'activité trimestriel de l'Audit interne du Groupe ;
- la prise de connaissance des recommandations émises par le collège des Commissaires aux comptes de la Société ;
- la revue de la Charte d'audit interne du Groupe ;
- la revue de l'activité des comités d'audit des filiales du Groupe ;
- le programme d'activité annuel du Comité d'audit.

L'ordre du jour de la réunion du 18 septembre 2018 a essentiellement porté sur :

- la revue des méthodes suivies pour la préparation des comptes consolidés notamment en ce qui concerne l'IFRS 9 (Instruments Financiers) et l'IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients) applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 sur lesquels le Comité d'audit a reçu des explications détaillées ;
- la revue des provisions passées pour contentieux sur la base du rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Conformité et Risque du Groupe, y compris le rapport du contrôle permanent ;
- la revue des recommandations de l'Audit interne du Groupe en suspens ;
- le rapport d'activité du responsable de la sécurité informatique, notamment en ce qui concerne la protection des données informatiques.

L'ordre du jour de la réunion du 6 décembre 2018 a essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- la revue des méthodes de valorisation des actifs sous gestion de la division de Merchant Banking ;
- la revue préliminaire des principales questions d'ordre comptable en vue de l'arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- l'état d'avancement sur les actions menées dans le cadre des réponses à une inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- l'information du comité sur le statut de la mise en conformité avec les dispositions MiFID II ;
- l'information du comité sur le dispositif de contrôle permanent déployé au sein de Rothschild Martin Maurel ;
- le rapport d'activité trimestriel de l'Audit interne ;
- l'état d'avancement sur les actions menées aux recommandations de l'inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- la revue de l'activité des comités d'audit des filiales du Groupe ;
- le programme annuel d'activité du comité.

2.6.2 Comité des rémunérations et des nominations

COMPOSITION

Au 31 décembre 2018, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : M. Sylvain Héfès (Président), Mme Carole Piwnica (membre indépendant, à compter du 17 mai 2018), M. Peter Smith (membre indépendant) et Mme Luisa Todini (membre indépendant).

RESPONSABILITÉS

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour missions principales les suivantes :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et examiner périodiquement le caractère approprié et l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et examiner le cadre stratégique global des dispositifs de rémunération au sein du Groupe, ainsi que la politique de rémunération applicable à tout salarié dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après les « Personnes Régulées »)⁽¹⁾ ;
- superviser la rémunération versée/accordée aux collaborateurs des départements conformité et risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les dispositifs de rémunération des membres du Comité exécutif ;
- identifier les personnes au sein du Groupe dont la rémunération est encadrée par les dispositions réglementaires applicables à Rothschild & Co et aux sociétés régulées au sein du Groupe ;
- participer au processus de sélection et de nomination des membres du Conseil ;
- examiner la nature et l'ampleur des programmes d'incitation liés à la performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives du Groupe ;
- discuter et examiner avec le Gérant la détermination et le montant de la somme totale réservée aux bonus ; et
- effectuer tout autre devoir lié à la rémunération du Groupe incombant au Comité des rémunérations et des nominations, qu'il soit prévu par la principale autorité de régulation ou une autorité de régulation locale.

(1) Les critères employés aux fins de l'identification des Personnes Régulées sont notamment précisés dans les textes suivants : (i) la troisième directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD III) et les lignes directrices associées, et (ii) les critères qualitatifs liés à la fonction exercée définis par la « European Banking Authority » (EBA), dans le Règlement Délégué (UE) N°604/2014, pour l'identification des prises de risque significatives.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins deux fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Avant chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations, chaque membre reçoit un dossier comprenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Aucun employé du Groupe n'est autorisé à participer aux discussions ou décisions concernant sa propre rémunération.

Le Président du Conseil de surveillance, le Président, et les *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion, le Directeur des Ressources humaines et le Directeur financier sont invités permanents aux réunions du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à cinq reprises les 5 février, 15 février, 13 mars, 4 octobre et 7 décembre 2018. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1 du présent rapport.

Les réunions du 5 et 15 février 2018 ont essentiellement porté sur :

- la revue de la conformité de la politique de rémunération du Groupe avec les dispositions de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV » s'agissant de la rémunération variable des collaborateurs du Groupe qui sont dans le champ d'application de CRD IV ;
- les propositions de rémunérations pour 2018 applicables aux collaborateurs de chaque division opérationnelle du Groupe, ainsi que celles concernant les membres du Comité exécutif du Groupe, les responsables du Groupe en charge du contrôle interne, et les collaborateurs soumis à CRD IV.

La réunion du 13 mars 2018 avait pour unique objet la revue annuelle de la composition du Conseil de surveillance, dont notamment le renouvellement de mandat de cinq membres du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale annuelle.

Les réunions du 4 octobre et du 7 décembre 2018 ont été consacrées, dans le prolongement de celles de février, à la revue de la conformité de la politique de rémunération du Groupe en ce qui concerne les collaborateurs soumis à CRD IV. Le comité a par ailleurs revu les propositions jugées nécessaires de modification de cette politique de rémunération, avec en particulier l'intégration du volet MiFID II.

2.6.3 Comité des risques

COMPOSITION

Au 31 décembre 2018, le Comité des risques était composé de quatre membres : M. Sipko Schat (Président), Mme Arielle Malard de Rothschild, M. Daniel Daeniker (membre indépendant) et Mme Angelika Gifford (membre indépendant).

RESPONSABILITÉ

Le Comité des risques a pour missions principales les suivantes :

- donner son avis au Conseil de surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globale actuelle et à venir de la Société et du Groupe ;
- assister le Conseil de surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- examiner, sur une base consolidée, les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui identifie et évalue les expositions au risque à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les principaux nouveaux produits et nouvelles classes de produits et fonds qui ont été approuvés par le Comité des nouveaux produits du Groupe ; et
- examiner si les mécanismes d'intéressement prévus par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en matière de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Avant chaque réunion du Comité des risques, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'audit, le Responsable des risques, le Responsable juridique et conformité, le Responsable du contrôle interne, le Directeur financier, le Directeur du *reporting* externe et le Secrétaire général (et Directeur juridique de la Société) sont invités permanents aux réunions du Comité des risques.

Au cours de ces réunions, le Comité des risques a pris connaissance des quatre rapports trimestriels relatifs aux problématiques en matière juridique, de conformité et de risques et a examiné l'évaluation des risques stratégiques et opérationnels du Groupe. Il a également vérifié la mise en œuvre des plans de gestion de crise au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Comité des risques s'est réuni à quatre reprises, les 12 mars, 16 mai, 19 septembre et 18 décembre 2018. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1 du présent rapport.

L'ordre du jour de la réunion du 12 mars 2018 a essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- le rapport d'activité du responsable de la sécurité informatique ;
- la revue de l'évaluation du risque stratégique du Groupe ;
- la revue sur les ratios réglementaires ;
- la revue du rapport établi conformément aux articles 258, 259, 260, 262, et 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la revue des politiques du Groupe, des modifications et de la déclaration relative à l'appétence au risques du Groupe ;
- la revue du rapport du Groupe sur les contrôles permanents ;
- la revue des activités sous-traitées ;
- la revue du plan de rétablissement et du plan de continuité des activités ; et
- la revue de la section du projet de rapport de gestion aux actionnaires relative au contrôle interne, à la gestion des risques et aux politiques comptables.

L'ordre du jour de la réunion du 16 mai 2018 a essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- le portefeuille de crédit des établissements de crédit du Groupe et l'exposition au risque de crédit ;
- la revue du dispositif de gestion des risques du Groupe ;
- la revue de la politique sur la gestion du risque de liquidité du Groupe ; et
- la revue d'une version amendée du règlement intérieur du Comité des risques.

L'ordre du jour de la réunion du 19 septembre 2018 a essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- la revue d'un rapport sur la protection des données informatiques ;
- l'information sur le portefeuille de crédit des établissements bancaires du Groupe ;
- la Directive sur la protection des données personnelles ; et
- le rapport de l'Audit interne du Groupe sur les questions intéressant le Comité des risques.

L'ordre du jour de la réunion du 18 décembre 2018 essentiellement porté sur :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- l'état d'avancement sur les actions menées dans le cadre des réponses à une inspection de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- la revue de l'évaluation du risque stratégique et l'évaluation du risque opérationnel du Groupe ;
- le rapport d'activité du responsable de la sécurité informatique ; et
- le programme annuel d'activité du Comité des risques.

COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ D'AUDIT

Les Présidents du Comité d'audit et du Comité des risques se consultent mutuellement chaque fois qu'ils le jugent nécessaire, sur différents sujets, incluant, sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun et/ou questions transversales relevant des missions qui leur sont confiées et relatives au contrôle interne et au système de gestion des risques.

La coopération entre le Comité d'audit et le Comité des risques a été renforcée au cours de l'exercice 2018 nonobstant la présence aux réunions de chaque comité du président de l'autre comité. Cette coopération s'est formalisée sur une base semestrielle avant les réunions du Conseil de surveillance comportant à l'ordre du jour la revue des comptes annuels et semestriels et du rapport annuel établi conformément aux articles 258 à 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur bancaire.

2.7 Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code Afep-Medef, révisé en juin 2018 en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-37-4 8° du Code de commerce. La Société a estimé que ledit code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code Afep-Medef. Il est toutefois précisé que le principe même de la société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de surveillance, requiert pour l'application du Code Afep-Medef certaines adaptations. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont confiées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code Afep-Medef.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), les recommandations du Code Afep-Medef non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations du Code Afep-Medef	Explications de la Société
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié à la durée du mandat (§8.5.6 du Code Afep-Medef) :</p> <p>Critère selon lequel, pour être qualifié de membre indépendant, un administrateur ne doit « pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».</p>	<p>En raison de la structure actionnariale de la Société, contrôlée par le concert élargi de la famille Rothschild agissant de concert, par des sociétés elles-mêmes contrôlées par des membres de la famille Rothschild et d'autres actionnaires liés historiquement à la famille Rothschild, et étant donné les caractéristiques de la société en commandite par actions, le Conseil de surveillance a expressément décidé d'écarter le critère lié à la durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Ce critère a ainsi été expressément écarté dans le Règlement intérieur du Conseil de surveillance de la manière suivante :</p> <p>« Les critères d'indépendance sont ceux visés à l'article 8.5 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008 et révisé en juin 2013 et en juin 2018 à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions qui est expressément écarté. »</p> <p>Le Conseil de surveillance estime que la durée du mandat est un élément fondamental afin de pouvoir examiner et comprendre les activités du Groupe Rothschild & Co et que le bon fonctionnement du Conseil de surveillance est assuré par la richesse de sa composition notamment grâce à la diversité, mais aussi à l'expérience et à l'expertise de ses membres.</p>
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié aux relations d'affaires effectives (§8.5.1 du Code Afep-Medef) :</p> <p>Critère d'indépendance selon lequel un membre du Conseil de surveillance ne peut être indépendant s'il est « salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide ou l'a été au cours des cinq années précédentes ».</p>	<p>Peter Smith est Président non-exécutif du Conseil d'administration de N M Rothschild & Sons Ltd et membre non-exécutif du conseil d'administration de Rothschild & Co Bank AG, toutes deux sociétés du Groupe. Au titre de ses fonctions de président non-exécutif du Conseil d'administration de N M Rothschild & Sons Ltd, il reçoit une rémunération justifiée par le temps qu'il consacre à l'organisation des réunions de ce conseil d'administration dont il anime les débats. Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 12 mars 2019 a cependant renouvelé son jugement exprimé au cours des exercices antérieurs en considérant que Peter Smith a exercé des fonctions dans de grands groupes internationaux notamment en tant que président de l'un des plus gros cabinets d'audit et que cela lui offre un recul et une hauteur de vue qui contribuent à l'efficacité du Conseil de surveillance. En outre, son expérience et sa connaissance du Groupe lui confèrent une liberté de parole et de jugement, ce qui constitue une garantie d'indépendance. Il est donc capable de remettre en question le Conseil de surveillance et apporte ainsi une contribution précieuse aux discussions du Conseil de surveillance.</p>
<p>Situation du Président du Comité des rémunérations et des nominations (§16.1-17.1 du Code Afep-Medef) :</p> <p>« Le Comité (en charge des rémunérations) ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du comité ».</p>	<p>M. Sylvain Héfès est le Président du Comité des rémunérations et des nominations.</p> <p>Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 12 mars 2019, a réitéré son opinion d'en confier la présidence à M. Héfès en raison de sa grande connaissance des activités du Groupe. Il a notamment occupé pendant plusieurs années le poste de Responsable de la banque privée en Europe de l'une des plus grandes banques d'investissement, de courtage et de gestion au niveau mondial. À travers les différentes fonctions qui ont été les siennes au sein de cet établissement, il a acquis une fine connaissance de toutes les questions afférentes aux politiques de rémunération dans le secteur bancaire, dont il peut faire bénéficier la Société et le Groupe.</p> <p>En outre, après avoir pris en considération l'autorité morale dont il jouit auprès de la Société et au sein de la société familiale Rothschild & Co Concordia, en sa qualité de membre indépendant de son conseil d'administration, sa grande connaissance des spécificités des systèmes de rémunérations en France, au Royaume-Uni ainsi que dans d'autres régions dans lesquelles le Groupe opère de manière importante, le Conseil de surveillance a considéré que son expertise et son autorité au sein du Comité des rémunérations et des nominations sont des atouts majeurs pour permettre au Groupe de relever les défis économiques et financiers auquel il est confronté.</p> <p>Le Conseil de surveillance a ainsi considéré que la situation de M. Héfès ne compromet, ni n'affecte sa capacité à présider le Comité des rémunérations et des nominations dans l'intérêt de la Société et du Groupe.</p>

2.8 Modalités et conditions de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires

Une description des modalités et conditions de participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires est présentée en section 1.3.2 des Informations relatives à la Société et au capital social.

3. Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunération du Gérant-Commandité Rothschild & Co Gestion

3.1.1 Rémunération en tant que Gérant

Rothschild & Co Gestion est le seul dirigeant mandataire social de la Société. En application des statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion ne reçoit aucune rémunération en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co.

Il est cependant précisé que conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion a droit au remboursement des frais opérationnels liés à sa fonction de Gérant, notamment frais de fonctionnement, honoraires des commissaires aux comptes et rémunération de son ou ses représentants légaux. Le montant des frais opérationnels s'établit à 1 197 971,18 € pour l'exercice 2018 et à 777 000 € pour l'exercice 2017 qui était d'une durée de neuf mois.

3.1.2 Rémunération précipitaire en tant qu'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, Rothschild & Co Gestion et le deuxième associé commandité, Rothschild & Co Commandité, sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société sur leur patrimoine personnel.

En contrepartie de cette responsabilité, en application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société il est attribué de plein droit aux associés commandités un dividende précipitaire correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable de l'exercice social. Ce dividende précipitaire, en ce qui concerne Rothschild & Co Gestion, s'établit à 1 343 919 € pour l'exercice 2018 et à 1 157 078 € pour l'exercice 2017 d'une durée de neuf mois.

3.1.3 Rémunération perçue par le Président du Gérant

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2018, M. Alexandre de Rothschild a succédé à M. David de Rothschild en tant que Président Exécutif et par conséquent représentant légal de Rothschild & Co Gestion. Ce changement a pris effet au 17 mai 2018.

En application des statuts de Rothschild & Co Gestion, le Président est l'unique dirigeant mandataire social et par conséquent le seul représentant légal de Rothschild & Co Gestion.

La rémunération du Président Exécutif est fixée par l'associé unique ou l'Assemblée générale des associés se prononçant à la majorité simple après consultation du Comité des rémunérations et des nominations, qui lui-même, avant de rendre son avis, consultera le Conseil de surveillance de la société Rothschild & Co SCA, qui consultera son propre Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de la période entre le 1^{er} janvier 2018 et le 17 mai 2018, M. David de Rothschild n'a bénéficié d'aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence.

Au cours de la période entre le 17 mai 2018 et le 31 décembre 2018, M. Alexandre de Rothschild n'a bénéficié d'aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence.

En conséquence, la référence aux recommandations de l'AMF dans la présentation des tableaux de synthèse des rémunérations et des avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux est sans objet.

Les informations visées ci-après dans le premier tableau en ce qui concerne les éléments de rémunérations du Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, portent s'agissant de MM. Alexandre et David de Rothschild sur les rémunérations perçues par eux au cours de l'exercice, et en fonction de leur date respective de prise ou de cessation de fonction.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à la recommandation n° 21.1 du Code Afep-Medef, M. Alexandre de Rothschild a mis un terme le 17 mai 2018 à son contrat de travail passé avec la société Five Arrows Managers SAS, en raison de sa nomination comme Président Exécutif du Gérant.

David de Rothschild	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)	Alexandre de Rothschild	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Rémunération fixe au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion ⁽¹⁾	189 583	375 000	Rémunération fixe au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion ⁽²⁾	311 828	n/a
Rémunération variable au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion	-	-	Rémunération variable au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion	-	n/a
Rémunération(s) fixe(s) d'autres sociétés du Groupe	-	-	Rémunération(s) fixe(s) d'autres sociétés du Groupe ⁽³⁾	146 795	230 769
Rémunération(s) variables(s) d'autres sociétés du Groupe	-	-	Rémunération(s) variables(s) d'autres sociétés du Groupe	232 717 ⁽³⁾⁽⁴⁾	42 032 ⁽⁵⁾
Autre(s) rémunération(s)	-	-	Autre(s) rémunération(s)	16 205	22 713
Rémunération exceptionnelle	-	-	Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-	Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	-	-	Avantages en nature	-	-
TOTAL	189 583	375 000	TOTAL	707 544	295 514

(1) Période allant du 1^{er} janvier 2018 au 17 mai 2018.

(2) Période allant du 17 mai 2018 au 31 décembre 2018.

(3) Au titre d'un contrat de travail passé avec la société Five Arrows Managers SAS. Ce contrat de travail a cessé le 17 mai 2018.

(4) La rémunération variable versée en 2018 est composée :

- de 172 280 € au titre de l'exercice 2017, et
- en application des dispositions qui encadrent la rémunération des salariés dont la part variable se trouve encadrée par les dispositions de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV » s'agissant de la rémunération variable reçue au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, de 43 796 € correspondant à un versement différé en numéraire et 9 060 € correspondant à la remise différée d'actions Rothschild & Co sur la base de la valeur des actions à leur date de livraison.

(5) Dont prime d'expatriation due au titre des déplacements professionnels pour 2017.

Il est précisé également que des options de souscription et d'achat d'actions Rothschild & Co ont été attribuées à M. Alexandre de Rothschild avant sa prise de fonction en tant que Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion. Le tableau ci-après indique l'historique des attributions, et compte tenu de sa prise de fonction comme représentant légal du Gérant, le nombre d'options exercées le cas échéant au cours de l'exercice 2018.

Historique des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions d'Alexandre de Rothschild

Alexandre de Rothschild est représentant légal à compter du 17 mai 2018 de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant statutaire de Rothschild & Co SCA.

Compte tenu de leur date d'attribution, l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions n'était pas soumis à des critères de performance.

<i>Equity Scheme 2013</i>	Cf. section 2.3.2 des Informations relatives à la Société
Date d'Assemblée	26 septembre 2013
Date de la décision de la Gérance	11 octobre 2013
Nombre total d'options de souscription et d'achat d'actions octroyées	30 000
Point de départ d'exercice des Options 2013-1	30 novembre 2016
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	17,50 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-2	11 octobre 2017
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	18,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-3	11 octobre 2018
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	19,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-4	11 octobre 2019
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	20,00 €
Modalités d'exercice du plan de 2013 qui comporte plusieurs tranches	Cf. section 2.3.2, page 60
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restant à exercer au 31 décembre 2018	22 500
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de la Société non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Néant

3.2 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

3.2.1 Généralités

Les statuts de Rothschild & Co prévoient que toute rémunération allouée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires au Conseil de surveillance est répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2014 a fixé le montant maximal des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance, jusqu'à décision nouvelle, à la somme de 500 000 €.

Lors de sa réunion en date du 19 décembre 2018, le Conseil de surveillance a reconsidéré ses décisions prises au cours des exercices sociaux précédents sur la politique de rémunération des membres des Conseil de surveillance. Dans ce cadre, le Conseil de surveillance a décidé de reconduire cette politique de rémunération basée sur une structure de rémunération fixe pour les membres du Conseil de surveillance et membres des comités, et de prévoir une rémunération du Président du Conseil de surveillance de la manière suivante :

	Rémunération en euros (par membre par an)
Président du Conseil de surveillance	155 000
Membre du Conseil de surveillance	20 000
Membre de comité (par comité)	5 000
Président de comité	10 000

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est sujette aux dispositions suivantes :

- Quand un membre du Conseil de surveillance est également membre de ses comités, les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de surveillance, qui est par ailleurs président d'un comité, reçoit 35 000 € par exercice.
- Toutes les rémunérations sont calculées *pro rata temporis* à la fin de l'exercice clos le 31 décembre. Par exemple, quand un membre du Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de mai, la rémunération est due sur la période allant de la date de sa nomination jusqu'à la date de fin de l'exercice social.

Lors de cette réunion du 19 décembre 2018, le Conseil de surveillance a par ailleurs décidé de revoir de manière plus approfondie la politique de rémunération des membres du Conseil. Il a notamment jugé opportun de déterminer une part variable de rémunération au titre de la présence effective aux séances du Conseil et aux réunions de ses comités spécialisés, afin d'inciter les membres à participer activement aux travaux du Conseil et de ses comités. À la date de ce rapport, sur recommandations du Comité des rémunérations et des nominations le Conseil de surveillance a approuvé une nouvelle politique de rémunération qui intègre une composante variable dans la rémunération de ses membres et dont les modalités seront détaillées dans le même rapport qui sera publié au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

3.2.2 Détail des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations perçues au cours de l'exercice 2018, par les membres du Conseil de surveillance (en fonction au cours de l'exercice) au titre de leur mandat au sein du Conseil de surveillance de Rothschild & Co et en leur qualité de membre de ses comités spécialisés et d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2018.

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)		01/04/17 31/12/17 (9 mois)	
	Rothschild & Co ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾	Rothschild & Co ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾
Membres du Conseil de surveillance				
David de Rothschild ⁽³⁾	97	-	-	-
Éric de Rothschild ⁽⁴⁾	20	Avantages en nature -	-	Avantages en nature -
Dr. Daniel Daeniker	25	-	18	-
Angelika Gifford	23	-	15	-
Sylvain Héfès	40	Fixe – Honoraires de conseil 168 ⁽⁹⁾ Avantages en nature -	30	Fixe – Honoraires de conseil 127 ⁽⁹⁾ Avantages en nature -
Adam Keswick ⁽⁵⁾	20	-	15	-
Suet-Fern Lee ⁽⁶⁾	21	-	5	-
Arielle Malard de Rothschild	25	Fixe – Salaire 279 Variable 343 Avantages en nature 22	-	Fixe – Salaire 186 Variable 20 ⁽⁷⁾ Avantages en nature 26
Lucie Maurel-Aubert ⁽⁸⁾	20	Fixe – Salaire - Variable - Jetons de présence 20 Avantages en nature 48	15	Fixe – Salaire 100 Variable 156 Jetons de présence 125 Avantages en nature 28
Carole Piwnica	27	-	19	-
Anthony de Rothschild	20	-	15	-
Sipko Schat	35	Fixe – Honoraires de conseil 150 Variable – Honoraires de conseil 40	26	Fixe – Honoraires de conseil 113 Variable – Honoraires de conseil 40
Peter Smith	40	Jetons de présence 180 ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ Avantages en nature -	30	Jetons de présence 106 ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ 3
Luisa Todini	25	-	19	-

(1) Comprend la rémunération versée par Rothschild & Co au titre du mandat de membre du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de membre au sein de comités spécialisés.

(2) Rémunérations versées par des sociétés contrôlées par Rothschild & Co.

(3) Président du Conseil de surveillance à compter du 17 mai 2018.

(4) Président du Conseil de surveillance jusqu'au 17 mai 2018 et à compter de cette date Vice-Président.

(5) Vice-Président du Conseil de surveillance à compter du 17 mai 2018.

(6) Membre du Comité d'audit depuis le 25 septembre 2018.

(7) Montant correspondant uniquement au versement d'une prime d'expatriation (exercice 2017 (9 mois)) ne comprenant pas les autres éléments de rémunération variable attribués mais non versés en 2017.

(8) Contrat de travail avec la société Martin Maurel (anciennement dénommée Banque Martin Maurel) suspendu le 1^{er} juillet 2017.

(9) Basé sur un taux de conversion £/€ au 31 décembre 2018.

(10) Rémunération versée au titre du mandat du Président non-exécutif du conseil d'administration de N M Rothschild & Sons Ltd.

3.3 Vote consultatif des actionnaires sur les rémunérations des mandataires sociaux

Les dispositions issues de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite loi du 9 décembre 2016 (dite « loi Sapin II »), notamment aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du Code de commerce, concernent l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote « ex ante »), puis des éléments de rémunération versés ou attribués en application desdits principes (vote « ex post ») aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs, sont inapplicables aux sociétés en commandite par actions en vertu de l'article L.226-1 du Code de commerce qui les écarte expressément.

En outre, Rothschild & Co Gestion serait le seul dirigeant mandataire social de Rothschild & Co concerné par l'application stricto sensu des dispositions des articles L.225-97-2 et L.225-82-2 du Code de commerce.

Rothschild & Co est néanmoins attaché à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance dans l'intérêt de ses actionnaires. Rothschild & Co conformément à la recommandation n° 24.1.3 du Code Afep-Medef aux sociétés en commandite par actions, applique donc « les mêmes règles de rémunération que celles applicables aux sociétés anonymes, sous la seule réserve des différences justifiées par les spécificités de cette forme sociale et plus particulièrement, de celles qui sont attachées au statut de Gérant commandité » (alors même que ces dispositions sont inapplicables à Rothschild & Co en ce qui concerne la rémunération du Président du Conseil de surveillance et celle du Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion). Rothschild & Co continuera donc à proposer à l'Assemblée générale des actionnaires un vote « ex-post » sur la rémunération du Président du Conseil de surveillance et du Président du Gérant. Elle soumettra cette année encore à l'Assemblée générale des actionnaires une résolution pour recueillir son avis sur la rémunération versée et attribuée au Président du Conseil de surveillance, ainsi qu'une résolution de même nature concernant également la rémunération versée au Président Exécutif du Gérant commandité, Rothschild & Co Gestion.

4. Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Rothschild & Co réalisées au cours de l'exercice 2018 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et déclarées à l'AMF :

Nom	Qualité	Date de la déclaration	Nature de l'opération	Prix unitaire agrégé (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Décision et information AMF ⁽¹⁾
Nigel Higgins	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion	04/01/2018	Acquisition ⁽²⁾	30,53	727 282,63	2018DD532416
Nigel Higgins	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion	04/01/2018	Cession	30,30	721 685,40	2018DD532416
Nigel Higgins	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion	08/01/2018	Cession	30,71	325 552,00	2018DD532840
Béro SCA	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance	06/07/2018	Acquisition	29,74	10 748 256,25	2018DD567635
Béro SCA	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance	09/07/2018	Acquisition	29,65	1 689 756,99	2018DD567847 annulée et remplacée par 2019DD594562
Alexandre de Rothschild	Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion	26/10/2018	Cession	33,86	253 933,36	2018DD581517

(1) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

(2) Actions attribuées conformément à la troisième directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRD III).

5. Conventions et engagements réglementés, prêts et garanties

En application des articles L. 225-40, L. 225-40-1 et R. 225-30 du Code de commerce applicables à Rothschild & Co sur renvoi de l'article L. 226-10 dudit Code, les Commissaires aux comptes de la Société ont été tenus informés de la conclusion au cours de l'exercice 2018 d'une convention réglementée.

Il s'agit de la conclusion d'une convention de conseil financier avec Rothschild & Cie SCS portant sur l'assistance de Rothschild & Co lors de la préparation des accords entre les groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild sur le dénouement de leurs participations capitalistiques croisées. Cet accord entre les deux groupes a été annoncé au marché

par communiqué du 28 juin 2018. La bonne réalisation des opérations nécessitait l'intervention et l'expertise des équipes en conseil financier de Rothschild & Cie SCS.

Les informations complémentaires sur cette convention qui a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 28 juin ainsi que le rapport des commissaires aux comptes seront disponibles dans le Document d'Assemblée générale qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, lequel sera publié sur le site de la Société à l'adresse www.rothschildandco.com.

Par ailleurs, avis leur a été donné de tous les engagements et conventions réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2018.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2018, la convention suivante a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 17 mai 2018 en tant que convention réglementée :

- cession des actions détenues par Rothschild & Co dans *Funds Selection*, représentant 20% du capital social de cette dernière (soit 999 actions) à Rothschild Asset Management.

Cette opération avait été préalablement autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 28 novembre 2017.

Des informations complémentaires sur cette convention ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sont disponibles dans le Document d'Assemblée générale publié sur le site de la Société en prévision de l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2018 à l'adresse www.rothschildandco.com.

6. Liste des délégations financières en vigueur au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume les délégations financières en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et leur utilisation au cours de l'exercice.

Objet	Résolution	Montant	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2018
<i>Assemblée générale mixte du 17 mai 2018</i>				
Réduction de capital, en une ou plusieurs fois, par annulation des actions auto-détenues	16	Limité à 10% du capital par période de 24 mois	26 mois	Néant
Augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport	17	Limité à un montant nominal de 50 M€	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'action et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Rothschild & Co et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	18	Limité à 10% du capital pour les titres de capital ⁽¹⁾ ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽²⁾	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec maintien du droit préférentiel de souscription	19	Limité à un montant nominal de 70 M€ ⁽³⁾ pour les titres de capital ou 300 M€ pour les titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public	20	Limité à un montant nominal de 15 M€ ⁽¹⁾ (pour les titres de capital ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽³⁾)	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission	21	Limité à 10% du capital social par an ⁽¹⁾ pour les titres de capital ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽²⁾	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital de Rothschild & Co, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	22	Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale ⁽³⁾	26 mois	Néant
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	23	Limité à 10% du capital ⁽³⁾ (avec une limite spécifique de 0,74% pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société)	38 mois	Augmentations de capital représentant 105 264 actions décidées le 30 avril 2018, le 5 juin 2018 et le 20 novembre 2018 à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	24	Limité à 5% du montant du capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	Néant
Augmentation de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées (i) à des salariés et mandataires sociaux du Groupe et aux filiales étrangères dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou (ii) aux filiales étrangères de la Société dans le cadre de la rémunération différée de leurs salariés en actions Rothschild & Co conformément aux dispositions de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV »	25	Limité à 2% du capital social	18 mois	Néant
Émissions, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou valeurs mobilières réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise	26	Limité à 1 M€ ⁽³⁾	18 mois	Néant

(1) Il est précisé que les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui pourraient résulter de cette autorisation sont (i) limitées à un plafond de 15 M€, commun aux 18^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions (ii) et viendront en déduction du plafond global de la 27^{ème} résolution.

(2) À déduire du plafond global des 20^{ème} et 27^{ème} résolutions.

(3) À déduire du plafond global de la 27^{ème} résolution.

Plus d'informations sur ces projets de délégations de compétence sont disponibles dans le Document d'Assemblée générale groupant l'ensemble des informations à présenter aux actionnaires, en ce compris le rapport aux actionnaires du Conseil de surveillance qui a été publié sur le site de la Société au titre de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018 à l'adresse www.rothschildandco.com.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Rothschild & Co est une société en commandite par actions et présente en conséquence des spécificités attachées à sa forme juridique, notamment des dispositions légales et statutaires pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

7.1 Structure du capital

La structure du capital social de Rothschild & Co est présentée en section 3 des Informations relatives à la Société et au capital social. Depuis la transformation de Rothschild & Co en société en commandite par actions, elle présente une spécificité tenant à la présence de deux catégories d'associés : les associés commandités, d'une part, et les associés commanditaires, d'autre part.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition de ces deux catégories d'associés. Sous réserve des autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société présentés ci-après, un tiers peut, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui lui sont attachés. Il ne pourrait toutefois prendre le contrôle des associés commandités. Dans ces conditions, un tiers qui prendrait le contrôle de Rothschild & Co serait notamment dans l'incapacité de modifier les statuts ou de révoquer les Gérants, de telles décisions ne pouvant être adoptées qu'avec l'accord unanime des associés commandités. Par ailleurs, les parts d'associés commandités ne peuvent être transférées sans l'accord de l'unanimité des associés commandités. Ces dispositions sont de nature à empêcher un changement de contrôle de Rothschild & Co sans l'accord unanime de ses associés commandités.

7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de Rothschild & Co n'imposent pas de restrictions directes à l'exercice des droits de votes et aux transferts d'actions.

Néanmoins, en plus des franchissements de seuils légaux, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose des obligations de déclaration décrites en section 3.2.1 des Informations relatives à la Société et au capital social.

7.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe, à la date du présent rapport, aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS, associés commandités de Rothschild & Co, disposent d'un certain nombre de droits pouvant s'apparenter à des droits de contrôle spéciaux. Ces droits sont présentés en section 1 des Informations relatives à la Société et au capital social.

7.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement du Gérant et des membres du Conseil de surveillance

En application des statuts, le Gérant est désigné par décisions unanimes des associés commandités de Rothschild & Co, avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires statuant à la majorité qualifiée des deux tiers lorsque le Gérant est nommé statutairement (ce qui est le cas à la date du présent rapport). Il est révocable dans les mêmes formes, pour juste motif uniquement. Enfin, il est libre de démissionner, sous réserve d'un préavis de neuf mois. En cas de vacance du Gérant, celle-ci est assurée par les associés commandités jusqu'à la désignation d'un nouveau Gérant.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance sont fixées par les statuts. Les membres du Conseil de surveillance sont désignés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des associés commanditaires. Les Associés commandités de Rothschild & Co ne prennent pas part à la délibération.

Il est cependant précisé que la société Rothschild & Co Concordia SAS, dans la continuité de l'apport d'actions de Rothschild & Co Continuation Holdings AG réalisé par la société Jardine Strategic Investment Holdings Sàrl approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, a pris l'engagement de voter en faveur de la nomination d'un représentant du groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Rothschild & Co aussi longtemps que le groupe Jardine Matheson détiendrait au moins 5% du capital de Rothschild & Co.

7.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Certains des contrats de crédit souscrits par le Groupe auprès de tiers contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, usuelles pour ce type d'emprunts. Elles pourraient être déclenchées en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.

7.6 Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : voir section 3 des Informations relatives à la Société et au capital social.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant.
- Pactes entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : voir section 4 des Informations relatives à la Société et au capital social.
- Pouvoirs du Gérant, en particulier s'agissant de l'émission ou du rachat d'actions : voir section 2.4 des Informations relatives à la Société et au capital social et section 6 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Accords prévoyant des indemnités pour le Gérant ou les membres du Conseil de surveillance : néant.
- Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce : voir section 4 des Informations relatives à la Société et au capital social.

Responsabilité sociale du Groupe

Dans ce rapport, Rothschild & Co ou le Groupe désigne aussi bien Rothschild & Co que le groupe Rothschild & Co.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les informations en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (« RSE ») publiées dans ce rapport doivent être vérifiées par un organisme de certification indépendant. À ce titre, KPMG S.A. a été désigné par Rothschild & Co. Le rapport de KPMG S.A. sur les informations présentées dans le présent rapport se trouve en page 126.

1. Engagement en matière de RSE

Depuis plusieurs années, Rothschild & Co a développé et mis en place des politiques destinées à mieux intégrer à ses activités les questions de RSE et à tenir ses collaborateurs et ses parties prenantes informés des problématiques qui y sont liées.

Il convient de noter qu'en raison de ses activités, Rothschild & Co ne considère pas qu'il soit déterminant de prendre en considération dans ses politiques RSE les problématiques suivantes :

- alimentation responsable, équitable et durable ;
- lutte contre la précarité alimentaire ;
- respect du bien-être animal.

La philosophie de Rothschild & Co dans le cadre de ses activités repose sur un sens aigu de ses responsabilités envers ses employés, ses clients et ses actionnaires, ainsi qu'envers les acteurs et l'environnement dans lequel Rothschild & Co évolue. Dès lors, les questions relatives à la RSE sont au centre des modèles d'affaires de nos métiers principaux (voir présentation de nos métiers en page 10), et comme en témoignent les exemples illustrant le *reporting* à la date de ce rapport (voir pages 18 et suivantes).

Dans la continuité et dans l'esprit des initiatives mises en œuvre au cours des années passées, lesquelles sont présentées chaque année dans ce rapport RSE, le Groupe a mené en 2018 et durant le premier trimestre de 2019 une analyse complète des priorités clés en matière de RSE, afin de déterminer celles qui sont essentielles pour assurer la pérennité de nos activités et des relations avec nos principales parties prenantes.

Cette démarche a reposé essentiellement sur :

- l'élaboration d'une gouvernance RSE solide et unifiée pour le Groupe, guidée par l'ambition d'impliquer au plus haut niveau la direction générale et le Conseil de surveillance ;
- la consultation des comités exécutifs de chacune des divisions opérationnelles, ainsi que de nos experts et parties prenantes au sein du Groupe sur les questions de RSE, afin de définir les piliers de la stratégie du Groupe en matière de RSE, et en particulier la philosophie, les objectifs dans chaque domaine, les initiatives et activités prioritaires à conduire en application de cette stratégie.

Les résultats de cette analyse nous permettent de définir une approche adéquate en matière de RSE et d'apporter une réponse appropriée aux enjeux soulevés.

1.1 Gouvernance RSE

La gouvernance RSE repose, est conduite et est coordonnée par des accords conclus par la direction générale de Rothschild & Co. Compte tenu de sa structure juridique et de son organisation, la gouvernance RSE, repose sur le **Comité Exécutif du Groupe** (*Group Executive Committee – GEC*) et le **Conseil de surveillance**.

1.1.1 Comité Exécutif du Groupe (GEC)

Le fait que la RSE dépende du GEC, au sein de la structure organisationnelle de l'entreprise, témoigne de la détermination du Groupe à s'emparer de cette question au plus haut niveau. Compte tenu de la composition du GEC, Rothschild & Co a pris la décision de s'en remettre aux responsables de ses principaux métiers ainsi qu'à ceux ayant des responsabilités dans les domaines financier, juridique, de la conformité, des risques et des ressources humaines pour tout ce qui concerne la RSE.

Le GEC est chargé de l'élaboration et du suivi de la politique RSE du Groupe, ainsi que de la prise de décisions stratégiques. Le GEC se positionne par conséquent comme l'organe de référence sur les questions de RSE. Les questions liées à la RSE font l'objet d'un examen à chaque fois que cela s'avère nécessaire, et en tout état de cause, au moins une fois par trimestre.

Rothschild & Co juge plus efficace et productif de confier la responsabilité des initiatives relevant de sa stratégie RSE, en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement, l'équilibre et l'intégration et l'investissement communautaire, à des comités de pilotage mondiaux qui rendent compte directement au GEC.

Ainsi, fort du soutien de ces comités de pilotage RSE mondiaux, le GEC peut disposer des moyens nécessaires pour identifier et sélectionner parmi ses principaux métiers et fonctions support, les correspondants RSE en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

1.1.2 Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance prend connaissance des initiatives conduites par le Groupe en matière de RSE à travers le présent rapport et lorsqu'un sujet particulier est porté à l'ordre du jour de ses réunions.

La politique du Groupe en matière de RSE est présentée au Conseil de surveillance par le Gérant de la Société, Rothschild & Co Gestion.

Le Conseil de surveillance se penche sur les questions relatives à la RSE à l'initiative de la direction générale, à moins que le Conseil de surveillance estime lui-même opportun de les évoquer. Afin de permettre une communication fluide entre le GEC et le Conseil de surveillance et de favoriser un dialogue constant avec les parties prenantes au sujet de la RSE, le Conseil de surveillance a désigné en son sein un membre Conseiller RSE et correspondant auprès du GEC. À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance n'écarte pas la possibilité, s'il le juge utile, de s'appuyer sur l'un de ses comités spécialisés en ce qui concerne les questions de RSE.

Le Conseil de surveillance présente un rapport sur la RSE aux actionnaires dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1.2 Réalisations et objectifs du Groupe en matière de stratégie RSE

Au cours de 2018, des initiatives et des actions ont été engagées dans les domaines de l'environnement, des ressources humaines, de l'éthique de l'entreprise. Certaines d'entre elles se sont réalisées tel qu'il ressort des informations présentées ci-après.

Le Comité Exécutif du Groupe a examiné avec attention en 2018 et jusqu'à la parution du présent rapport, les priorités et engagements à mener en matière de RSE.

1.2.1 Étapes clés et phase de mise en œuvre

Après avoir pris en considération ses initiatives antérieures en matière de RSE et l'environnement dans lequel Rothschild & Co évolue, la meilleure approche retenue pour définir la stratégie RSE du Groupe s'est basée sur la conduite d'une analyse approfondie de la matérialité des questions liées à la RSE dans l'ensemble du Groupe.

Cette analyse a été réalisée avec le concours des principaux acteurs en interne, dans des domaines faisant partie intégrante de leur expertise et de leurs activités professionnelles. Plus de 50 collaborateurs parmi tous les métiers et départements des niveaux hiérarchiques élevés ont participé à cette démarche. Tous ses intervenants continueront de prendre part à la mise en œuvre d'activités dans tous ces domaines, afin de porter la réalisation de notre programme en matière de RSE vers l'avenir.

Les principaux domaines résultant de notre analyse de matérialité comme présentant des risques non financiers liés à la RSE sont les suivants : conformité et intégrité dans la conduite des opérations, ressources humaines, équilibre et intégration, investissement responsable et communautaire, et gestion de l'environnement.

Ces risques non financiers sont considérés comme constituant les principaux enjeux en matière de RSE que le Groupe doit examiner, et ils seront pris en compte dans la définition de la stratégie RSE du Groupe.

1.2.2 Perspectives

En étant parfaitement en ligne avec les priorités de l'ensemble du Groupe, le GEC a approuvé les grands principes d'une plateforme dédiée à la stratégie RSE qui intègre notre philosophie globale, nos objectifs commerciaux et nos actions prioritaires pour chacun des piliers stratégiques. Cette plateforme est chargée de réfléchir à la définition des grandes étapes à mener au cours de l'exercice social en cours, avec l'aide de groupes de pilotage spécialisés et des équipes en charge.

Nous sommes conscients du fait que l'influence que nous pouvons avoir, en tant qu'entreprise à travers le déroulement responsable de nos activités, est essentielle pour atteindre nos objectifs en matière de RSE. En outre, et afin d'optimiser encore davantage cette influence, nous lançons des initiatives fondées sur notre modèle d'affaires et notre expertise unique pour aborder les risques et opportunités inhérents à la RSE pour le Groupe.

Les efforts du Groupe et l'état d'avancement dans la mise en œuvre de cet axe stratégique seront décrits dans le rapport RSE de l'exercice 2019.

1.2.3 Modèle d'affaires et la RSE

Le tableau ci-dessous présente, parmi les éléments non financiers ceux dont nous tenons compte dans nos engagements en matière de RSE.

Éléments du modèle d'affaires		Page(s) concernée(s)
Activités principales	Activités principales	10/11
Chiffres clés	Chiffres clés	
Localisation	Présence mondiale	12/13
Revue des métiers	Conseil financier	26
	Banque privée et gestion d'actifs	32
	Capital-investissement et dette privée	40
	Prise en compte des critères environnementaux et sociétaux dans la politique d'achat	124
	Engagement communautaire	124
Tendances du marché	Perspectives	5/56
Enjeux liés au développement durable	Responsabilité sociale de l'entreprise	18/19/108
	Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la prise de décision en matière d'investissement	120

Éléments du modèle d'affaires		Page(s) concernée(s)
Création de valeur	Gouvernance d'entreprise	14
	Information sur les actionnaires	20
	Rémunération	110
	Formation professionnelle et développement	114
	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	123
Valeurs	Nos valeurs et notre culture	3
Stratégie	Perspectives	5/56
Projets d'investissement et de transformation	Réalisations et objectifs de la stratégie RSE du Groupe	108

2. Reporting en matière de RSE au 31 décembre 2018

2.1 Procédure pour l'année (complète) de reporting 2018

La rédaction et la coordination du rapport RSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a impliqué des collaborateurs de Rothschild & Co et des entités du Groupe exerçant des responsabilités importantes dans les secteurs des Ressources humaines, de l'Hygiène et de la sécurité, de l'Environnement, de la Conduite d'entreprise et de l'Investissement communautaire.

Le rapport porte sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2.2 Périmètre couvert

Les informations ayant trait à la RSE sont communiquées par Rothschild & Co avec comme objectif principal d'assurer la meilleure approche qualitative et le meilleur processus de vérification, en se reposant sur les principes suivants :

- **l'exhaustivité** : Rothschild & Co s'efforce de fournir l'information la plus complète possible, notamment en incluant des indicateurs couvrant les entités consolidées les plus significatives ;
- **la matérialité** : l'information publiée est significative et représentative de l'activité du Groupe. Les données relatives à la performance de Rothschild & Co sont présentées en tenant compte du contexte social, environnemental et économique et des enjeux auxquels le Groupe fait face.

Compte tenu de ce qui précède, le périmètre couvert par le présent rapport est le suivant :

- Ressources humaines :
 - concernant les informations relatives aux conditions de travail, le périmètre inclut toutes les entités consolidées par Rothschild & Co (à l'exclusion des *joint-ventures*) ;
 - concernant les informations relatives à la formation professionnelle, le périmètre couvre uniquement les principales implantations de Rothschild & Co (Royaume-Uni, Amérique du Nord, France et Suisse), ce qui représente environ 75% des effectifs du Groupe. Il est précisé que les données quantitatives sont limitées au Royaume-Uni (ce qui inclut l'ensemble des formations organisées à partir de Londres destinées à des collaborateurs du Royaume-Uni et des autres bureaux dans le monde) et à la France. S'agissant du nombre d'heures de formation professionnelle, le périmètre de couverture est limité à la France.

Responsabilité sociale du Groupe

- Hygiène et sécurité : le périmètre couvert inclut les bureaux de Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles (deux implantations), Lyon, Madrid, Manchester, Marseille (sept implantations), Milan, Monaco (deux implantations), Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich, ce qui représente environ 94% des effectifs du Groupe Rothschild & Co (le « Groupe »). Le nombre de bureaux fournissant des informations relatives à l'hygiène et la sécurité est passé de 15 pour l'exercice 2017 à 35 pour l'exercice 2018.
- Informations environnementales : le périmètre couvert et considéré pour mesurer l'impact environnemental est passé de 15 pour l'exercice 2017 à 35 pour l'exercice 2018. Sont désormais incluses les informations en provenance des 15 bureaux suivants : Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles (deux implantations), Lyon, Madrid, Manchester, Marseille (sept bureaux), Milan, Monaco (deux bureaux), Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich.
- Éthique au sein de l'entreprise : le périmètre couvert inclut toutes les entités consolidées par Rothschild & Co (à l'exclusion des *joint-ventures*), à l'exception de l'information relative à l'investissement communautaire pour laquelle seuls les bureaux ayant participé au programme mis en œuvre au sein du Groupe sont mentionnés dans le rapport.

Les informations ainsi fournies couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

3. Informations sociales et ressources humaines

3.1 Ressources humaines

Par location géographique ⁽¹⁾	31/12/2018	31/12/2017
France	1 206	1 180
Royaume-Uni et Îles anglo-normandes	1 014	964
Suisse	356	365
Autres pays de l'Europe continentale	438	387
Amérique du Nord	337	320
Reste du monde	282	286
Total Groupe	3 633	3 502

Par métier	31/12/2018	31/12/2017
Conseil financier	1 405	1 324
Banque privée et gestion d'actifs	1 280	1 245
Capital-investissement et dette privée	138	125
Financements spécialisés	0	24
Fonctions centrales et support	810	784
Total Groupe	3 633	3 502

Profil des employés ⁽²⁾	31/12/2018	31/12/2017
< 30 ans	22,9	22,2%
Entre 30 et 39 ans	29,4	32,2%
Entre 40 et 49 ans	25,5	26,7%
> 50 ans	22,2	18,9%
Total Groupe	100,0%	100,0%

(1) Une présentation de l'ensemble des bureaux du Groupe figure en page 12.
 (2) Âge des employés reposant sur 91% des données.

Répartition homme/femme	31/12/2018	31/12/2017
Hommes	59,5%	61,0%
Femmes	40,5%	39,0%
Total Groupe	100,0%	100,0%

Une équipe mondiale de collaborateurs talentueux provenant de divers horizons et de cultures différentes

Rothschild & Co attire, fait évoluer et retient parmi les meilleurs talents dans son secteur d'activité. Nous nous efforçons de créer une culture de l'intégration qui favorise les meilleurs standards en termes de qualité, de professionnalisme et d'éthique.

Rothschild & Co emploie plus de 3 600 personnes à travers le monde, dont 41% de femmes. Le Groupe est résolument international. Rothschild & Co recrute des collaborateurs localement dans chacun des 43 pays où il est implanté, en choisissant et en accompagnant les meilleurs profils issus de chaque implantation géographique du Groupe.

Rothschild & Co propose des programmes de formations et de stages structurés au sein de ses divisions de Conseil financier, Banque privée, Capital-investissement et dette privée et Gestion d'actifs. Ils sont destinés à la fois aux étudiants en dernière année d'études universitaires (ou de Grandes Écoles) et à ceux qui sont déjà diplômés. Cette année, 144 étudiants ont été recrutés et intégrés au programme mondial de formation, décrit ci-dessous. Un grand nombre d'entre eux avaient déjà effectué un stage au sein d'une entité du Groupe avant d'intégrer la formation à temps complet et les autres ont été recrutés par le biais de campagnes de recrutement en ligne et sur les campus universitaires et de Grandes Écoles. Des contrats d'apprentissage sont également proposés par certaines de nos divisions. Tous les stages et programmes de formation et contrats d'apprentissage du Groupe reposent sur la diversité.

Rothschild & Co recrute également des professionnels expérimentés pour l'aider à développer son activité dans certains domaines d'expertise ou pour remplacer des départs éventuels à des postes clés. Toutefois, la mobilité interne reste privilégiée pour offrir des perspectives d'évolution de carrière aux collaborateurs. Pour les recrutements externes, les candidats sont sélectionnés par le département des Ressources humaines en partenariat avec les responsables métiers et les responsables de divisions. Les Ressources humaines s'appuient également sur les compétences de prestataires spécialisés ou prennent l'initiative d'identifier elles-mêmes les candidats, en prenant en compte, une fois encore, une grande diversité des candidats.

Au cours de l'exercice 2018, le nombre de licenciements représentait 2% des effectifs du Groupe, et le nombre total de nouveaux arrivants s'élevait à 622, dont les jeunes diplômés mentionnés précédemment.

3.2 Rémunération

Les politiques, procédures et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein du Groupe sont conformes à la stratégie et aux objectifs, valeurs et intérêts à long terme recherchés par Rothschild & Co. Elles sont élaborées de manière à favoriser une gestion des risques saine et efficace. Le Comité des rémunérations et des nominations, qui est l'un des comités spécialisés du Conseil de surveillance de Rothschild & Co, est chargé de superviser les questions liées à la rémunération, conformément aux principes définis dans la politique de rémunération du Groupe.

La performance des collaborateurs du Groupe se traduit dans la rémunération qui leur est octroyée, celle-ci comprenant une partie fixe et une partie variable. Rothschild & Co s'assure que la partie fixe et la partie variable des rémunérations soient équilibrées.

La partie fixe prend en compte le niveau de responsabilité du collaborateur, son expérience et ses compétences ainsi que le niveau de rémunération du marché pour un poste comparable. La rémunération variable annuelle est octroyée de manière discrétionnaire, en prenant en compte les résultats consolidés de Rothschild & Co, la performance de la division dans laquelle le collaborateur évolue et la compétitivité du marché ; elle est donc différenciée sur la base de critères de performance individuelle financiers et non financiers.

Dans certains cas, notamment pour les personnes dont la rémunération est encadrée par des dispositions réglementaires, le versement de la partie variable de la rémunération est différé et échelonné sur trois ans. La rémunération variable des personnes concernées est alors attribuée en partie en actions de la Société ou équivalents et non en numéraire, pour assurer la conformité aux dispositions réglementaires applicables.

Des informations détaillées sont présentées en note 29 « Charges générales d'exploitation » des comptes consolidés en page 187.

3.3 Organisation du travail

Les horaires varient d'un pays à l'autre en fonction de la législation nationale et sont gérés et supervisés par les équipes managériales et les équipes de Ressources humaines locales.

L'absentéisme est contrôlé et géré de manière active au niveau local. Un système informatique a été mis en place par les Ressources humaines au niveau du Groupe afin de s'assurer de la cohérence globale de nombreuses procédures RH.

La fonctionnalité gérant l'absentéisme est mise en place bureau par bureau. Elle a été déployée avec succès dans les bureaux à Guernesey, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. Le développement dans d'autres pays sera examiné en temps voulu.

En France, tous les types d'absences sont déjà enregistrés dans le système, à savoir entre autres, les congés de maternité et de paternité, les congés supplémentaires, les congés d'allaitement, les absences pour accident de travail et les congés de maladie.

3.4 Relations de travail

La communication et le dialogue avec les collaborateurs font partie intégrante des valeurs de Rothschild & Co. Deux valeurs – le travail en équipe et le souci du long terme – manifestent plus précisément notre engagement à leur égard. La priorité de Rothschild & Co est d'attirer, de faire évoluer et de récompenser ses collaborateurs. Il est donc essentiel d'entretenir un dialogue régulier et approfondi. C'est ce que Rothschild & Co fait de façon formelle par le biais de son système d'évaluation des performances qui prévoit un entretien de fin d'année avec chaque employé. Les *managers* sont encouragés à rencontrer régulièrement leurs collaborateurs directs pour entretenir un dialogue sur les progrès réalisés et favoriser un dialogue dans les deux sens. De manière plus générale, la communication au sein du Groupe et des divisions est régulièrement encouragée par le biais de bulletins d'information envoyés par courrier électronique et de son site intranet R&CConnect. Les différentes divisions organisent également leurs propres événements et forums de discussion internes.

Par ailleurs, en France, le dialogue social est organisé à travers les délégués syndicaux et le comité social et économique au niveau de Rothschild & Co, et pour les autres entités, à travers les délégués syndicaux, le comité social et économique, la commission santé, sécurité et conditions de travail et les représentants de proximité. Ainsi, un dialogue social a lieu au moins une fois par mois avec un membre de l'équipe managériale et intègre des procédures d'information, de consultation et de négociation avec les employés.

Parmi les principales implantations de Rothschild & Co, seule la France a conclu des accords collectifs, et ce conformément aux dispositions légales applicables. Au cours de l'exercice 2018, 38 accords collectifs ont été signés. Certains de ces accords sont des plans d'actions promouvant la

parité, notamment en matière de recrutement, de formation, de conditions de travail, de rémunération effective et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. D'autres accords concernent les plans d'épargne salariale pour les employés du Groupe (PEE/PEG/PERCO), la participation aux bénéfices, la protection sociale et le temps de travail.

De plus, en France, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) couvre les problématiques liées à la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des collaborateurs. Rothschild & Co évalue et anticipe les risques, met à disposition les informations nécessaires et met en place des formations sur ces sujets. De plus, Rothschild & Co contrôle au moins une fois par an ses systèmes et procédures dans ce domaine à travers le « Document d'évaluation des risques » et le « Plan de prévention des risques ». Ces deux documents sont régulièrement revus en étroite collaboration avec les représentants des salariés.

En Allemagne, des mesures spécifiques sont également mises en place avec le même objectif (par exemple, à travers l'élaboration du rapport « *Gefährdungsbeurteilung* » qui est semblable au Document d'évaluation des risques en France).

3.5 Santé et sécurité

3.5.1 Informations relatives à la santé et à la sécurité

3.5.1.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SEIN DU GROUPE

Rothschild & Co continue de renforcer et d'améliorer sa conformité aux exigences en matière de santé et de sécurité grâce à la poursuite du programme d'amélioration continue mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017. Ce programme intègre les normes de conformité minimale dans tous les bureaux du Groupe.

La gouvernance globale des questions de santé et de sécurité est assurée par le Comité Groupe Environnement, Santé et Sécurité. Ce comité, qui rend compte au Comité Exécutif du Groupe, est composé de hauts représentants chargés de la défense de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité au sein de Rothschild & Co, et chargé :

- d'évaluer et de donner des orientations concernant la stratégie de Rothschild & Co en matière de santé et de sécurité ;
- de promouvoir l'adoption de la politique santé et sécurité de Rothschild & Co dans toutes les entités du Groupe ;
- d'évaluer et de valider les parties sur la santé et la sécurité du Rapport Annuel de Rothschild & Co, qui inclut le rapport annuel sur la Responsabilité d'Entreprise, ainsi que d'autres rapports de la Société et de son site Internet.

Le *manager* chargé des questions de santé et de sécurité au niveau du Groupe coordonne les activités qui s'y rapportent entre les salariés et les dirigeants de chaque bureau responsable de ces questions sur leur site.

La mise en œuvre de ces activités dans chaque bureau incombe aux Défenseurs de la Santé et de la Sécurité du site, étant entendu que tous les salariés de Rothschild & Co sans exception assument également une part de responsabilité quant aux questions de santé et de sécurité.

3.5.1.2 POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

La politique santé et sécurité du Groupe, accessible sur le site intranet de Rothschild & Co, expose l'orientation et l'approche du Groupe en matière de gestion responsable des problématiques de santé et de sécurité.

Cette politique permet d'assurer une vision cohérente pour le maintien de la santé, de la sécurité et du bien-être de toutes les personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités au sein des bureaux. Tous les bureaux dans le périmètre du *reporting* s'engagent à respecter les normes de conformité définies dans les procédures en matière de santé et de sécurité (*Health & Safety Requirements*) décrites dans la politique santé et sécurité du Groupe.

3.5.1.3 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Des directives opérationnelles préparées par le responsable hiérarchique en charge des questions de santé et de sécurité sont données à chaque bureau afin de s'assurer que les procédures soient adaptées aux besoins de chaque site en fonction de sa taille et de son activité.

Conformément aux procédures en matière de santé et de sécurité, les questions de santé et de sécurité au travail sont réparties en plusieurs secteurs :

- l'évaluation des risques – incluant la sécurité générale des bureaux ;
- la gestion des incendies – incluant l'évaluation des risques d'incendies et les procédures d'évacuation en cas d'incendie ;
- la gestion des sous-traitants et les procédures d'autorisation ;
- le *reporting* des accidents et les dispositifs de premier secours ;
- les outils de formation et d'information ;
- les services pour la santé et le bien-être ; et
- l'inspection et l'audit des procédures en matière de santé et sécurité au travail.

3.5.1.4 ÉVALUATION DES RISQUES

En 2018, le *manager* en charge des questions de santé et de sécurité a piloté la procédure d'évaluation des risques du Groupe menée dans 15 des 35 bureaux compris dans le périmètre du *reporting* et il poursuivra ce travail auprès des 20 bureaux restants.

Les bureaux de Zurich et de New York ont suivi le programme de lutte contre les incendies et mené la procédure d'évaluation des risques d'incendie à son terme.

3.5.1.5 CONVENTIONS COLLECTIVES

En France, les conventions collectives mises en place portent également sur des problématiques de santé et de sécurité. Il n'existe pas d'autres conventions collectives qui concernent les problématiques de santé et de sécurité au sein du Groupe.

3.5.1.6 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SIGNALÉS

Afin d'élargir le périmètre (soit, le nombre de bureaux fournissant des informations) du *reporting*, de le rendre plus rapide, transparent et précis et d'en faciliter l'audit, le Groupe a investi dans un logiciel de *reporting* environnemental. Ce logiciel permet de suivre et de gérer les données relatives aux accidents liés à la santé et à la sécurité.

En 2018, Rothschild & Co a publié des données relatives aux accidents provenant de 35 bureaux : Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles (deux bureaux), Lyon, Madrid, Manchester, Marseille (sept bureaux), Milan, Monaco (deux bureaux), Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich, représentant environ 94% des effectifs du Groupe.

Les accidents du travail signalés au titre de l'exercice 2018 sont indiqués ci-dessous. L'ensemble des données relatives aux accidents signalés et à ceux ayant été évités de justesse portent la mention « non préoccupant ».

- **Accident** – lorsqu'une personne (qu'il s'agisse ou non d'un salarié de Rothschild & Co) présente un dommage corporel résultant d'un accident sur le lieu de travail
- **Accident évité de justesse** – événement n'ayant pas entraîné de préjudice ni de dommage corporel mais qui pouvait potentiellement entraîner un dommage corporel ou un trouble de santé, comme par exemple le fait de trébucher sur une dalle de moquette décollée, de glisser sur un sol humide, etc.

Les procédures de déclaration des accidents sont régies par la législation applicable à chaque lieu et ne sont pas transposables d'un bureau à un autre.

3.5.1.6.1 Données relatives aux accidents

Bureau	Accidents				
	Type d'accident	Type de dommage corporel	Date de l'accident	Nombre de jours de travail perdus	Obligation de déclaration administrative ?
Sydney	Heurt d'un objet	Contusion	26/04/2018	0	Non
	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Lacération ou coupure	01/03/2018	0	Non
	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Entorse ou foulure	18/04/2018	0	Non
	Coupure ou heurt par un objet tranchant	Lacération ou coupure	26/04/2018	0	Non
	Coupure ou heurt par un objet tranchant	Lacération ou coupure	21/05/2018	0	Non
Londres (New Court)	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Entorse ou foulure	02/07/2018	0	Non
	Autre (veuillez préciser ci-dessous)	Brûlure ou échaudure	06/07/2018	0	Non
	Heurt par la chute d'un objet ou par un objet en mouvement	Écrasement (sans gravité)	30/07/2018	0	Non
	Coupure ou heurt par un objet tranchant	Lacération ou coupure	12/08/2018	0	Non
	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Fracture	17/12/2018	2	Non
New York (Avenue of the Americas)	Autre – Maladie	Autre – Maladie	10/12/2018	2	Non
	Autre – Maladie	Autre – Maladie	17/12/2018	5	Non
	Autre – Maladie	Autre – Maladie	23/02/2018	0	Non
Marseille (20 rue Grignan)	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Entorse ou foulure	10/09/2018	112	Oui
Marseille (43/45 rue Grignan – 42 rue Montgrand)	Glissade, trébuchement ou chute (de plain-pied)	Entorse ou foulure	11/10/2018	0	Oui
Paris (Messine – 23bis) et Paris (Messine – 29)	Autre	Autre	18/01/2018	148	Oui
	Autre	Autre	14/05/2018	0	Oui
	Autre	Autre	24/05/2018	0	Oui
	Autre	Autre	12/09/2018	110	Oui
	Autre	Fracture	25/09/2018	2	Oui

3.5.1.6.2 Données relatives aux accidents évités de justesse

Bureau	Accidents évités de justesse	
	Catégorie d'accident évité de justesse	Date de l'accident évité de justesse
Sydney	Heurt par la chute d'un objet ou par un objet en mouvement	30/07/2018
	Faillie de sécurité	29/11/2018
Londres – New Court	Dégâts matériels	09/05/2018
	Dégâts matériels	18/09/2018
Los Angeles (RINC)	Défaut d'entretien	05/01/2018
New York (Avenue of the Americas)	Défaut d'entretien	02/07/2018

3.6 Formation et développement

Le Groupe propose des programmes de formation et de perfectionnement permettant aux collaborateurs de développer leurs compétences professionnelles. Il existe ainsi des programmes de formation locaux et internationaux, en présentiel ou à distance.

Une équipe est dédiée à la formation et au développement afin de mettre en œuvre des outils couvrant tous les aspects du développement de ses collaborateurs par le biais de services de formation, de parrainage, de *coaching* et de développement d'équipe.

Quelques exemples des principaux programmes du Groupe :

- Le *Global Advisory Development Programme* : il s'agit d'un programme de formation technique très complet comprenant des cours obligatoires, recommandés et optionnels pour des collaborateurs de tous les niveaux au sein de la division de Conseil financier. Organisés en différents niveaux, les cours sont conçus pour développer les compétences des collaborateurs au fur et à mesure de leur progression au sein de l'entreprise. En complément des séances dispensées en présence d'un formateur, des sessions en ligne sont également proposées pour les bureaux situés à l'étranger.
- Des programmes de transition (Transition Programmes) ont été organisés à l'intention des Associés nouvellement promus et des Assistant Directors/Vice-Presidents. Les programmes comprenaient une formation technique, en développement personnel ainsi que des événements de *team building*. Les programmes de transition constituent désormais un événement annuel, pour tous les Associés et les Assistant Directors/Vice-Presidents, et bi-annuel pour les Directors.

Chaque activité de Banque privée possède son propre cadre de développement de carrière et de parcours, qui permet d'éclairer les employés sur les différentes formations mises à leur disposition et à celle de leurs fonctions spécifiques.

Cette année, nous avons complété l'offre destinée au développement des cadres par les nouveaux programmes concernant la gestion de la santé mentale au travail dans le cadre de la loi (*Managing within the Law*), qui viennent s'ajouter à nos programmes de gestion de la performance (*Performance Management*). En outre, le programme de perfectionnement structuré pour les collaborateurs juniors et *middle (Analysts and Associates)* a maintenant été évalué et renouvelé afin d'inclure des programmes de formation pour acquérir des compétences à la fois techniques et relationnelles, parmi lesquels l'art de déléguer et la gestion du temps (*Delegating and Time Management*), gestion des conflits et réseautage (*Dealing with Conflict and Networking*). Ces programmes sont actuellement disponibles à Londres, Zurich, Genève et Milan, et des versions en ligne sont disponibles pour ailleurs dans le monde.

Un programme mondial de formation à l'attention des jeunes diplômés rejoignant nos trois entités distinctes, le *Global Graduate Training Programme*, est organisé chaque année. Ce programme débute avec une semaine de présentation de l'entreprise et de ses divisions (*Corporation Induction*) comprenant une présentation des métiers, des sessions de développement personnel encadrées par des formateurs extérieurs et se conclut par un programme de formation à plein temps pendant deux jours. Les jeunes diplômés rejoignant les divisions de Conseil financier, de Banque privée et gestion d'actifs suivent ensuite quatre semaines de formation technique intensive. Le programme principal est organisé au Royaume-Uni mais des sessions de formation supplémentaires sont également réalisées dans les différents bureaux du Groupe selon les besoins.

La formation à la conformité est dispensée sous forme de modules de formation en ligne (*e-learning*) ainsi que d'ateliers classiques de formation. Elle est adaptée en fonction du rôle des collaborateurs au sein du Groupe et des exigences réglementaires locales.

Un nouveau processus de revue des performances de fin d'année (*End of Year Review process*) a été mis en place et des modules de formation en présentiel et en ligne sont proposés à l'ensemble des salariés dans le monde pour apprendre à utiliser ce nouvel outil. Rothschild & Co offre chaque année à ses *managers* des formations au processus de revue des performances de fin d'année, afin qu'ils améliorent leurs compétences en matière de gestion de la performance et de *feedback*, en mettant l'accent sur l'établissement d'objectifs. Plusieurs ateliers se sont tenus au niveau mondial et de nombreuses séances de *coaching* individuels ont été organisées au profit des *managers*.

Plusieurs programmes de formation sur mesure ont été organisés au sein de la division de Conseil financier (*Global Advisory*). L'équipe Établissements financiers a suivi la formation Valorisation Banque et Assurance (*Banking and Insurance Valuation*). Les *Managing Directors* du Conseil financier au Royaume-Uni ont poursuivi la formation média et communication (*communication skills and media*). Le programme de perfectionnement en gestion, « Accélérer la performance – Tirer le meilleur parti de soi et des autres » (*Driving Performance – Getting the Best out of Yourself and Others*) continue d'être déployé à destination des responsables d'équipes et salariés de la division de Conseil financier. Des modules supplémentaires sur la santé mentale et le bien-être au travail, et le *management dans le cadre de la loi*, sont en outre proposés aux *managers*. Dans la division Conseil financier d'Amérique du Nord, le programme de développement des *Directors (Directors Development Programme)* est notamment destiné à les aider dans leurs nouvelles fonctions et à les développer plus avant.

Les initiatives Wellbeing@Rothschild&Co (anciennement Balance@Rothschild) sont toujours ouvertes à l'ensemble du personnel au Royaume-Uni. Dans ce cadre, Rothschild & Co a introduit cette année des programmes d'autogestion. Les programmes intitulés « Pour une attitude positive » (*Optimise your Mindset*), « Rencontre ton esprit » (*Meet your Mind*), « Avoir un impact et une influence » (*Influence and impact*) et « Pleine conscience » (*Mindfulness*) ont également été proposés à l'ensemble des métiers et aux fonctions support. D'autres sessions leurs ont également été proposées à l'heure du déjeuner sur des sujets tels que le sommeil, l'alimentation, les finances personnelles et les enfants.

Dans le cadre de l'initiative pour l'Équilibre et l'intégration (*Balance & Inclusion*), un programme a été spécialement développé pour les collaboratrices seniors (*Managing Directors et Directors*). Celui-ci s'intitule « Briller » (*Shine*) et il est conçu pour aider les femmes à renforcer leur confiance en elles et leur assurance ainsi qu'à réfléchir à leur carrière et à anticiper leur évolution.

En outre, en France, la formation managériale a été complétée et améliorée pour les collaborateurs dont les responsabilités ont évolué du fait de la fusion entre les groupes Rothschild & Co et Martin Maurel, afin de les accompagner face à ces changements. L'accent a été mis lors de cette formation sur les compétences requises dans leur nouveaux rôles de *manager*.

Rothschild & Co ne comptabilise pas, pour des raisons tenant aux capacités de ses systèmes, les heures de formation pour les bureaux hors de France ; néanmoins, 199 formations auxquels 3 044 collaborateurs des bureaux du Royaume-Uni et d'autres sites ont participé, ont eu lieu au Royaume-Uni. En France, le budget de formation dépasse largement les obligations légales et 520 formations auxquelles 785 collaborateurs ont participé ont été dispensées, ce qui représente 15 894 heures de formation. Ce *reporting* représente 33% des effectifs du Groupe.

À ces programmes internationaux de formation viennent s'ajouter des politiques et programmes de formation propres à chaque bureau.

3.7 Égalité des chances

Rothschild & Co recrute les collaborateurs les plus talentueux provenant de divers horizons, de cultures différentes et possédant des expériences variées. Le Groupe s'engage à préserver l'égalité des chances au niveau de son processus de recrutement. De plus, Rothschild & Co a pour objectif de veiller à garantir que, dans chacun de ses bureaux, soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche en raison de l'appartenance ethnique, de la religion ou de la croyance, du genre, de l'origine, du handicap, de l'âge, de la nationalité, du statut marital, d'une grossesse ou d'une maternité, de l'orientation sexuelle ou du changement de sexe. Rothschild & Co s'efforce donc d'offrir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination, autant de comportements que le Groupe considère inacceptables.

Cette politique s'applique à tous les domaines de l'emploi, y compris les recrutements, conditions de travail, formations, évolutions de carrière, remplacements, promotions, mutations, licenciements, réembauches, avantages sociaux, rémunérations, prestations de retraite et résiliations de contrats de travail.

En tant que défenseur du principe de l'égalité des chances, le Groupe s'efforce de recruter en fonction de l'expérience et des compétences des candidats afin que le meilleur d'entre eux pour chacun des postes à pourvoir soit sélectionné. Seules les qualifications et les compétences requises pour un poste donné servent de critères de sélection pour le recrutement et la promotion.

Le respect de la diversité et l'instauration d'une culture favorisant cette diversité sont au cœur de notre réussite. Par conséquent, nous soutenons plusieurs initiatives de développement personnel, y compris le mentorat et l'adhésion à des organisations de *networking* et des forums d'échange afin de mettre nos collaborateurs en relation et de promouvoir la diversité au sein de l'entreprise.

À ce titre, Rothschild & Co a adhéré à la Charte de la Diversité depuis 2005. Nous cherchons, en effet, à utiliser des critères objectifs dans le cadre de nos processus de recrutement, d'évaluation et de rémunération, et nous informons et formons nos *managers* sur ce sujet important.

M. David de Rothschild est l'un des 259 membres du « 30% Club » qui souhaite augmenter le taux de représentation des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés du FTSE 350 au Royaume-Uni et de le faire passer du niveau moyen actuel d'environ 27% (25% en 2017) à celui de 30% d'ici 2020.

Cette initiative a été lancée pour soutenir et encourager le développement de carrière des femmes et obtenir l'appui de présidents et de sociétés afin de reconnaître et de promouvoir les femmes de talent au niveau des conseils d'administration.

À la suite du premier forum sur le leadership au féminin (*Women's Leadership Forum*) de novembre 2017, un Comité Mondial pour l'Équilibre et l'Intégration (*Global Balance & Inclusion Committee*), présidé par M. Alexandre de Rothschild et composé de hauts dirigeants représentatifs de l'ensemble des métiers, a été créé. Des comités régionaux ont été constitués pour le Royaume-Uni, la France et l'Amérique du Nord, dans une optique d'expansion. Le Comité a été à l'origine de plusieurs initiatives, telles que les « *week-ends préservés* » pour les banquiers débutants de la division de Conseil financier dans plusieurs pays, une formation à la réflexion critique (*Critical Thinking*) (pour une sensibilisation aux préjugés inconscients) – dans le cadre du programme de transition (*Transition Programme*) – destinée aux *Associates*, *Assistant Directors* et *Directors* ayant été promus récemment, et la mise en avant des collaboratrices seniors lors de certaines réunions de *benchmarking* des performances et des discussions relatives aux promotions au rang de *Managing Directors*.

Au Royaume-Uni, le Comité pour l'Équilibre et l'intégration récemment créé poursuit ses activités avec un certain nombre de cadres représentant chacune des activités du Groupe. Ce Comité soutient le *Rothschild Women's Network* (RWN) et le *Lesbian Gay Bisexual and Transgender*

Network. Tous deux ont organisé une série d'événements et de rencontres afin de contribuer à la réalisation de l'objectif principal de ces réseaux, à savoir offrir un environnement inclusif. Le réseau LGBT demeure un membre du *Stonewall's Diversity Champions Programme*, un forum britannique préconisant les meilleures pratiques concernant l'orientation sexuelle sur le lieu de travail.

L'accent mis sur l'aide apportée à tous les collaborateurs du Groupe pour leur permettre de gérer leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle se poursuit à travers une série d'ateliers et de séminaires sur la santé et le bien-être, comme mentionné à la section 3.6.

En France, des mesures visant à promouvoir la parité dans trois domaines clés ont été mises en place : le recrutement, la rémunération et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Des plans d'actions sont présentés et examinés chaque année avec les représentants du personnel.

3.8 Mesures en place pour promouvoir le recrutement et l'intégration des personnes handicapées

Rothschild & Co garantit qu'au sein de chacun de ses bureaux, aucun critère discriminatoire n'influencera les décisions en matière de recrutement, de développement de carrière et de rémunération. Lorsqu'un de nos collaborateurs a un handicap, nous travaillons en étroite collaboration avec lui et nos conseillers dans le domaine de la santé au travail afin de fournir les ajustements et le soutien nécessaires pour garantir sa réussite et son bien-être sur le lieu de travail. Au Royaume-Uni, le Groupe coopère également avec des organismes et des organisations caritatives comme *Blind in Business* pour apporter une meilleure attention et un meilleur soutien à nos collaborateurs concernés.

En France, la contribution du Groupe à l'emploi des personnes handicapées est menée par le versement d'une contribution en faveur de l'emploi des personnes souffrant d'un handicap, par des actions de recrutement, par des aménagements de poste ainsi que par le financement de projets éducatifs dédiés aux personnes handicapées.

3.9 Promotion et respect de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail

Les politiques mises en place par Rothschild & Co observent les principales dispositions de la Convention de l'OIT, par exemple en ce qui concerne l'élimination de toute forme de travail forcé, l'abolition du travail des enfants ainsi que l'absence de discrimination en matière d'embauche et d'attribution de postes, dont des illustrations sont présentées dans la section « *Égalité des chances* ». Ces politiques respectent également la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

3.10 Informations complémentaires

Fin 2017, Rothschild & Co a adopté le système *Workday* pour les procédures afférentes aux ressources humaines. Le *reporting* concernant les effectifs et les changements de postes au titre de l'exercice 2018 est désormais réalisé à l'aide de ce système. *Workday* a été adopté à l'échelle du Groupe dans son ensemble et constitue une norme unique au niveau mondial. Cela permet de partager un même vocabulaire, les mêmes catégories et profils de postes, et de conserver une vue d'ensemble ordonnée de notre organisation.

Workday est utilisé au niveau local par toutes les équipes de RH, de manière coordonnée et en temps réel.

Pour Rothschild & Co, les effectifs du Groupe ne comprennent pas les postes occupés par des stagiaires et étudiants, ni les postes de conseillers et d'employés non salariés non-cadres.

La formation est regroupée à Paris pour tous les bureaux de France. Au-delà de deux années, les heures sont calculées en proportion de la formation effectuée au cours de l'année.

4. Informations environnementales

4.1 Politique générale en matière d'environnement

4.1.1 Politique environnementale et mesures prises en vue de l'évaluation des performances ou de l'obtention d'une certification environnementale

Rothschild & Co reconnaît sa responsabilité en matière environnementale et mesure l'importance de son engagement en faveur des questions en lien avec l'environnement. Nous reconnaissons que les questions environnementales présentent à la fois des défis mais aussi des opportunités supplémentaires pour nos activités, selon qu'il s'agisse de leur nature, de leur gravité et de leur fréquence.

Ayant conscience des effets du changement climatique et de son impact potentiel sur les sociétés et les écosystèmes, la sécurité des ressources et la stabilité des marchés économiques, Rothschild & Co entend étudier les problématiques et opportunités liées au changement climatique qui ont une influence sur ses activités.

La Politique et la Déclaration du Groupe relatives à l'environnement s'appuient et sont alignées sur les six objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies et qui sont considérés comme étant les plus pertinents⁽¹⁾. La Politique et la Déclaration du Groupe définissent la conduite et l'approche à adopter permettant une amélioration continue quant à la gestion des questions environnementales. De plus, le programme permanent d'actions et d'amélioration du Groupe en matière de gestion de (*Environmental Management Action Plan* ou « EMAP ») a pour objet de contrôler et réduire l'impact négatif des activités du Groupe sur l'environnement. La flexibilité de ce programme permet au Groupe d'évoluer selon les besoins des opérations.

Les paramètres spécifiques mesurés par Rothschild & Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont trait à la production de déchets, la consommation d'eau, de matières premières, d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

En raison de l'élargissement de notre périmètre de *reporting* qui intègre cette année 20 bureaux supplémentaires, les données de tous les indicateurs environnementaux sont en augmentation cette année. Rothschild & Co a normalisé son impact environnemental total en fonction de l'effectif en équivalents temps plein (ETP), afin de mieux appréhender son impact par employé.

Informations essentielles

Matières premières :

La quantité de papier recyclé et issu de sources durables utilisé par le Groupe a augmenté de 20%.

Électricité :

La consommation d'électricité 100% renouvelable a représenté 54% de la consommation totale d'électricité du Groupe (contre 38% l'exercice précédent).

Émissions de gaz à effet de serre :

- Les émissions de Scope 1 ont diminué de 11% par ETP
- Les émissions de Scope 2 (données des sites) ont diminué de 18% par ETP
- Les émissions de Scope 2 (données du marché) ont diminué de 7% par ETP
- Les émissions de Scope 3 ont augmenté de 3% par ETP du fait de l'amélioration des méthodes de collecte de données au sein de nombreux sites.

4.1.2 Sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'environnement

Le Groupe continue à sensibiliser ses collaborateurs aux problèmes environnementaux, principalement par le biais de son site Intranet, de bulletins d'information envoyés par courrier électronique, du réseau *Environment Advocates*, de panneaux d'information et de réunions physiques. En outre, le Groupe a participé à des programmes, activités et initiatives au niveau mondial visant à sensibiliser davantage ses collaborateurs aux problématiques environnementales auxquelles le Groupe est confronté.

4.1.3 Montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux

En 2015 et 2016, Rothschild & Co a conduit une évaluation de conformité pour mieux appréhender les exigences légales en matière environnementale de chaque pays où le Groupe est présent. Cette évaluation a conduit au développement d'une norme de conformité environnementale à l'échelle du Groupe applicable à tous les bureaux à travers le monde, laquelle est régulièrement réévaluée et utilisée dans une optique d'amélioration permanente.

Des provisions, pour assurer le respect des obligations applicables aux états membres de l'Union Européenne en matière de performance énergétique, ont été identifiées. Des provisions ont été identifiées au Royaume-Uni en matière de risque environnemental opérationnel, relatives au programme de performance énergétique CRC existant (anciennement dénommé « Engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone » ou *Carbon Reduction Commitment*) et au nouveau programme de *reporting* simplifié en matière d'énergie et de carbone (*Streamlined Energy and Carbon Reporting - SERC*).

Parce que ses activités sont déployées dans des bureaux, Rothschild & Co considère que les émissions dans l'air, l'eau, le sol et même la pollution sonore qu'elles génèrent ne constituent pas un risque environnemental significatif.

(1) Le Groupe reconnaît l'importance des 17 ODD. Toutefois, il a plus spécifiquement aligné ses initiatives en matière de gestion environnementale sur ceux de ces objectifs apparaissant les plus pertinents au regard de ses activités quotidiennes. Il s'agit en particulier des ODD suivants : ODD 6, Eau propre et assainissement ; ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable ; ODD 8, Travail décent et croissance économique ; ODD 12, Consommation et production responsables ; ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15, Vie terrestre.

4.2 Économie circulaire et gestion responsable des ressources

Rothschild & Co est conscient que le maintien d'une approche traditionnelle en matière d'utilisation des ressources exerce une pression indue sur les ressources mondiales, qu'elle est inefficace et économiquement peu viable dans un environnement économique de plus en plus exigeant. En conséquence, le Groupe gère l'utilisation de ses ressources de manière responsable et dans la mesure de ce qui est pratique.

La **gestion efficace des déchets** fait partie des actions d'amélioration associées à l'EMAP. Le Groupe a élargi et amélioré ses activités liées à la gestion des déchets⁽⁴⁾ et à l'économie circulaire à travers plusieurs initiatives. Il a notamment œuvré pour un meilleur accès à des stations de recyclage centralisées et une réduction significative de son recours à des articles à usage unique.

Si le Groupe n'est pas un grand consommateur d'eau, il mesure la responsabilité qui est la sienne dans chaque pays où il est présent.

En ce qui concerne les **matières premières**, le Groupe utilise essentiellement du papier. Avec l'élargissement du périmètre de reporting au fil des années, une diversification des types de papiers utilisés a été constatée. En 2018, l'utilisation de papier 100% recyclé ou provenant de ressources durables a augmenté de 20%.

Au fil des années, le Groupe a détecté des opportunités en termes de performance énergétique pour les activités de bureau. La **consommation d'énergie** totale du Groupe est de 21 560,2 MWh, dont environ 75% (16 125,2 MWh) d'électricité. Le Groupe se fournit en électricité auprès de sources renouvelables certifiées à hauteur d'environ 54% (8 729 MWh).

Consommation de ressources⁽¹⁾

Élimination de déchets (tonnes)	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Élimination totale de déchets	621,6	527,2
Tonnes/ ETP	0,18	0,18
Déchets alimentaires en tonnes (inclus dans l'élimination totale de déchets)	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Déchets alimentaires	68,9	42,1
Tonnes/ETP	0,02	0,01
Consommation d'eau (m³)	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Consommation d'eau⁽²⁾	56 995,0	43 657,4
m ³ /ETP	16,75	15,17
Consommation de matériaux (tonnes)	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Matériaux recyclés	50,88	41,19
Matériaux non recyclés	201,64	169,52
Consommation totale de matières premières	252,53	210,70
Tonnes/ETP	0,07	0,07
Consommation totale d'énergie (MWh)	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Consommation totale d'énergie	21 560,2	18 082,1
MWh/ETP ⁽³⁾	6,34	6,28

- (1) Pour de plus amples informations sur les données relatives à l'élimination des déchets, se référer aux informations complémentaires fournies ci-après.
- (2) Afin d'améliorer les estimations de consommation, une « intensité moyenne de groupe » a été utilisée pour la première fois cette année. Elle repose sur une hypothèse de consommation de 14,36 m³ par ETP par an et a été utilisée par neuf bureaux.
- (3) Des indices de référence sectoriels ont été utilisés pour la première fois en 2018 afin d'aider les bureaux à estimer leur consommation annuelle de gaz naturel ; par conséquent, l'information relative à la consommation de gaz naturel des années précédentes est incomplète. Cinq bureaux ont utilisé ces indices de référence pour estimer leur consommation de gaz naturel au titre de l'exercice 2018.

4.3 Changement climatique

4.3.1 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Au cours de l'exercice 2016/2017, Rothschild & Co a défini sa position au sujet des conséquences du changement climatique (se référer aux informations données en page 116). Au cours du même exercice, une politique environnementale a été établie. Cette politique a pour but de l'aider à s'adapter aux problématiques liées au changement climatique.

(4) Certains bureaux nouvellement intégrés au périmètre de reporting n'ont pas pu communiquer de données concernant leur gestion des déchets. La quantité moyenne de déchets par ETP a été calculée à partir de la quantité totale de déchets déclarée par un autre bureau du même pays, ramenée à l'effectif ETP, entraînant une augmentation de la quantité de déchets mis en décharge.

Responsabilité sociale du Groupe

4.3.2 Émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité du Groupe et, en particulier, à l'utilisation des biens et services fournis par ce dernier

Les obligations d'information du Groupe en matière d'émissions de **Gaz à Effet de Serre** concernent ses activités opérationnelles et incluent les émissions de Scopes 1 et 2, mais aussi les émissions de Scope 3 relatives aux voyages d'affaires, à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, à l'élimination des matériaux et des déchets, et aux pertes liées au transport et à la distribution d'électricité. Le Groupe a choisi d'établir un « double rapport » concernant les émissions de GES de Scope 2, faisant à la fois appel aux méthodes d'information basées sur les données des sites et à celles basées sur les données du marché.

Par ETP, les émissions de GES de Scope 1 ont diminué de 11%, notamment grâce à l'introduction du Biogaz au bureau de Londres (*New Court*) au cours du dernier trimestre 2018.

Les émissions de GES de Scope 2 selon les données des sites ont également baissé, grâce à de nombreuses révisions à la baisse, opérée par l'Agence Internationale de l'Énergie en 2018, des facteurs d'émission des pays. Les émissions de GES de Scope 2 ont diminué de 7% par ETP, selon les données du marché.

En raison de l'amélioration des méthodes de recueil des données, et de l'activité de plusieurs bureaux ayant communiqué leurs chiffres pour la première fois cette année, on constate une augmentation de 22% des émissions liées aux transports aériens. Dans l'ensemble, les émissions de Scope 3 ont augmenté de 3% par ETP.

DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE⁽¹⁾

Émissions de GES en tCO ₂ e ⁽²⁾		01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
Émissions directes (Scope 1)	Gaz naturel et Biogaz	629,1	569,4
	Gasoil	47,0	58,0
	Véhicules détenus	198,3	196,3
TOTAL SCOPE 1		874,4	823,7
Émissions indirectes (Scope 2)	Consommation d'électricité (données des sites)	3 314,5	3 433,8
	Consommation d'électricité (données du marché)	2 075,2	1 901,6
	Consommation de chauffage	106,8	96,8
TOTAL SCOPE 2 (données des sites)		3 421,3	3 530,6
TOTAL SCOPE 2 (données du marché)		2 182,0	1 998,3
Émissions indirectes liées aux voyages (Scope 3)	Déplacement professionnels – Avions	19 224,2	15 865,0
	Déplacement professionnels – Trains	221,3	108,9
	Déplacement professionnels – Taxis	334,0	174,4
Total Émissions – Déplacements		19 779,5	16 148,3
Autres émissions (Scope 3)	Eau	60,0	45,9
	Matières premières	240,7	197,5
	Déchets	25,7	14,4
	Véhicules loués par la Société	273,8	164,2
	Pertes liées au transport et à la distribution d'électricité	290,8	352,0
Total émissions		891,0	774,0
TOTAL SCOPE 3		20 670,5	16 922,3
TOTAL SCOPES 1, 2 et 3 (données des sites)		24 966,2	21 276,6
TOTAL SCOPES 1, 2 et 3 (données du marché)		23 726,9	19 744,4

(1) Le tableau des données relatives aux émissions de GES ne tient pas compte des émissions liées à l'activité d'investissement des divisions gestion de patrimoine, gestion d'actifs, et capital-investissement et dette privée.

(2) Les émissions de GES de Rothschild & Co sont calculées en équivalent tonnes de dioxyde de carbone (« tCO₂e »), une unité de mesure universelle qui exprime l'impact de chacun des GES, au sens du Protocole de Kyoto, en matière de CO₂ pouvant induire un réchauffement de même ampleur. Le Groupe calcule le tCO₂e en multipliant les données relatives à ses activités (incinération des déchets, mise en décharge, kilomètres parcourus en avion, etc.) par les facteurs de conversion approuvés par le ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles (BEIS) ou d'autres facteurs de sources d'émissions.

DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ETP

Émissions de tCO ₂ e/ETP	Méthode basée sur les données des sites		Méthode basée sur les données du marché	
	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017	01/01/2018 31/12/2018	01/04/2017 31/12/2017
Effectifs ETP	3 402,0	2 878,2	3 402,0	2 878,2
Scope 1	0,26	0,29	0,26	0,29
Scope 2	1,01	1,23	0,64	0,69
Scope 3 (ensemble des émissions)	6,1	5,9	6,1	5,9
Scope 1 et 2	1,3	1,5	0,90	0,98
Scopes 1, 2 et 3 (ensemble des émissions)	7,3	7,4	7,0	6,9

4.3.3 Conséquences de l'utilisation des services fournis par le Groupe sur le changement climatique

Ayant conscience des effets du changement climatique et de leur impact potentiel sur les sociétés et les écosystèmes, la sécurité des ressources et la stabilité des marchés économiques, Rothschild & Co tient compte des problématiques en la matière et de leurs effets sur les entreprises.

Rothschild & Co s'efforcera d'améliorer en permanence ses pratiques opérationnelles de gestion de l'environnement, de limiter et même de réduire son empreinte négative dans toute la mesure du possible en pratique.

Au niveau opérationnel, 54% de l'électricité consommée par Rothschild & Co provient de ressources renouvelables, et le Groupe poursuit la réalisation d'évaluations énergétiques de ses différents bureaux visant à identifier des pistes d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité énergétiques. Dans la mesure du possible d'un point de vue pratique, Rothschild & Co veille également à s'approvisionner en marchandises produites de manière responsable.

Le Groupe reconnaît que les recommandations du Groupe de Travail sur l'Information Financière liée au Changement Climatique (*Taskforce on Climate Related Financial Disclosures*) (TCFD) peuvent aider à révéler des risques et des opportunités liés au climat, et peuvent encadrer une amélioration encore plus poussée des procédures du Groupe en matière de gestion des risques liés au climat.

En 2018, le Groupe a fait appel aux services de professionnels pour initier un projet tendant à favoriser une meilleure connaissance, compréhension et prise en compte des recommandations du TCFD. Rothschild & Co reconnaît que les recommandations du TCFD ouvrent un chemin pour tous les métiers, et que le Groupe devra en premier lieu acquérir une meilleure compréhension des risques et opportunités liés au climat qui le concernent avant de pouvoir l'emprunter.

5. Prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la prise de décision en matière d'investissement

Rothschild & Co offre une gamme de services de gestion de patrimoine à destination d'une clientèle internationale composée de familles fortunées, d'entrepreneurs, de fondations et d'organismes caritatifs.

En tant que spécialiste mondial des services financiers, le Groupe assiste également des clients institutionnels, des intermédiaires financiers et des distributeurs tiers dans leurs stratégies d'investissement.

Rothschild & Co propose des conseils en investissement et des solutions créatives répondant aux besoins spécifiques de ses clients. Le Groupe est conscient que son niveau de performance doit être constant, sur le long terme, et que la prise en considération des critères ESG contribue à la réalisation de cet objectif.

La prise de décisions d'investissement tenant compte des critères ESG relève de la responsabilité de chaque entité. Une telle approche permet d'identifier les risques et les opportunités liés à leurs propres stratégies d'investissement et d'intégrer ces critères de manière adaptée. Les entités concernées échangent fréquemment sur les valeurs ESG et leur prise en compte, dans un souci d'amélioration constante et de mise en œuvre des meilleures pratiques.

En 2017, le Groupe a réalisé un panorama sur les critères ESG et l'Investissement Responsable (*Responsible Investment*). Trois des principales sociétés du Groupe de la division Banque privée et gestion d'actifs ont mis en place des politiques ESG et sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). En 2018, une quatrième entité a entamé la rédaction d'une politique ESG, actuellement en cours de revue interne.

Capital-investissement et dette privée

La division Capital-investissement et dette privée de Rothschild & Co a bâti sa réputation sur ses exigences d'excellence. L'approche responsable et durable adoptée par cette division quant aux normes ESG fait partie des pratiques commerciales qu'elle a définies. En 2018, la division Capital investissement et dette privée a renforcé son engagement initié en 2012 à l'égard des PRI, en y alignant son activité Gestion de crédit.

La division Capital-investissement et dette privée s'approprie les principes des Nations Unies via l'élaboration, dans sa Politique ESG, d'une perspective spécifique. Cette politique ébauche un cadre qui prend en compte les critères ESG dans l'analyse et la prise de décision relative aux investissements réalisés par la division Capital-investissement et dette privée, et intègre des critères d'ordre éthiques.

La division Capital-investissement et dette privée informe ses investisseurs de sa politique ESG et leur transmet régulièrement des informations sur son approche aux problématiques ESG.

Elle adopte une gouvernance responsable et éthique et encourage une politique de RH qui valorise et respecte chaque employé.

Pour gérer son impact sur l'environnement de manière responsable et réduire cet impact, la division Capital-investissement et dette privée aligne son approche sur celle du Groupe en matière de gestion environnementale. Chaque fois que cela est possible en pratique, elle réduit l'impact négatif de son activité sur l'environnement, notamment sa consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, sa production de déchets et ses émissions de CO₂.

Son engagement pour la société se traduit par des partenariats, notamment avec la *Epic Foundation*, et via le programme d'investissement communautaire de Rothschild & Co, qui associe partenariats à long terme, bénévolat des employés et dons de bienfaisance stratégiques.

Rothschild & Co Asset Management Europe (AMEU)

En tant que signataire des PRI depuis 2011, Rothschild & Co Asset Management Europe est particulièrement sensible aux questions ESG.

En investisseur engagé et socialement responsable, l'entreprise a conçu un cadre d'investissement éthique et instauré un dialogue avec les holdings sur ces thèmes. S'agissant des fonds d'investissements directs et des fonds externes « *long only* » de la liste d'achat, AMEU se conforme à la Convention d'Ottawa (1997) sur les mines antipersonnel et à la Convention d'Oslo (2008) sur les bombes à fragmentation. En outre, pour la plupart des fonds d'investissement direct, AMEU respecte d'autres exclusions liées à un ensemble de principes fondamentaux (droits de l'Homme, dommages graves causés à l'environnement, etc.). La politique d'engagement de l'entreprise prévoit également un exercice des droits de vote conforme aux recommandations « ISR » (Investissement Socialement Responsable), et un dialogue avec la haute direction sur les questions ESG.

En sa qualité d'investisseur et fiduciaire responsable, l'entité appréhende les risques et les opportunités liés aux questions ESG dans ses processus d'investissement. AMEU intègre des critères ESG à son analyse fondamentale, ce qui renforce la vision de l'entreprise et contribue à l'analyse de la convexité d'une grande partie des fonds de gestion directe. Grâce à un outil de notation ESG, l'entreprise est en mesure de noter les titres financiers et les portefeuilles en fonction de critères ESG, s'agissant tant des investissements directs que des fonds externes « *long only* » sélectionnés. L'entreprise calcule également des indicateurs climatiques spécifiques, pour des portefeuilles d'investissement direct et une sélection de fonds d'investissement externes « *long only* ». Cela lui permet d'approfondir les risques et les opportunités qui s'y rattachent.

Nos analyses font la part belle à l'évaluation de la trajectoire à la fois des pratiques ESG et des politiques climatiques. Dans le cadre des pratiques d'investissement d'AMEU, nous avons :

- créé deux postes liés à l'investissement responsable à Paris,
- récemment remporté un appel d'offres sur des actions de la zone euro pour un client institutionnel français important disposé à restructurer sa politique d'investissement avec pour objectif la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de carbone. Dans un contexte où les critères ESG sont de la plus haute importance, ce succès confirme la validité de l'approche d'AMEU et renforce encore son expertise,
- également engagé des démarches afin d'obtenir un label « ISR » pour certains de nos fonds.

Rothschild & Co Wealth Management UK

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited a lancé en 2015 un projet visant à formaliser son approche ESG. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration et la publication en 2016 de sa première politique ESG et de son premier rapport annuel ESG, dont la troisième édition sera publiée au premier trimestre 2019.

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited est également devenue signataire des PRI en 2018, preuve supplémentaire de son engagement en matière d'investissement responsable. Par ailleurs, en 2018, a été lancé au Royaume-Uni le Fonds Exbury, un nouveau fonds dont la philosophie d'investissement est la même que celle qui guide nos stratégies fondamentales de placement mais qui applique également un seuil d'exigence plus élevé s'agissant de certaines questions portant sur la durabilité et les sujets ESG. En 2019, l'entreprise fera exécuter un examen stratégique de son approche ESG, avec l'aide d'experts indépendants, afin d'établir sa « feuille de route ESG » pour les cinq prochaines années.

5.1 Informations complémentaires

Informations complémentaires relatives à l'environnement

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les effectifs équivalents temps plein (« ETP ») sont extraits de la base de données des Ressources humaines. Il s'agit d'un état des effectifs au 31 décembre 2018. Les effectifs des prestataires de service et des fournisseurs ne sont pas comptabilisés dans le système des Ressources humaines. Un ratio est appliqué à l'effectif total ETP du Groupe en fonction des bureaux inclus dans le périmètre de reporting.

Le résultat est utilisé pour calculer l'impact par ETP (Impact/ETP). L'impact par ETP est utilisé pour normaliser l'impact total par rapport aux effectifs.

Le périmètre de reporting pour déterminer l'impact environnemental est passé de 15 bureaux pour l'exercice 2017 à 35 pour l'exercice 2018. Les informations environnementales sur les bureaux suivants (énumérés par ordre alphabétique) ont été incluses : Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles (deux implantations), Lyon, Madrid, Manchester, Marseille (sept implantations), Milan, Monaco (deux implantations), Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich.

Notre logiciel de reporting environnemental comprend une base de données importante, recensant plus de 69 000 facteurs d'émission recueillis auprès de plus de 190 autorités administratives ou institutions différentes, telles que le ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies Industrielles (*Department for Business, Energy and Industrial Strategy* – BEIS), le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GEIEC) et les données d'organismes gouvernementaux de pays déclarants tels que l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement (États-Unis) et le Rapport d'Inventaire National (Canada). Les facteurs d'émission sont automatiquement sélectionnés et appliqués en fonction de leur pertinence géographique et temporelle, de sorte que des conversions spécifiques à chaque pays sont appliquées, ce qui permet d'obtenir l'estimation la plus précise des émissions de GES. Il existe plus de 300 unités de mesure différentes disponibles pour la saisie des données, et leur conversion en unités standard pour la génération de rapports est également automatique et liée à l'emplacement géographique. La base de données des facteurs d'émission en question est accréditée « Gold Software » par l'ONG CDP. Une équipe d'analystes veille à ce que tous les facteurs soient revus et mis à jour au fur et à mesure de la publication de mises à jour par les sources elles-mêmes. Ceci est assuré de manière indépendante par Price Waterhouse Coopers.

Lorsque des suppositions, des estimations ou des modifications ont été faites, des explications sont fournies dans les notes suivantes pour chaque section.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Un ajustement apporté à la quantité (poids) de déchets alimentaires déclarée par un bureau n'a pas été répercuté dans le total correspondant relatif à la digestion anaérobie, ce qui a entraîné une diminution de 7,1 tonnes de déchets alimentaires pour 2017. La quantité exacte a été utilisée pour calculer le tCO₂e correspondant.

La quantité de déchets alimentaires déclarée en 2017 ne comprenait pas 1,24 tonne envoyée pour incinération avec récupération d'énergie par un bureau. Le chiffre de 2017 a été modifié pour tenir compte de cette quantité manquante.

Les quantités totales de déchets déclarées pour 2017 et 2018 comprennent 0,9 tonne de déchets réutilisés et 0,1 tonne de déchets compostés. Compte tenu du caractère négligeable de ces quantités, elles n'apparaissent pas dans la répartition par méthode d'élimination des déchets.

Pour la France, seul le bureau de Paris a pu fournir des informations relatives à l'élimination de ses déchets. Cela n'a pas été le cas des dix autres bureaux français. Une quantité moyenne de déchets par ETP a été calculée, à partir de la quantité de déchets déclarée par le bureau de Paris et les effectifs ETP de ce bureau, et enregistrée dans la catégorie « mise en décharge ». Sur le total de l'élimination de déchets, cette estimation représente 65 tonnes.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission 2018 du ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies Industrielles (BEIS).

Le montant total de la consommation d'électricité est donné en tCO₂e, sauf pour les émissions découlant de la production d'électricité des bureaux hors Royaume-Uni, qui sont exprimées en tCO₂. Seuls les facteurs pour le tCO₂e sont disponibles auprès de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Pour la première fois en 2018, une « intensité moyenne de Groupe » a été utilisée pour le calcul de la consommation d'électricité. Elle présuppose une consommation d'électricité de 0,19 MWh par m² de bureaux et par an. Au total, six bureaux ont estimé leur consommation d'électricité par le biais de cette moyenne.

Des indices de référence de l'industrie ont été utilisés pour la première fois en 2018 pour aider certains bureaux à estimer leur consommation annuelle de gaz naturel. Ces indices de référence sont issus du guide *Energy efficiency in buildings, CIBSE F (2012) (Efficacité énergétique dans les bâtiments)*, de la *Chartered Institution of Building Services Engineers*. Cinq bureaux ont utilisé ces indices de référence pour estimer leur consommation annuelle de gaz naturel en 2018.

Les énergies renouvelables représentent 50% de la consommation d'électricité de l'un des bureaux, ce dernier étant lié par deux contrats distincts.

CONSOMMATION D'EAU

Pour la première fois en 2018, une « intensité moyenne de Groupe » a été utilisée pour le calcul de la consommation d'eau. Elle présuppose une consommation d'eau de 14,36 m³ par ETP par an. Neuf bureaux ont estimé leur consommation d'eau annuelle par le biais de cette moyenne.

ÉMISSIONS DE GES

Conformément aux bonnes pratiques, le Groupe a choisi de continuer à produire un « double rapport » sur les émissions de GES de Scopes 1 et 2 (principalement liées à la consommation d'électricité et de gaz). Ce « double rapport » est élaboré à l'aide de données de reporting provenant à la fois des sites et des marchés concernés.

La méthodologie tenant compte des données des sites utilise les facteurs d'émission moyens du réseau énergétique en fonction de données géographiques et temporelles spécifiques, et permet à Rothschild & Co de comparer les émissions de GES d'une année sur l'autre.

Compte tenu de l'élargissement du périmètre de reporting au titre de l'exercice 2018, le reporting des émissions de GES a été modifié pour afficher un résumé par ETP pour chaque Scope. Cela a permis de révéler de véritables fluctuations pour chacun des trois Scopes. Par ETP :

- les émissions de GES de Scope 1 ont diminué de 11% ;
- les émissions de GES de Scope 2 (données des sites) ont diminué de 18% ;
- les émissions de GES de Scope 2 (données des marchés) ont diminué de 7% ;
- les émissions de GES de Scope 3 ont augmenté de 3%.

Responsabilité sociale du Groupe

VOYAGES ET DÉPLACEMENTS

Le bureau de Londres a inclus pour la première fois en 2018 les déplacements en taxi enregistrés en livres sterling dans le logiciel de frais internes, sans toutefois préciser la durée des trajets. Une moyenne sectorielle produite par le ministère britannique des Transports a été utilisée pour estimer la durée moyenne des trajets en taxi.

Il convient de souligner que, s'agissant du bureau de Londres, seuls les voyages en train réservés par l'intermédiaire de l'agence de voyages du Groupe sont déclarés. On estime que 20% des trajets en train sont réservés de cette manière. Il n'existe actuellement pas d'indice de référence sectoriel pour les trajets en train qui permettrait de réaliser une estimation précise de la durée des trajets non déclarés.

En 2018, les rapports produits par des fournisseurs faisant état d'émissions de GES associées directement à nos déplacements en taxi ont été vérifiés et utilisés pour la première fois. Cela nous a permis de bien enregistrer dans nos émissions de GES de Scope 3 liées aux trajets en taxi les choix délibérés de nos bureaux en faveur de prestataires efficaces.

Les déplacements en avion ont été répartis dans les catégories suivantes au titre de l'exercice 2018 :

1. Vols intérieurs (au sein du Royaume-Uni)
2. Vols en partance/à destination du Royaume-Uni (vols courts et longs par classe)
3. Vols internationaux (au sein de pays et entre des pays autres que le Royaume-Uni) (par classe).

6. Éthique de l'entreprise

6.1 Conformité et intégrité dans l'éthique de l'entreprise

Rothschild & Co exige de ses collaborateurs les standards les plus élevés en termes de professionnalisme et d'intégrité. Cela s'applique à l'ensemble des conseils et services proposés à nos clients, ainsi qu'au comportement de nos collaborateurs.

6.1.1 Conformité aux lois, règles et à la réglementation

Conformément au Code de conduite de Rothschild & Co, il est attendu des collaborateurs qu'ils s'abstiennent de se conduire d'une manière qui pourrait être mal perçue par nos clients, leurs collègues, les autorités de tutelle ou l'opinion publique. Il est constamment rappelé aux collaborateurs que le nom et la réputation de Rothschild & Co constituent son actif le plus précieux : leur porter atteinte aurait des conséquences qui pourraient être d'une gravité et d'une ampleur considérables. Chaque collaborateur de Rothschild & Co a la responsabilité d'éviter les activités, les comportements et les communications qui pourraient avoir un impact négatif sur le nom ou la réputation de Rothschild & Co.

Rothschild & Co dispose de politiques et de procédures efficaces, destinées à éviter et à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale. Rothschild & Co ne fait preuve d'aucune tolérance en matière de corruption et d'évasion fiscale. Ces politiques et procédures sont régulièrement revues et actualisées afin d'assurer leur conformité aux exigences et évolutions diverses.

Lutte contre la corruption : La politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption reprend des exigences telles que celles contenues dans le UK Bribery Act, dans la loi fédérale américaine FCPA et au niveau du Groupe sur une base consolidée, dans la loi N° 2016-1691 dite « Loi Sapin II » en France.

En matière de lutte contre la corruption, le Groupe exige de ses collaborateurs qu'ils agissent avec honnêteté et intégrité et ne fait preuve d'aucune tolérance à cet égard. L'implication d'un collaborateur dans toute forme de corruption peut avoir des conséquences graves, pouvant aller jusqu'au licenciement et la résiliation de son contrat.

Le dispositif anticorruption de Rothschild & Co est une composante essentielle de son Code de conduite, lequel définit les types de comportements interdits car susceptibles de constituer des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Évasion fiscale : la conformité aux exigences fiscales dans la conduite de ses activités opérationnelles est un sujet important et complexe. Afin de respecter ces exigences, Rothschild & Co a constitué une équipe dédiée basée à Paris laquelle a pour responsabilité de veiller à ce que les sociétés du Groupe remplissent les obligations de *reporting* fiscal qui leur sont applicables, notamment en vertu de la loi FATCA et d'autres dispositions légales ou règles, telles que la directive DAC 6.

Éthique et professionnalisme des collaborateurs : chaque collaborateur est tenu de lire, comprendre et respecter les politiques, procédures et directives qui s'appliquent à ses activités professionnelles. Chaque collaborateur est également tenu de suivre toutes les formations internes obligatoires et autres formations professionnelles en matière de conformité selon les modalités et dans les délais impartis. Cela inclut l'obtention de certifications professionnelles appropriées.

Rothschild & Co peut s'appuyer sur un processus qui lui permet de démontrer dans la durée, en associant le respect des obligations en matière de conformité et de risque aux appréciations faites sur les collaborateurs dans le cadre de leur évaluation annuelle, en ce compris le cas échéant, s'agissant de la fixation de leur rémunération variable. Depuis janvier 2018, les données suivantes (collectées par les services conformité au niveau du Groupe et au niveau local) sont utilisées à ces fins :

- La validation de la formation obligatoire en matière de conformité à l'échelle du Groupe et localement.
- Les attestations en matière de conformité (par exemple, concernant les transactions personnelles, les activités extraprofessionnelles, la bonne compréhension du manuel de conformité, etc.) ; et/ou,
- Les incidents opérationnels et manquements révélés à la suite de la gestion des risques et de la surveillance et de la revue du risque de non-conformité.

Dans le cadre du processus d'évaluation annuelle, ces données sont analysées afin de déterminer si une personne a répondu aux attentes du Groupe. En ce qui concerne les *managers*, un nombre élevé de collaborateurs au sein de leur équipe en situation de manquement aux obligations de conformité sera pris en considération dans leur processus d'évaluation annuelle.

Lanceurs d'alerte : conformément au Code de conduite de Rothschild & Co, si un collaborateur a connaissance d'un comportement fautif quel qu'en soit la nature, ou s'il suspecte la survenance d'un tel comportement, il ou elle doit s'assurer qu'une personne compétente au sein de Rothschild & Co a connaissance de la situation. En cas de manquement à cette obligation, le collaborateur concerné pourrait se voir soupçonné d'être complice du comportement fautif et, dans certains cas, s'exposer à des sanctions disciplinaires. Il est demandé aux collaborateurs de se reporter dans ce cadre à la politique du Groupe en matière de signalement de présomptions d'irrégularités, et le Responsable juridique et de la conformité du Groupe rend compte au Comité d'audit de Rothschild & Co chaque fois que nécessaire.

6.1.2 Stratégie fiscale du Groupe

Dans le cadre des affaires générales du Groupe, Rothschild & Co s'appuie sur la stratégie fiscale de Groupe qui s'applique à toutes les entités du Groupe Rothschild & Co.

La stratégie fiscale du Groupe s'articule autour de quatre piliers.

Définition du risque fiscal : le Groupe définit le risque fiscal comme le risque que le Groupe subisse des conséquences défavorables résultant d'une gestion fiscale inappropriée. Ce risque peut être divisé en trois catégories : le risque lié à la conformité et aux déclarations fiscales, le risque lié aux opérations et le risque lié à la réputation :

- **Risque lié à la conformité et aux déclarations fiscales** – Désigne le risque qui naît lorsque les déclarations, les paiements, les demandes et les choix ne sont pas envoyés en temps utiles ou sont erronés, ou lorsque les contrôles et les systèmes mis en place ne sont pas suffisants pour permettre au Groupe de satisfaire ses obligations fiscales, l'exposant ainsi à des pénalités, à des impôts supplémentaires, à des audits et à des déclarations erronées.
- **Risque lié aux opérations** – Désigne le risque de perte fiscale imprévue découlant de la mauvaise évaluation ou exécution d'une opération au regard d'éventuelles implications fiscales.
- **Risque lié à la réputation** – Désigne le risque qui naît lorsqu'il est porté atteinte à la réputation du Groupe aux yeux des autorités fiscales, des actionnaires, des clients et de l'opinion publique en général, en raison d'un contrôle inefficace des risques liés à la conformité et aux déclarations fiscales et aux opérations.

Gouvernance du risque fiscal : la supervision de la stratégie fiscale du Groupe relève de la responsabilité finale du Comité Exécutif du Groupe. Le Directeur financier du Groupe qui est membre du Comité Exécutif du Groupe, est chargé de la supervision des questions fiscales.

La gestion des affaires fiscales du Groupe incombe au Responsable fiscal (*Group Head of Tax*) du Groupe dont le supérieur hiérarchique est le Directeur financier du Groupe. En outre, le Responsable fiscal du Groupe rend compte régulièrement au Comité d'audit de Rothschild & Co des questions fiscales clés concernant le Groupe.

Attitude à l'égard de la planification fiscale : le Groupe organise ses activités de manière à gérer son imposition, dans le respect des normes applicables en adéquation avec les besoins commerciaux et en observant une attitude. Les accords qui ne répondent pas à des objectifs commerciaux valables ou dont la justification économique est insuffisante, qui ne correspondent pas au profil risque du Groupe ou qui vont à l'encontre des intentions exprimées dans la législation ne seront pas conclus, et leur conclusion ne saurait être facilitée ou encouragée.

Gestion des risques fiscaux du Groupe : l'équipe fiscale du Groupe a élaboré une politique fiscale de Groupe comprenant des documents maintenus par cette équipe. Certains d'entre eux sont mis à disposition des directeurs financiers et des directeurs des opérations locaux ou de leurs équivalents, sur la page « Fiscalité du Groupe » de l'intranet, pour un usage en interne.

Tout au long de l'année, l'équipe fiscale du Groupe identifie et surveille les risques fiscaux clés, en tenant compte des changements dans l'activité et dans la législation fiscale applicable, et en s'assurant que le cadre de contrôle régissant le risque fiscal est actualisé comme il convient.

L'équipe fiscale du Groupe assiste le service financier du Groupe et travaille avec ce dernier afin d'assurer le respect, en temps utiles, des obligations de déclarations fiscales et des autres obligations conformément à la législation. Elle entretient un rapport étroit avec les différents services de l'entreprise afin de s'assurer que les implications fiscales des opérations et des changements dans l'activité sont correctement appréhendées.

6.2 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Conformément à la définition donnée par les *GRI Guidelines*, les parties prenantes de Rothschild & Co sont les entités ou personnes pour lesquelles les activités, les produits et/ou les services du Groupe peuvent avoir un impact significatif et dont les actions sont susceptibles d'influencer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre, avec succès, ses stratégies et à atteindre ses objectifs.

Rothschild & Co compte parmi ses principales parties prenantes ses actionnaires, les analystes financiers ainsi que les personnes susceptibles d'investir dans les titres émis par les sociétés du Groupe. Rothschild & Co s'efforce de maintenir un dialogue avec toutes ses parties prenantes afin d'être en mesure de prendre en compte leurs intérêts et d'assurer la promotion des valeurs du Groupe, essentiellement par le biais du Service des Relations investisseurs.

Afin d'entretenir un bon rapport avec la communauté financière, le Service des Relations Investisseurs participe régulièrement à des événements pour permettre aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers de rencontrer la direction du Groupe. En 2018, Rothschild & Co a organisé plus de 140 réunions en Europe et en Amérique du Nord.

En tant que société cotée, Rothschild & Co accorde également une grande importance au respect des règles qui lui sont applicables en matière de transparence. Ainsi, elle communique au marché, conformément aux obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables, en français et en anglais, toute information nécessaire pour permettre aux investisseurs ou actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution. Ces informations, financières ou extra-financières, sont disponibles sur le site de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com) dans la rubrique intitulée « *Relations investisseurs* ». Des informations sont également données dans la rubrique intitulée « *Actionnaires* », comprenant toutes les informations relatives aux Assemblées générales et à l'exercice des droits de vote ou encore des explications au sujet des différentes modalités de détention des titres émis par Rothschild & Co.

6.3 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Rothschild & Co a élaboré une politique d'achat responsable pour le Royaume-Uni (la « **Politique d'achat** ») qui s'applique à toutes les entités Rothschild & Co qui achètent certains biens et services au Royaume-Uni.

La Politique d'achat traite d'un éventail de sujets allant du processus d'achat à des aspects tels que l'environnement, la diversité, la santé et la sécurité et la lutte contre le trafic des êtres humains.

Au Royaume-Uni également, N M Rothschild & Sons Limited (NMR) et Rothschild & Co Wealth Management UK Limited sont tenues, conformément à l'article 54 de la loi de lutte contre l'esclavage moderne adoptée au Royaume-Uni en 2015 (le *Modern Slavery Act* (« **MSA** »)) de faire état dans un rapport des mesures prises par ces entités pour s'assurer qu'aucune forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains ne soit présente dans leurs activités ou au niveau de leurs chaînes d'approvisionnement.

Chaque année, *NMR* et *Wealth Management UK* entreprennent chacune une évaluation concernant les vulnérabilités potentielles à ce sujet et examinent les mécanismes de contrôle mis en place pour limiter ces risques. Conformément aux exigences du MSA, les rapports pertinents sont disponibles sur le site de Rothschild & Co.

Compte tenu des activités du Groupe, la sous-traitance n'est pas significative.

Des évaluations des risques de la chaîne d'approvisionnement sont régulièrement effectuées conformément à la Politique d'achat. Dans certaines circonstances et lorsque des fournisseurs plus importants sont impliqués, des évaluations plus détaillées des politiques environnementales ont été effectuées.

Le cas échéant et le moment venu, le Comité Groupe Environnement, Santé et Sécurité étudiera les options permettant de fournir aux entités du Groupe des outils d'évaluation de l'engagement des fournisseurs sur ces questions pour les aider à prendre en compte de manière plus structurée les politiques sociales et environnementales de ses futurs fournisseurs significatifs.

7. Engagements communautaires

Soutenir les communautés défavorisées s'inscrit, pour nous, dans une tradition de longue date. Rothschild & Co perpétue aujourd'hui cette tradition par le biais d'un programme d'engagements communautaires.

Nous estimons que les conditions dans lesquelles une personne grandit ne devraient pas faire obstacle à une vie réussie. Nous sommes conscients que notre accès au capital et notre expertise peuvent avoir un impact considérable sur les perspectives d'avenir des jeunes. En 2018, nous nous sommes ainsi donné une mission mondiale d'engagements communautaires que nous souhaitons mettre en œuvre dans tous nos bureaux et dans le cadre de toutes nos activités : **contribuer de manière significative à un bouleversement dans la vie d'enfants et de jeunes dont les perspectives d'avenir sont limitées du fait de leur appartenance à une population défavorisée.**

Notre approche en matière d'engagements communautaires repose à la fois sur des dons et sur des actions de bénévolat et nous la mettons en œuvre dans tous nos bureaux principaux.

Dans le cadre de notre programme de **Dons d'entreprise**, nous versons des donations ciblées à des associations caritatives et à des entreprises sociales parmi celles qui aident les jeunes défavorisés de la manière la plus innovante et la plus efficace. Nous donnons également directement aux jeunes dans le besoin par le biais de programmes de bourses (d'études ou non) lorsque nous sommes convaincus de l'impact direct que cet engagement peut produire sur leur avenir.

Étude de cas : La bourse de la Fondation Rothschild & Co en Afrique du Sud offre un soutien financier complet aux jeunes étudiants défavorisés qui souhaitent poursuivre des études supérieures de troisième cycle en comptabilité que leurs familles n'ont pas les moyens de financer. Ce programme de bourse prend en charge les frais de scolarité, de logement, des manuels et plus encore. En outre, nos bénévoles fournissent un accompagnement scolaire et un soutien jusqu'à ce que les étudiants aient terminé leurs études et obtenu un emploi. En 2018, douze étudiants se sont vus attribués une bourse complète.

Avec le programme **Donnons ensemble** (« *Giving Together* »), Rothschild & Co salue et encourage la générosité de ses collaborateurs en faisant, pour chaque don effectué par un collaborateur, un don du même montant.

Étude de cas : En France, notre division Capital-Investissement et dette privée a établi un partenariat pérenne avec la *Epic Foundation*, une *start-up* mondiale à but non lucratif qui se bat pour changer la vie des jeunes défavorisés à travers le monde. Epic gère un portefeuille d'organismes sociaux rigoureusement contrôlés qui mettent à profit les innovations sociales pour résoudre les injustices systémiques qui affectent les enfants et les jeunes. Chaque année, nous invitons nos employés à soutenir Epic au moyen de dons et de bénévolat, et à participer à la sélection des associations caritatives qu'ils souhaitent soutenir parmi le portefeuille d'Epic. Pour chaque don réalisé par un employé, Rothschild & Co fait un don du même montant.

Nous estimons que l'un des moyens les plus efficaces que nous avons de faire bouger les lignes consiste à partager les connaissances et compétences techniques que nous possédons. Nous poursuivons cet objectif à travers notre initiative de **Conseil à titre gracieux**, par laquelle nous proposons gratuitement des conseils professionnels à des organismes à visée sociale qui ont un potentiel de développement. Ces conseils peuvent prendre la forme d'engagements sur des projets à long terme, ou d'ateliers offrant une assistance immédiate sur des questions ponctuelles auxquelles nos associations caritatives partenaires sont confrontées.

Étude de cas : L'association caritative *Right to Succeed* recherche des solutions pour pallier les écarts de performances scolaires entre les élèves venant de milieux défavorisés et ceux issus de milieux plus aisés. Cette année, à Londres, une équipe de collaborateurs a soutenu *Right to Succeed* en offrant plus de 300 heures de conseil à titre gracieux. L'équipe a principalement aidé l'association à actualiser sa stratégie et son plan de développement à la suite de sa fusion avec une autre association caritative ; elle l'a conseillée sur l'efficacité et sur les manières de réorganiser les coûts et les partenariats existants ; elle lui a suggéré de nouvelles idées en matière de communication et de croissance ; et lui a créé un modèle économique financier.

« *Le soutien de Rothschild & Co a joué un rôle crucial et permet à l'association de progresser de 250% sur l'année durant laquelle nous avons œuvré ensemble.* »
Graeme Duncan, CEO, *Right to Succeed*

Notre programme **Des compétences pour la vie** (« *Skills for Life* ») permet aux collaborateurs de mettre leur temps, leurs compétences et leur expérience directement à la disposition d'une ou de plusieurs personnes. Leur soutien prend habituellement la forme d'un mentorat, d'un accompagnement ou d'un tutorat conçu pour aider les jeunes à surmonter des difficultés et à prendre des mesures leur permettant de réaliser leur plein potentiel.

Étude de cas : Cette année en Suisse, des collaborateurs se sont associés à Job Caddie, une association caritative locale pour l'emploi, afin de lancer un programme de mentorat pour les adolescents qui ont du mal à trouver un premier emploi. Le premier groupe de jeunes à participer au programme a déclaré que le contact avec des professionnels et la possibilité d'apprendre de leur connaissance du monde du travail avaient été bénéfiques. En général, plus de 75% des participants parviennent à trouver une opportunité de travail ou poursuivent des études à l'issue de leur participation au programme de mentorat de Job Caddie.

En 2018, grâce à nos activités d'engagements communautaires, nous avons pu soutenir plus de **50 associations caritatives** et entreprises sociales dans le prolongement de notre mission, et de changer la vie de **plus de 2 000 enfants et jeunes défavorisés**.

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné d'organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Gérant d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables et notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et contre l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs⁽²⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 48% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽⁴⁾ ;

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) **Indicateurs sociaux** : Effectif total (répartition par genre, âge et zone géographique), Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Nombre d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau, Consommation d'énergies (électricité, fioul, gaz et chaleur), Consommation de papier, Quantité de déchets, Émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels.

(3) Bureau de Paris (France), bureau de Francfort (Allemagne), bureau de Johannesburg (Afrique du Sud), bureau de Londres (Royaume-Uni).

(4) Dialogue social, Santé et sécurité, Égalité des chances, Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision d'investissement, Respect des lois, règles et réglementations, Stratégie fiscale du Groupe, Actions en faveur de la collectivité.

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants

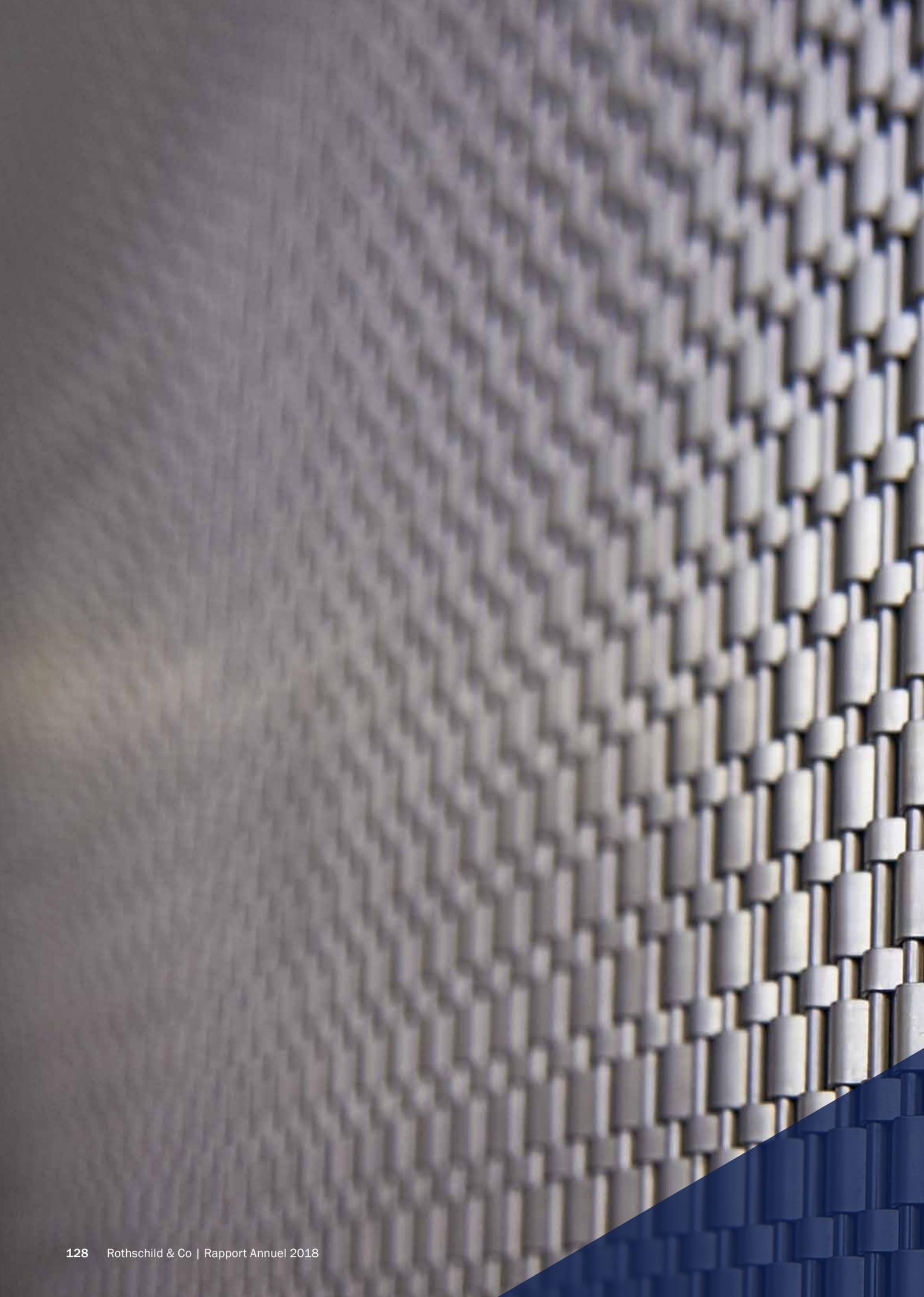
- Pour l'indicateur relatif au nombre d'heures de formation, les données sont communiquées pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 sur le périmètre des entités françaises couvrant 33% des effectifs équivalent temps plein consolidés du Groupe.

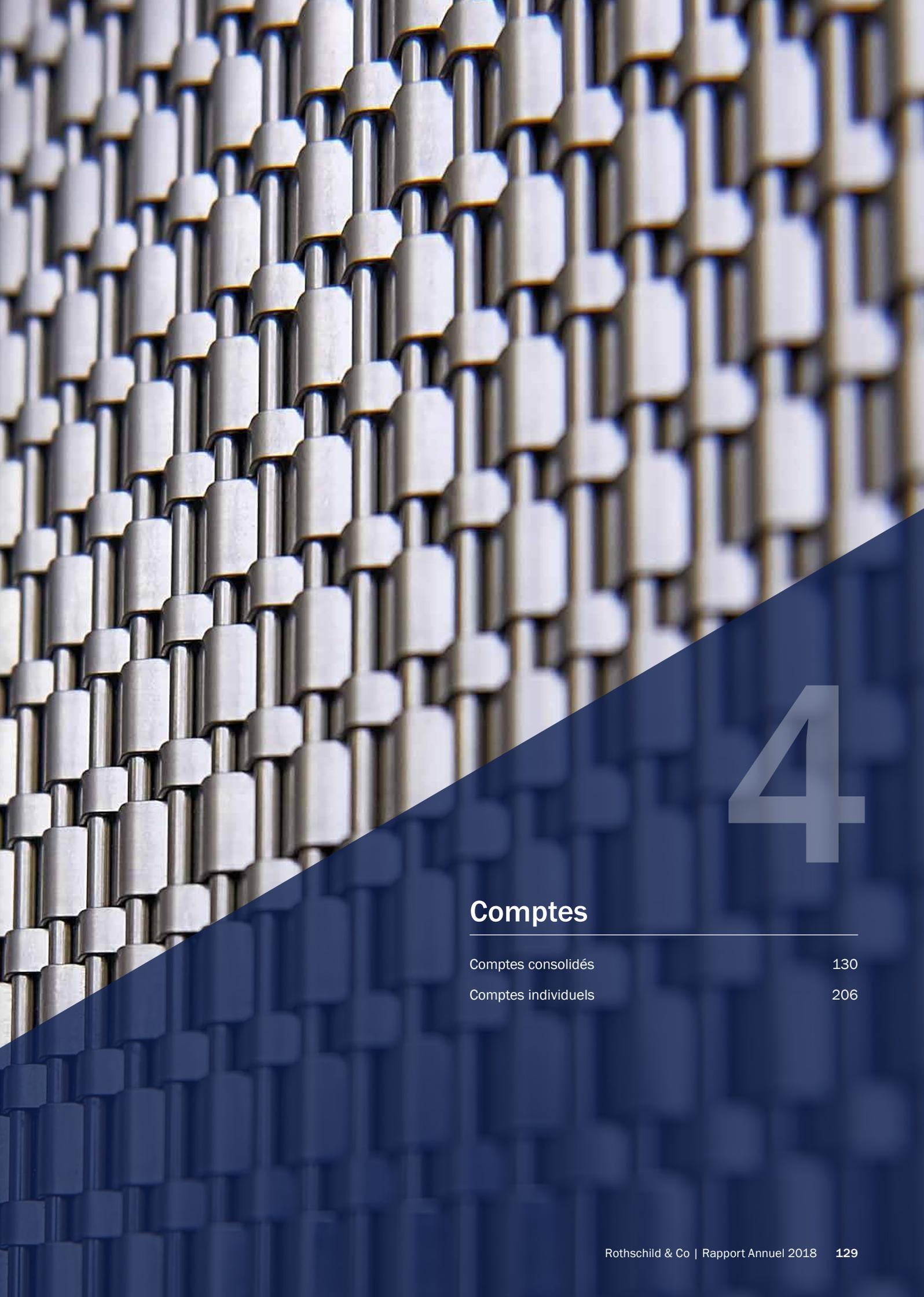
Paris-La Défense, le 19 mars 2019

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Arnaud Bourdeille
Associé





4

Comptes

Comptes consolidés

130

Comptes individuels

206

Bilan consolidé au 31 décembre 2018

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018 (suivant l'adoption d'IFRS 9)	31/12/2017
Caisse et banques centrales		4 692 134	3 868 907	3 868 907
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1 087 118	1 070 823	548 014
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	1 737	219 512	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4	-	-	1 596 343
Titres au coût amorti	5	1 037 144	853 127	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6	2 043 069	1 730 153	1 730 153
Prêts et créances sur la clientèle	7	2 929 302	2 985 179	2 989 919
Actifs d'impôts courants		33 050	25 786	25 786
Actifs d'impôts différés	18	50 587	62 567	60 561
Comptes de régularisation et actifs divers	8	696 429	650 656	651 863
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9	7 753	11 817	11 817
Immobilisations corporelles	10	336 230	346 640	346 640
Immobilisations incorporelles	11	172 061	162 574	162 574
Écarts d'acquisition	12	124 310	123 162	123 162
TOTAL DES ACTIFS		13 210 924	12 110 903	12 115 739

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018 (suivant l'adoption d'IFRS 9)	31/12/2017
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	14 707	24 823	24 823
Instruments dérivés de couverture	2	7 091	6 543	6 543
Dettes envers les établissements de crédit	13	585 067	636 377	636 377
Dettes envers la clientèle	14	8 725 691	7 770 954	7 770 954
Dettes représentées par un titre		16 004	95 561	95 561
Passifs d'impôts courants		44 658	30 970	30 970
Passifs d'impôts différés	18	47 846	60 935	60 935
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 198 000	949 377	949 377
Provisions	16	76 876	88 369	88 270
TOTAL DETTES		10 715 940	9 663 909	9 663 810
Capitaux propres		2 494 984	2 446 994	2 451 929
Capitaux propres – part du Groupe		2 038 748	1 906 876	1 911 720
Capital		155 026	154 815	154 815
Primes liées au capital		1 142 338	1 140 706	1 140 706
Réserves consolidées		516 465	459 650	451 934
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(61 406)	(38 904)	(26 344)
Résultat net – part du Groupe		286 325	190 609	190 609
Participations ne donnant pas le contrôle	20	456 236	540 118	540 209
TOTAL DES PASSIFS		13 210 924	12 110 903	12 115 739

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2018 les normes IFRS 9 et IFRS 15. Le Groupe a utilisé l'exemption offerte par la norme IFRS 9 de ne pas retraiter les périodes antérieures, cependant, afin de faciliter la comparaison avec la période actuelle, le bilan au 1^{er} janvier 2018 est présenté ci-dessus (pour plus de détails, voir section 2.4). Il a également appliqué la norme IFRS 15 selon la méthode du rattrapage cumulatif, permettant ainsi de ne pas retraiter les informations comparatives.

Compte de résultat consolidé pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018⁽¹⁾

En milliers d'euros	Notes	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
+ Intérêts et produits assimilés	24	137 421	100 422
- Intérêts et charges assimilées	24	(59 464)	(40 736)
+ Commissions (produits)	25	1 858 092	1 299 492
- Commissions (charges)	25	(89 773)	(74 338)
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	129 434	98 940
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(277)	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28	-	38 295
+ Produits des autres activités		1 078	1 404
- Charges des autres activités		(678)	(536)
Produit net bancaire		1 975 833	1 422 943
- Charges de personnel	29	(1 097 827)	(820 656)
- Autres charges d'exploitation	29	(308 748)	(236 929)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	30	(30 200)	(25 496)
Résultat brut d'exploitation		539 058	339 862
+/- Coût du risque	31	(4 297)	(4 532)
Résultat d'exploitation		534 761	335 330
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	339	12 036
- Dépréciation des écarts d'acquisition	12	(637)	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	(3 865)	6 472
Résultat avant impôt		530 598	353 838
- Impôt sur les bénéfices	33	(76 793)	(38 919)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		453 805	314 919
Participations ne donnant pas le contrôle	20	167 480	124 310
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		286 325	190 609
Résultat net – part du Groupe par action en euros	37	3,88	2,55
Résultat net – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	37	3,88	2,55
Résultat net dilué – part du Groupe par action en euros	37	3,82	2,50
Résultat net dilué – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	37	3,82	2,50

(1) La date de clôture de l'exercice comptable a été modifiée après le 31 mars 2017. Elle est dorénavant établie au 31 décembre de chaque année. Afin de faciliter la comparaison entre les périodes, un compte de résultat consolidé a été préparé et est présenté dans l'annexe aux états financiers consolidés, section 1. Faits marquants.

État du résultat global pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Résultat net consolidé	453 805	314 919
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion	3 597	(71 335)
Réévaluation recyclable des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(60)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	15 977
(Gains)/pertes nets sur actifs disponibles à la vente transférés au résultat	-	(36 631)
(Gains)/pertes sur les couvertures d'investissements nets	(532)	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	38	5 379
Gains et pertes nets transférés au résultat sur les entreprises mises en équivalence	-	(11 123)
Impôts	186	649
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 229	(97 084)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	9 988	11 359
Gains/(pertes) de réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(6 262)	-
Impôts	4 800	(2 853)
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	8 526	8 506
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 755	(88 578)
RÉSULTAT GLOBAL	465 560	226 341
<i>dont part du Groupe</i>	<i>295 272</i>	<i>121 841</i>
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>170 288</i>	<i>104 500</i>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018

En milliers d'euros

	Capital et réserves liées ⁽¹⁾	Réserves consolidées ⁽³⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)			Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
			Réserves de conversion	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2017	1 293 467	495 189	(18 168)	58 467		1 828 955	471 575	2 300 530
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	3 331	-	-		3 331	57	3 388
Dividendes	-	(51 511)	-	-		(51 511)	(2 644)	(54 155)
Émission d'actions	2 055	-	-	-		2 055	18	2 073
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	539	-	-		539	-	539
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-		-	(10 636)	(10 636)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	(1)	(3 482)	9 318	637		6 472	(22 619)	(16 147)
Autres mouvements	-	(24)	152	(98)		30	(67)	(37)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 054	(51 147)	9 470	539		(39 084)	(35 891)	(74 975)
Résultat net pour l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2017	-	190 609	-	-		190 609	124 310	314 919
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	21 934		21 934	439	22 373
(Gains)/pertés nets transférés au résultat à la suite d'une cession ou d'une dépréciation	-	-	-	(47 023)		(47 023)	(51)	(47 074)
Gains/(pertés) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	7 689	-	-		7 689	817	8 506
Écarts de conversion et autres variations	-	203	(50 639)	(924)		(51 360)	(20 990)	(72 350)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 295 521	642 543	(59 337)	32 993		1 911 720	540 209	2 451 929
Impact de l'introduction d'IFRS 9 (net d'impôts - voir 2.4.3)	-	7 716	-	(32 993)	20 433	(4 844)	(91)	(4 935)
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2018	1 295 521	650 259	(59 337)	-	20 433	1 906 876	540 118	2 446 994
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	(127 442)	-	-		(127 442)	-	(127 442)
Dividendes ⁽²⁾	-	(52 257)	-	-		(52 257)	(157 403)	(209 660)
Émission d'actions	1 843	-	-	-		1 843	406	2 249
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	4 010	-	-		4 010	-	4 010
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-		-	(17 661)	(17 661)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	1	10 294	(2 180)		2 271	10 386	(79 827)	(69 441)
Recyclage de la plus-value réalisée de R&CoHAG sur EdRS de la réserve de réévaluation en report à nouveau	-	25 492	-		(25 492)	-	-	-
Autres mouvements	(1)	94	(71)		31	53	316	369
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 843	(139 809)	(2 251)		(23 190)	(163 407)	(254 169)	(417 576)
Résultat net pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018	-	286 325	-	-		286 325	167 480	453 805
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-		2 885	2 885	-	2 885
Gains/(pertés) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	5 581	-	-		5 581	-	5 581
(Gains)/pertés sur les couvertures d'investissements nets à l'étranger	-	-	(346)		-	(346)	-	(346)
Écarts de conversion et autres variations	-	434	460		(60)	834	2 807	3 641
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 297 364	802 790	(61 474)		68	2 038 748	456 236	2 494 984

(1) Le capital et les réserves liées au 31 décembre 2018 sont composés du capital pour 155,0 millions d'euros et des primes liées au capital pour 1 142,3 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, la prime d'émission comprend les frais engagés lors de l'émission du capital social.

(2) Les dividendes comprennent 51,1 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires de R&Co et 1,2 million d'euros de dividendes versés à R&Co Gestion et Rothschild & Co Commandité SAS. Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle sont analysés en note 20.

(3) Les réserves consolidées sont composées des réserves pour 659,8 millions d'euros diminuées des titres autodétenus pour 143,3 millions d'euros et augmentées du résultat net - part du Groupe.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Résultat avant impôt (I)	530 598	353 838
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	30 200	25 496
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	12 770	12 881
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence et dividendes des participations à long terme	(5 813)	(17 278)
(Gains)/pertes nets liés à la cession d'une filiale	797	(646)
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	(102 587)	(122 738)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (II)	(64 633)	(102 285)
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	30 719	(215 283)
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	(450 534)	461 834
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	926 149	27 890
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction	(14 540)	(19 185)
Émission/(remboursement) de dettes représentées par un titre	(79 556)	(44 096)
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité	(100 435)	(59 486)
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie	185 360	28 531
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	466 444	395 488
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	(9 481)	(45 303)
Impôts versés	(64 430)	(55 285)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	(73 911)	(100 588)
(Augmentation)/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	423 252	79 617
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	889 217	331 170
Achat d'investissement	(133 201)	(132 630)
Achat de filiales et d'entreprises associées	(7 711)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis dans les nouvelles filiales	7 797	-
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 851)	(20 921)
Flux de trésorerie investis	(154 966)	(153 551)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)	263 495	222 500
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées et des participations à long terme (ventes et dividendes)	6 178	5 242
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	320	1 849
Flux de trésorerie reçus	269 993	229 591
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	115 027	76 040
Dividendes versés aux actionnaires	(52 257)	(51 511)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	(156 753)	(2 644)
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(17 661)	(2 281)
(Acquisition)/vente de titres autodétenus et d'intérêts minoritaires	(81 029)	(22 075)
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(307 700)	(78 511)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	40 221	(268 913)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	736 765	59 786
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 22)	4 922 107	4 862 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 22)	5 658 872	4 922 107
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	736 765	59 786

1. Faits marquants

1.1 Changement de la date de clôture de l'exercice

Comme indiqué l'année dernière, la Société clôture désormais son exercice au 31 décembre (contre au 31 mars auparavant). Ces états financiers consolidés couvrent la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2018.

Afin de faciliter la comparaison entre les périodes, un compte de résultat consolidé additionnel a été préparé ci-dessous. Il compare la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 à celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Les données pour les douze mois clôturant le 31 décembre 2017 ont été préparées en ajoutant le compte de résultat trimestriel pour les trois mois se terminant le 31 mars 2017 à celui de neuf mois se terminant le 31 décembre 2017.

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/01/17 31/12/17 (12 mois)
+ Marge d'intérêts	77 957	78 767
+ Produits nets de commissions	1 768 319	1 672 925
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	129 434	111 442
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(277)	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	41 011
+ Produits des autres activités	1 078	6 756
- Charges des autres activités	(678)	(745)
Produit net bancaire	1 975 833	1 910 156
- Charges de personnel	(1 097 827)	(1 087 064)
- Autres charges d'exploitation	(308 748)	(319 758)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(30 200)	(33 938)
Résultat brut d'exploitation	539 058	469 396
+/- Coût du risque	(4 297)	(13 448)
Résultat d'exploitation	534 761	455 948
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	339	12 268
- Dépréciation des écarts d'acquisition	(637)	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3 865)	9 101
Résultat avant impôt	530 598	477 317
- Impôt sur les bénéfices	(76 793)	(65 308)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	453 805	412 009
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	167 480	175 643
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	286 325	236 366
Résultat net – part du Groupe par action en euros	3,88	3,18
Résultat net dilué – part du Groupe par action en euros	3,82	3,12

(1) Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent 146,7 millions d'euros relatifs aux titres en capital (31 décembre 2017 : 155,8 millions d'euros) et 17,7 millions d'euros relatifs aux dettes subordonnées à durée indéterminée (31 décembre 2017 : 14,3 millions d'euros). La note 20 des annexes aux états financiers consolidés apporte des informations complémentaires sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Annexes

Le tableau ci-dessous présente l'information sectorielle par ligne de métier, établie selon les mêmes critères que ceux définis en note 36 des annexes aux états financiers consolidés. Les données pour les douze mois clôturant le 31 décembre 2017 ont été préparées en ajoutant le compte de résultat trimestriel pour les trois mois se terminant le 31 mars 2017 à celui de neuf mois se terminant le 31 décembre 2017.

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	01/01/18 31/12/18 (12 mois)
Produit net bancaire	1 271 270	516 058	174 574	21 933	1 983 835	(8 002)	1 975 833
Charges générales d'exploitation	(1 037 955)	(443 123)	(72 190)	(57 152)	(1 610 420)	173 645	(1 436 775)
Coût du risque	-	4 296	-	-	4 296	(8 593)	(4 297)
Résultat d'exploitation	233 315	77 231	102 384	(35 219)	377 711	157 050	534 761
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	339	339
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	(4 502)	(4 502)
Résultat avant impôt	233 315	77 231	102 384	(35 219)	377 711	152 887	530 598

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	01/01/17 31/12/17 (12 mois)
Produit net bancaire	1 183 420	514 176	185 039	36 116	1 918 751	(8 595)	1 910 156
Charges générales d'exploitation	(998 120)	(459 559)	(65 039)	(67 433)	(1 590 151)	149 391	(1 440 760)
Coût du risque	-	-	-	-	-	(13 448)	(13 448)
Résultat d'exploitation	185 300	54 617	120 000	(31 317)	328 600	127 348	455 948
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	12 268	12 268
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	9 101	9 101
Résultat avant impôt	185 300	54 617	120 000	(31 317)	328 600	148 717	477 317

1.2 Adoption de nouvelles normes comptables

Le Groupe a adopté la norme comptable IFRS 9 Instruments financiers, qui a modifié la classification et l'évaluation des actifs financiers du Groupe, ainsi que l'amendement d'IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative. Le détail de ces changements est présenté ci-après (section 2.4).

Le Groupe a également adopté la norme comptable IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La norme IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. Les principes comptables de cette nouvelle norme sont présentés ci-après (section 2.5).

1.3 Accord entre Rothschild & Co et le groupe Edmond de Rothschild

En juin 2018, R&Co et Edmond de Rothschild ont annoncé la signature d'un accord sur l'utilisation de leur marque respective.

Dans le cadre de cet accord, le groupe Edmond de Rothschild poursuit le développement de ses affaires sous la marque Edmond de Rothschild. Le Groupe R&Co utilise le nom Rothschild & Co, adopté comme dénomination sociale depuis 2015. Rothschild Martin Maurel est utilisé pour les activités en France, en Belgique et à Monaco de banque privée de R&Co. Aucun des deux groupes ne pourra utiliser, à l'avenir et sous quelque forme que ce soit, le nom Rothschild seul.

D'autre part, le 6 août 2018, les deux groupes ont dénoué l'ensemble de leurs participations croisées. Celles-ci recouvraient essentiellement : 8,4% du capital d'Edmond de Rothschild détenu par R&CoHAG (holding intermédiaire de R&Co en Suisse), 9,5% du capital de R&CoHAG détenu par Edmond de Rothschild et 5,7% du capital de R&Co détenu par Edmond de Rothschild.

Edmond de Rothschild a livré à R&CoHAG 1,9 million d'actions R&Co au titre du règlement de la différence entre les valeurs des participations respectives dans Edmond de Rothschild et dans R&CoHAG. R&Co a acheté auprès d'Edmond de Rothschild la totalité des 2,5 millions d'actions R&Co résiduelles en sa possession pour 75 millions d'euros en numéraire. Les actions Edmond de Rothschild et R&Co ont été valorisées sur la base de valeurs de marché (respectivement 17 000 francs suisse et 30 euros) en juin 2018. Les transactions (de montants marginaux) portant sur les autres participations minoritaires ont été réglées en numéraire. Le financement nécessaire pour l'ensemble de ces transactions provenait des ressources existantes de R&Co.

1.4 Acquisition d'intérêts complémentaires dans des filiales et entreprises associées

Le 3 janvier 2018, le Groupe a acquis 4 049 actions supplémentaires de Martin Maurel Sella Banque Privée SAM, une filiale monégasque, pour un montant de 13,95 millions d'euros. Suite à cette acquisition, le Groupe contrôle désormais 100% de cette filiale.

Le Groupe a également acquis les parts résiduelles de Hoche Gestion Privée SA et de Funds Selection SA en juin et juillet 2018. Ces deux entités étaient auparavant mises en équivalence. À la suite de ces acquisitions, le Groupe a comptabilisé des immobilisations incorporelles pour 4,0 millions d'euros et un écart d'acquisition pour 1,0 million d'euros. Hoche Gestion Privée SA a été partiellement acquis selon la méthode de l'acquisition anticipée (voir 3.1.6).

1.5 Cession des activités de fiducie

En octobre 2018, le Groupe a signé un accord pour la vente de ses activités mondiales de planification successorales et de services de fiducie. La conclusion de la transaction a été annoncée en février 2019. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la décision stratégique de Rothschild & Co de se concentrer sur ses activités de banque privée et de gestion de patrimoine. Le produit net de cette cession participera au développement ultérieur de ses métiers stratégiques. Les revenus annuels de cette activité étaient de 36 millions d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 44 millions d'euros).

2. Base de préparation des états financiers

2.1 Informations relatives à la Société

Les états financiers consolidés de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018 du Groupe Rothschild & Co SCA (« le Groupe ») sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE N° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation N° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La présentation des données comparatives de l'exercice 2017 n'a pas été modifiée et est conforme aux dispositions de la recommandation ANC N° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Rothschild & Co Gestion SAS, le Gérant de Rothschild & Co, le 4 mars 2019 et présentés au Conseil de surveillance le 12 mars 2019.

Au 31 décembre 2018, la société mère du Groupe est Rothschild & Co, société en commandite par actions, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartment A).

2.2 Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

2.3 Événements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2019, la conclusion de la vente des activités de fiducie du Groupe a été annoncée. Plus d'informations sont fournies dans le paragraphe 1.5 des Faits marquants.

2.4 Adoption de nouvelles normes comptables lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 – IFRS 9 Instruments financiers

Le Groupe a adopté la norme IFRS 9 ainsi que l'amendement Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative avec une date de transition au 1^{er} janvier 2018, entraînant, de fait, des modifications des méthodes comptables et des ajustements sur les montants précédemment comptabilisés dans les états financiers. Au cours des périodes précédentes, le Groupe n'avait pas adopté la norme IFRS 9 par anticipation.

L'adoption d'IFRS 9 a entraîné des modifications de nos règles comptables relatives à la reconnaissance, au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à la dépréciation des actifs financiers. La norme IFRS 9 modifie également de manière significative d'autres normes relatives aux instruments financiers, tels qu'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir.

En accord avec les dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs. Les ajustements de la valeur comptable des actifs financiers à la date de transition ont été comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018. La valeur comptable des passifs est inchangée. Lors de l'adoption de la norme IFRS 9, le Groupe a également décidé de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture.

Concernant les informations à fournir dans les notes annexes, les amendements liés à la norme IFRS 7 ont uniquement été appliqués à la période en cours. Ainsi, les informations présentées dans les notes pour la période comparative reprennent celles fournies au cours de la période précédente.

Les informations relatives à l'impact de l'adoption de la norme IFRS 9 pour le Groupe sont présentées ci-dessous. Le détail des méthodes comptables spécifiques à la norme IFRS 9, appliquées au cours de la période, est présenté dans les paragraphes 3.2.3 et 3.2.5.

2.4.1 Mise en œuvre des modifications de classement et d'évaluation

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation initiale selon IAS 39 et les nouvelles catégories selon IFRS 9 pour les actifs et passifs financiers du Groupe au 1^{er} janvier 2018.

En milliers d'euros	Classement d'origine selon IAS 39	Valeur comptable d'origine selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9	Nouvelle valeur comptable selon IFRS 9
Actifs financiers				
Caisse et banques centrales	Prêts et créances	3 868 907	Coût amorti	3 868 907
Portefeuille de transactions	FVTPL (portefeuille de transaction)	47 977	FVTPL (obligatoire)	47 977
Titres de dette et de capitaux propres	FVTPL par option	467 178	FVOCI	219 512
	Titres AFS	1 596 343	Coût amorti FVTPL (obligatoire)	853 127 989 987
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances	1 730 153	Coût amorti	1 730 153
Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances	2 989 919	Coût amorti	2 985 179
	FVTPL par option	32 859	FVTPL (optionnel)	32 859
Autres actifs financiers	Coût amorti	426 351	Coût amorti	425 144
Total des actifs financiers		11 159 687		11 152 845
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	FVTPL	24 823	FVTPL (obligatoire)	24 823
Instruments dérivés de couverture	FVTPL	6 543	FVTPL (obligatoire)	6 543
Dettes représentées par un titre	Coût amorti	95 561	Coût amorti	95 561
Dettes envers les établissements de crédit	Coût amorti	636 377	Coût amorti	636 377
Dettes envers la clientèle	Coût amorti	7 770 954	Coût amorti	7 770 954
Autres passifs financiers	Coût amorti	150 100	Coût amorti	150 100
Total des passifs financiers		8 684 358		8 684 358
ACTIFS NETS FINANCIERS		2 475 329		2 468 487

2.4.2 Rapprochement des catégories du bilan entre IAS 39 et IFRS 9

Le Groupe a procédé à une analyse détaillée de ses modèles de gestion d'actifs financiers et a analysé les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation initiale selon IAS 39 et les nouvelles catégories selon IFRS 9 pour les actifs et passifs financiers du Groupe au 1^{er} janvier 2018.

En milliers d'euros	Notes	Valeur comptable 31 décembre 2017/ 1 ^{er} janvier 2018	dont : reclassement	dont : réévaluation
Caisse et banques centrales		3 868 907	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 730 153	-	-
Prêts et créances sur la clientèle				
Ouverture sous IAS 39	(A)	2 989 919	-	-
Réévaluation : dépréciation pour ECL		(4 740)	-	(4 740)
Clôture sous IFRS 9		2 985 179	-	-
Titres de dette – coût amorti				
Ouverture sous IAS 39		-	-	-
Plus : titres de dette détenus à des fins de liquidité – avant en AFS	(B)	815 991	815 991	-
Réévaluation : dépréciation pour ECL		(359)	-	(359)
Plus : tranches seniors des véhicules de titrisation – avant en AFS	(C)	38 031	38 031	-
Réévaluation : passage de la juste valeur au coût amorti		(536)	-	(536)
Clôture sous IFRS 9		853 127	-	-
Autres actifs financiers				
Ouverture sous IAS 39		426 351	-	-
Réévaluation : dépréciation pour ECL		(1 207)	-	(1 207)
Clôture sous IFRS 9		425 144	-	-
Total des actifs financiers évalués au coût amorti au 1^{er} janvier 2018		9 862 510	854 022	(6 842)
Portefeuille de transactions		47 977	-	-
Prêts et créances sur la clientèle		32 859	-	-
Titres de dette et de capitaux propres – FVTPL (obligatoire)				
Ouverture sous IAS 39		-	-	-
Plus : parts détenues dans des fonds de placement collectifs – avant en AFS	(D)	422 599	422 599	-
Plus : tranches juniors des véhicules de titrisation – avant en AFS	(C)	10 754	10 754	-
Plus : investissements – avant en AFS	(E)	66 897	66 897	-
Plus : titres de dette non SPPI – avant en AFS	(F)	22 559	22 559	-
Plus : investissements – avant en FVTPL par option	(E)	467 178	467 178	-
Clôture sous IFRS 9		989 987	-	-
Titres de dette et de capitaux propres – FVTPL (optionnel)				
Ouverture sous IAS 39		467 178	-	-
Moins : vers FVPTL obligatoire (IFRS 9)	(E)	(467 178)	(467 178)	-
Clôture sous IFRS 9		-	-	-
Total des actifs financiers évalués à la FVTPL au 1^{er} janvier 2018		1 070 823	522 809	-
Titres de dette – FVOCI				
Ouverture sous IAS 39		-	-	-
Plus : titres de dette où des ventes sont envisagées – avant en AFS	(H)	99 354	99 354	-
Clôture sous IFRS 9		99 354	-	-
Instruments de capitaux propres – FVOCI				
Ouverture sous IAS 39		-	-	-
Plus : participation stratégique – avant en AFS	(G)	120 158	120 158	-
Clôture sous IFRS 9		120 158	-	-

Annexes

En milliers d'euros	Notes	Valeur comptable 31 décembre 2017/ 1 ^{er} janvier 2018	dont : reclassement	dont : réévaluation
Titres de dette et de capitaux propres – AFS				
Ouverture sous IAS 39	Note 4	1 596 343	-	-
Moins : titres de dette détenus à des fins de liquidité – vers coût amorti	(B)	(815 991)	(815 991)	-
Moins : tranches seniors des véhicules de titrisation – vers coût amorti	(C)	(38 031)	(38 031)	-
Moins : parts dans des fonds de placement collectifs – vers FVTPL (obligatoire)	(D)	(422 599)	(422 599)	-
Moins : tranches juniors des véhicules de titrisation – vers FVTPL (obligatoire)	(C)	(10 754)	(10 754)	-
Moins : investissements – vers FVTPL (obligatoire)	(E)	(66 897)	(66 897)	-
Moins : titres de dette non SPPI – vers FVTPL (obligatoire)	(F)	(22 559)	(22 559)	-
Moins : participation stratégique – vers FVOCI (instruments de capitaux propres)	(G)	(120 158)	(120 158)	-
Moins : titres de dette où des ventes sont envisagées – vers FVOCI	(H)	(99 354)	(99 354)	-
Clôture sous IFRS 9		-	-	-
Total des actifs financiers évalués à la FVOCI au 1^{er} janvier 2018		219 512	(1 376 831)	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AU 1^{er} JANVIER 2018		11 152 845	-	(6 842)

(A) PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES

Les prêts et autres créances restent classés au coût amorti lorsque cela est autorisé selon IFRS 9 (voir 3.2.3 ci-après).

(B) TITRES DE DETTE DÉTENUS À DES FINS DE LIQUIDITÉ

Certains titres de dette très liquides sont détenus par le département trésorerie pour une longue période. Même si ces titres pourraient être cédés avant leur maturité, ces cessions devraient demeurer exceptionnelles. Le Groupe considère que la détention de ces titres suit un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en percevoir des flux de trésorerie déterminés contractuellement. Ces actifs, anciennement classés en AFS sous IAS 39, sont donc désormais classés au coût amorti selon IFRS 9.

(C) VÉHICULES DE TITRISATION

Selon la norme IAS 39, les placements du Groupe dans des véhicules de titrisation étaient classés en tant que titres à revenu fixe disponibles à la vente. Lors de l'application de la norme IFRS 9, le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissaient ou non les critères SPPI. Un point essentiel à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous-jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

(D) PARTS DÉTENUES DANS DES FONDS DE PLACEMENT COLLECTIFS

Les parts de fonds de placement collectifs qualifiées de titres à revenu variable disponibles à la vente selon IAS 39 doivent être évaluées à la juste valeur par résultat selon IFRS 9, lorsqu'elles peuvent être rachetées auprès de l'émetteur de l'instrument.

(E) ACTIFS DÉTENUS PRINCIPALEMENT EN VUE DE GÉNÉRER DES PLUS-VALUES

Les actifs détenus principalement en vue de générer des plus-values sont classés à la juste valeur par résultat. Cette classification inclut notamment tous les investissements de l'activité de Capital-investissement et dette privée.

(F) TITRES DE DETTE QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES SPPI

Les titres de dette précédemment détenus en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente sont classés à la juste valeur par résultat s'ils ne respectent pas les critères SPPI.

(G) DÉSIGNATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Les participations à long terme détenues par le Groupe à des fins stratégiques, comme sa participation dans EdRS, sont désignées selon la norme IFRS 9 à la juste valeur par capitaux propres. En effet, les gains et pertes réalisés sur ces participations ne sont pas considérés par la direction comme faisant partie de la performance du Groupe. Sous IAS 39, ce type de participation était classé en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

(H) TITRES DE DETTE DONT LE MODÈLE ÉCONOMIQUE PRÉVOIT LA POSSIBILITÉ DE VENDRE L'ACTIF

Les titres de dette précédemment détenus en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente sont classés à la juste valeur par capitaux propres s'ils relèvent d'un modèle économique de collecte des flux de trésorerie contractuels et de vente des actifs.

2.4.3 Rapprochement des catégories de capitaux propres entre IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant analyse les impacts du passage à la norme IFRS 9, nets d'impôts, au niveau des capitaux propres. Ceux-ci se répartissent entre la réserve de juste valeur et les réserves consolidées. Les autres composantes des capitaux propres n'ont pas été impactées.

En milliers d'euros	Impact de l'adoption d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018
Réserve de juste valeur	
Clôture sous IAS 39 (31 décembre 2017)	32 993
Réévaluation des titres de dette lors du reclassement d'AFS vers le coût amorti	(536)
Reclassement de titres dette et de capitaux propres d'AFS vers FVTPL	(12 024)
OUVERTURE SOUS IFRS 9 (1^{er} JANVIER 2018)	20 433
Réserves consolidées	
Clôture sous IAS 39 (31 décembre 2017)	642 543
Reclassement de titres de dette et de capitaux propres d'AFS vers FVTPL	12 024
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sous IFRS 9	(6 314)
Impôts sur les pertes de crédit attendues sous IFRS 9	2 006
OUVERTURE SOUS IFRS 9 (1^{er} JANVIER 2018)	650 259

2.4.4 Rapprochement des dépréciations entre IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant réconcilie les dépréciations au 31 décembre 2017, évaluées selon le modèle de perte encourue d'IAS 39, avec celles évaluées selon le modèle de perte attendue d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

En milliers d'euros	Dépréciation (IAS 39)/Provision (IAS 37)	Reclassement	Réévaluation	Dépréciation (IFRS 9)
Prêts et créances (IAS 39)/Actifs financiers au coût amorti (IFRS 9)				
Prêts et créances sur la clientèle	76 923	-	4 740	81 663
Titres de dette	-	-	359	359
TOTAL	76 923	-	5 099	82 022
Instruments financiers – AFS (IAS 39)/Actifs financiers à la FVOCI (IFRS 9)				
Titres de dette	9 837	(9 837)	-	-
Instruments de capitaux propres	124 325	(124 325)	-	-
TOTAL	134 162	(134 162)	-	-
Autres actifs financiers				
Autres actifs financiers	18 272	-	1 207	19 479
TOTAL	18 272	-	1 207	19 479
Engagements de prêts et contrats de garantie financière				
Engagements de prêts	995	-	99	1 094
TOTAL	995	-	99	1 094

Les provisions pour pertes sur les actifs disponibles à la vente ne sont plus comptabilisées dès lors que l'actif est reclassé à la FVTPL, ou lorsque les titres de capitaux propres sont désignés à la FVOCI.

De plus amples informations sur l'évaluation de la provision pour dépréciation selon IFRS 9 sont présentées dans le paragraphe « Évaluation des pertes de crédit attendues » (section 3.2.5).

2.5 Adoption de nouvelles normes comptables lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018 – IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients a remplacé les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des produits. Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 selon la méthode du rattrapage cumulatif. Cela signifie que les changements antérieurs à l'adoption au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture et que les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Lors de l'évaluation de l'impact de l'adoption de la norme IFRS 15, le Groupe a considéré le Conseil financier comme le secteur d'activité le plus susceptible d'être affecté par cette nouvelle norme. Notre évaluation a porté sur toutes les commissions significatives du Conseil financier afin de déterminer si certaines auraient été comptabilisées différemment en vertu d'IFRS 15. Les différences identifiées l'an dernier entre la comptabilisation du chiffre d'affaires selon IFRS 15 et IAS 18, l'ancienne norme, étaient négligeables.

Les nouvelles méthodes comptables dérivées d'IFRS 15 et appliquées au cours de la période en cours sont décrites dans le paragraphe 3.2.15.

2.6 Autres modifications des normes comptables

Les autres amendements et interprétations dont l'application est obligatoire pour les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'ont pas d'effet significatif pour le Groupe. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est facultative pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, notamment ceux adoptés par l'Union Européenne, à l'exception de l'amendement d'IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

2.7 Futures normes et interprétations comptables

2.7.1 IFRS 16 : Contrats de location

Le Groupe adoptera la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplace IAS 17 et établit les nouveaux principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information qui sont applicables aux contrats de location.

IFRS 16 introduit un nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location dans le bilan des preneurs. Un preneur reconnaîtra ainsi un actif représentatif de son droit d'utiliser l'actif loué (*right-of-use asset*, ROU), et une dette représentative de son obligation de payer les loyers.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce nouveau traitement aux contrats dont la durée totale est inférieure ou égale à douze mois, ni aux contrats de location de matériel informatique de faible valeur. Les paiements relatifs à ces contrats de location seront comptabilisés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

L'impact d'IFRS 16 sera limité pour les bailleurs, qui continueront de classer les contrats de location soit comme des contrats de location-financement, soit comme des contrats de location simple.

ACTIFS DONT LE GROUPE EST PRENEUR

Le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple. Ceux-ci concernent la location de bureaux ainsi que la location d'éléments non immobiliers. En 2019, la présentation des charges résultant de ces contrats de location va évoluer car le Groupe reconnaîtra à la fois une charge d'amortissement pour les droits d'utilisation et une charge d'intérêt résultant du taux d'actualisation sur les dettes locatives.

Auparavant, le Groupe comptabilisait des charges de loyer de manière linéaire sur la durée du contrat de location et ne comptabilisait des actifs et passifs uniquement s'il y avait un décalage entre les échéances des loyers effectifs et la date à laquelle la charge était comptabilisée.

En outre, le Groupe ne comptabilisera plus de provisions pour le coût de remise en état des biens loués lorsqu'ils seront restitués au bailleur. Cette provision sera dorénavant incluse dans sa dette locative.

IMPACT FINANCIER PRÉVISIONNEL D'IFRS 16

Sur la base des informations actuellement disponibles, le Groupe estime qu'il comptabilisera environ 0,2 – 0,3 milliard d'euros de droits d'utilisation et de dettes locatives lors du passage à IFRS 16.

Les paiements minimums indiqués au 31 décembre 2018 dans la note 23 s'élèvent à 274 millions d'euros. Les paiements minimums devraient dépasser les dettes locatives, principalement du fait de :

- l'effet de l'actualisation sur les loyers futurs ; et de
- la durée estimée du contrat de location qui diffère sous IFRS 16. Le montant des paiements futurs doit prendre en compte les options de prolongation ou de résiliation dont l'exercice est raisonnablement certain.

Sur la base des informations actuellement disponibles, l'application de la norme IFRS 16 devrait entraîner, en 2019, une charge de location supérieure à celle qui aurait été comptabilisée sous IAS 17. L'augmentation résulte de l'impact de l'actualisation du passif au cours des premières années du bail et ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les résultats du Groupe en 2019.

ACTIFS DONT LE GROUPE EST BAILLEUR

Aucun impact significatif n'est attendu pour les contrats de location pour lesquels le Groupe est bailleur.

TRANSITION

Le Groupe appliquera IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'adoption d'IFRS 16 apparaîtra au bilan comme un ajustement des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019. Le solde d'ouverture de l'année précédente ne sera pas ajusté. Les informations comparatives continueront d'être présentées selon les règles d'IAS 17.

Dans le cadre de l'approche rétrospective modifiée, le Groupe a appliqué la méthodologie suivante à ses contrats de location :

- évaluation de l'actif du droit d'utilisation comme s'il était nouveau à la date de transition (1^{er} janvier 2019) en utilisant le taux d'emprunt marginal à cette date ;
- pour des raisons pratiques, application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques similaires.

ÉVOLUTION DU PROJET

Au cours de l'année 2018, le Groupe a poursuivi son projet d'application d'IFRS 16 de manière homogène au sein de ses entités. Cela a requis, au cours du premier trimestre 2018, un travail de recherche, des discussions, la mise en place de formations ainsi que la collecte de données auprès des équipes finance de nos filiales sur l'impact de ces nouvelles dispositions. Les résultats ont été analysés, questionnés et comparés aux anciennes données du Groupe relatives aux contrats de location.

Des modifications vont être apportées au système d'information pour permettre aux entités d'enregistrer et de comptabiliser leurs contrats de location.

2.7.2 Autres amendements aux normes comptables

L'IASB a publié d'autres amendements aux normes IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 (dont IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux). Ces nouvelles dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Méthodes de consolidation

3.1.1 Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées

Comme mentionné dans la section 1. Faits marquants, l'exercice comptable de la Société court sur une durée de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, conformément à la modification annoncée le 21 mars 2017.

Pour cette période, les états financiers du Groupe sont établis au 31 décembre 2018 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales. À chaque arrêté comptable, le Groupe tire les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Rothschild & Co et la majorité de ses filiales sont maintenant consolidés sur la base d'un arrêté comptable annuel au 31 décembre 2018. Quelques filiales arrêtent leurs comptes à une date différente. Lorsqu'un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés intervient entre la date d'arrêté des comptes de la filiale et le 31 décembre 2018, celui-ci est pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

3.1.2 Filiales

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements à travers son pouvoir sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

3.1.3 Entreprises associées et partenariats

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20%, mais inférieure ou égale à 50% des droits de vote.

Les partenariats existent lorsque deux ou plusieurs parties, en vertu d'un accord contractuel, exercent un contrôle conjoint sur les actifs et les passifs de l'entreprise. En fonction des droits et des obligations, le partenariat sera soit une activité conjointe (les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs), soit une co-entreprise (les parties ont des droits sur l'actif net).

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant).

3.1.4 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ou éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

La contrepartie éventuelle est normalement intégrée dans le coût d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie d'un passif et les révisions ultérieures sont enregistrées en résultat conformément à la norme IFRS 9. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du vendeur qui est un employé. Ces compléments de prix peuvent être annulés si l'employé quitte le Groupe volontairement. Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post acquisition.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les dotations aux dépréciations sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Le résultat des filiales acquises au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition. À l'inverse, le résultat des filiales cédées est inclus jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

3.1.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec pour conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill complet).

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle participation dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur par résultat. En effet, la prise de contrôle s'analyse comptablement comme la cession des titres précédemment détenus et l'acquisition de la totalité des titres détenus.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

3.1.6 Contrats d'achat d'intérêts minoritaires

Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation des intérêts qu'il ne détenait pas auparavant. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat. Lorsque la contrepartie différée est liée à une option de vente et non à un achat à terme, le Groupe comptabilise les variations de la valeur comptable de la dette dans les capitaux propres, y compris la charge de désactualisation.

3.2. Principes comptables et méthode d'évaluation

3.2.1 Jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS intègre des estimations comptables et fait également appel au jugement de la direction dans l'application des règles comptables. Les principes clés nécessitant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont un impact significatif dans les comptes sont les suivants :

VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par niveau de hiérarchie, et la sensibilité de la juste valeur pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, sont présentées dans la section 4.5 des états financiers.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le Groupe a fait preuve de jugement lors de la comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les actifs financiers au coût amorti. Cela s'applique en particulier à l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR), ainsi qu'aux modèles et hypothèses utilisés pour mesurer les ECL. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs comme la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients ainsi que leur capacité à se financer pendant leurs difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

La précision des dépréciations dépend de celle des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations des actifs financiers douteux (en défaut – Étape 3), et de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les dépréciations des actifs financiers classés en Étapes 1 et 2. Bien que cela nécessite du jugement, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Une description de la méthodologie utilisée pour les principaux instruments classés au coût amorti figure au paragraphe 4.2.2.1 des états financiers.

RETRAITES

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite est calculé chaque année par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées dont les principales hypothèses sont présentées dans la note 21. Les hypothèses impactant significativement l'évaluation des passifs comptabilisés au titre des retraites, ainsi que leur sensibilité sont également présentées dans la note 21.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Plus de détails sont donnés dans la note 18.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE INDÉFINIE

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que du jugement pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. Plus de détails sur ces tests sont présentés dans les notes 11 et 12.

PROVISIONS

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe gère certaines entités structurées sous la forme de fonds dans lesquels il investit également ses fonds propres. Dans ce cas, un choix doit être fait quant à la consolidation ou non de ces fonds. Ce choix est expliqué dans la note 19.

3.2.2 Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales et entreprises associées du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture du mois auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les entités étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la FVTPL sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés à la FVOCI sont enregistrés dans le poste « Réserves de titres à la FVOCI » dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque trimestre clos les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

	01/01/18 31/12/18 (12 mois)			01/04/17 31/12/17 (9 mois)		
	GBP	CHF	USD	GBP	CHF	USD
1 ^{er} janvier	0,8877	1,1702	1,2008			
31 mars	0,8783	1,1748	1,2318			
1 ^{er} avril				0,8553	1,0706	1,0695
30 juin	0,8843	1,1593	1,1670	0,8769	1,0873	1,1236
30 septembre	0,8909	1,1344	1,1621	0,8938	1,1461	1,1909
31 décembre	0,8938	1,1288	1,1439	0,8877	1,1702	1,2008

3.2.3 IFRS 9 Actifs et Passifs financiers – classement et évaluation (depuis le 1^{er} janvier 2018)

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la FVOCI ou à la FVTPL.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La valeur comptable de ces actifs est ajustée par les dépréciations pour pertes de crédit attendues qui sont, elles, évaluées comme décrit dans le paragraphe 3.2.5 : IFRS 9 Actifs financiers – dépréciation (depuis le 1^{er} janvier 2018). Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le poste « Intérêts et produits assimilés » et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (FVOCI)

Un titre de dette est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti de l'instrument. En effet, ceux-ci sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement en OCI est reclassé des capitaux propres en résultat au niveau du « Produit net bancaire ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur en OCI. Ce choix est réalisé instrument par instrument. Tout gain ou perte cumulé comptabilisé en OCI au titre des instruments désignés à la FVOCI n'est pas comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de ceux-ci.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (FVTPL)

Les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur, sont évalués à la FVTPL de manière optionnelle.

Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI sont évalués à la FVTPL de manière obligatoire.

Ces actifs financiers sont comptabilisés puis évalués à la juste valeur, avec des coûts de transaction immédiatement enregistrés dans le compte de résultat. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation, ainsi que les intérêts et les dividendes des actifs financiers évalués à la FVTPL, sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la FVTPL ».

ÉVALUATION DU MODÈLE DE GESTION

Le Groupe apprécie l'objectif d'un modèle de gestion au niveau du portefeuille dans lequel un actif est détenu. En effet, cela reflète au mieux la gestion de l'activité et l'information fournie à la direction. L'information prise en compte comprend :

- les politiques et les objectifs définis pour le portefeuille et leur fonctionnement en pratique. En particulier, si la stratégie de la direction se concentre sur la perception de revenus d'intérêts, le maintien d'un profil d'intérêt spécifique, et l'adéquation de la durée des actifs financiers à la durée des passifs qui financent ces actifs ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente des actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui influent sur le rendement du modèle de gestion et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la manière dont les gestionnaires de l'activité sont rémunérés ; par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes antérieures, la raison de ces ventes et les prévisions quant aux ventes futures. Toutefois, l'information sur le volume de ventes n'est pas considérée indépendamment, mais dans le cadre d'une évaluation globale de l'atteinte de l'objectif du Groupe pour la gestion des actifs financiers et pour la génération des flux de trésorerie.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur sont évalués à la FVTPL.

ÉVALUER SI LES FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS SONT UNIQUEMENT DES PAIEMENTS DE PRINCIPAL ET D'INTÉRÊTS (SPPI)

Dans le cadre de cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis dans un contrat de prêt de base comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal restant dû pendant une période donnée et aux autres risques et frais, ainsi qu'à la marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels remplissent le test SPPI, le Groupe prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne satisfasse pas à cette condition. En procédant à l'évaluation, le Groupe prend en compte :

- les éventualités qui modifieraient les montants et l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les effets de levier ;
- les conditions qui limitent le droit du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par une sûreté réelle) ; et
- les caractéristiques qui modifient la valeur temps de l'argent (par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt).

Une indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable et donc conforme aux critères SPPI lorsque son montant est calculé en pourcentage de l'encours du prêt et est plafonné par la réglementation (en France, par exemple, l'indemnité pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires par des particuliers est légalement plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du principal).

RECLASSEMENT

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf lorsque le Groupe modifie son modèle économique pour la gestion de ceux-ci.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat dès leur comptabilisation initiale (sauf ceux désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie).

3.2.4 Actifs financiers (jusqu'au 31 décembre 2017)

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (FVTPL)

Cette catégorie comprend les actifs financiers classés en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, avec des coûts de transaction immédiatement enregistrés dans le compte de résultat. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation sont comptabilisés au compte de résultat dans les « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les produits d'intérêts et les dividendes de ces actifs financiers sont également comptabilisés dans les « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont classés en « Actifs financiers détenus en portefeuille de transaction ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés dans les « Produits des autres activités ».

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit non classés dans les catégories décrites ci-dessus. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des prêts et des titres à revenu fixe qui ne répondent pas aux critères d'une classification en prêts et créances dans la mesure où ils font l'objet d'une cotation sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés ou dépréciés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

3.2.5 IFRS 9 Actifs financiers – dépréciation (depuis le 1^{er} janvier 2018)

CHAMPS D'APPLICATION

Le Groupe comptabilise des provisions pour ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la FVTPL :

- les prêts et créances ainsi que les instruments de dettes ;
- les créances commerciales ;
- les garanties financières données ; et
- les engagements de prêts donnés.

Conformément à IFRS 9, aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉTAPES DE PROVISIONNEMENT

IFRS 9 définit un modèle de dépréciation en trois étapes fondé sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Celui-ci est résumé ci-dessous :

- un instrument financier qui n'est pas déprécié lors de la comptabilisation initiale est classé en Étape 1.
- si une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est transféré en Étape 2 mais n'est pas encore considéré comme douteux (en défaut). Une description de la manière dont le Groupe détermine quand une SICR s'est produite est donnée dans le paragraphe ci-dessous.
- si l'instrument financier est considéré comme douteux (en défaut), il est alors transféré en Étape 3.
- les instruments financiers classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon un an. Les instruments classés en Étapes 2 et 3 sont, eux, dépréciés à hauteur de celles prévues par le Groupe à maturité. Les paramètres, hypothèses et techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL sont décrits ci-dessous.
- les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI), sont ceux acquis ou créés qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Leur ECL est toujours calculée à maturité (Étape 3).

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée » consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des ECL à maturité dès leur comptabilisation initiale et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Plus de détails sur la méthodologie utilisée pour déterminer les ECL sont fournis ci-dessous.

AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE CRÉDIT (SICR)

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe considère comme informations raisonnables et justifiables, celles qui sont pertinentes et disponibles sans coût ou effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur le processus de gestion du risque de crédit du Groupe. Le Groupe a décidé qu'une SICR est indiquée si le comité de crédit compétent décide que la notation d'un actif financier est de Catégorie 2 ou 3.

Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 30 jours sur ses paiements contractuels. En ce qui concerne les produits d'honoraires perçus par l'activité de Conseil financier, le Groupe a réfuté cette présomption et considère qu'une augmentation significative n'est constatée qu'après 90 jours de retard. Cette réfutation est basée sur l'historique des paiements et est conforme au processus de provisionnement interne (plus de détails dans le paragraphe 4.2.2.1.).

Le Groupe n'a pas utilisé l'exemption pour risque de crédit faible au cours de la période.

DÉFINITION DU DÉFAUT

À chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les titres de dette comptabilisés à la FVOCI sont douteux (Étape 3). Lorsqu'un actif est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut. Un actif financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements, qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers, se sont produits.

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclut les données observables suivantes :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme douteux, sauf s'il est démontré que le risque de ne pas recevoir les flux de trésorerie contractuels a considérablement diminué et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de perte de valeur. De plus, un prêt à la clientèle en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme un prêt douteux.

Un actif financier est classé comme douteux (Étape 3) lorsqu'il a une notation de Catégorie 4 ou 5 (plus de détails sur la notation des crédits sont donnés à la section 4.2.1).

ÉVALUATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les ECL sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Elles sont mesurées de la manière suivante :

- actifs financiers non douteux (Étapes 1 et 2) à la date de clôture : la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à une entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) ;
- actifs financiers douteux (Étape 3) à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés ;
- les engagements de prêts non tirés : la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus au Groupe si l'engagement est tiré, et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir ; et
- contrats de garantie financière : les paiements estimés pour rembourser le détenteur de la garantie moins les montants que le Groupe s'attend à recouvrer.

L'ECL est le produit actualisé des facteurs suivants :

$ECL = \text{Probabilité de défaut (PD)} \times \text{Exposition au moment du défaut (EAD)} \times \text{Perte en cas de défaut (LGD)}$.

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à ses obligations financières (basé sur la définition de défaut dans nos principes comptables), soit au cours des douze prochains mois (12m PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à maturité) de l'obligation.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe estime devoir recouvrer au moment de la défaillance, au cours des douze prochains mois (12m EAD) ou sur la durée de vie résiduelle (EAD à maturité). Le Groupe calcule l'EAD à partir de l'exposition actuelle sur la contrepartie.

La LGD est la perte probable, en cas de défaut, exprimée en pourcentage. Le Groupe estime les paramètres LGD en fonction des taux de recouvrement historiques sur les contreparties défaillantes. Les modèles LGD tiennent compte de la structure, de la garantie et du coût de recouvrement de toute garantie fournie pour garantir l'actif financier. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, les ratios LTV sont un paramètre clé dans la détermination des LGD.

Ces paramètres sont généralement issus de modèles développés en interne et d'autres données historiques.

PRÉSENTATION DES DÉPRÉCIATIONS POUR ECL AU BILAN

Les dépréciations pour ECL sont présentées dans le bilan comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- les engagements de prêts et les contrats de garantie financière : à titre de provision ; et
- les titres de dette évalués à la FVOCI : aucune dépréciation pour ECL n'est comptabilisée au bilan car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la dépréciation pour ECL est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

PASSAGE EN PERTE

Le Groupe passe en perte des actifs financiers (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Ce cas se présente généralement lorsque le Groupe détermine que le débiteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet du passage en perte.

3.2.6 Dépréciation des actifs financiers (jusqu'en décembre 2017)

DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS ET CRÉANCES

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers non significatifs. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur, lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas d'indication objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs présentant des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit en utilisant un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris, s'il est disponible la liquidation du bien affecté en garantie. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques. La stratégie de réalisation et l'évaluation des flux de trésorerie considérés comme recouvrables sont revues de manière régulière par le Comité de crédit compétent. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les pertes estimées et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des indications objectives qui suggèrent qu'ils contiennent des créances dépréciées non identifiables individuellement. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets des conditions actuelles n'ayant pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions, en vigueur durant la période historique, qui n'existent pas actuellement.

Une fois qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs rentrant dans l'évaluation de la perte de valeur.

Si au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif (comme l'appréciation du risque de crédit du débiteur) survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, celle-ci est extournée en ajustant le compte de dépréciations. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est considéré irrécouvrable, il est sorti du bilan en contrepartie d'une dépréciation correspondante pour perte de valeur du prêt. Les reprises au titre de prêts précédemment sortis du bilan sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice. Les prêts dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque arrêté pour déterminer s'il existe des indices objectifs de dépréciation.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou durable de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue un indice objectif de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les instruments de capitaux propres qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 40% de leur coût d'acquisition ainsi que pour ceux en situation de perte latente pendant une période continue de cinq ans. Quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints, la direction peut être amenée à étudier les résultats d'autres critères (situation financière de l'émetteur, perspectives de l'émetteur, valorisations multicritères, etc.) afin de déterminer si la baisse de valeur a un caractère durable. En présence d'un indice objectif de dépréciation, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre disponible à la vente à revenu variable préalablement déprécié augmente, la dépréciation n'est pas reprise dans le compte de résultat. En revanche, toute future baisse de la juste valeur sera comptabilisée comme une dépréciation complémentaire en résultat.

La perte de valeur des titres à revenu fixe disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un titre à revenu fixe considéré comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

3.2.7 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des variations de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé, est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS À L'ÉTRANGER

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3.2.8 Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne décomptabilise pas l'actif.

3.2.9 Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers trinités peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées, ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Selon la norme IAS 39, les placements du Groupe dans des véhicules de titrisation étaient classés en tant que titres à revenu fixe disponibles à la vente. Lors de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissaient ou non les critères SPPI. Un point essentiel à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous-jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

3.2.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les droits de propriété intellectuelle et les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises tels que des marques, des contrats ou mandats de gestion et les relations clients. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, et le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations avec une durée d'utilité définie, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité de l'actif, qui est déterminée au cas par cas en fonction de l'actif ou du contrat. Les contrats ou mandats de gestion sont amortis conformément aux revenus tirés de ceux-ci. Les autres immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont réexaminées à chaque arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

Les marques acquises sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 : Première adoption des normes internationales d'information financière, de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2-10 ans
Matériel de transport	3-5 ans
Mobilier et agencements	3-10 ans
Aménagements de locaux loués	4-24 ans
Immeubles	10-60 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.2.12 Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

3.2.13 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels sont soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

3.2.14 Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Une évaluation indépendante est réalisée chaque année par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de rating élevé libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

3.2.15 IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (depuis le 1^{er} janvier 2018)

Avec effet au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a adopté la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, en remplacement de la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Le Groupe perçoit des produits d'honoraires et de commissions sur une gamme de services qu'il fournit à ses clients. Selon IFRS 15, le produit est comptabilisé lorsqu'un client obtient le contrôle du service. Les produits d'honoraires et de commissions générés par le Groupe peuvent être classés dans les deux grandes catégories ci-dessous, en fonction du moment où le service en question est rendu.

SERVICES FOURNIS À UN MOMENT PRÉCIS

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services pour lesquels des produits ne sont acquis que lorsque le service a été rendu, c'est-à-dire lorsqu'une obligation de performance a été remplie. Il peut s'agir, par exemple, d'un paiement pour des services de conseil qui sera effectué uniquement après l'exécution réussie d'un mandat. Les honoraires et les commissions sont comptabilisés lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement significatif à la baisse de ceux-ci à l'avenir.

SERVICES FOURNIS AU FUR ET À MESURE

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services fournis sur une certaine période de temps. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds de placement ainsi que les commissions provenant de la gestion du patrimoine, de la planification financière et des services de garde qui sont fournis de façon continue sur une longue période de temps sont des exemples pour l'activité de Banque privée et gestion d'actifs. Dans le cas du Conseil financier, ces services comprennent les services-conseils payés en avance ou sur la base d'honoraires. Les produits sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, une fois que l'un des événements suivants se produit :

- i) le client utilise les prestations fournies par le Groupe et une autre entité n'aurait pas à refaire dans une large mesure le travail que le Groupe a effectué jusqu'à la date considérée ; ou
- ii) le Groupe dispose d'un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits d'honoraires et les commissions sont basés sur une contrepartie spécifiée dans un contrat juridiquement exécutoire. Le produit comptabilisé pour chaque service mandaté représente un prix de marché et la contrepartie reçue est attribuée aux obligations de performance identifiables séparément dans un contrat.

Les produits d'honoraires et les commissions qui font partie intégrante d'un prêt, ainsi que les commissions d'engagement sur les prêts susceptibles d'être tirés, sont différés (avec les coûts directs afférents) et comptabilisés sur la durée du prêt en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Des coûts peuvent parfois être imputés au client dans le cadre d'un mandat. Lorsqu'ils sont recouvrables, ils sont comptabilisés en tant que créance plutôt qu'en tant que produit des activités ordinaires.

3.2.16 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que les intérêts relatifs aux opérations de couverture et les intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêt négatif est présenté au sein des charges d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

3.2.17 Produits d'honoraires et de commissions (jusqu'en décembre 2017)

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis au cours d'une période sont comptabilisés prorata temporis au cours de la période pendant laquelle ceux-ci sont fournis, et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Le Groupe comptabilise les honoraires liés aux services fournis lorsque les conditions suivantes sont remplies : il existe des éléments probants d'un accord avec un client, les services convenus ont été rendus, le montant des honoraires a été fixé, et le recouvrement est probable.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt ainsi que les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et sont comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

3.2.18 Carried interest

Le Groupe peut percevoir du *carried interest* en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire de fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donnent le droit de percevoir du *carried interest* sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle décrite ci-dessus pour les intérêts du Groupe.

3.2.19 Régimes d'intéressement à long terme

PLANS D'AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la part de profit soit reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits, le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe a émis des options sur actions qui sont traitées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions, des modèles sont utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge sont celles qui ont trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe.

Le Groupe rémunère également certains salariés avec des actions R&Co. Ces rémunérations sont aussi considérées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

3.2.20 Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cette différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir raisonnable.

3.2.21 Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décisions du Gérant, Rothschild & Co Gestion.

3.2.22 Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe permettent de renoncer au versement d'intérêts de manière discrétionnaire sauf si des dividendes ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres. Si les titres sont émis par la Société, ils sont comptabilisés dans le « Capital et réserves associées ». S'ils sont émis par des filiales du Groupe et détenus par des parties externes au Groupe, ces titres sont comptabilisés en tant que « Participations ne donnant pas le contrôle ».

3.2.23 Contrats de location-financement et contrats de location simple

Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement.

LORSQUE LE GROUPE EST BAILLEUR

- Contrats de location-financement
Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.
- Contrats de location simple
Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en « Produits des autres activités » de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

LORSQUE LE GROUPE EST PRENEUR

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre de ces contrats est comptabilisé au compte de résultat en charges d'exploitation. Les engagements émanant de contrats de location simple sont présentés séparément.

Le Groupe adoptera IFRS 16 début 2019 comme expliqué à la section 2.7.1.

3.2.24 Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

4. Gestion des risques financiers

4.1 Gouvernance

Les risques relatifs aux instruments financiers et la manière dont ils sont gérés par le Groupe sont décrits ci-dessous. Une description de la gouvernance du Groupe est fournie dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise en page 77 du présent rapport.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si l'un des clients, ou contreparties de marché, du Groupe ne remplit pas ses obligations contractuelles envers le Groupe.

4.2.1 Classement des crédits

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et aux titres de dette trimestriellement et les classe comme suit :

Catégorie	Définition	Réconciliation avec le modèle de dépréciation en trois étapes d'IFRS 9 (voir 3.2.5)
Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.	Étape 1
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas à ce jour remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison de la détérioration de la situation financière du débiteur. Par exemple : mauvaises performances commerciales, conditions de marché difficiles sur le secteur d'activité du client, menaces concurrentielles ou réglementaires, incidence éventuelle d'une variation du cours des devises ou d'un autre facteur. Les créances clients de l'activité GA en souffrance depuis plus de 90 jours sont incluses dans cette catégorie.	Étape 2
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles une détérioration accrue de la situation financière du client est observée par rapport à la Catégorie 2. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de crédit ne soit pas considéré comme étant à provisionner.	Étape 2
Catégorie 4	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur une partie du prêt (sauf si la valeur de la sûreté est supérieure au montant de la créance). Le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu.	Étape 3
Catégorie 5	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur la totalité du prêt. Aucun recouvrement n'est envisagé.	Étape 3

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans son *reporting* au Groupe.

La gestion du risque de crédit est expliquée dans le Rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 70 du présent rapport.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2018
Caisse et banques centrales	4 692,1	-	-	-	-	-	4 692,1
Actifs financiers à la FVTPL	86,9	5,0	-	-	-	-	91,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	-	-	-	-	-	2 043,1
Prêts et créances sur la clientèle	2 809,7	62,4	44,4	64,9	15,8	(67,9)	2 929,3
Titres à revenu fixe à la FVOCI	1,7	-	-	-	-	-	1,7
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 037,4	-	-	-	-	(0,3)	1 037,1
Autres actifs financiers	420,5	10,2	-	6,6	17,3	(24,5)	430,1
Sous-total actifs	11 091,4	77,6	44,4	71,5	33,1	(92,7)	11 225,3
Engagements et garanties	524,2	-	-	-	-	N/A	524,2
TOTAL	11 615,6	77,6	44,4	71,5	33,1	(92,7)	11 749,5

Le risque de crédit sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat n'est pas évalué. Les provisions sur les engagements et les garanties sont comptabilisées en « Provisions » (note 16).

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2017
Caisse et banques centrales	3 868,9	-	-	-	-	-	3 868,9
Actifs financiers à la FVTPL	50,2	-	-	-	-	-	50,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 730,2	-	-	-	-	-	1 730,2
Prêts et créances sur la clientèle	2 855,2	33,1	34,2	128,3	16,0	(76,9)	2 989,9
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	985,2	-	-	2,0	9,3	(9,8)	986,7
Autres actifs financiers	387,1	34,3	-	10,6	10,1	(15,7)	426,4
Sous-total actifs	9 876,8	67,4	34,2	140,9	35,4	(102,4)	10 052,3
Engagements et garanties	563,6	-	0,3	-	-	N/A	563,9
TOTAL	10 440,4	67,4	34,5	140,9	35,4	(102,4)	10 616,2

4.2.2 Exposition au risque de crédit

4.2.2.1 REGROUPEMENTS D'INSTRUMENTS POUR LES PERTES CALCULÉES COLLECTIVEMENT

Pour les pertes sur créances attendues calculées sur une base collective, les expositions sont regroupées sur la base des caractéristiques de risque qui sont partagées par celles-ci.

Les prêts du Groupe R&Co sont principalement destinés à soutenir l'activité de la Banque privée et gestion d'actifs via des prêts à des clients privés, qui sont soit garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires), soit par des portefeuilles de titres (prêts Lombard). Suite à la récente fusion avec la Banque Martin Maurel, il existe également un portefeuille de prêts aux entreprises comprenant certaines spécialisations sectorielles (il représente environ 0,3 milliard d'euros du total). L'ancien portefeuille de prêts commerciaux au Royaume-Uni continue d'être liquidé et n'est désormais plus que d'environ 50 millions d'euros.

La majorité du portefeuille de prêts à la clientèle privée est garanti et il n'y a pas d'historiques de pertes sur celui-ci. Néanmoins, nous avons adopté une approche prudente pour évaluer les pertes sur une base collective pour ces prêts, en nous basant sur des hypothèses de PD et de LGD pour les différents types de prêts. Le reste du portefeuille comprend un grand nombre de prêts de montants faibles. Ce dernier a connu des pertes, celles-ci ont été prises en compte dans les calculs d'IFRS 9.

PCL Lombard et prêts hypothécaires

Le Groupe a un très faible historique de défauts sur ses prêts Lombard et hypothécaires accordés par le PCL. La PD et la LGD ont été déterminées par l'historique des défauts observés ainsi que par des scénarios baissiers réalistes.

Pour les prêts Lombard, l'estimation de la LGD est estimée sur la base du montant de la garantie détenue, et si celle-ci est diversifiée ou non, ainsi que sur la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

Pour les prêts hypothécaires, l'estimation de la LGD tient compte de la valeur des biens hypothéqués et varie en fonction de la LTV, du montant des frais susceptibles d'être encourus pour recouvrer et vendre toute garantie, de la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

Titres de dette au coût amorti

Pour les titres de dette détenus par le département trésorerie, l'ECL est déterminée en utilisant les notations de crédit de S&P. Elles font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour continue. Les PD à un an et à maturité associées à chaque notation sont déterminées sur la base des taux de défaut publiés par l'agence S&P. Pour estimer la LGD, le Groupe a utilisé la LGD de Bâle III, qui est de 45% pour les dettes seniors.

Les hypothèses qui servent de base au calcul des ECL font l'objet d'un suivi et d'une révision trimestrielle.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux techniques d'estimation ou aux hypothèses au cours de la période concernée par le présent rapport.

4.2.2.2 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT – INSTRUMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers détaillée ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Le risque de crédit associé aux autres actifs financiers est présenté dans le paragraphe 4.2.3.

En millions d'euros	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	TOTAL
Valeur brute comptable				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	-	-	2 043,1
Prêts à la clientèle PCL	2 473,0	29,8	-	2 502,8
Autres prêts à la clientèle	336,7	77,0	80,7	494,4
Titres de dette à la FVOCI	1,7	-	-	1,7
Titres au coût amorti	1 037,4	-	-	1 037,4
TOTAL	5 891,9	106,8	80,7	6 079,4
Dépréciation				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Prêts à la clientèle PCL	(1,4)	(0,0)	-	(1,4)
Autres prêts à la clientèle	(1,3)	(10,3)	(54,9)	(66,5)
Titres de dette à la FVOCI	-	-	-	-
Titres au coût amorti	(0,3)	-	-	(0,3)
TOTAL	(3,0)	(10,3)	(54,9)	(68,2)
Valeur nette comptable				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	-	-	2 043,1
Prêts à la clientèle PCL	2 471,6	29,8	-	2 501,4
Autres prêts à la clientèle	335,4	66,7	25,8	427,9
Titres de dette à la FVOCI	1,7	-	-	1,7
Titres au coût amorti	1 037,1	-	-	1 037,1
TOTAL	5 888,9	96,5	25,8	6 011,2

Plus d'informations sur la manière dont les ECL sont mesurées et sur la détermination des trois étapes ci-dessus sont données dans le paragraphe « Évaluation des ECL » de la note 3.2.5.

Pour les prêts et créances sur la clientèle, la variation des dépréciations est présentée dans le tableau ci-après. La variation des autres dépréciations est présentée dans la rubrique « Dépréciations » (note 17).

Annexes

Prêts à la clientèle

En millions d'euros	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	TOTAL
Dépréciation à l'ouverture (décembre 2017)	-	(13,8)	(63,1)	(76,9)
Première application d'IFRS 9 (1 ^{er} janvier 2018)	(4,7)	-	-	(4,7)
Mouvements impactant le résultat	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Transfert vers l'Étape 1	-	-	-	-
Transfert vers l'Étape 2	-	-	-	-
Transfert vers l'Étape 3	-	1,9	(1,9)	-
(Dotations)	(0,1)	-	(12,0)	(12,1)
Reprises	2,1	1,7	10,8	14,6
Recouvrement des créances	-	-	1,4	1,4
Total (dotations)/reprises net au résultat sur la période	2,0	3,6	(1,7)	3,9
Mouvements n'impactant pas le résultat				
Passage en perte	-	-	9,6	9,6
Différences de change	-	(0,1)	0,3	0,2
DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE (31 DÉCEMBRE 2018)	(2,7)	(10,3)	(54,9)	(67,9)

Aucun prêt n'a été classé en actifs financiers dépréciés dès son acquisition ou sa création (POCI). Les variations des montants bruts des prêts à la clientèle ont diminué la provision de l'Étape 1 de 1,1 million d'euros et la provision de l'Étape 2 de 0,5 million d'euros sur la période. Il s'agit principalement de prêts en souffrance, comme le montre le tableau ci-dessous :

Prêts à la clientèle en souffrance

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Moins de 30 jours en souffrance	102,8	160,5
Entre 30 jours et 90 jours en souffrance	50,0	55,4
Plus de 90 jours en souffrance	26,8	31,0
TOTAL	179,6	246,9

4.2.2.3 SÛRETÉS

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle, la quasi-totalité des prêts commerciaux octroyés à des tiers étant garantie. La majorité des sûretés porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de crédits Lombard. Il est possible de réaliser la sûreté et de la vendre, le cas échéant.

Les prêts classés en Étapes 1 et 2 (Catégories 1 à 3) sont généralement couverts par des sûretés. Pour ces prêts, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (Catégories 4 et 5), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis, par la suite, de façon périodique et continue. La direction peut procéder à une nouvelle évaluation à des fins de *reporting*, en se fondant tant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée que sur des indices plus généraux.

Le tableau ci-dessous donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie de ses prêts classés en Étape 3. Pour chaque prêt, la valeur de la garantie est plafonnée au montant nominal du prêt moins la provision. Les données comparatives ont été retraitées afin d'être conformes à cette nouvelle définition.

En millions d'euros	31/12/2018 Prêts en Étape 3	31/12/2017 Dépréciés individuellement
Sûretés réelles	17,8	77,7
Sûretés financières	7,2	5,3
TOTAL	25,0	83,0
Valeur brute des prêts	80,7	144,3
Dépréciations	(54,9)	(57,1)
Valeur nette des prêts	25,8	87,2
Ratio de couverture des prêts en Étape 3/dépréciés individuellement (en %)	97%	95%

4.2.2.4 MODIFICATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lorsque les opportunités de refinancement et de cession sont limitées, il est généralement dans l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur de proroger certains crédits arrivés à échéance plutôt que d'utiliser les sûretés/garanties. Cela suppose, d'une part, que l'emprunteur ne présente aucun risque sous-jacent susceptible de compromettre sa capacité à rembourser le prêt et, d'autre part, que la sûreté soit d'une qualité suffisante pour garantir le principal.

Les prêts et créances ainsi prorogés ne sont classés ni en actifs en souffrance, ni en actifs renégociés. Au 31 décembre 2018, le montant total des prêts prorogés s'élevait à 2,7 millions d'euros (31 décembre 2017 : 3,1 millions d'euros), étant précisé qu'il s'agit exclusivement de prêts immobiliers.

Certains prêts ont été renégociés avec des conditions considérablement différentes des précédentes. Ces prêts se voient généralement assortis d'un durcissement des covenants et d'un accroissement des marges attendues, compte tenu de l'augmentation du risque de crédit et de l'allongement de leur échéance. Si ces prêts n'avaient pas été renégociés, ils auraient été considérés comme étant en défaut. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des prêts renégociés était de 0,3 million d'euros (31 décembre 2017 : 0,6 million d'euros).

4.2.3 Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent principalement les créances clients des activités du Conseil financier et de la Banque privée et gestion d'actifs. Pour ces actifs, le Groupe applique l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations. Cela signifie que la dépréciation pour pertes est toujours évaluée à un montant égal à l'ECL à maturité. Par conséquent, le concept d'augmentation significative du risque de crédit ne s'applique pas à ces actifs. Les produits d'honoraires sont diversifiés tant au niveau de la localisation que du secteur et le risque de concentration n'est pas significatif.

Le Groupe considère qu'une créance est en défaut lorsque l'emprunteur n'est pas susceptible de la payer intégralement. Pour chaque bureau du Conseil financier, un examen trimestriel des créances impayées de plus de 90 jours est effectué par la direction locale et le directeur financier monde du Conseil financier. Cet examen permet de déterminer si la créance doit faire l'objet d'une dépréciation et de s'assurer que des dépréciations sont comptabilisées, ou non, de manière constante dans l'ensemble du Groupe.

La direction a examiné l'historique de paiement et a estimé sur cette base, que les créances échues depuis moins de 90 jours présentent un risque négligeable de non-recouvrement intégral. Ces créances sont donc classées dans la Catégorie 1 de notre tableau du risque de crédit interne. En complément des dettes plus récentes avec un risque de crédit avéré, la direction considère que toutes les créances individuelles non dépréciées en souffrance depuis plus de 90 jours doivent être évaluées pour les pertes de crédit potentielles. Ces créances sont considérées comme faisant partie d'une liste de surveillance. Lorsque ces actifs ne sont pas dépréciés, la direction calcule un pourcentage représentant les pertes qui pourraient éventuellement survenir pour l'ensemble des actifs. Ce pourcentage de provisionnement est fondé à la fois sur des données historiques et sur l'évaluation effectuée par la direction des pertes potentielles futures.

Annexes

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des autres actifs financiers et les provisions associées au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	Catégorie interne de risque	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité
Actifs sains et impayés				
Courant à 90 jours impayés	Catégorie 1	93%	420,5	-
90-180 jours impayés	Catégorie 2	1%	6,7	(0,1)
180 jours-1 an impayés	Catégorie 2	0%	1,6	(0,2)
Impayés de plus d'1 an	Catégorie 2	0%	1,9	(0,4)
Actifs douteux (en défaut)				
Partiellement dépréciés	Catégorie 4	1%	6,6	(6,5)
Totalement dépréciés	Catégorie 5	4%	17,3	(17,3)
TOTAL		100%	454,6	(24,5)

La variation est expliquée dans la note « Dépréciations » (note 17).

4.2.4 Analyse complémentaire du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

4.2.4.1 EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres est celle de l'émetteur.

En millions d'euros	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2018
Caisse et banques centrales	1 738,0	2 949,2	-	4,9	-	-	-	4 692,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	34,2	2,9	27,7	23,6	1,9	1,6	-	91,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	835,0	117,3	541,4	167,1	323,0	44,0	15,3	2 043,1
Prêts et créances sur la clientèle	1 479,8	109,3	745,2	335,7	112,9	78,2	68,2	2 929,3
Titres à revenu fixe à la FVOCI	-	-	-	1,4	-	0,3	-	1,7
Titres à revenu fixe au coût amorti	305,7	-	246,0	353,4	123,5	8,5	-	1 037,1
Autres actifs financiers	197,5	12,7	59,9	82,7	44,5	19,6	13,2	430,1
Sous-total actifs	4 590,2	3 191,4	1 620,2	968,8	605,8	152,2	96,7	11 225,3
Engagements et garanties	372,7	4,8	66,7	66,1	7,5	1,9	4,5	524,2
TOTAL	4 962,9	3 196,2	1 686,9	1 034,9	613,3	154,1	101,2	11 749,5

(1) Hors investissements en actions.

En millions d'euros	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2017
Caisse et banques centrales	1 206,9	2 658,6	-	3,4	-	-	-	3 868,9
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	18,9	9,3	5,2	15,5	0,5	0,7	0,1	50,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	657,5	50,9	342,8	328,6	313,0	22,8	14,6	1 730,2
Prêts et créances sur la clientèle	1 514,9	115,9	795,2	264,9	158,8	78,6	61,6	2 989,9
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	306,3	-	147,8	422,2	100,0	9,4	1,0	986,7
Autres actifs financiers	138,8	25,5	62,5	102,4	63,3	24,2	9,7	426,4
Sous-total actifs	3 843,3	2 860,2	1 353,5	1 137,0	635,6	135,7	87,0	10 052,3
Engagements et garanties	321,3	48,5	82,5	98,1	0,1	11,4	2,0	563,9
TOTAL	4 164,6	2 908,7	1 436,0	1 235,1	635,7	147,1	89,0	10 616,2

(1) Hors investissements en actions.

4.2.4.2 EXPOSITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Caisse et banques centrales	4 692,1	40%	3 868,9	36%
Établissements de crédit	2 676,9	23%	2 384,6	22%
Ménages	2 492,8	21%	2 551,7	24%
Immobilier	457,9	4%	374,6	4%
Créances à court terme (clients divers)	338,5	3%	331,9	3%
Autres entreprises financières	300,8	3%	400,3	4%
Gouvernement ⁽¹⁾	259,3	2%	184,4	2%
Titres de dette détenus à des fins de liquidités (autres secteurs d'activité)	156,1	1%	150,0	1%
Autres	375,1	3%	369,8	3%
TOTAL	11 749,5	100%	10 616,2	100%

(1) La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.

Les secteurs présentés ci-dessus sont issus des codes de classification NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne) et d'autres catégories utilisées pour le reporting réglementaire du FINREP.

Les créances à court terme et les titres de dette émis par des sociétés non-financières détenus à des fins de liquidités sont exposés à divers secteurs. Toute exposition temporaire à ces secteurs n'est pas considérée par la direction comme pouvant présenter un risque sectoriel significatif et être un indicateur de concentration sectorielle pour ces actifs à l'avenir. Par conséquent, ces expositions ne sont pas analysées de manière détaillée dans la présente note.

4.3 Risque de marché

Les risques de marché associés à la trésorerie et aux instruments de capitaux propres sont décrits ci-dessous en reprenant les différents niveaux de risque. La gestion du risque de marché est expliquée dans le Rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 70 du présent rapport.

4.3.1 Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres et d'options sur ces instruments. Chacune de ces positions est approuvée par la direction et surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5%, au 31 décembre 2018, le résultat après impôt diminuerait de 37,8 millions d'euros (31 décembre 2017 : 24,2 millions d'euros) et le montant des capitaux propres resterait inchangé (31 décembre 2017 : baisse de 21,3 millions d'euros). La charge comptabilisée en compte de résultat est plus élevée du fait que l'intégralité des instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe est exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique. Les informations comparatives de décembre 2017 ont été réaffectées suite à un changement dans la manière dont le risque de prix est réparti entre les différentes zones géographiques au cours de la période.

En millions d'euros	31/12/2018	%	31/12/2017	%
France	332,2	33%	359,6	32%
Autres pays d'Europe	241,4	24%	222,4	20%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	171,0	17%	197,1	18%
Amériques	168,5	17%	115,3	10%
Australie et Asie	44,4	4%	55,3	5%
Suisse	2,7	0%	122,9	11%
Autres	35,0	4%	34,3	4%
TOTAL	995,2	100%	1 106,9	100%

4.3.2 Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

En millions d'euros	31/12/2018 Longue/(courte)	31/12/2017 Longue/(courte)
USD	28,5	34,3
EUR	11,7	21,8
GBP	4,6	2,3
CHF	(2,2)	(0,1)
Autres	3,0	0,6

Une appréciation de 5% de l'euro face aux autres devises induirait une perte dans le compte de résultat du Groupe de 0,5 million d'euros (perte de 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2017).

4.3.3 Risque de taux d'intérêt

En raison de la nature de son activité, seules les entités bancaires du Groupe sont exposées significativement au risque de taux d'intérêt. Ces entités adoptent une approche conservatrice de la gestion de ce risque, en utilisant des instruments dérivés pour limiter leur exposition. Le Groupe communique le risque de taux d'intérêt global à son régulateur sous la forme d'un tableau qui estime l'impact d'une hausse uniforme de 200 points de base en supposant que tous les dépôts à vue sont réévalués au jour le jour. L'impact d'un tel choc au 31 décembre 2018 aurait été une diminution du bilan de 30,9 millions d'euros (43,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

4.4 Risque de liquidité

4.4.1 Liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité contractuelle entre les actifs et les passifs. La gestion du risque de liquidité est traitée dans le Rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 70 du présent rapport.

La liquidité des trois principaux sous-groupes bancaires est gérée de façon indépendante. Les modalités de gestion de la liquidité à court terme sont résumées ci-dessous, ainsi qu'une mesure de leur ratio de liquidité à court terme (LCR, *Liquidity coverage ratio*). Le LCR est un ratio qui compare les actifs liquides de très haute qualité aux obligations à court terme. Les montants ci-dessous proviennent de nos déclarations réglementaires mais ne sont pas audités.

ROTHSCHILD & CO BANK AG ZURICH

La politique de gestion de la liquidité de R&CoBZ tient compte d'un ajustement comportemental des déposants, impliquant le retrait de près d'un tiers des dépôts confiés par les déposants sur une période de 30 jours. Bien que le dispositif réglementaire admette des décalages significatifs dans un intervalle de 30 jours, R&CoBZ a adopté une approche plus prudente en matière de liquidité.

Les limites fixées en interne imposent que soit affichée une liquidité cumulée positive sur tous les horizons (après ajustement comportemental). Cet ajustement comportemental s'accompagne de l'obligation pour R&CoBZ de détenir, en liquidités et en actifs réalisables dans les 48 heures, 20% des dépôts à vue de ses clients.

Au 31 décembre 2018, le LCR de R&CoBZ tel que mesuré à des fins réglementaires était de 129% (31 décembre 2017 : 153%). La limite réglementaire est de 90%.

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

RMM maintient un portefeuille stable et diversifié de dépôts clients avec un faible ratio de crédits/dépôts clients. Le département trésorerie gère la liquidité pour assurer en permanence une position prudente en détenant une quantité importante de liquidités à court terme avec la Banque centrale et sur le marché interbancaire ainsi qu'un portefeuille de titres de rating élevé. L'exposition au risque de liquidité est considérée comme très faible et est surveillée quotidiennement indépendamment du *front office*.

Au 31 décembre 2018, le LCR de RMM était de 298% (31 décembre 2017 : 205%), la limite réglementaire étant de 90%.

ROTHSCHILD & CO BANK INTERNATIONAL LIMITED

Afin de se conformer au règlement sur la liquidité établi par la *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC), R&CoBI gère la liquidité de manière à garantir qu'une position conservatrice est maintenue à tout moment en détenant un stock important d'actifs liquides de haute qualité (HQLA), les critères de ces actifs étant fixés par la GFSC. L'exposition au risque de liquidité est considérée comme faible et fait l'objet d'un suivi quotidien, indépendamment du *front office*, avec une soumission mensuelle obligatoire au régulateur.

Au 31 décembre 2018, le LCR de R&CoBI était de 300% (31 décembre 2017 : 186%), la limite réglementaire étant de 90%.

4.4.2 Échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

En millions d'euros	À vue- 1 mois	1 mois- 3 mois	3 mois- 1 an	1 an- 2 ans	2 ans- 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/12/2018
Caisse et banques centrales	4 692,1	-	-	-	-	-	-	4 692,1
Actifs financiers à la FVTPL	518,9	8,2	24,1	94,7	39,8	220,5	180,9	1 087,1
Actifs financiers à la FVOCI	-	0,2	-	-	-	1,5	-	1,7
Titres au coût amorti	127,5	217,3	231,0	279,2	125,4	56,7	-	1 037,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 562,7	389,9	89,8	0,4	-	0,3	-	2 043,1
Prêts et créances sur la clientèle	767,9	252,5	530,1	520,9	448,9	409,0	-	2 929,3
Autres actifs financiers	374,7	46,4	8,2	0,8	-	-	-	430,1
TOTAL	8 043,8	914,5	883,2	896,0	614,1	688,0	180,9	12 220,5
Passifs financiers à la FVTPL	8,3	1,8	4,3	-	0,3	-	-	14,7
Instruments dérivés de couverture	-	1,3	0,2	0,5	2,8	2,3	-	7,1
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	278,0	4,1	9,2	66,5	77,5	149,8	-	585,1
Dettes envers la clientèle	8 336,3	190,7	81,3	99,5	17,7	0,2	-	8 725,7
Dettes représentées par un titre	-	1,5	-	14,5	-	-	-	16,0
Autres passifs financiers	285,0	31,6	3,0	3,0	7,0	-	-	329,6
TOTAL	8 907,6	231,0	98,0	184,0	105,3	152,3	-	9 678,2
Engagements et garanties donnés	420,5	68,4	18,4	-	4,4	12,5	-	524,2

Les engagements de financement et de garantie donnés sont présentés au sein de l'intervalle où ils pourraient être utilisés.

Les flux de trésorerie non actualisés des dettes et engagements ne sont pas matériellement différents des montants indiqués dans le tableau des échéances contractuelles ci-dessus.

4.5 Informations sur la juste valeur

4.5.1 Hiérarchie des justes valeurs

IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

NIVEAU 1 : INSTRUMENTS COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Ce sont principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée. Ce sont également les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

NIVEAU 2 : INSTRUMENTS ÉVALUÉS SUR LA BASE DE MODÈLES D'ÉVALUATION RECONNUS UTILISANT DES DONNÉES OBSERVABLES AUTRES QUE LES PRIX COTÉS

Le Niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont soit directement observables, soit indirectement observables sur toute la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement des instruments suivants :

Dérivés

Les dérivés sont classés en Niveau 2 dans les cas suivants :

- la juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration avec des transactions réelles ;
- la juste valeur est dérivée d'autres techniques et modèles standards. Le modèle d'évaluation le plus fréquemment utilisé est la technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en Niveau 2.

Titres à revenu fixe et dettes représentées par un titre

Lorsqu'ils sont classés en Niveau 2, ces titres sont moins liquides que lorsqu'ils sont classés en Niveau 1. Ce sont principalement des obligations d'État, des titres de créance de sociétés, des titres à référence hypothécaire et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en Niveau 2 notamment lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (ces prix comprennent, entre autres, des données de consensus fournies par un échantillon raisonnable de contreparties externes qui sont teneurs de marché sur ces actifs ainsi que des cours indicatifs donnés par des courtiers et/ou vendeurs). Pour une partie d'entre eux, si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

Titres à revenu variable

En l'absence de cotations disponibles sur un marché actif, les justes valeurs des autres titres à revenu variable classés en Niveau 2 sont déterminées en utilisant des paramètres reflétant des conditions de marché observées pour des sociétés comparables à la date d'arrêté.

Les techniques d'évaluation utilisées pour les titres à revenu variable de Niveau 2 sont les suivantes :

- **Multiples de transaction**

La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le résultat, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

- **Multiples de comparables boursiers**

Cette méthode consiste à appliquer un multiple aux résultats de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés sont le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA). Ces agrégats sont les agrégats historiques de la société à valoriser et des sociétés comparables. Ils sont retraités de tous les éléments récurrents et exceptionnels ainsi que de l'amortissement des écarts d'acquisition.

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement dans un secteur proche, voire identique à celui de la société cible. Elles sont de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les participations ne donnant pas le contrôle. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier peut se traduire par l'application d'une décote d'illiquidité.

- **Valorisation des bons de souscription d'actions**

Les titres donnant accès au capital, prenant généralement la forme de bons de souscription d'actions (BSA), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éventuel sur la valeur de l'investissement. À chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice.

- **Coût historique**

Lorsque le Groupe a fait un investissement dans un instrument non coté au cours des douze derniers mois, le prix de transaction (c'est-à-dire le prix d'entrée) est souvent considéré comme un point de départ raisonnable pour la détermination de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres non coté à la date d'évaluation.

- **Actif net**

L'actif net est, pour une entreprise, le montant que l'actionnaire recevrait si la société vendait ses actifs à leur valeur de marché actuelle, payait ses dettes restant à honorer avec le gain, puis distribuait le solde à ses actionnaires. Pour les fonds, la valeur liquidative est basée sur la valeur des titres et du fonds de roulement détenus dans le portefeuille d'un fonds.

Prêts et créances aux/dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les prêts et créances à la clientèle et les taux d'intérêt qui leur sont associés sont comparés, par maturité, à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie actualisés en prenant en compte la situation financière des débiteurs.

Les titres pris et donnés en pension livrée et les dettes envers les banques et la clientèle : la juste valeur de ces éléments est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.

NIVEAU 3 : INSTRUMENTS ÉVALUÉS SELON DES MODÈLES QUI NE SONT PAS COURAMMENT UTILISÉS ET/OU QUI S'APPUIENT SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES

Le Niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation. Les instruments classés en Niveau 3 sont principalement :

- les actions non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée en utilisant des données observables et pour lesquelles la situation nette de l'émetteur à la date d'inventaire est la meilleure approximation de la juste valeur de l'investissement à la date de clôture ;
- les parts de fonds de capital-investissement ou d'investissements gérés par des tiers, pour lequel le gestionnaire ou l'évaluateur externe a publié une valeur liquidative, en utilisant une technique d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas directement observables, ou en prenant en compte des données observables, mais avec un ajustement significatif qui n'est pas observable ;
- de manière plus générale, tous les instruments de capitaux propres non cotés pour lesquels le Groupe utilise une technique d'évaluation (à base de multiples de comparables, de multiples de transactions) telle que décrite ci-dessus mais qui intègre des paramètres qui ne sont pas directement observables. Il peut s'agir, par exemple, des flux de trésorerie prévisionnels pour une approche par les flux de trésorerie actualisés, un taux d'actualisation s'appuyant sur un taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque. Pour tous ces cas, les paramètres peuvent ne pas être directement observables sur le marché ;
- les prêts douteux dont la valeur comptable est déterminée par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en utilisant les meilleures estimations des flux de trésorerie recouvrables.

4.5.2 Juste valeur des instruments financiers COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En millions d'euros	31/12/2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	4 692,1	4 692,1	-	4 692,1	-
Titres au coût amorti	1 037,1	1 030,5	974,4	56,1	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	2 043,1	-	2 043,1	-
Prêts et créances sur la clientèle	2 929,3	2 926,1	-	2 919,6	6,5
TOTAL	10 701,6	10 691,8	974,4	9 710,9	6,5
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	585,1	595,9	-	595,9	-
Dettes envers la clientèle	8 725,7	8 725,7	-	8 725,7	-
Dettes représentées par un titre	16,0	16,0	-	16,0	-
TOTAL	9 326,8	9 337,6	-	9 337,6	-
En millions d'euros					
	31/12/2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	3 868,9	3 868,9	-	3 868,9	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 730,2	1 730,2	-	1 730,2	-
Prêts et créances sur la clientèle	2 989,9	2 987,1	-	2 947,7	39,4
TOTAL	8 589,0	8 586,2	-	8 546,8	39,4
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	636,4	647,6	-	647,6	-
Dettes envers la clientèle	7 771,0	7 771,0	-	7 771,0	-
Dettes représentées par un titre	95,6	95,6	-	95,6	-
TOTAL	8 503,0	8 514,2	-	8 514,2	-

COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros	31/12/2018			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds de placements collectifs	501,5	479,9	21,6	-
Autres actifs financiers à la FVTPL	548,2	67,4	452,0	28,8
Instruments financiers dérivés	37,4	-	37,4	-
FVOCI – obligations, autres titres à revenu fixe et intérêts courus	1,7	1,7	-	-
TOTAL	1 088,8	549,0	511,0	28,8
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	21,8	-	21,8	-
TOTAL	21,8	-	21,8	-

En millions d'euros	31/12/2017			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Portefeuille de transaction	30,6	30,6	-	-
Actifs financiers à la FVTPL	500,0	42,0	458,0	-
Instruments financiers dérivés	17,4	-	17,4	-
AFS – effets publics et valeurs assimilées	112,3	112,3	-	-
AFS – obligations, autres titres à revenu fixe et intérêts courus	874,4	825,2	45,8	3,4
AFS – titres à revenu variable	609,7	568,0	8,3	33,4
TOTAL	2 144,4	1 578,1	529,5	36,8
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	31,4	-	31,4	-
TOTAL	31,4	-	31,4	-

4.5.3 Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3

Suite à l'adoption d'IFRS 9 Instruments financiers, les actifs, auparavant classés comme disponibles à la vente, sont désormais classés en FVTPL.

TECHNIQUE D'ÉVALUATION PAR CLASSE D'INSTRUMENTS DE NIVEAU 3

Classe d'instruments	Juste valeur au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Technique d'évaluation	Données non observables	Intervalle (moyen pondéré)
Portefeuille-titre (CDOs, CLOs, etc.)	1,7	Flux de trésorerie actualisés, basés sur les flux de trésorerie attendus des actifs titrisés et sur les anticipations sur la manière dont cette trésorerie sera distribuée aux différents porteurs de titres	Risque de défaut et probabilité de récupération des différents types d'actifs	N/A
Titres à revenu fixe à la FVTPL	1,7			
Investissements dans des fonds et autres titres à revenu variable	26,1	Valorisation externe	N/A	N/A
	1,0	Valorisé au coût historique	N/A	N/A
Titres à revenu variable à la FVTPL	27,1			

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

Au sein des 27,1 millions d'euros de titres à revenus variables à la juste valeur par résultat classés en Niveau 3 au 31 décembre 2018, 26,1 millions d'euros d'instruments sont valorisés par un tiers. Pour mesurer la sensibilité de la juste valeur de ces instruments, valorisés à l'aide de données non observables, le Groupe a déterminé quel serait l'impact d'une baisse de 5% des valeurs comptables. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge avant impôt de 1,3 million d'euros.

MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en Niveau 3 :

En millions d'euros		Obligations et autres titres à revenu fixe	Parts de fonds et autres titres à revenu variable	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2018		3,4	33,4	36,8
Total des gains et pertes sur la période enregistrés au compte de résultat		-	(0,5)	(0,5)
Acquisitions, souscriptions, cessions et remboursements	Acquisitions	-	3,1	3,1
	Cessions	(1,7)	(8,9)	(10,6)
AU 31 DÉCEMBRE 2018		1,7	27,1	28,8

4.5.4 Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

CAPITAL-INVESTISSEMENT ET DETTE PRIVÉE

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par le comité de valorisation adéquat.

Ces comités revoient, deux fois par an, les valorisations des investissements faits par le Capital-investissement et dette privée.

Les paramètres de valorisation revus lors des comités sont les suivants :

- l'origine des données externes ;
- la cohérence des sources diverses ;
- les événements qui se sont produits sur la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Capital-investissement et de dette privée sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec l'*International Private Equity and Venture* (IPEV), directive édictée par l'Association française des investisseurs en capital (AFIC), l'Association britannique de capital-risque (BVCA) et l'Association européenne *Equity et Venture Capital* (EVCA). Des comités consultatifs dédiés se réunissent semestriellement pour approuver les valorisations envoyées aux investisseurs des fonds de Capital-investissement et dette privée gérés par le Groupe. Ces comités agissent comme comités d'évaluation conformément à la directive *Alternative Investment Fund Managers* (directive AIFM).

De plus, l'évaluation des actifs détenus par les fonds de Capital-investissement et dette privée est corroborée par l'audit légal de ces fonds.

VALORISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des prix donnés par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

5. Notes sur le bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Actions et titres à revenu variable	-	467 178
Prêts à la clientèle	33 090	32 859
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 090	500 037
Titres à revenu fixe	21 417	-
Parts détenues dans des fonds de placement collectifs	501 460	-
Autres titres à revenu variable	493 715	-
Actions et titres à revenu variable – portefeuille de transaction	-	30 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (obligatoire)	1 016 592	30 598
Instruments dérivés de transaction actifs (note 2)	37 436	17 379
TOTAL	1 087 118	548 014

Aucun prêt à la clientèle désigné à la FVTPL n'a enregistré de variation de juste valeur due au risque de crédit sur la période et en cumulé.

Passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Instruments dérivés de transaction passifs (note 2)	14 707	24 823
TOTAL	14 707	24 823

Note 2 – Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les justes valeurs positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Des transactions sont réalisées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture puisse être qualifiée comme telle comptablement. La plupart des transactions du Groupe qui ne sont pas qualifiées comptablement comme de la couverture ont néanmoins pour objectif de réduire le risque de marché en couvrant les expositions comprises ou non dans le portefeuille de transaction.

Dérivés de transaction

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	197 611	2 068	152	141 972	958	308
Instruments conditionnels de taux d'intérêt	18 867	15	134	19 150	178	175
Instruments fermes de change	8 469 395	34 051	13 867	5 293 305	15 435	23 725
Instruments conditionnels de change	259 334	1 302	237	240 971	501	482
Autres swaps	7 100	-	290	-	-	-
Options sur actions et titres à revenu variable	57 678	-	27	69 893	307	133
TOTAL	9 009 985	37 436	14 707	5 765 291	17 379	24 823

Dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	124 000	-	5 804	137 000	-	6 543
Instruments fermes de change	167 815	-	1 287	-	-	-
TOTAL	291 815	-	7 091	137 000	-	6 543

Couverture de juste valeur

Le Groupe détient un portefeuille de prêts à la clientèle à moyen et long terme à taux fixe et est donc exposé aux variations de juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt. Le Groupe gère cette exposition au risque de taux en concluant des swaps de taux d'intérêt pour lesquels il paie des taux fixes et reçoit des taux variables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces dérivés, qu'il traite comme des couvertures de juste valeur.

Seul l'élément de risque de taux d'intérêt est couvert ; les autres risques, tels que le risque de crédit, sont gérés mais non couverts par le Groupe. La composante de risque de taux d'intérêt couverte est la variation de la juste valeur des prêts à moyen/long terme à taux fixe de la clientèle résultant uniquement des variations de l'EONIA (taux d'intérêt de référence). Ces variations constituent habituellement la composante la plus importante de la variation globale de la juste valeur.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, des tests d'efficacité sont effectués, prospectivement à la date de désignation et rétrospectivement à chaque date de clôture, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de surcouverture. L'inefficacité de ces couvertures est considérée comme non significative et n'a donc pas été comptabilisée dans le compte de résultat.

La plupart de ces swaps de macro-couverture sont réalisés contre l'EONIA et sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sans révision périodique (c'est-à-dire qu'ils sont non dynamiques).

Annexes

Le tableau suivant présente les échéances et le taux fixe moyen payable sur les instruments de couverture utilisés dans les stratégies de couverture non dynamiques du Groupe :

	Total	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste de valeur – swap de taux d'intérêt						
Montant notionnel (en milliers d'euro)	124 000	-	2 000	16 000	55 000	51 000
Taux d'intérêt fixe moyen	1,79%	-	3,28%	3,32%	2,06%	0,96%

Le tableau suivant présente le détail des prêts et créances sur la clientèle qui sont couverts par les stratégies de couverture du Groupe à la fin de la période :

En milliers d'euros	31/12/2018
Valeur des prêts à taux fixe couverts	458 425
Montant cumulé des ajustements de juste valeur des prêts couverts	5 804
Variation de la juste valeur des prêts sur la période utilisée pour le test d'efficacité	(739)

Couvertures d'investissements nets

Un risque de change existe pour les investissements nets dans des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Ce risque provient de la fluctuation des taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle des filiales et celle du Groupe, qui fait varier le montant de l'investissement net. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. La politique du Groupe est de ne couvrir ces risques que dans le cas où ils auraient un impact significatif sur les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe et de ses filiales bancaires.

La couverture d'investissement net dans le Groupe couvre le risque de la baisse du taux de change de la livre sterling contre l'euro. Une telle baisse entraînerait pour le Groupe, une réduction de la valeur comptable de l'investissement net dans ses filiales dont la devise est la livre sterling.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme comme instruments de couverture. Leur efficacité est évaluée en comparant les variations de juste valeur antérieures du dérivé aux variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique.

Étant donné que le Groupe entend conserver l'investissement net pendant une période plus longue que la maturité du contrat de change à terme, et que sa politique est de ne couvrir qu'une portion de l'investissement net, toute inefficacité devrait être négligeable.

Le tableau suivant présente la maturité et le taux de change moyen des contrats de change à terme utilisés pour la stratégie de couverture d'investissement net du Groupe :

	Total	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Couvertures d'investissements nets – change à terme						
Montant notionnel (en milliers d'euros)	167 815	-	167 815	-	-	-
Taux de change moyen EUR-GBP	0,90	-	0,90	-	-	-

Le tableau suivant présente le détail des couvertures d'investissements nets du Groupe :

En milliers d'euros	31/12/2018
Variation de la juste valeur des prêts utilisée pour le test d'efficacité	(532)
Montant cumulé des ajustements de juste valeur des prêts couverts	(532)

Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente l'incidence dans le bilan consolidé de la compensation des actifs et des passifs financiers détenus avec des contreparties identiques. L'incidence hypothétique de la compensation d'instruments soumis à des accords de compensation globale exécutoire ou à des accords similaires, avec des dépôts ou des instruments financiers reçus et donnés en garantie, ne serait pas significative.

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan
Dérivés de transaction actifs	45 660	(8 224)	37 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 084 011	(40 942)	2 043 069
Autres actifs non soumis à compensation	11 130 419	-	11 130 419
Total actifs	13 260 090	(49 166)	13 210 924
Dettes envers les établissements de crédit	585 102	(35)	585 067
Dérivés de transaction passifs	63 838	(49 131)	14 707
Autres dettes non soumises à compensation	10 116 166	-	10 116 166
Total dettes	10 765 106	(49 166)	10 715 940

Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 737
Total des titres à revenu fixe à la FVOCI	1 737
Titres de capitaux propres stratégiques désignés à la FVOCI	-
Total des titres à revenu variable à la FVOCI	-
TOTAL	1 737

La participation stratégique de 8,4 % du Groupe dans le groupe EdRS a été classée en tant que titre de participation à la FVOCI au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de l'adoption d'IFRS 9. La valeur au 1^{er} janvier 2018 était de 120,2 millions d'euros. Le 6 août 2018, le Groupe et Edmond de Rothschild ont finalisé leur accord pour dénouer l'ensemble de leurs participations croisées. En conséquence, la participation dans EdRS a été cédée par le Groupe à cette date.

Note 4 – Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/2017
Effets publics et valeurs assimilées	112 267
Obligations et autres titres à revenu fixe	874 085
Intérêts courus	337
Total des titres à revenu fixe	986 689
<i>dont dépréciations</i>	<i>(9 837)</i>
Total des titres à revenu variable	609 654
<i>dont dépréciations</i>	<i>(124 325)</i>
TOTAL	1 596 343

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les actifs disponibles à la vente n'existent plus et ont été reclassés dans d'autres catégories du bilan (paragraphe 2.4.2).

Note 5 – Titres au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2018
Titres à revenu fixe au coût amorti – valeur brute	1 037 469
Dépréciations Étapes 1 et 2	(325)
TOTAL	1 037 144

Avant le 1^{er} janvier 2018, les titres au coût amorti n'existaient pas en tant que catégorie bilancielle.

Note 6 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	828 417	1 032 840
Comptes et prêts à terme	201 710	159 610
Titres et valeurs reçus en pension	1 010 583	536 456
Intérêts courus	2 359	1 247
Prêts et créances sur les établissements de crédit – valeur brute	2 043 069	1 730 153
Dépréciations	-	-
TOTAL	2 043 069	1 730 153

Note 7 – Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	67 529	186 765
Prêts à la clientèle PCL	2 502 766	2 446 474
Autres prêts à la clientèle	408 543	415 189
Intérêts courus	18 411	18 414
Prêts et créances sur la clientèle – valeur brute	2 997 249	3 066 842
Dépréciations collectives (IAS 39)	-	(19 857)
Dépréciations individuelles (IAS 39)	-	(57 066)
Dépréciations Étapes 1 et 2 (IFRS 9)	(13 017)	-
Dépréciations Étape 3 (IFRS 9)	(54 930)	-
Dépréciations	(67 947)	(76 923)
TOTAL	2 929 302	2 989 919

Note 8 – Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients non bancaires ⁽¹⁾	188 523	220 968
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	19 850	19 288
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	71 836	75 094
Actifs des régimes de retraite à prestations définies (note 21)	27 173	19 523
Autres débiteurs	214 145	180 920
Actifs divers	521 527	515 793
Charges constatées d'avance	24 968	25 069
Produits à recevoir ⁽¹⁾	149 934	111 001
Comptes de régularisation	174 902	136 070
TOTAL	696 429	651 863

(1) Ces soldes représentent les autres actifs financiers comme mentionnés dans la section 4.

Note 9 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les montants relatifs aux entreprises associées comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	31/12/2017	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) Sàrl	395	(19)	395	11 637
Réponse Invest	-	-	982	-
Capital-investissement et dette privée	395	(19)	1 377	11 637
St Julian's Properties Limited	7 358	247	7 641	167
Autres	-	111	2 799	232
Autres investissements	7 358	358	10 440	399
TOTAL	7 753	339	11 817	12 036

Les données issues des comptes sous-jacents des entreprises associées sont les suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2018	
	Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) Sàrl	St Julian's Properties Limited
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 116	252
Comptes de régularisation et actifs divers	-	14 696
Total actifs	1 116	14 948
Total dettes	326	232
Produit net bancaire	(39)	(219)
Résultat avant impôts	(39)	618
Résultat net	(39)	495
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39	(111)
Résultat net et autres éléments du résultat global	-	384
Dividendes reçus	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe a appliqué l'amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Cet amendement permet à une entité d'évaluer une entreprise associée détenue par un organisme de capital-risque à la FVTPL, plutôt que selon la méthode de la mise en équivalence. En conséquence, Réponse Invest est désormais classée à la FVTPL, car c'est ainsi qu'elle est gérée par la direction.

Toutes les autres entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux activités et aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la note 38.

Note 10 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/18	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations (note 30)	Différence de change et autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles brutes						
Terrains et constructions	397 979	4 441	(5 140)	-	2 153	399 433
Autres immobilisations corporelles	127 524	13 416	(3 369)	-	(1 199)	136 372
Total des immobilisations corporelles brutes	525 503	17 857	(8 509)	-	954	535 805
Amortissements et dépréciations						
Terrains et constructions	(105 529)	-	5 140	(12 453)	(320)	(113 162)
Autres immobilisations corporelles	(73 334)	-	3 080	(14 540)	(1 619)	(86 413)
Total amortissements et dépréciations	(178 863)	-	8 220	(26 993)	(1 939)	(199 575)
TOTAL	346 640	17 857	(289)	(26 993)	(985)	336 230

Note 11 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/01/18	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Acquisition de filiales	Dotations aux amortissements et dépréciations (note 30)	Différence de change et autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations incorporelles brutes							
Marques	157 485	-	-	-	-	-	157 485
Autres immobilisations incorporelles	43 791	3 994	(23 501)	6 073	-	2 440	32 797
Total des immobilisations incorporelles brutes	201 276	3 994	(23 501)	6 073	-	2 440	190 282
Amortissements et dépréciations							
Marques	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(38 702)	-	23 501	-	(3 207)	187	(18 221)
Total amortissements et dépréciations	(38 702)	-	23 501	-	(3 207)	187	(18 221)
TOTAL	162 574	3 994	-	6 073	(3 207)	2 627	172 061

La valeur la plus importante comprise dans les marques est l'actif relatif à l'utilisation du nom commercial « Rothschild & Co ». Cet actif est considéré comme ayant une durée de vie indéfinie, et n'est donc pas amorti, mais fait toutefois l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les droits économiques et commerciaux obtenus lors de l'acquisition initiale de ce nom commercial ont été substantiellement conservés suite à l'accord conclu avec Edmond de Rothschild cette année.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a effectué le test de dépréciation annuel pour ce nom commercial. La méthode de valorisation utilisée est celle des redevances. Celle-ci revient à fonder la valeur du nom commercial sur le montant théorique qui serait payé s'il était exploité sous licence d'un tiers et non la propriété du Groupe. Les principales hypothèses utilisées pour le test sont les suivantes :

- les revenus sont déterminés sur la base du plan d'affaires des filiales acquises, qui découle d'un plan triennal élaboré dans le cadre du processus budgétaire du Groupe puis étendu à l'infini à une valeur finale, en utilisant un taux de croissance à long terme ;
- taux de redevance = 2% ;
- taux de croissance à l'infini = 2% ; et
- taux d'actualisation = 8,5%.

Les résultats des tests de sensibilité sur le nom commercial Rothschild & Co montrent que :

- une hausse de 50 pb du taux d'actualisation combinée à une baisse de 50 pb du taux de croissance à l'infini réduiraient la valeur de 37 millions d'euros ;
- une baisse de 25 pb du taux de redevance réduirait la valeur de 40 millions d'euros ; et
- une baisse de 10% des revenus dans les flux de trésorerie futurs du plan d'affaires réduirait la valeur de 31 millions d'euros.

De telles baisses ne conduiraient pas à la constatation d'une perte de valeur.

Note 12 – Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2018	107 916	11 306	3 940	123 162
Acquisitions	-	1 610	-	1 610
Charge dans le compte de résultat	(637)	-	-	(637)
Différences de change	(21)	-	196	175
À LA CLÔTURE	107 258	12 916	4 136	124 310

Test de dépréciation

Au 31 décembre 2018, le Groupe a réalisé un test annuel de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de chacune des UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition relatif à une activité distincte faisant partie du segment Conseil financier a été entièrement déprécié.

Pour la majorité de nos activités de Conseil financier, la juste valeur diminuée des coûts de sortie a été calculée en utilisant les multiples de transactions appliqués au résultat net normalisé. La valeur a été déterminée en utilisant des paramètres dérivés des conditions du marché et sur la base de données provenant de sociétés comparables. La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- le résultat net normalisé est déterminé sur une période de trois ans ;
- les multiples de transactions sont issus des multiples PE à long terme de sociétés comparables présentes dans les métiers de fusion-acquisition.

Les tests de sensibilité effectués sur la majorité de nos activités de Conseil financier démontrent qu'une baisse de 10% des multiples de transactions ou du résultat net normalisé contribuerait à minorer la valeur recouvrable de l'UGT de 225 millions d'euros et ne conduirait pas à constater de dépréciation.

Note 13 – Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	261 466	261 312
Contrats de mise en pension	50 000	-
Comptes et emprunts à terme	268 270	370 145
Intérêts courus	5 331	4 920
TOTAL	585 067	636 377

Note 14 – Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes envers la clientèle à vue	7 905 132	7 085 767
Dettes envers la clientèle à terme	751 850	604 680
Titres et valeurs donnés en pension	65 834	79 143
Intérêts courus	2 875	1 364
TOTAL	8 725 691	7 770 954

Note 15 – Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer au personnel	561 466	485 443
Charges à payer et produits constatés d'avance	207 282	195 532
Comptes de régularisation	768 748	680 975
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	301 984	128 893
Créditeurs financiers divers ⁽¹⁾	27 639	21 207
Autres créditeurs	99 629	118 302
Passifs divers	429 252	268 402
TOTAL	1 198 000	949 377

(1) Ces soldes représentent les autres passifs financiers comme mentionnés dans la section 4.

Note 16 – Provisions

En milliers d'euros	01/01/2018	Impact de l'introduction d'IFRS 9	Dotations/ (reprises non utilisées)	Reprises utilisées	Différences de change	Autres variations	31/12/2018
Provisions pour risques de contrepartie	995	99	(39)	-	-	1	1 056
Provisions pour litiges	30 896	-	2 308	(4 542)	57	9	28 728
Provisions pour réaménagement d'immeubles	324	-	24	-	5	-	353
Provisions pour charges de personnel	2 783	-	469	(108)	(19)	(662)	2 463
Autres provisions	-	-	5 049	-	-	-	5 049
Sous-total	34 998	99	7 811	(4 650)	43	(652)	37 649
Passifs des régimes de retraite à prestations définies (note 21)	53 272	N/A	N/A	N/A	N/A	(14 045)	39 227
TOTAL	88 270	99	7 811	(4 650)	43	(14 697)	76 876

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprennent des provisions pour couvrir les coûts estimés des procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 17 – Dépréciations

En milliers d'euros	01/01/2018	Impact de l'introduction d'IFRS 9	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/12/2018
Prêts et créances sur la clientèle	(76 923)	(4 740)	(13 994)	17 922	9 440	349	(67 946)
Actifs financiers disponibles à la vente	(134 162)	134 162	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	(18 272)	(1 207)	(8 901)	643	4 701	(1 494)	(24 530)
Titres au coût amorti	-	(359)	(1)	34	-	-	(326)
TOTAL	(229 357)	127 856	(22 896)	18 599	14 141	(1 145)	(92 802)

L'impact de l'introduction d'IFRS 9 est expliqué dans la section 2.4, en particulier dans le tableau du paragraphe 2.4.4.

Note 18 – Impôts différés

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Solde net d'impôts différés à l'ouverture – actif/(passif)	(374)	1 637
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	60 561	67 966
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(60 935)	(66 329)
Enregistré au compte de résultat		
(Charge)/produit d'impôts différés au compte de résultat	(7 089)	1 513
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	(4 407)	(2 853)
Actifs financiers à la FVOCI	9 207	830
Options de souscription ou d'achat d'actions	2 064	-
Couvertures d'investissements nets	186	-
Reclassements en impôts courants	1 816	246
Différences de change	(534)	(2 032)
Acquisition/cession de filiales	-	413
Changement de méthode comptable	2 006	-
Autres	(134)	(128)
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE – ACTIF/(PASSIF)	2 741	(374)
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	50 587	60 561
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(47 846)	(60 935)

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations différées	26 822	22 599
Provisions	5 474	6 803
Déficits fiscaux reportables	5 025	12 171
Indemnités de départ en retraite	2 932	10 300
Amortissements dérogatoires	2 800	2 973
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 855	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	100	116
Autres différences temporelles	5 579	5 599
TOTAL	50 587	60 561

La majorité des impôts différés actifs du Groupe est comptabilisée dans NMR, une filiale du Groupe au Royaume-Uni. Pour ces états financiers, NMR considère qu'elle réalisera des bénéfices suffisants durant les huit prochaines années pour utiliser les impôts différés actifs restants comptabilisés dans son bilan.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, certaines différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs, principalement aux États-Unis, au Canada et en Asie. Les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 57,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (56,7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	16 624	17 340
Actifs incorporels comptabilisés suite à l'acquisition de filiales	13 459	13 674
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	9 727	18 445
Indemnités de départ en retraite	979	1 911
Amortissements dérogatoires	2 054	1 956
Autres différences temporelles	5 003	7 609
TOTAL	47 846	60 935

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les (charges)/produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations différées	4 466	(3 182)
Amortissements dérogatoires	(269)	(631)
Indemnités de départ en retraite	(2 068)	(2 041)
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(3 221)	467
Dépréciation de prêts et créances sur la clientèle	(3 584)	4 120
Déficits fiscaux reportables	(6 228)	(405)
Autres différences temporelles	3 815	3 185
TOTAL	(7 089)	1 513

Note 19 – Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses fonds propres. Dans ce cas, le Groupe décide de consolider ou non ces fonds sur la base de l'évaluation combinée des deux indicateurs clés suivants :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques ; et
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il convient de déterminer, à un niveau particulier de rendement, la part de l'augmentation de la performance d'un fonds qui revient au gestionnaire (exposition à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement en question correspond au niveau à partir duquel des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré). Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Le jugement du Groupe repose sur la norme IFRS 10, ainsi que sur sa compréhension des pratiques de marché.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les intérêts détenus par le Groupe dans des entités structurées non consolidées qu'il gère :

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	TOTAL
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	2 269 400	5 483 537	7 752 937
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	4 634 876	6 233 841	10 868 717
Intérêts au bilan du Groupe :			
Titres de dette et de capitaux propres à la FVTPL	299 604	79 513	379 117
Titres de dette au coût amorti	-	56 682	56 682
Prêts et créances sur la clientèle	22 647	10 857	33 504
Total actifs au bilan du Groupe	322 251	147 052	469 303
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	378 231	40 787	419 018
Exposition maximale du Groupe aux pertes	700 482	187 839	888 321

Note 20 – Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Ces participations regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	31/12/2018	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)	31/12/2017	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
	Résultat	Montant au bilan	Dividendes	Résultat	Montant au bilan	Dividendes
Quote-part de résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Titres en capital	146 670	159 748	156 792	110 348	170 036	1 051
Groupe R&CoHAG	2 542	-	535	1 606	58 271	744
Autres	584	5 848	76	1 710	22 903	849
Charges, nettes d'impôts, comptabilisées dans les capitaux propres						
Dettes subordonnées à durée indéterminée	17 684	290 640	17 661	10 646	288 999	10 636
TOTAL	167 480	456 236	175 064	124 310	540 209	13 280

Titres en capital

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple détenues par Rothschild Martin Maurel SCS, la société holding de nos activités de Banque privée et gestion d'actifs et de Conseil financier en France. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple, y compris la quote-part du résultat revenant au travail.

Dettes subordonnées à durée indéterminée

Des filiales au sein du Groupe ont émis des dettes subordonnées à durée indéterminée qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne donnant pas le contrôle car elles sont émises par des filiales et ne sont pas détenues par le Groupe. Les intérêts qui s'y rapportent sont comptabilisés comme des charges relatives à ces participations. Les instruments sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9% (125 millions de livres sterling)	165 455	166 605
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	57 868	58 270
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	67 317	64 124
TOTAL	290 640	288 999

Groupe Rothschild & Co Holding AG

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient un intérêt économique de 100% (31 décembre 2017 : 90,09%) dans les capitaux propres de Rothschild & Co Holding AG (R&CoHAG), la société holding suisse de notre activité de Banque privée. Le montant comptabilisé au compte de résultat et au bilan du Groupe dans les participations ne donnant pas le contrôle est calculé sur la base de cet intérêt économique.

Le tableau suivant présente un compte de résultat et un bilan résumés pour le sous-groupe R&CoHAG.

En milliers d'euros	Groupe R&CoHAG	
	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Compte de résultat		
Produit net bancaire	228 743	158 839
Résultat net	39 375	19 109
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur l'exercice ⁽¹⁾	17 842	(38 728)
Résultat net et autres éléments du résultat global de l'exercice	57 217	(19 619)
Informations bilancielles		31/12/2017
Caisse et banques centrales		2 658 600
Prêts et créances sur les établissements de crédit		255 165
Prêts et créances sur la clientèle		1 120 016
Comptes de régularisation et actifs divers		412 845
Total actifs		4 446 626
Dettes envers la clientèle		2 743 959
Comptes de régularisation et passifs divers		1 086 180
Total dettes		3 830 139
Capitaux propres		616 487

(1) Les gains et pertes de R&CoHAG comptabilisés directement en capitaux propres comprennent des gains et pertes de change, des mouvements actuariels et la réévaluation des titres de participation à long terme.

Comme indiqué dans la section 1.3, le 6 août 2018, le Groupe et Edmond de Rothschild ont conclu un accord de dénouement de toutes leurs participations croisées. Par conséquent, à partir de cette date, R&CoHAG est détenue à 100% par le Groupe. Le bilan du groupe R&CoHAG au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessus.

Note 21 – Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraite pour les salariés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous.

Le NMR Pension Fund (NMRP) est géré par NMR au profit des salariés de certaines entreprises du Groupe situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies, qui a été fermé aux nouveaux entrants en 2003, et un dispositif de cotisations définies en vigueur depuis la même date.

Le NMR Overseas Pension Fund (NMROP) est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du Groupe situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un dispositif de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en 2003, et un dispositif de cotisations définies ouvert depuis la même date. Les employés membres du NMROP ont cessé d'accumuler des retraites complémentaires à prestations définies à compter du 5 avril 2017. Les prestations accumulées par les anciens membres toujours en poste augmenteront entre la date de clôture et la date de retraite de chaque membre conformément à la réévaluation différée standard précisée dans les règles du fonds. Dans le cadre de cette clôture, chaque membre en fonction à la date du 5 avril 2017 a bénéficié d'un service supplémentaire de six mois. Le coût de ce service supplémentaire a été comptabilisé l'année dernière en tant que coût de service passé l'année dernière.

Rothschild & Co North America Inc maintient un plan de retraite à prestations définies, qui est non financé et d'autres accords de retraites pour certains employés (R&CoNAP). Ni le plan ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou quelque autre avantage aux employés ou aux retraités. De nouveaux droits ont été enregistrés pour la dernière fois en 2001.

R&CoBZ gère également des organismes de retraites (R&CoBZP). Ces organismes ont été créés sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ont les caractéristiques d'un plan de retraite à prestations définies. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et de l'employé.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations vis-à-vis d'anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été réalisées pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 par des actuaires indépendants. L'évaluation du fonds R&CoBZP est effectuée à chaque clôture par des actuaires indépendants.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à un nombre de risques tels que l'espérance de vie, l'inflation, le taux d'intérêt et la performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est possible en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Les fonds de pension investissent dans des obligations de sociétés, des obligations d'État et un mandat d'investissement adossé au passif leur permettant de couvrir partiellement leur exposition aux risques de taux d'intérêts et d'inflation.

Dans l'ensemble, l'objectif est de sélectionner des actifs qui permettront de générer des revenus et une croissance du capital, afin de faire face, parallèlement aux nouvelles cotisations, au coût des prestations actuelles et futures dues par les fonds.

Montants comptabilisés au bilan

En milliers d'euros	NMRP et NMROP	R&CoBZP	R&CoNAP	Autre	31/12/2018
Valeur actuelle des obligations financées	1 005 057	239 052	-	-	1 244 109
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 027 603)	(228 929)	-	-	(1 256 532)
Sous-total	(22 546)	10 123	-	-	(12 423)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	14 044	10 433	24 477
TOTAL	(22 546)	10 123	14 044	10 433	12 054
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	-	14 750	14 044	10 433	39 227
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(22 546)	(4 627)	-	-	(27 173)

En milliers d'euros	NMRP et NMROP	R&CoBZP	R&CoNAP	Autre	31/12/2017
Valeur actuelle des obligations financées	1 074 756	227 860	-	-	1 302 616
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 067 832)	(227 576)	-	-	(1 295 408)
Sous-total	6 924	284	-	-	7 208
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	16 043	10 498	26 541
TOTAL	6 924	284	16 043	10 498	33 749
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	19 490	7 241	16 043	10 498	53 272
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(12 566)	(6 957)	-	-	(19 523)

Variations des engagements nets de retraite

En milliers d'euros	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} janvier 2018	(1 295 408)	1 329 157	33 749
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	14 206	14 206
Cotisations des salariés	(3 430)	3 430	-
Coûts des services passés	-	5 594	5 594
(Revenus)/coûts des intérêts	(28 999)	29 587	588
Réévaluation due aux points suivants :			
- rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	56 207	-	56 207
- évolution des hypothèses financières	-	(59 136)	(59 136)
- évolution des hypothèses démographiques	-	(5 538)	(5 538)
- (gains)/pertes du retour d'expérience	-	(1 521)	(1 521)
Prestations versées aux bénéficiaires	43 469	(43 469)	-
(Cotisations) du Groupe	(35 984)	-	(35 984)
Frais administratifs	2 003	-	2 003
Variations de change et autres mouvements	5 610	(3 724)	1 886
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(1 256 532)	1 268 586	12 054

À la suite de l'évaluation actuarielle triennale du fonds NMRP réalisée en mars 2016, les administrateurs du fonds de pension à prestations définies ont convenu avec le Groupe d'un plan de cotisations visant à réduire le déficit qui en résulte, conformément à la réglementation applicable aux retraites. L'objectif est d'éliminer ce déficit d'ici 2023 en augmentant les cotisations annuelles de 17,0 millions d'euros chaque année. D'autre part, les employeurs participant au fonds ont convenu de verser 46,6% des salaires des membres en service éligibles à la retraite.

Un montant total de cotisations estimé à 34 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019.

Le Groupe a estimé qu'aucun passif complémentaire ne doit être comptabilisé pour les régimes NMRP, NMROP et R&CoBZP sous IFRIC 14 - IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, et ce, au vu du motif suivant : concernant les fonds NMRP et NMROP, les administrateurs n'ont pas le pouvoir de les liquider de manière unilatérale. De plus, les règles des fonds donnent à la Société un droit inconditionnel à un remboursement en supposant le règlement graduel des passifs du régime au fil du temps jusqu'à ce que tous les membres aient quitté le régime. Pour le fonds R&CoBZP, les actifs du régime présentent une valeur de rachat de 4,5 millions de francs suisses, en vertu d'un contrat de réassurance avec Zurich Insurance Company, Ltd., Zurich (Zurich Insurance). Zurich Insurance n'a pas le pouvoir de résilier unilatéralement ce contrat de réassurance.

L'actif net du régime R&CoBZP devrait être disponible pour le Groupe car les cotisations statutaires de l'employeur ne couvrent pas l'intégralité du coût des services pour celui-ci selon IAS 19. Selon IFRIC 14, l'avantage économique maximal est la valeur capitalisée de la différence entre le coût du service de l'employeur et les contributions attendues de l'employeur sur l'exercice suivant.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds est de 19 ans pour le fonds NMRP et de 17 ans pour le fonds principal R&CoBZP.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

En milliers d'euros	01/01/2018 31/12/2018 (12 mois)	01/04/2017 31/12/2017 (9 mois)
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	14 206	11 009
Coût net des intérêts	588	1 886
Coût des services passés négatifs	5 594	286
Frais administratifs	2 003	314
Réductions	-	263
TOTAL (inclus dans les charges de personnel)	22 391	13 758

Un jugement récemment rendu au Royaume-Uni exige que les régimes de retraite d'entreprise suppriment toute inégalité de traitement entre les hommes et les femmes résultant du versement de pensions minimales garanties (*Guaranteed Minimum Pension, GMP*). La garantie (GMP) concerne des droits qui auraient dû être octroyés aux participants entre mai 1990 et avril 1997 par les régimes de retraite mis en place dans le cadre du SERPS (*State Earnings Related Pension Scheme*).

Nos actuaires ont estimé l'augmentation du passif à 5,6 millions d'euros, comptabilisée en charge au compte de résultat en tant que coût des services passés.

Montants enregistrés dans l'état du résultat global

En milliers d'euros	01/01/2018 31/12/2018 (12 mois)	01/04/2017 31/12/2017 (9 mois)
Gains de réévaluation comptabilisés dans l'état du résultat global sur l'exercice	9 988	11 359
Pertes de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(190 543)	(200 531)

Hypothèses actuarielles et sensibilités

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/12/2018			31/12/2017		
	NMRP et NMROP	R&CoBZP	R&CoNAP	NMRP et NMROP	R&CoBZP	R&CoNAP
Taux d'actualisation	2,9%	0,8%	3,6%	2,6%	0,7%	2,9%
Indice des prix de détail	3,2%	N/A	N/A	3,2%	N/A	N/A
Inflation des prix à la consommation	2,1%	0,5%	N/A	2,1%	0,3%	N/A
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	1,0%	N/A	2,0%	0,5%	N/A
Taux de croissance attendu des retraites :						
Non plafonné	N/A	0,0%	N/A	N/A	0,0%	N/A
Plafonné à 5,0%	3,1%	N/A	N/A	3,1%	N/A	N/A
Plafonné à 2,5%	2,1%	N/A	N/A	2,1%	N/A	N/A
Espérance de vie en années pour :						
Un homme retraité âgé de 60 ans	28,7	27,3	27,7	28,8	27,2	25,6
Une femme retraitée âgée de 60 ans	29,7	29,6	29,9	29,9	29,5	29,1
Un homme retraité âgé de 60 ans dans 20 ans	30,2	29,2	N/A	30,3	29,1	N/A
Une femme retraitée âgée de 60 ans dans 20 ans	31,3	31,4	N/A	31,4	31,3	N/A

Le calcul des engagements nets des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Le tableau ci-dessous présente celles qui ont l'impact le plus significatif sur l'évaluation du passif, ainsi que des scénarios de sensibilité à ces hypothèses :

En milliers d'euros	31/12/2018	
	NMRP et NMROP	R&CoBZP
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	(86 000)	(18 000)
Hausse de 0,5% de l'inflation	66 000	1 000
Hausse d'un an de l'espérance de vie	34 000	N/A

Les sensibilités présentées ci-dessus ne reflètent que l'estimation de l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les engagements nets est donc probablement moins élevé que les montants ci-dessus.

Composition des actifs des régimes de retraites :

	31/12/2018			31/12/2017		
	NMRP	NMROP	R&CoBZP	NMRP	NMROP	R&CoBZP
Actions - cotées	26%	30%	30%	35%	36%	31%
Obligations - cotées	14%	25%	41%	16%	26%	45%
Couverture des passifs	21%	22%	2%	22%	25%	2%
Fonds spéculatifs et de capital-investissement	14%	5%	13%	12%	4%	11%
Liquidités	13%	15%	6%	12%	7%	5%
Crédits structurés-cotés	11%	-	-	2%	-	-
Immobilier et autres	1%	3%	9%	1%	2%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2018, les actions comprennent 0,8 million d'euros (31 décembre 2017 : 0,8 million d'euros) d'actions de sociétés qui sont des parties liées de la Société.

Note 22 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales, CCP	4 692 134	3 868 907
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	828 417	1 032 840
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	399 787	281 672
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour, banques centrales	(261 466)	(261 312)
TOTAL	5 658 872	4 922 107

La trésorerie comprend les caisses et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les autres équivalents de trésorerie comprennent des prises en pensions au jour le jour et des effets publics et valeurs assimilées détenus à des fins de transactions.

Note 23 – Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
En faveur des établissements de crédit	1 546	1 500
En faveur de la clientèle	382 316	418 186
Engagements de financement	383 862	419 686
En faveur des établissements de crédit	44 762	45 208
En faveur de la clientèle	95 551	98 956
Engagements de garantie	140 313	144 164
Engagements de financement	343 488	264 057
Engagements fiduciaires irrévocables	176 211	130 601
Titres nantis et autres engagements donnés	62 684	57 229
Autres engagements donnés	582 383	451 887

Les engagements de souscrire des titres sont liés à l'activité de Capital-investissement et dette privée. Les engagements fiduciaires irrévocables représentent les engagements envers des fonds dans lesquels le Groupe agit en tant que fiduciaire pour le compte de ses clients. Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés dans la note 29.

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus d'établissements de crédit	276 390	313 727
Engagements de financement	276 390	313 727
Engagements reçus d'établissements de crédit	90 835	97 184
Engagements reçus de la clientèle	3 004	3 232
Engagements de garantie	93 839	100 416

Engagements de location-simple (dettes)

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Terrains et constructions	Autres	Terrains et constructions	Autres
Moins de 1 an	35 201	1 439	34 295	1 698
Entre 1 et 5 ans	123 854	2 798	118 230	983
Plus de 5 ans	115 276	-	124 846	-
TOTAL	274 331	4 237	277 371	2 681

Les engagements de location-simple ci-dessus concernent principalement les baux des bureaux loués à travers le monde.

6. Notes sur le compte de résultat

Note 24 – Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	7 122	4 673
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	65 697	50 140
Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente	-	7 259
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	607	-
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	634	-
Produits d'intérêts sur instruments financiers au coût amorti	6 292	-
Produits d'intérêts sur dérivés	56 748	37 227
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	321	1 123
TOTAL	137 421	100 422

Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(9 927)	(9 825)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	(27 039)	(18 097)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(17 295)	(8 719)
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	(57)	(112)
Charges d'intérêts sur dérivés	(3 371)	(2 695)
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(1 775)	(1 288)
TOTAL	(59 464)	(40 736)

Note 25 – Produits nets de commissions

Produits de commissions

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Produits de commissions sur prestations de conseil et de services	1 288 111	874 793
Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	555 814	408 703
Produits de commissions sur opérations de crédit	5 656	5 713
Autres produits de commissions	8 511	10 283
TOTAL	1 858 092	1 299 492

Charges de commissions

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Charges de commissions sur prestations de conseil et de services	(10 596)	(14 631)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	(76 756)	(55 608)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(517)	(48)
Autres charges de commissions	(1 904)	(4 051)
TOTAL	(89 773)	(74 338)

La première application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les principes comptables applicables aux produits nets de commissions.

Note 26 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	62 528	53 572
<i>Carried interest</i>	40 020	28 872
Résultat net sur opérations de change	26 960	15 612
Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés détenus à des fins de transaction	178	36
Résultat net sur autres opérations de transaction	(252)	848
TOTAL	129 434	98 940

Les gains et les pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et les instruments financiers comptabilisés dans le portefeuille de transaction, y compris les dérivés.

Parmi les 62,5 millions d'euros de gains sur les instruments financier à la FVTPL, 61,4 millions d'euros proviennent d'instruments classés à la FVTPL de manière obligatoire. Le reste provient d'instruments à la FVTPL par option.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent à la fois des actions ordinaires et des actions de type *carried interest* détenues par le Groupe dans ses fonds de Capital-investissement et de dette privée. Ils comprennent également certains prêts consentis à ses fonds de Capital-investissement et de dette privée.

Note 27 – Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)
Dividendes reçus des titres de capitaux propres stratégiques désignés à la FVOCI	-
TOTAL	-

Le dividende se rapportant à la participation dans EdRS est inclus dans les gains ou pertes nets sur autres actifs (note 32).

Note 28 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Résultat net sur cessions	37 707
Pertes de valeur	(2 113)
Dividendes	2 701
TOTAL	38 295

Note 29 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Rémunérations et autres charges de personnel	(1 062 852)	(797 243)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	(22 391)	(13 758)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	(12 584)	(9 655)
Charges de personnel	(1 097 827)	(820 656)
Autres charges administratives	(308 748)	(236 929)
TOTAL	(1 406 575)	(1 057 585)

Charges de personnel

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe paye des bonus à ses salariés. Dans certains cas, le paiement en numéraire est différé sur plusieurs années.

Les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre ans comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces bonus sont versés à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe à la date de règlement. En réponse aux nouvelles exigences de fonds propres (*Capital Requirement Directive 4* ou CRD4), pour certains salariés, une partie des bonus sera versée sous forme d'instruments qui ne sont pas fondés sur la trésorerie. Il en existe deux types dans le Groupe. D'une part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en instruments de capitaux propres. Les salariés seront rémunérés sous forme d'actions de R&Co plutôt qu'en numéraire. Les actions R&Co seront disponibles pour ces salariés six mois après la date d'acquisition des bonus différés. D'autre part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en numéraire (bonus non-différés). Celui-ci est immédiatement acquis mais sa valeur varie en fonction du cours de l'action R&Co pendant la période de conservation d'une durée de six mois.

La rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future. Le montant des règlements potentiels futurs n'ayant pas encore été enregistrés à ce jour s'élève à 109,8 millions d'euros (31 décembre 2017 : 79,2 millions d'euros).

Le plan de rémunération à base d'actions a pour objectif de corréliser la prime de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces primes peuvent également être annulées dans des circonstances spécifiques.

Plan d'intéressement (R&Co Equity Scheme)

R&Co gère également un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de R&Co ; pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/12/2018		31/12/2017	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré en €
À l'ouverture	4 335	22,9	3 525	19,4
Émises	80	30,0	1 110	32,7
Annulées	(20)	19,5	(80)	-
Exercées	(435)	19,6	(220)	17,8
À LA CLÔTURE	3 960	23,5	4 335	22,9
Exerçables à la fin de l'exercice	1 735	18,5	1 245	17,8

Annexes

Les options sur actions en circulation à la clôture sont les suivantes :

Prix unitaire d'exercice En euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)
16,01 – 18,00 €	1 025	4,8	1 245	5,8
18,01 – 20,00 €	1 384	4,8	1 520	5,8
20,01 – 22,00 €	-	-	-	-
22,01 – 24,00 €	75	6,8	115	7,8
24,01 – 26,00 €	190	6,8	230	7,8
26,01 – 28,00 €	95	6,8	115	7,8
28,01 – 30,00 €	-	-	-	-
30,01 – 32,00 €	298	8,8	278	9,8
32,01 – 35,00 €	893	8,8	832	9,8
TOTAL	3 960	6,1	4 335	7,0

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice de douze mois était de 0,1 million d'euros (31 décembre 2017 : 2,8 millions d'euros). La juste valeur est reconnue au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Parce que les options sont réglées en actions, aucun passif n'est comptabilisé au bilan au titre de ces options. Leur changement de valeur n'est comptabilisé ni en charge ni en produit dans le compte de résultat.

À l'émission, les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes. Les paramètres clés de ce modèle sont le prix des actions R&Co sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui est considérée comme étant la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation repose sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La charge de l'exercice se rapportant aux paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Rémunération et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 0,5 million d'euros).

Note 30 – Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(26 993)	(17 297)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(3 207)	(4 757)
Dépréciations des immobilisations incorporelles	-	(3 442)
TOTAL	(30 200)	(25 496)

Note 31 – Coût du risque

En milliers d'euros	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Prêts et créances sur la clientèle	(13 994)	16 480	1 442	3 928	(2 797)
Titres à revenu fixe classés en AFS	-	-	-	-	1 120
Titres au coût amorti	(1)	34	-	33	-
Autres actifs	(8 901)	643	-	(8 258)	(2 855)
TOTAL	(22 896)	17 157	1 442	(4 297)	(4 532)

Note 32 – Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Dividendes des participations à long terme désignées à la juste valeur par capitaux propres	5 474	5 242
Produits/(charges) hors exploitation	(3 533)	-
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	41	583
Plus et moins-values sur acquisition, cession ou dépréciation de cession de titres consolidés	(5 847)	647
TOTAL	(3 865)	6 472

À la suite de l'accord de cession de son activité de fiducie (cf. section 1.5 Faits marquants), le Groupe a comptabilisé une provision pour dépréciation de 5 millions d'euros.

Note 33 – Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Impôts courants	(69 704)	(40 432)
Impôts différés	(7 089)	1 513
TOTAL	(76 793)	(38 919)

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en une charge d'impôts courants et en une charge d'impôts différés :

Impôts courants

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Charge d'impôt de l'exercice	(70 165)	(42 584)
Impôts sur exercices antérieurs	3 031	7 261
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	(2 434)	(4 698)
Autres	(136)	(411)
TOTAL	(69 704)	(40 432)

L'ajustement au titre d'exercices antérieurs comptabilisé au 31 décembre 2017 est essentiellement dû à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017. Il a jugé que l'impôt de 3% payé par les sociétés françaises sur les distributions de dividendes était contraire à la Constitution. Cette décision a donné lieu à la restitution de l'impôt acquitté, majoré des intérêts. Le Groupe a reçu un remboursement de 6,7 millions d'euros.

Le Parlement français a adopté une loi prévoyant un impôt supplémentaire sur les sociétés afin de financer le coût de ces réclamations. Le Groupe est hors du champ d'application de cette nouvelle taxe.

Impôts différés

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Différences temporelles	(6 119)	313
Changements de taux d'imposition	694	994
Impôts sur exercices antérieurs	(1 664)	206
TOTAL	(7 089)	1 513

Rationalisation de la charge d'impôt entre le taux d'imposition de droit commun et le taux effectif

En milliers d'euros		01/01/18 31/12/18 (12 mois)		01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Résultat avant impôt		530 598		353 838
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	34,43%	182 685	34,43%	121 827
Principaux éléments de rapprochement⁽¹⁾				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(12,0%)	(63 844)	(13,7%)	(48 451)
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	(8,8%)	(46 525)	(10,4%)	(36 775)
Comptabilisation d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	(0,7%)	(3 692)	-	-
Impôt sur exercices antérieurs	(0,3%)	(1 367)	(2,1%)	(7 467)
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés	(0,1%)	(695)	(0,3%)	(996)
Impôt sur les résultats des entreprises mises en équivalence comptabilisés nets d'impôt	(0,0%)	(258)	(1,2%)	(4 413)
Impôt sur les dividendes des filiales reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes	+0,1%	607	+1,6%	5 834
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	+0,5%	2 434	+1,3%	4 699
(Gains)/pertes pour lesquels aucun impôt différé n'a été comptabilisé	+0,5%	2 912	+0,1%	373
Différences permanentes	+0,7%	3 705	+0,9%	3 147
Autres effets	+0,2%	831	+0,3%	1 141
Charge d'impôt effective	14,5%	76 793	10,9%	38 919
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		14,5%		10,9%

(1) Les catégories utilisées dans les informations comparatives sont présentées d'une manière cohérente avec celles utilisées pour expliquer l'impôt de la période actuelle.

Note 34 – Parties liées

Dans le cadre de cette note et des dispositifs de gouvernance mis en place au sein de R&Co et du Groupe relatifs aux prises de décisions de l'organe exécutif de R&Co, le terme « Dirigeants mandataires sociaux » fait référence aux mandataires sociaux de R&Co Gestion, Gérant et représentant légal de R&Co. En application des statuts de R&Co Gestion, cette société n'a qu'un seul mandataire social, son président. Le seul mandataire social de R&Co Gestion a, au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018, perçu la rémunération suivante, versée par R&Co Gestion mais refacturée par cette dernière à R&Co, conformément aux dispositions statutaires de R&Co au titre des frais opérationnels supportés par le Gérant :

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)
Rémunérations fixes	500
TOTAL	500

Le président de R&Co Gestion n'a bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne lui a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin d'exercice entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminés en consolidation et ne sont donc pas publiés. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées séparément dans le tableau suivant.

Les autres parties liées sont R&Co Gestion, le Gérant de R&Co, les membres du Conseil de surveillance, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle dans le Groupe, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle au sein de la société mère de R&Co tels que les administrateurs de Rothschild & Co Concordia SAS, les sociétés qui sont contrôlées par les principaux dirigeants, et toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de R&Co. Elles comprennent également les membres de la famille proche de toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&Co et de toute personne faisant partie des Dirigeants mandataires sociaux, du Conseil de surveillance ou des organes sociaux de sa société mère.

Les montants figurant dans les comptes du Groupe relatifs à des parties liées sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Actifs						
Prêts et avances sur la clientèle	-	-	9 839	4 925	-	10 111
Actifs divers	-	-	1	25	-	39
TOTAL ACTIFS	-	-	9 840	4 950	-	10 150
Dettes						
Dettes envers la clientèle	-	1 535	85 562	-	2 814	56 133
Dettes diverses	61	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES	61	1 535	85 562	-	2 814	56 133
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement et de garantie donnés	-	-	73	-	-	125
TOTAL ENGAGEMENTS	-	-	73	-	-	125
En milliers d'euros						
		01/01/18 31/12/18 (12 mois)			01/04/17 31/12/17 (9 mois)	
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Charges et produits relatifs aux transactions avec les parties liées						
Marges d'intérêts	113	19	-	-	-	21
Produits/(charges) nets de commissions	(298)	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	223	560	-	474
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	(185)	19	223	560	-	495
Charges générales d'exploitation	(569)	-	(2 861)	(247)	-	(2 346)
TOTAL CHARGES	(569)	-	(2 861)	(247)	-	(2 346)

Note 35 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG				Cailliau Dedouit et Associés			
	01/01/18 31/12/18 (12 mois)		01/04/17 31/12/17 (9 mois)		01/01/18 31/12/18 (12 mois)		01/04/17 31/12/17 (9 mois)	
	%		%		%		%	
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés								
R&Co (société mère)	192	6%	156	5%	191	42%	156	36%
Filiales	2 346	75%	2 334	75%	232	51%	238	56%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires								
R&Co (société mère)	34	1%	40	1%	-	-	15	4%
Filiales	264	8%	298	10%	26	6%	19	4%
Sous-total	2 836	91%	2 828	91%	449	98%	428	100%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES FOURNIS À LA DEMANDE DES ENTITÉS								
Juridique, fiscal, social	57	2%	225	7%	9	2%	-	-
Autres	220	7%	50	2%	-	-	-	-
Sous-total	277	9%	275	9%	9	2%	-	-
TOTAL	3 113	100%	3 103	100%	458	100%	428	100%

Note 36 – Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous présente une information sectorielle par ligne de métier, utilisée en interne pour évaluer leur performance, puis ajustée afin d'être conforme avec les normes comptables du Groupe. Les ajustements IFRS comprennent principalement : le préciput versé aux associés-gérants français considéré comme des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation de bonus différés sur la période où ils sont acquis, les avantages au personnel concernant les régimes de retraite en application d'IAS 19, une provision comptabilisée dans le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs », l'élimination des plus-values réalisées sur la vente des titres dont le gain non réalisé était dans la réserve AFS au 31 décembre 2017 avant la première application d'IFRS 9, et la réaffectation des dépréciations et de certains produits et charges générales d'exploitation à des fins de présentation.

À la suite du changement de la date de clôture de l'exercice, et afin de faciliter la comparaison entre les périodes, un compte de résultat consolidé additionnel a été préparé. Cette information comprend des informations sectorielles supplémentaires et est présentée dans la section 1. Faits marquants.

Répartition de l'activité par secteur d'activité

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	01/01/18 31/12/18 (12 mois)
Produit net bancaire	1 271 270	516 058	174 574	21 933	1 983 835	(8 002)	1 975 833
Charges générales d'exploitation	(1 037 955)	(443 123)	(72 190)	(57 152)	(1 610 420)	173 645	(1 436 775)
Coût du risque	-	4 296	-	-	4 296	(8 593)	(4 297)
Résultat d'exploitation	233 315	77 231	102 384	(35 219)	377 711	157 050	534 761
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	339	339
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	(4 502)	(4 502)
Résultat avant impôt	233 315	77 231	102 384	(35 219)	377 711	152 887	530 598
En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Produit net bancaire	855 200	385 900	165 500	32 603	1 439 203	(16 260)	1 422 943
Charges générales d'exploitation	(736 700)	(347 000)	(50 200)	(49 703)	(1 183 603)	100 522	(1 083 081)
Coût du risque	-	-	-	-	-	(4 532)	(4 532)
Résultat d'exploitation	118 500	38 900	115 300	(17 100)	255 600	79 730	335 330
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	12 036	12 036
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	6 472	6 472
Résultat avant impôt	118 500	38 900	115 300	(17 100)	255 600	98 238	353 838

Répartition du produit net bancaire par secteur géographique

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	%	01/04/17 31/12/17 (9 mois)	%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	596 155	30%	348 369	25%
France	546 859	28%	433 603	31%
Autres pays d'Europe	355 092	18%	256 835	18%
Amériques	265 904	13%	229 640	16%
Suisse	119 924	6%	90 507	6%
Asie et Australie	63 627	3%	46 394	3%
Autres	28 272	1%	17 595	1%
TOTAL	1 975 833	100%	1 422 943	100%

La répartition par secteur géographique est basée sur la localisation géographique de l'entité qui comptabilise le chiffre d'affaires.

Note 37 – Résultat par action

	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Résultat net consolidé – part du Groupe (en millions d'euros)	286,3	190,6
Retraitement du dividende précipitaire (en millions d'euros)	(1,4)	(0,6)
Résultat net consolidé retraité du dividende précipitaire – part du Groupe (en millions d'euros)	284,9	190,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'euros)	73 388	74 642
Résultat par action de base (en euros)	3,88	2,55
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué, en milliers d'euros)	74 649	75 915
Résultat dilué par action (en euros)	3,82	2,50

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net consolidé – part du Groupe (après déduction du dividende précipitaire, qui ne fait pas partie du bénéfice réalisé par les actionnaires ordinaires) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, selon laquelle le revenu net est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui seraient émises dans le cadre d'options d'achat d'actions et d'actions attribuées ayant un effet dilutif. Les options et les actions attribuées n'ont un effet dilutif que lorsqu'elles sont « dans le cours », en se basant sur le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La majorité des actions ordinaires potentielles qui ne sont pas dilutives sont liées au Plan d'intéressement de Rothschild & Co (*R&Co Equity Scheme*, détaillé en note 29).

En l'absence de résultat sur les activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

En raison du changement de date de clôture de l'exercice, de l'information additionnelle relative aux bénéfices par action est présentée afin de faciliter la comparaison entre les périodes de *reporting*. Cette information est renseignée dans la section 1. Faits marquants.

Note 38 – Périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi N°2013-672 du 26 juillet 2013, modifiant l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque État ou territoire.

Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des comptes consolidés du Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes et les entreprises fiduciaires (*nominee companies*), sur la base de leur caractère non significatif.

Les activités suivantes sont celles utilisées dans la note 36 et les abréviations sont définies dans le glossaire du présent rapport.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Australie							
Rothschild & Co Australia Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Belgique							
Rothschild & Co Wealth Management Belgium	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Rothschild & Co Belgium SA NV	GA	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Transaction R&Co Belgique	GA	100,00	99,71	100,00	99,55	IG	IG
Bermudes							
Rothschild Trust (Bermuda) Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Brésil							
Rothschild & Co Brasil Ltda	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Îles Vierges Britanniques							
Master Nominees Inc.	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild BVI Ltd	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Canada							
Rothschild & Co Canada Inc	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Canada Inc	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Securities Canada Inc	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust Protectors Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Îles Caïmans							
JRE Asia Capital Management Ltd – en cours de liquidation	MB	50,00	50,00	50,00	49,87	MEE	MEE
Rothschild Trust Cayman Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
VC Acquisition Limited Partnership	Autre	99,00	99,00	99,00	98,52	IG	IG
Chine							
Rothschild & Co Asset Management US Inc – Beijing representative office	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co China Holding AG – Beijing representative office	Autre	-	-	100,00	99,52	-	IG
Rothschild Financial Advisory Services (Beijing) Co. Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild Financial Advisory Services (Beijing) Co. Ltd – Shanghai branch	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Nathan Financial Advisory Services (Tianjin) Co. Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Curaçao							
Rothschild & Co Asia NV	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Latin America NV	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Danemark							
N M Rothschild & Sons Limited, Denmark Filial	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
France							
Aida SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Aix-Rabelais	Autre	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Albinoni SAS	Autre	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Martin Maurel SA (<i>anciennement Banque Martin Maurel</i>)	WAM	97,90	99,99	97,43	99,97	IG	IG
Bastia Rabelais	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
BBR Rogier SA - <i>liquidée</i>	WAM	-	-	99,99	99,81	-	IG
Cavour SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Concordia Holding SARL	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Courtage Etoile SNC	WAM	100,00	99,98	100,00	99,81	IG	IG
Financière Rabelais SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Five Arrows Managers SAS	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Funds Selection SA	WAM	100,00	99,99	20,00	20,00	IG	MEE
GEDAF SAS	WAM	100,00	99,99	-	-	IG	-
GIE Rothschild & Co	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Hoche Paris SAS	WAM	99,70	99,69	99,70	99,52	IG	IG
Immobilière Saint Albin SASU - <i>liquidée</i>	WAM	-	-	100,00	99,82	-	IG
K Développement SAS	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Messine Participations SAS	WAM	100,00	99,91	100,00	99,74	IG	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
PO Capinvest 1 SAS	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
PO Fonds SAS	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
PO Mezzanine SAS	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
R&Co Investments France SAS	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
RAM Gestion SAS (<i>anciennement Vivaldi</i>)	Autre	-	-	100,00	99,82	-	IG
RCI Gestion SAS (<i>anciennement Puccini</i>)	Autre	-	-	100,00	99,82	-	IG
Réponse Invest	MB	-	-	39,00	38,99	-	MEE
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	GA	99,98	99,97	99,98	99,80	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Europe ⁽²⁾	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Rothschild & Co Europe SNC	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co SCA	MB et Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	Société mère	Société mère
Rothschild Assurance & Courtage SCS ⁽²⁾ - <i>liquidée</i>	WAM	-	-	99,83	99,65	-	IG
Rothschild Martin Maurel SCS ⁽²⁾	WAM	99,99	99,99	99,99	99,82	IG	IG
RTI Partenaires SCS ⁽²⁾	GA	98,80	98,77	98,80	98,61	IG	IG
SCI Du 20 Rue Grignan	WAM	99,99	99,97	99,99	99,81	IG	IG
SCI Du 6 Rue De La Bourse	WAM	99,99	99,98	99,99	99,82	IG	IG
SCI Prado Marveyre	WAM	99,99	99,98	99,99	99,82	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

(2) Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (SCS). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
SCS Holding SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Transaction R&Co Partenaires	GA	50,00	49,86	50,00	49,77	IG	IG
Transaction R&Co SCS ⁽²⁾	GA	99,79	99,76	99,76	99,55	IG	IG
TrésoPlus	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Verdi SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Verseau SAS	MB	95,00	95,00	95,00	94,98	IG	IG
Wargny BBR (<i>anciennement HOGEP - Hoche Gestion Privée</i>)	WAM	100,00	99,99	34,69	34,63	IG	MEE
Allemagne							
Rothschild & Co Deutschland GmbH	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co Vermögensverwaltungs-GmbH	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Guernesey							
Blackpoint Management Limited	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Guernsey Global Trust Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Jofran Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Maison (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Bank International Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Mexico Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild Corporate Fiduciary Services Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc. - <i>Guernsey branch</i>	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust Financial Services Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust Guernsey Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
S y C (International) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Shield Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	50,00	50,00	50,00	49,76	MEE	MEE
TM New Court Plan Trust	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Hong Kong							
HongKong Win Go Fund Management Limited	MB	33,33	33,33	33,33	33,32	MEE	MEE
JRE Asia Capital (Hong Kong) Ltd - <i>liquidée</i>	MB	-	-	50,00	49,87	-	MEE
Rothschild & Co (Hong Kong) Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Bank AG - <i>Hong Kong representative office</i>	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Hong Kong Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Inde							
JRE Asia Capital Advisory Services (India) Private Limited – liquidée	MB	-	-	50,00	49,87	-	MEE
Rothschild & Co India Private Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Indonésie							
PT RothschildCo Advisory Indonesia	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Israël							
Rothschild & Co Israel BV – Israel branch	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Italie							
Rothschild & Co Asset Management Europe – Milan Branch	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Rothschild & Co Italia S.p.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co SRL – liquidée	Autre	-	-	100,00	99,66	-	IG
Rothschild Trust Italy SRL	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Italy SIM SpA	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited – Milan branch	WAM	100,00	100,00	100,00	92,92	IG	IG
Japon							
Rothschild & Co Japan Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Jersey							
Arena Plaza Jersey GP Limited	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
FAC Carry LP – liquidée	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Five Arrows Capital GP Limited – liquidée	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Five Arrows Mezzanine Holder LP – liquidée	MB	-	-	100,00	87,57	-	IG
Five Arrows Partners LP – liquidée	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Five Arrows Proprietary Feeder LP – liquidée	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Five Arrows Staff Co-investment LP – liquidée	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Luxembourg							
Centrum Jonquille Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Centrum Narcisse Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Elsinore I GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Fin PO SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Co-Investments Feeder V SCA SICAR – liquidée	MB	-	-	100,00	99,97	-	IG
Five Arrows Credit Solutions C General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Managers S.A.	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Investments Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
HRA Investment SCSp	MB	84,62	84,20	90,89	90,87	IG	IG
Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) Sàrl – en cours de liquidation	MB	50,00	50,00	50,00	49,87	MEE	MEE

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Messine Investissement SA – liquidée	WAM	-	-	100,00	99,96	-	IG
Mobilim International (Luxembourg) – liquidée	WAM	-	-	100,00	99,97	-	IG
Oberon GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Oberon II GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Oberon III GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Oberon USA General Partner Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Parallel GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
PO Co Invest GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
PO Invest 2 SA	MB	93,85	93,85	93,85	93,83	IG	IG
Rothschild & Co Investment Managers (anciennement PO Participations SA)	MB et WAM	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
R Commodity Finance Fund General Partner – en cours de liquidation	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
RPI Invest 2 SCSp	MB	100,00	100,00	100,00	99,47	IG	IG
RPO GP Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
RPO Invest 1 SCSp	MB	99,50	99,50	99,50	99,47	IG	IG
Malaisie							
RothschildCo Malaysia Sdn. Bhd.	GA	70,00	100,00	70,00	99,52	IG	IG
Mexique							
Rothschild & Co Mexico, SA de CV	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Monaco							
Rothschild Martin Maurel Monaco	WAM	99,97	99,95	54,98	54,88	IG	IG
Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion	WAM	99,30	99,25	99,30	54,54	IG	IG
Rothschild Martin Maurel SA – Succursale monégasque	WAM	100,00	99,99	97,43	99,97	IG	IG
SCI VDP 2	WAM	100,00	71,27	100,00	55,14	IG	IG
SCPM VDP 1	WAM	71,00	70,98	71,00	55,14	IG	IG
Pays-Bas							
Continuation Investments NV – liquidée	MB	-	-	39,33	38,59	-	MEE
Rothschild & Co Israel BV	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co CIS BV	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co Europe BV	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance BV	Autre	84,00	84,00	69,00	68,74	IG	IG
Nouvelle-Zélande							
Rothschild Trust New Zealand Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Pologne							
Rothschild & Co Polska Sp ZOO	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Portugal							
Rothschild & Co Portugal Limitada	GA	100,00	99,98	100,00	99,65	IG	IG
Qatar							
Rothschild & Co Doha LLC	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Russie							
Rotshchild & Co CIS BV – Moscow branch	GA	100,00	99,98	-	-	IG	-
Rotshchild & Co CIS BV – Moscow Representative Office	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Singapour							
Rothschild & Co Singapore Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild Trust (Singapore) Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Wealth Management Singapore Limited – <i>en cours de liquidation</i>	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Afrique du Sud							
Rothschild & Co (South Africa) Foundation	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild and Co South Africa (Pty) Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Espagne							
RothschildCo Espana S.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Suède							
Rothschild & Co Nordic AB	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Suisse							
Creafin AG – <i>liquidée</i>	WAM	–	–	100,00	90,09	–	IG
Equitas SA	WAM	100,00	100,00	90,00	81,08	IG	IG
RBZ Fiduciary Ltd. – <i>en cours de liquidation</i>	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild & Co Bank AG	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild & Co AG	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co China Holding AG	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Concordia AG	Autre	100,00	100,00	100,00	99,10	IG	IG
Rothschild & Co Global Advisory Switzerland AG	GA	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Holding AG ⁽³⁾	Autre	90,52	100,00	90,52	90,09	IG	IG
Rothschild Private Trust Holdings AG	Autre	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust (Schweiz) AG	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc – <i>Swiss branch</i>	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Holdings AG ⁽³⁾	Autre	100,00	100,00	99,99	99,52	IG	IG
RTB Administrators AG	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
RTB Trustees AG	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
RTS Geneva SA	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Turquie							
Rothschild & Co Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Émirats Arabes Unis							
Rothschild & Co Middle East Limited	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co Europe BV – <i>Abu Dhabi representative office</i>	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Royaume-Uni							
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
FA International Limited – <i>liquidée</i>	Autre	–	–	100,00	99,52	–	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	MB	100,00	100,00	99,99	99,52	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions Co-Investments, LP	MB	50,00	50,00	50,00	49,99	MEE	MEE

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

(3) Le Groupe a obtenu un pourcentage d'intérêt de 100% à la suite de l'accord avec Edmond de Rothschild le 6 août 2018 pour dénouer l'ensemble de leur participations croisées.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Five Arrows Leasing Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Five Arrows Managers LLP	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
International Property Finance (Spain) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Investor Perceptions Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Lanebridge Holdings Limited	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Marplace (No 480) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
N M Rothschild & Sons Limited	GA et Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
O C Investments Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Risk Based Investment Solutions Ltd	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Australia Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance PLC	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Credit Management Limited	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Europe Partnership	GA	100,00	99,98	100,00	99,66	IG	IG
Rothschild & Co Gold Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Holdings UK Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management (UK) Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	92,92	IG	IG
Rothschild HDF Investment Adviser Limited - <i>en cours de liquidation</i>	WAM	100,00	99,99	100,00	99,82	IG	IG
Rothschild Trust Corporation Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG
Scott Harris UK Limited	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Second Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
États-Unis							
FACP General Partner LP	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
FACP GP-GP	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Friends & Family Feeder LP - <i>liquidée</i>	MB	-	-	100,00	99,52	-	IG
Five Arrows Managers (USA) LLC	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
Five Arrows Managers North America LLC	MB	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Francarep Inc	MB	100,00	100,00	100,00	99,98	IG	IG
PO Elevation Rock, Inc	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG
PO Black LLC	MB	100,00	100,00	100,00	99,97	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2018		31/12/2017		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/2018	31/12/2017
Rothschild & Co Asset Management (Canada) LLC	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management US Inc.	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Holdings North America Inc	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co North America Inc	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Realty Group Inc	Autre	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co Risk Based Investments LLC	WAM	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild & Co US Inc	GA	100,00	100,00	100,00	99,52	IG	IG
Rothschild Realty Inc – liquidée	Autre	-	-	100,00	99,52	-	IG
Rothschild Trust North America LLC	WAM	100,00	100,00	100,00	90,09	IG	IG

Note 39 – Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L511-45 II à V du Code monétaire et financier, cité dans la note 38, le tableau ci-après fournit des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôt, l'impôt sur les bénéfices et les effectifs pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018.

Pays/région d'activité	Produit net bancaire (en millions d'euros)	Résultat avant impôt (en millions d'euros)	Impôt courant (en millions d'euros)	Impôt différé (en millions d'euros)	Effectifs (en équivalent temps-plein à la clôture)
Royaume-Uni	572,3	136,2	(14,3)	(8,4)	931
France	546,9	178,7	(11,1)	(4,3)	1 202
Autres pays d'Europe	250,9	80,4	(26,7)	2,2	428
Amérique du Nord	248,4	21,1	(4,2)	-	337
Suisse	119,9	14,2	(6,0)	2,8	358
Luxembourg	107,7	100,4	(0,1)	-	22
Asie-Pacifique et Amérique latine	81,1	(17,9)	(3,3)	-	231
Îles Anglo-Normandes	23,9	10,6	(0,8)	-	74
Îles Vierges Britanniques	0,0	0,0	-	-	-
Curaçao	-	(0,0)	-	-	-
Îles Caïmans	0,0	(0,0)	-	-	-
Bermudes	-	(0,0)	-	-	-
Autres	28,7	6,9	(3,2)	0,6	50
TOTAL avant éliminations intragroupes	1 979,8	530,6	(69,7)	(7,1)	3 633
Éliminations intragroupes	(4,0)	-	-	-	-
TOTAL	1 975,8	530,6	(69,7)	(7,1)	3 633

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupes.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques sur l'exercice. Pour la France, le résultat avant impôt est indiqué avant le préciput versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle. Conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple, le Groupe est uniquement imposable sur la quote-part du résultat lui revenant (note 33).

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rothschild & Co S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans le paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. Première application d'IFRS 9

Risque identifié

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Rothschild & Co applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui définit en particulier de nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, et une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers.

L'incidence de la 1^{ère} application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres part du Groupe au 1^{er} janvier 2018 est une réduction de 4,8 M€ net d'impôt, dont 4,3 M€ au titre des pertes de crédit attendues (nettes d'impôt différé).

Le classement des actifs financiers repose sur la manière selon laquelle ils sont gérés (appelée « modèle de gestion ») et sur l'analyse des caractéristiques de leurs flux contractuels (appelée Test « SPPI »).

Pour la dépréciation des actifs financiers, cette nouvelle norme entraîne en particulier un élargissement de la base des actifs soumis à dépréciation. Tous les actifs financiers, y compris les encours sains, doivent désormais donner lieu à la constitution de dépréciations au titre des pertes de crédit attendues.

La détermination des montants de pertes de crédit attendues est dans une large mesure fondée sur l'utilisation de modèles et de paramètres dont la fixation a un impact sur le montant des dépréciations calculées.

Nous avons considéré que la première application de cette norme constituait un point clé de l'audit en raison :

- de l'incidence potentielle sur les comptes d'une analyse erronée du classement des actifs financiers ;
- de l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles de dépréciation des actifs financiers, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle.

Les effets de la 1^{ère} application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans les notes 2.4, 3.2.3 et 3.2.5 des comptes consolidés aux pages 8 à 12, puis 16 à 19.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier la mise en œuvre de ces nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, des nouvelles méthodologies de dépréciation des actifs financiers, et des effets de leur application dans les comptes du Groupe Rothschild & Co, nous avons conduit les travaux de prise de connaissance et d'analyse critique suivants :

- Revue critique du classement et de l'évaluation des actifs financiers :
 - S'agissant des instruments de capitaux propres, nous avons pris connaissance de la répartition retenue entre instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat et instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Nous avons réalisé un examen critique des impacts financiers pris en compte dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018, sur la base des justes valeurs à cette date.
 - Pour les instruments de dettes et les prêts et créances sur la clientèle, nous avons examiné leur classement et leur évaluation en fonction du modèle de gestion choisi et leurs caractéristiques contractuelles (« test SPPI »). Nous avons en particulier pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour analyser les portefeuilles de crédit et de titres de dettes au regard des critères définis par la norme pour leur enregistrement. Nous avons également testé sur base d'échantillonnage le respect des critères d'éligibilité au classement en coût amorti des instruments de dette et des prêts et créances sur la clientèle enregistrés dans cette catégorie comptable.

- Revue critique de la nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers et de son application au 1^{er} janvier 2018 : pour apprécier la mise en œuvre des modèles de dépréciation couvrant les principaux risques de crédit identifiés, nous avons conduit des travaux de revue critique avec l'appui de nos experts en modélisation et analyse du risque de crédit. Ces travaux couvrent en particulier :
 - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles (conformité des principes méthodologiques avec IFRS 9, segmentation en groupes homogènes de risque, probabilités de défaut (PD), critères de transfert en étape 2, pertes en cas de défaut (LGD) et exposition à la date de défaillance (EAD)) ;
 - la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres retenus dans les modèles utilisés (PD, LGD) ;
 - la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, et du processus de validation indépendante.

Nous nous sommes assurés de la pertinence de l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés concernant la présentation de l'impact de la première application de la norme à l'ouverture de l'exercice.

2. Valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient des instruments financiers catégorisés en niveau 2 et 3 selon la hiérarchie de juste valeur propre au référentiel IFRS. Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur par résultat à l'actif du bilan pour un montant de 481 millions d'euros (« Autres actifs financiers à la FVTPL »), ce qui représente 4% du total des actifs.

La juste valeur de ces actifs financiers, dont les prix de marché ne sont pas disponibles ou les paramètres de valorisation ne sont pas observables, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation ou de modèles de valorisation internes et externes complexes et nécessite l'exercice du jugement.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers actifs en niveau 2 et 3 comptabilisés à la juste valeur par résultat constituait un point clef de l'audit des comptes consolidés en raison de l'exercice du jugement qu'elle requiert et de sa sensibilité aux hypothèses retenues.

Les informations sur la valorisation des instruments financiers, sont présentées en note 4.5 des comptes consolidés aux pages 34 à 39.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier et de valoriser les actifs financiers en niveau 2 et 3 de la hiérarchie de juste valeur ;
- apprécier le bien-fondé de la méthodologie appliquée et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par le Groupe afin de déterminer les justes valeurs de ces actifs financiers ;
- tester sur la base de sondages les valorisations retenues par le Groupe pour ces actifs financiers en niveau 2 et 3.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

3. Provisions pour litiges

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le Groupe comptabilise des provisions pour litiges d'un montant de 29 millions d'euros.

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. À partir des informations disponibles et, le cas échéant, des conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Nous avons considéré la détermination des provisions pour litiges comme un point clé de l'audit en raison du jugement important requis pour évaluer ces estimations.

L'information sur les provisions pour litiges est présentée en note 16 de l'annexe aux comptes consolidés page 47.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos procédures ont consisté à prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier, d'évaluer et de mesurer les obligations potentielles découlant de procédures judiciaires ou encore de réclamations issues de la conduite des affaires du Groupe.

Pour les procédures judiciaires significatives, qui ont connu des développements notables ou qui sont apparues au cours de la période, nous avons :

- apprécié les faits et circonstances qui motivent l'existence de l'obligation et la nécessité de constater une provision ;
- interrogé les conseils juridiques internes et externes du Groupe ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues et des jugements clés appliqués.

Pour les autres procédures, nous nous sommes assurés de l'absence de développement susceptible de remettre en cause l'appréciation de la direction quant au niveau de l'obligation et de la provision qui en résulte.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

4. Reconnaissance des revenus pour les prestations de conseil et de services

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le Groupe enregistre des revenus nets pour les prestations de conseil et de services de 1 278 millions d'euros représentant 65% du produit net bancaire.

Les revenus sont constatés soit au cours de la période pendant laquelle le service est fourni, soit lorsqu'un acte important est terminé ou qu'un événement survient.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu pour les prestations de conseil et de services constituait un point clé de l'audit eu égard à l'importance relative de ces commissions dans le compte de résultat du Groupe et parce que la comptabilisation de ces revenus requiert une analyse au cas par cas des conditions contractuelles.

L'information sur la comptabilisation des revenus des prestations de conseil et de services est présentée en note 3.2.15 et en note 25 des comptes consolidés aux pages 23, 56 et 57.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos le 31 décembre 2018

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe ;
- tester sur la base de sondage la survenance des faits générateurs d'exigibilité contractuelle des commissions, ainsi que le correct rattachement desdits revenus à l'exercice comptable concerné.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de la Gérance, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co S.C.A. par l'Assemblée générale du 29 septembre 2005 pour KPMG et du 24 juin 2003 pour Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2018, KPMG S.A. était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et Cailliau Dedouit et Associés dans la 16^{ème} année, dont respectivement 14 et 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2019
KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
 Associé

Paris, le 19 mars 2019
Cailliau Dedouit et Associés

Sandrine Le Mao
 Associée

Comptes individuels

Bilan au 31 décembre 2018

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements, dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, marques et logiciels		240	231	10	2
Total immobilisations incorporelles		240	231	10	2
Immobilisations corporelles	1				
Terrains		3 170	-	3 170	3 170
Constructions		4 410	441	3 969	4 181
Autres immobilisations corporelles		201	135	65	70
Total immobilisations corporelles		7 780	576	7 204	7 421
Immobilisations financières					
Titres de participation	2	1 673 532	577	1 672 956	1 671 897
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	3	100 235	9 949	90 286	29 261
Créances rattachées à des TIAP		-	-	-	-
Prêts		1	-	1	1
Autres immobilisations financières		6	-	6	6
Total immobilisations financières		1 773 773	10 525	1 763 248	1 701 164
Total actif immobilisé		1 781 794	11 332	1 770 462	1 708 587
Actif circulant					
Créances	4	45 107	-	45 107	90 003
Valeurs mobilières de placement	5				
Actions propres		1 052	-	1 052	695
Autres titres		25 000	-	25 000	25 000
Disponibilités		71 140	-	71 140	97 233
Charges constatées d'avance		-	-	-	75
Total actif circulant		142 299	-	142 299	213 006
Frais d'émission des emprunts à étaler		360	155	205	265
Écart de conversion actif	6	-	-	-	918
TOTAL BILAN ACTIF		1 924 453	11 487	1 912 966	1 922 776

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	7		
Capital		155 026	154 815
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 112 721	1 111 089
Réserves			
Réserve légale		15 482	15 449
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		153 044	153 044
Report à nouveau		178 441	109 992
Résultat de l'exercice		90 364	121 764
Provisions réglementées		303	303
Total des capitaux propres		1 705 380	1 666 456
Provisions pour risques et charges	8		
Provisions pour risques		1	1
Provisions pour charges		2 307	2 726
Total provisions pour risques et charges		2 308	2 727
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	84 533	131 910
Emprunts et dettes financières divers		29	29
Dettes d'exploitation	10	8 737	11 589
Autres dettes	11	111 981	110 063
Total des dettes		205 280	253 594
Écart de conversion passif		(1)	-
TOTAL BILAN PASSIF		1 912 966	1 922 776

Comptes individuels

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

En milliers d'euros	Notes	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Opérations en revenus			
Opérations en revenus d'exploitation			
Produits d'exploitation	12	7 571	2 608
Charges d'exploitation	13	(26 814)	(16 425)
Résultat des opérations en revenus d'exploitation		(19 243)	(13 816)
Autres opérations en revenus			
Produits des titres de participation et des TIAP	14	105 450	123 712
Autres produits financiers	15	2 697	1 114
Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	80	83
(Dotations)/reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	17	-	16
Charges financières	18	(3 191)	(704)
Résultat des autres opérations en revenus		105 036	124 221
Opérations faites en commun			
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat courant avant impôt		85 793	110 404
Résultat des opérations en capital	19	(6 229)	2 378
Impôt sur les sociétés	20	10 800	8 981
RÉSULTAT NET		90 364	121 764

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Résultat de l'exercice

Pour cet exercice, la durée est de douze mois du 01/01/2018 au 31/12/2018 comparé à l'exercice précédent du 01/04/2017 au 31/12/2017 de neuf mois.

En raison de l'activité de holding de la société et de la saisonnalité de ses revenus, il n'a pas été considéré comme pertinent de présenter dans ses comptes annuels les principaux agrégats du compte de résultat de façon retraités sur douze mois au titre de l'exercice précédent.

Dans le cadre d'un accord entre Rothschild & Co SCA (R&Co) et Edmond de Rothschild sur l'utilisation de leurs marques respectives, R&Co a racheté l'intégralité de ses propres actions (2,5 millions d'actions anciennement détenues par Edmond de Rothschild) pour un montant de 75 millions d'euros.

R&Co a clôturé l'exercice 2018 de douze mois avec un résultat de 90,4 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice net de 121,8 millions d'euros enregistré sur l'exercice précédent d'une durée de neuf mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a perçu 104,3 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales françaises (Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB) 74,8 millions d'euros ; K Développement 24,8 millions d'euros ; Martin Maurel 4,7 millions d'euros), contre 122,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

II. Faits postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la date de clôture jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et sur les bases de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Pour mieux rendre compte de l'activité de la Société, le compte de résultat est présenté selon le modèle dit « TIAP » recommandé par l'ANC, pour les entreprises à activité financière.

Les opérations en revenus sont scindées en deux : les opérations d'exploitation placées au début du compte de résultat et les autres opérations en revenus, essentiellement les opérations financières.

Le résultat courant correspond au résultat imputable aux activités ordinaires, c'est-à-dire celles qui recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Il comprend toutefois au niveau du résultat d'exploitation des produits et charges ayant un caractère exceptionnel résultant d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La partie opérations en capital regroupe les opérations sur les titres figurant dans les actifs immobilisés.

Les principales méthodes comptables appliquées sont, pour l'essentiel, les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties de la manière suivante :

	Durée	Méthode
Frais d'établissement	3 ans	linéaire
Progiciels	3 ans	linéaire
Constructions et immeubles	20 à 30 ans	linéaire
Agencements et installations générales	8 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ans	dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. La conversion en euros de la valeur des titres acquis en devises est faite au cours du change à la date de la transaction. Les prêts et les créances en devises compris dans les immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

Annexe aux comptes individuels

La valeur d'inventaire des titres de participation et des TIAP est déterminée de la façon suivante :

- titres non-cotés : à la valeur vénale obtenue soit par référence à la quote-part de la situation nette comptable ou réévaluée de la participation, soit par référence à une transaction récente sur le titre ;
- actions propres : cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- titres cotés : dernier cours de cotation de l'exercice ;
- fonds : une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'acquisition ou les investissements cumulés dans le fonds sont supérieurs à la quote-part de situation nette réévaluée certifiée par les auditeurs des fonds ou à la valeur de rachat du produit telle que déterminée par l'émetteur. La part liée aux effets de change dans cette moins-value latente est comptabilisée distinctement de la dépréciation proprement dite, liée uniquement à l'évolution des participations sous-jacentes.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2018 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent. Les dividendes sont enregistrés le mois de la décision de distribution.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risques (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors-bilan.

En cas de cession de titres de participation, de TIAP ou de valeurs mobilières de placement, les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS – premier entré, premier sorti – ou FIFO).

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est égale au dernier cours de l'exercice.

Les opérations en devises sont enregistrées au cours de la date de transaction. À la fin de l'exercice, les actifs, créances ou dettes sont convertis au cours de clôture.

IV. Notes sur le bilan

Note 1 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2018	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2018
Valeurs brutes	7 981	13	(213)	7 780
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations/amortissements	(560)	(16)	-	(576)
TOTAL	7 421	(3)	(213)	7 204

Un agencement a été effectué sur l'exercice pour 13 milliers d'euros. A contrario, les cessions/sorties/reclassements des immobilisations corporelles de l'exercice ont concerné, principalement, la cession de matériel de bureau 147 milliers d'euros ainsi que la cession de matériel informatique pour 66 milliers d'euros.

Note 2 – Titres de participation

En milliers d'euros	01/01/2018	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2018
Valeurs brutes	1 672 340	1 192	-	1 673 532
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(443)	(278)	144	(577)
TOTAL	1 671 897	914	144	1 672 956

Les acquisitions/augmentations des titres de participation de l'exercice ont concerné la filiale française Martin Maurel SA, comme détaillé dans la section F. 3 Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de Martin Maurel auprès de certains cadres.

Note 3 – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Sous cette rubrique figurent tous les titres du portefeuille dont la détention correspond à la stratégie d'investissement de la Société et ne pouvant entrer dans la rubrique « Titres de participation » :

En milliers d'euros	01/01/2018	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2018
Valeurs brutes	37 245	75 000	(12 010)	100 235
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(7 984)	(3 073)	1 108	(9 949)
TOTAL	29 261	71 927	(10 902)	90 286

Les acquisitions/augmentations ainsi que les cessions/sorties de l'exercice ont concerné pratiquement en totalité les actions propres R&Co.

La valeur estimative du portefeuille de TIAP s'élève au 31 décembre 2018 à 98 266 milliers d'euros dont 89 170 milliers d'euros pour les actions propres et 3 865 milliers d'euros pour les certificats d'investissement de R&Co.

Note 4 – Créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés (<i>cash pooling</i>)	12 779	12 779		
Comptes courants liés au groupe d'intégration fiscale	9 979	9 979		
Créances fiscales ⁽¹⁾	18 977	18 977		
Autres créances de l'actif circulant	3 372	3 372		
TOTAL	45 107	45 107	-	-

(1) Dont produits à recevoir : 757 milliers d'euros.

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent de la façon suivante :

- 33 682 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant global de 1 052 milliers d'euros. Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2018 s'élève à 1 070 milliers d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 18 milliers d'euros.
- Les autres titres d'un montant global de 25 000 milliers d'euros sont principalement composés de fonds communs de placement (FCP) ou placements de trésorerie à court terme. Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2018 s'élève également à 25 000 milliers d'euros.

Note 6 – Écart de conversion actif

Néant.

Note 7 – Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2018	154 815	1 111 089	15 449	153 044	109 992	303	121 764	1 666 456
Augmentation de capital	211	1 632	-	-	-	-	-	1 843
Affectation du résultat de l'exercice 31/12/2017	-	-	33	-	121 731	-	(121 764)	-
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	(53 283)	-	-	(53 283)
Résultat de l'exercice 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	90 364	90 364
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	155 026	1 112 721	15 482	153 044	178 441	303	90 364	1 705 380

(1) Il n'a pas été distribué de dividendes pour les actions propres R&Co auto-détenues. Par ailleurs, pour les autres titres, la distribution de dividendes réalisée durant l'exercice 2018 était supérieure de 646 milliers d'euros à ce qui a été décidé initialement lors de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société est composé de 77 512 776 actions et droit de vote de 2 euros de valeur nominale.

Annexe aux comptes individuels

Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2018, R&Co détient 2 989 380 actions propres dont 33 682 actions affectées à un contrat de liquidité, contre 145 040 certificats d'investissement, 764 730 actions propres dont 24 000 actions affectées à un contrat de liquidité au 31 décembre 2017.

Note 8 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01/01/2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non-utilisée)	31/12/2018
Provisions pour risques	1	-	-	-	1
- Sur insuffisance de couverture de change	1	-	-	-	1
- Sur litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	2 726	-	(419)	-	2 307
TOTAL	2 727	-	(419)	-	2 308

La provision pour charges d'un montant de 2 307 milliers d'euros correspond à une provision pour passif d'impôts différés repris suite à l'opération de fusion avec CFMM.

Non-application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite : l'incidence de la non-application de cette méthode préférentielle préconisée par le PCG est significative ni au regard du total du bilan ni par rapport au niveau du résultat de la Société.

Note 9 – Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Compris entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts à moyen terme	84 331	12 860	71 471	-
Découverts bancaires	52	52	-	-
Intérêts courus	179	179	-	-
TOTAL	84 562	13 091	71 471	-

Ces emprunts et crédits ont été contractés à un taux variable. En principal, les emprunts ont été amortis ou remboursés sur l'exercice pour un montant de 47 000 milliers d'euros, tandis qu'aucun nouveau crédit n'a été contracté sur l'exercice.

Note 10 – Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	3 677	3 677	-	-
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	5 060	5 060	-	-
TOTAL	8 737	8 737	-	-

(1) Dont charges à payer : 3 421 milliers d'euros.

(2) Dont charges à payer : 266 milliers d'euros.

Note 11 – Autres dettes

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés	111 809	111 809	-	-
Autres dettes ⁽¹⁾	171	171	-	-
TOTAL	111 981	111 981	-	-

(1) Incluant 170 milliers d'euros d'options relatives à l'*equity scheme* 2013-1 exercées le 27/11/2018.

V. Notes sur le compte de résultat

R&Co a clôturé son exercice de douze mois avec un bénéfice de 90,4 millions d'euros contre un résultat de 121,8 millions d'euros sur l'exercice précédent de neuf mois. Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2018 a tout particulièrement bénéficié de la perception de dividendes sur titres de participations de filiales pour 105,5 millions d'euros. La Société affiche un résultat courant avant impôt positif de 85,8 millions d'euros sur l'exercice 2018, contre 110,4 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Note 12 – Produits d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Charges refacturées à des sociétés liées	7 217	2 306
Autres produits d'exploitation	355	303
TOTAL	7 571	2 608

Note 13 – Charges d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Achats et charges externes	20 019	11 250
Impôts et taxes	2 878	1 805
Salaires et charges sociales	3 197	2 852
Dotations aux amortissements	296	238
Autres charges	424	281
TOTAL	26 814	16 425

Note 14 – Produits des titres de participation et des TIAP

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Dividendes sur titres de participation	104 281	122 326
Dividendes sur TIAP	1 169	1 386
TOTAL	105 450	123 712

Note 15 – Autres produits financiers

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Produits d'intérêts de contrats à terme et de certificats de dépôt	46	57
Intérêts sur avances en compte courant accordées à des sociétés du Groupe	488	901
Gains de change	2 162	156
TOTAL	2 697	1 114

Note 16 – Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	98	100
Moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	(18)	(16)
TOTAL	80	83

Note 17 – (Dotations)/Reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Dotations aux provisions pour risque de change	-	1
Reprise de provisions sur autres opérations en revenus	-	15
TOTAL	-	16

Annexe aux comptes individuels

Note 18 – Charges financières

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Intérêts sur emprunts moyen terme	(961)	(566)
Autres intérêts	(8)	(16)
Pertes de change	(2 222)	(122)
TOTAL	(3 191)	(704)

Note 19 – Résultat des opérations en capital

En milliers d'euros	01/01/18 31/12/18 (12 mois)	01/04/17 31/12/17 (9 mois)
Plus-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	893	3 024
Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP	1 253	-
Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	(5 024)	-
Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP	(3 351)	(646)
TOTAL	(6 229)	2 378

Note 20 – Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, R&Co a enregistré un produit net d'impôt de 10,8 millions d'euros qui se ventile en un produit net de 7,7 millions d'euros principalement reçu des filiales au titre de l'intégration fiscale (dont 10,0 millions d'euros de produit d'impôt diminués de 2,3 millions d'euros de charges) et un ajustement d'impôt de l'exercice précédent pour 3,1 millions d'euros.

VI. Autres informations

A. Effectif

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'effectif moyen s'est élevé à 16 personnes dont 13 cadres et trois employés, contre 18 personnes sur l'exercice précédent.

B. Rémunération des organes de direction

Au titre de leur fonction de mandataire social de R&Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les membres du Conseil de surveillance ayant droit à une rémunération selon les modalités définies par le Conseil de surveillance se sont vus attribuer une rémunération de 460 milliers d'euros. Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance ont perçu 70 milliers d'euros sous forme d'avantages en nature.

C. Intégration fiscale

R&Co est la tête de groupe d'un groupe fiscal comprenant les sociétés suivantes :

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS ;
- Concordia Holding SARL ;
- Financière Rabelais SAS ;
- K Développement SAS ;
- PO Fonds SAS ;
- PO Mezzanine SAS ;
- Verseau SAS.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, chaque filiale intégrée détermine son impôt sur les sociétés de telle sorte qu'elle se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Au 31 décembre 2018, le groupe intégré fiscalement dont R&Co est la tête de groupe n'a plus de déficit reportable au taux de droit commun.

D. Consolidation

R&Co, société mère du Groupe, établi au 31 décembre 2018 des états financiers consolidés. Ses propres comptes sont consolidés dans ceux de Rothschild & Co Concordia SAS, domiciliée 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris.

E. Couverture d'investissement net

Les principes de couverture d'investissement sont traités par le règlement ANC n° 2015-05 (art. PCG n° 628-6 à n° 628-17).

Un risque de change apparaît pour les investissements nets dans une filiale dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de celle du Groupe. Le risque vient de la fluctuation du cours de change *spot* entre la devise fonctionnelle de la filiale et celle du Groupe. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers.

Le risque couvert dans la couverture d'investissement net correspond au risque d'affaiblissement de la livre sterling face à l'euro, ayant pour conséquence une réduction de la valeur de l'investissement de R&Co dans ses filiales. Pour couvrir ce risque R&Co utilise des contrats de change à terme.

Le montant notionnel de cet investissement s'élève à 167,8 millions d'euros. En respectant les principes de couverture, aucune charge n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

De même, le report-déport de 784,5 milliers d'euros, constaté lors de la mise en place de l'opération, le 1^{er} août 2018, n'a pas été porté au bilan conformément aux dispositions de l'art 833-2/3 du PCG.

F. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés		
Cautions données et engagements divers	289	289
Engagements d'investir dans différents fonds	-	1
Engagements financiers (compléments de prix à verser sur achats d'actions)	11 045	12 827
TOTAL	11 334	13 117
Engagements reçus		
Lignes de crédit non-utilisées	105 000	62 795
TOTAL	105 000	62 795

1. Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de préférence de la société MMI

R&Co a acquis en juillet 2015 et en mars 2016 auprès d'associés minoritaires, l'intégralité des actions de préférence b1, b2, b3 et b4 non encore détenues de la société MMI. MMI avait pour vocation d'associer des *managers* de la Société aux plus-values potentielles pouvant être réalisées par la Société dans le cadre de ses activités de capital-investissement sur fonds propre lors de désinvestissements. Dans le cadre des accords passés avec ces minoritaires, la Société s'est engagée à verser à ces derniers des compléments de prix sur leurs actions cédées, dont le montant est estimé à 4 540 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

2. Engagements hors bilan dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

A. AUTORISATIONS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2018, Rothschild & Co a mis en œuvre quatre plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (les « *Equity Schemes* »), à savoir :

- le 11 octobre 2013 (l' « *Equity Scheme 2013* »),
- le 9 décembre 2015 (l' « *Equity Scheme 2015* »),
- le 13 décembre 2017 (l' « *Equity Scheme 2017* »),
- et le 20 juin 2018 (l' « *Equity Scheme 2018* »).

Ces plans s'adressent aux collaborateurs seniors ayant la qualité de *Global partners* de Rothschild & Co, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif du Groupe (*Group Executive Committee*).

Conformément au règlement régissant le fonctionnement de chaque plan :

- les participants sont tenus de faire l'acquisition d'actions Rothschild & Co et, à la date d'attribution, pour chaque action Rothschild & Co acquise, quatre options d'achat d'actions sont attribuées,
- avant l'ouverture de la période d'exercice des options attribuées, le Gérant de la Société décide si les options sont exercées par voie de souscription d'actions nouvellement émises, ou par voie d'acquisition d'actions Rothschild & Co existantes affectées dans ce cadre.

Annexe aux comptes individuels

B. EQUITY SCHEME 2013

L'*Equity Scheme* 2013 était destiné à certains *Global partners* au sein de l'activité de Conseil financier, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif du Groupe (*Group Executive Committee*), soit 57 personnes issues de dix pays différents.

Les participants ont acquis un montant total de 780 000 actions Rothschild & Co, représentant 1,10% du capital social de la Société à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 11 octobre 2013, a octroyé un total de 3 120 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options attribuées dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2013 sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2013-1, les Options 2013-2, les Options 2013-3 et les Options 2013-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme* 2013, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 17,50 €, 18 €, 19 € et 20 € par option.

Par décision en date du 23 septembre 2016, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-1 pouvaient exercer leurs options par souscription d'actions Rothschild & Co nouvellement émises.

Par décision en date du 28 septembre 2017, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-2 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Par décision en date du 9 octobre 2018, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2013-3 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Au cours de l'exercice 2018, 115 000 Options 2013-1, 105 000 Options 2013-2 et 115 000 Options 2013-3 ont été exercées. 10 000 Options 2013-3 et 10 000 Options 2013-4 ont été annulées en raison du départ d'un bénéficiaire.

C. EQUITY SCHEME 2015

L'*Equity Scheme* 2015 a été étendue à certains *Global partners* au sein des activités de Banque privée et de Capital-investissement et dette privée, soit un total de dix participants.

Les participants ont acquis un montant total de 115 000 actions Rothschild & Co, représentant 0,16% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 9 décembre 2015, a octroyé un total de 460 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2015 sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2015-1, les Options 2015-2, les Options 2015-3 et les Options 2015-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme* 2015, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 23,62 €, 24,12 €, 25,12 € et 26,12 € par option.

Par décision en date du 9 décembre 2015, le Gérant de la Société a décidé que tous les bénéficiaires des Options 2015-1 pouvaient exercer leurs options par acquisition d'actions Rothschild & Co existantes.

Au cours de l'exercice 2018, 20 000 Options 2015-1 ont été exercées. En raison du décès d'un bénéficiaire, la période d'acquisition des droits d'exercice a été accélérée et 20 000 Options 2015-1, 20 000 Options 2015-2, 20 000 Options 2015-3 et 20 000 Options 2015-4 ont été exercées.

D. EQUITY SCHEME 2017

L'*Equity Scheme* 2017 a été étendue à certains *Global partners* au sein des activités de Gestion d'actifs et à certains autres collaborateurs seniors ayant des fonctions transversales au sein du Groupe, soit un total de 20 participants.

Les participants ont acquis un montant total de 277 500 actions Rothschild & Co, représentant 0,36% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le Gérant, par décisions du 13 décembre 2017, a octroyé un total de 1 110 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2017 sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2017-1, les Options 2017-2, les Options 2017-3 et les Options 2017-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme* 2017, et exerçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 31,56 €, 32,06 €, 33,06 € et 34,06 € par option.

En ce qui concerne un participant ayant le statut de dirigeant mandataire social au sein d'une entité du groupe Rothschild & Co à la date d'attribution, l'exercice de ses options est conditionné au respect d'une condition de performance. Cette condition de performance est déterminée en fonction de l'entité au sein de laquelle le participant est *Global partner*. Pour les *Global partners* dont l'entité de rattachement n'est pas Rothschild Martin Maurel à la date d'attribution des options, l'exercice de leurs options est conditionné à l'attribution effective d'une rémunération variable au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ou le 31 mars 2017 (en fonction de la date de clôture de l'entité Rothschild & Co concernée) déterminée avant l'ouverture de la date d'exercice des droits considérée (ou la date de décès en cas de décès du participant).

E. EQUITY SCHEME 2018

L'Equity Scheme 2018 a été étendue à un *Global partner* au sein de l'activité de Conseil financier.

Ce participant a acquis un montant total de 20 000 actions Rothschild & Co, représentant 0.02% du capital à la date d'attribution des options.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, le Gérant, par décisions du 20 juin 2018, a octroyé un total de 80 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'Equity Scheme 2018 sont classées en quatre tranches distinctes, les Options 2018-1, les Options 2018-2, les Options 2018-3 et les Options 2018-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'Equity Scheme 2018, et exerçables aux dates d'acquisitions des droits à un prix de 31,56 €, 32,06 €, 33,06 € et 34,06 € par option.

Ce participant ayant le statut de dirigeant mandataire social au sein d'une entité du groupe Rothschild & Co à la date d'attribution, l'exercice de ses options est conditionné au respect d'une condition de performance. Cette condition de performance est déterminée en fonction de l'entité au sein de laquelle le participant est *Global partner*.

F. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2018.

		Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes
Options 2013	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	277 500	20 000	482 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	217 500	20 000	542 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	115 000	30 000	635 000
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	-	30 000	750 000
Options 2015	Options 2015-1	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	9 déc. 2025	23,62	40 000	-	75 000
	Options 2015-2	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	9 déc. 2025	24,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	9 déc. 2025	25,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	9 déc. 2025	26,12	20 000	-	95 000
Options 2017	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	277 500
	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	277 500
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	277 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	277 500
Options 2018	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
Total			4 770 000		6,56%					710 000	100 000	3 960 000	

(1) Se référer à la section 2.3.4.

Au 31 décembre 2018, 3 960 000 options étaient toujours en circulation et exerçables selon les termes et conditions des Equity Schemes 2013, 2015, 2017 et 2018.

3. Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de Martin Maurel SA (MM) auprès de certains de ses cadres

R&Co a conclu entre le 1^{er} juin et le 10 juin 2016 des protocoles d'accords avec un certain nombre de cadres de la société MM, comprenant des promesses de vente et d'achat portant sur des actions MM, que ces cadres détiennent et qui sont indisponibles du fait de l'obligation légale leur incombant de conserver ces actions jusqu'au cinquième anniversaire de leur versement dans le plan épargne entreprise du groupe Martin Maurel.

Conformément aux stipulations desdits protocoles d'accord, R&Co est en droit d'acquérir les actions indisponibles MM dans le mois qui suit la date de levée d'indisponibilité auprès des différents cadres.

Les actions indisponibles ayant été versées sur plusieurs années dans le plan épargne entreprise du groupe Martin Maurel, elles seront disponibles de manière échelonnée entre le 12 mars 2017 et le 22 mars 2021.

R&Co a notifié aux cadres, dont la date de levée d'indisponibilité des actions était au 12 mars 2017, l'exercice des promesses de vente portant sur ces actions le 31 mars 2017. Dans ce cadre, et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, R&Co a acquis le 25 avril 2018, 5 189 actions MM, représentant 0,81% du capital social de MM, détenues par 16 cadres de MM, pour un prix total de 1 192 432 euros.

Ces promesses portaient initialement sur un nombre total de 39 417 actions MM pour un engagement estimé à 9,7 millions. À la suite de ces exercices, il reste encore 23 894 actions indisponibles MM faisant l'objet des promesses de vente et d'achat, que R&Co est en droit d'acquérir selon les conditions définies dans les protocoles d'accord, pour un engagement estimé à 6,5 millions.

G. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)									
Paris Orléans Holding Bancaire SAS (Paris) ⁽⁴⁾	729,6	491,2	100%	1 335,5	1 335,5	18,1	-	70,2	74,8
K Développement SAS (Paris) ⁽⁴⁾	99	148,4	100%	104,2	104,2	0,6	-	15,4	24,8
Francarep Inc. (USA) ^{(2) (4)}	-	2,4	100%	2,6	2,5	-	-	0,2	-
Cavour SASU (Paris) ^{(2) (4)}	0,06	-	100%	0,06	0,05	-	-	-	-
Verdi SASU (Paris) ^{(2) (4)}	0,06	-	100%	0,06	0,05	-	-	-	-
Aida SASU (Paris) ^{(2) (4)}	0,3	-	100%	0,3	0,2	-	-	-	-
Martin Maurel SA (Marseille) ^{(2) (4)}	51,1	134,06	96,9%	218,3	218,3	-	12,9	11,1	4,7
B. Participations (5 à 50% du capital détenu par la Société)									
Finatis SA (Paris) ^{(1) (3) (4) (5)}	85	(2,0)	5%	12,3	12,3	-	36 788	622	0,6

(1) Chiffres consolidés.

(2) Clôture au 31 décembre 2018 (Taux utilisé : 1 euro = 1,20081 Dollar US).

(3) Réserves et résultat - part du Groupe.

(4) R&Co n'a accordé aucune caution ou aucun aval à cette société.

(5) Clôture au 31 décembre 2016.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vote assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la société détient 1 763 million d'euros de titres de participation et de titres immobilisés qui représentent 92% du montant total de l'actif.

La valeur d'inventaire de ces titres de participation et de ces titres immobilisés de l'activité de portefeuille est déterminée par la Direction en ayant recours, en fonction de la disponibilité des données, à des cours de cotation, des quote-parts de situation nette comptable ou réévaluée ou encore des références à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au coût d'acquisition de ces titres, une dépréciation est constituée.

La méthodologie et les hypothèses retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille nécessitant l'exercice du jugement, et eu égard à l'importance relative du montant ces titres dans le bilan de la société, nous avons considéré que la détermination des dépréciations des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille est un point clé de l'audit des comptes annuels de la société.

Le paragraphe III « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe précise les modalités de constitution des dépréciations destinées à couvrir le risque de baisse de valeur des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin de mesurer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- examiner le bien-fondé des méthodologies appliquées et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par la société afin de déterminer les valeurs d'inventaire de ces titres ;
- tester sur la base de sondages les valeurs d'inventaire retenues par la société pour ces titres et la correcte application des méthodes.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2018

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour KPMG et celle du 24 juin 2003 pour Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 16^{ème} année, dont respectivement 14 années et 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2019
KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Paris, le 19 mars 2019
Cailliau Dedouit et Associés

Sandrine Le Mao
Associée

Abréviations et glossaire

Terme	Définition
Arrêté du 3 novembre 2014	Arrêté fixant les conditions de contrôle interne des banques et des entreprises d'investissement
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFS	Titres disponibles à la vente (Available For Sale)
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AML	Anti-money laundering
BMM	<i>Banque Martin Maurel</i>
BPA	Bénéfice par action
Catégorie 1/2/3/4/5	Classement interne du risque de crédit, expliqué dans la note 4.2.1
CFMM	Compagnie Financière Martin Maurel
CGI	Code général des impôts
CGU	Cash-generating Unit
CLO	Collateralized Loan Obligation
Conseil de surveillance	Conseil de surveillance de Rothschild & Co
CRD4	Capital Requirements Directive 4
CSR	Corporate Social Responsibility
DCF	<i>Flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow)</i>
EAD	Exposition au moment du défaut - Exposure at default (IFRS 9)
ECL	<i>Pertes de crédit attendues - Expected credit loss (IFRS 9), qui peuvent être évaluées soit pour les douze mois à venir (12m ECL) soit à maturité (lifetime ECL)</i>
EdRS	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
EMAP	<i>Environmental Management Action Plan</i>
ESG	<i>Environmental, social and governance</i>
Étape 1/2/3	Évaluation de la qualité de crédit (IFRS 9) expliquée dans le paragraphe 3.2.5
ETP	<i>Equivalent temps plein</i>
FACO	Five Arrows Capital Partners
FACS	Five Arrows Credit Solution
FADL	Five Arrows Direct Lending
FAPEP	Five Arrows Private Equity Program
FAPI	Five Arrows Principal Investments
FASO	Five Arrows Secondary Opportunities
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FVOCI	Juste valeur par capitaux propres (fair value through other comprehensive income)
FVTPL	Juste valeur par résultat (fair value through profit or loss)
GA/Conseil Financier	Activité de Conseil financier (Global Advisory)
GEC	Group Executive Committee
Gérant	Rothschild & Co Gestion SAS
GFSC	Guernsey Financial Services Commission
Groupe	Groupe consolidé Rothschild & Co SCA
IFRS	International Financial Reporting Standards
LBO	Achat à effet de levier (Leverage Buy-Out)
LCR	Ratio de couverture des besoins de liquidité (Liquidity Coverage Ratio)
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres
LGD	Perte en cas de défaut - Loss given default (IFRS 9)
LTV	Loan to value. Ce ratio représente le montant d'un emprunt sur la valeur du bien acquis grâce à cet emprunt et/ou de l'actif donné en garantie de l'emprunt
M&A	Mergers & Acquisitions
MB/Merchant Banking	Merchant Banking (business segment)
MCI	Multiple du Capital Investi

Terme	Définition
MMI	Messine Managers Investissements SAS
MSA	Modern Slavery Act
Niveau 1/2/3	Hiérarchie des justes valeurs d'après IFRS 13, expliquée dans le paragraphe 4.5.1
NMR	N M Rothschild & Sons Limited
NMROP	N M Rothschild & Sons Limited Overseas pension fund
NMRP	N M Rothschild & Sons Limited pension fund
OCI	Autres éléments du résultat global (Other comprehensive income)
OPA	Offre publique d'achat
pb	Points de base
POHB	Paris Orléans Holding Bancaire SAS
PCL	Activité de Private Client Lending
PD	Probabilité de défaut (IFRS 9)
Plan d'intéressement (Equity Scheme)	Rothschild & Co gère un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de Rothschild & Co. Pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées.
POCI	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or originated credit-impaired)
R&Co	Rothschild & Co SCA
R&Co Gestion	Rothschild & Co Gestion SAS (Le Gérant)
R&CoBI	Rothschild & Co Bank International Limited
R&CoBZ	Rothschild & Co Bank AG Zurich
R&CoBZP	Rothschild & Co Bank AG Zurich pension funds
RCB	Rothschild & Compagnie Banque SCS
RCM	Rothschild Credit Management
R&CoHAG	Rothschild & Co Holding AG
R&CoNAP	R&CoNAP Plan de retraite à prestations définies maintenu par Rothschild & Co North America Inc.
R&Co PI	Rothschild & Co Proprietary Investments
R&Co PO	Rothschild & Co Private Opportunities
RMM	Rothschild Martin Maurel SCS
ROTE	Retour sur fonds propres tangibles (Return on Tangible Equity)
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiée
SASU	Société par actions simplifiée unipersonnelle
SC	Société civile
SCA	Société en commandite par actions
SCS	Société en commandite simple
SICR	Augmentation significative du risque de crédit - IFRS 9 (Significant increase in credit risk)
SNC	Société en nom collectif
Société	Rothschild & Co SCA
SPPI	Seulement paiement de principal et d'intérêts (IFRS 9)
TIAP	Titres immobilisés de l'activité de placement
UCITS	Undertakings for Collective Investment in Transferable Solutions
UGT	Unité génératrice de trésorerie
UN PRI	United Nations Principles for Responsible Investment
WAM/Banque privée et gestion d'actifs	Activités de Banque privée et gestion d'actifs (Wealth & Asset Management)

Informations générales

Personnes responsables du rapport financier annuel

Rothschild & Co Gestion SAS

Gérant

Mark Crump

Directeur financier du Groupe

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 12 mars 2019

Rothschild & Co Gestion SAS

Gérant

Représenté par Alexandre de Rothschild, Président

Mark Crump

Directeur financier du Groupe

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cailliau Dedouit et Associés SA

Représentée par Mme. Sandrine Le Mao
19 rue Clément-Marot
75008 Paris, France

Date de première nomination : 24 juin 2003

Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG SA

Représentée par M. Arnaud Bourdeille
Tour Eqho 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : 27 septembre 2011

Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les informations relatives aux frais versés aux commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentées à la page 192 du présent rapport.

A propos de Rothschild & Co

Rothschild & Co propose des conseils indépendants pour des opérations de fusion/acquisition, de stratégie et de financement, ainsi que des solutions d'investissement et de gestion du patrimoine aux grandes institutions, aux familles, aux particuliers et aux gouvernements partout dans le monde. Avec près de 3 500 spécialistes du service financier sur le terrain dans plus de 40 pays, nos équipes offrent une vision mondiale unique. Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux au centre des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 155 025 552 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

Pour plus d'informations :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

Tel.: +33 (0)1 40 74 65 26

marie-laure.becquart@rothschildandco.com

Communication

Caroline Nico

Tel.: +33 (0)1 40 74 43 44

caroline.nico@rothschildandco.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du Groupe :

www.rothschildandco.com

